# COMPTE RENDU DES CONSULTATIONS SUR LE PLAN VERT

AOÛT 1990

Le Plan vert
UN DÉFI NATIONAL

Gouvernement du Canada Government of Canada

# Table des matières

91-00627/

Introduction ..... 1

**Première partie — Un meilleur processus décisionnel**

Les facteurs de la prise de décisions
- Les sciences ..... 9
- L'information ..... 16
- L'éducation ..... 21
- La législation ..... 26
- Les leviers économiques ..... 33

Le processus décisionnel ..... 36

Le partenariat ..... 45
- Les partenaires internationaux ..... 50
- Les autochtones ..... 54

**Deuxième partie — L'action environnementale**

Les perturbations de l'environnement
- Les substances toxiques ..... 59
- La gestion des déchets ..... 65
- Les urgences ..... 69
- Les effets sur la santé ..... 73

Le patrimoine mondial
- Le réchauffement ..... 78
- La couche d'ozone ..... 84
- Les pluies acides ..... 87
- La qualité de l'air ..... 90
- L'eau ..... 93

Les ressources renouvelables
- L'agriculture ..... 97
- Les forêts ..... 102
- Les pêches ..... 107

Les ressources écologiques et patrimoniales
- Les parcs nationaux ..... 110
- La faune ..... 117

L'Arctique ..... 121

Autres problèmes
- L'énergie ..... 125
- Les sols ..... 131
- Les mines ..... 134
- Les terres humides ..... 137

Conclusion ..... 139

**Annexe** ..... 143

Tableaux ..... 148

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

N° de cat. En21-90/1990F

ISBN 0-662-96305-9

# La structure de ce document

Le présent document constitue un compte rendu de ce que les participants aux consultations avaient à dire au sujet des questions d'environnement, entre autres, sur les solutions, les rôles et les responsabilités de chacun, ainsi que sur les priorités d'intervention. Ce document est fondé essentiellement sur les rapports détaillés tirés des 41 séances d'information et des 17 ateliers de consultation tenus par tout le pays. Il tient compte également de quelque 3 000 pages de commentaires et de recommandations, d'une analyse de 4 500 questionnaires, ainsi que des mémoires provenant de plus de 1 000 particuliers et organismes. On peut consulter ces documents à Environnement Canada.

Le rapport se divise en deux parties, tout comme le document précédent, *l'Environnement à l'heure de la concertation* : 1) un meilleur processus décisionnel et 2) l'action environnementale. La première partie traite de thèmes connexes comme les sciences, l'éducation, la législation, le processus décisionnel et le partenariat; la deuxième, de questions précises soulevées dans le document de consultation, telles que le réchauffement de la planète et les substances toxiques, de même que d'autres sujets comme l'énergie et l'utilisation des sols.

Chacune des deux parties est divisée en sous-sections. Celles-ci s'ouvrent toutes sur un survol des vues du gouvernement exprimées dans *l'Environnement à l'heure de la concertation*, suivi d'un aperçu des principaux thèmes soulevés par les participants. Vient ensuite un résumé des recommandations des participants, y compris les objectifs et les mesures préconisés. Chaque sous-section se termine sur les propositions à étudier.

Ces propositions correspondent aux politiques, aux programmes et aux éléments législatifs que pourrait contenir le **Plan vert**. Elles sont destinées uniquement à circonscrire le débat public qui aidera à l'établissement des priorités. Les propositions se recoupent souvent d'une partie à l'autre du rapport. Ceci est intentionnel. Chaque section a en effet été rédigée de façon à être le plus autonome possible. Toutefois, parce que plusieurs initiatives telles que l'information et la législation recouvrent plusieurs domaines, il a souvent été nécessaire de les répéter. Toutes les recommandations s'inspirent de ce que nous avons appris pendant les consultations et s'appuient sur la structure établie dans le document de consultation. Quelques-unes des recommandations s'excluent mutuellement. D'autres soulèvent des questions de principe et sont sujettes à controverse. Enfin, le nombre de recommandations est tel qu'il excède tout simplement les capacités financières de l'État dans un avenir prévisible. Pour toutes ces raisons, la version définitive du **Plan vert** contiendra un moins grand nombre de mesures.

# Introduction

## L'amorce du dialogue

Le 29 mars dernier, le gouvernement canadien rendait public le document intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation* afin d'amorcer un débat public sur une stratégie et un plan d'action cohérents en matière d'environnement, le **Plan vert.**

Le gouvernement entend **faire du Canada, d'ici à l'an 2000, le pays industrialisé le plus en harmonie avec l'environnement**, en tentant de rallier les entreprises, les individus, les collectivités et les administrations à un objectif commun : le développement durable. Il s'agit, en d'autres termes, d'un développement économique qui s'inscrive dans les limites bien définies de l'environnement naturel. Dans le document de consultation, le gouvernement expose des vues nouvelles sur la façon de prendre des décisions et d'établir une relation plus équilibrée entre notre perception de l'environnement et nos propres activités, sur le plan tant individuel que collectif. En effet, comme l'affirme la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la commission Brundtland) dans son rapport, le développement durable n'est pas un état d'harmonie stable, mais plutôt un processus de changement.

Dans le document de consultation, le gouvernement souligne que le développement durable passe obligatoirement par l'amélioration du processus décisionnel. Cela ne signifie pas nécessairement que nous ayons fait preuve d'irresponsabilité par le passé en faisant fi de l'environnement dans nos décisions. Nous avons, en tant que pays, enregistré quelques progrès en matière d'environnement grâce à la collaboration de tous, par exemple dans les domaines des pluies acides et de l'amincissement de la couche d'ozone, pour n'en nommer que deux. Les entreprises et les citoyens canadiens, ainsi que tous les paliers de gouvernement, ont déjà pris des mesures afin d'assainir et de protéger l'environnement. Il nous faut toutefois continuer à progresser et nous attaquer systématiquement aux problèmes de l'environnement.

Compte tenu de ce cadre général, le gouvernement reconnaît la nécessité, pour le Canada, de s'engager plus avant dans la résolution de problèmes écologiques précis. Dans le document de consultation, il en relève quelques-uns et propose des solutions réalisables (non pas nécessairement les préférées). Il vise ainsi à stimuler le débat public et à soulever une discussion, mais non à exclure à l'avance ou à circonscrire les options à prendre en considération.

Les Canadiens ont répondu à l'invitation lancée par le gouvernement. Pendant la première phase de consultation, plus de 6 000 participants ont assisté à 41 séances d'information tenues d'un bout à l'autre du pays. Ils ont posé des questions, exprimé des préoccupations et défini des besoins. Pendant la deuxième phase, plus de 3 500 personnes ont participé à des ateliers de consultation d'une durée de deux jours dans 17 capitales et grandes villes des provinces et des territoires. Pendant trois mois, le gouvernement a aussi recueilli l'avis de nombreux autres Canadiens, qui lui ont envoyé des lettres ou des cartes postales, rempli des cartes-réponses ou soumis des mémoires détaillés.

Les participants au processus de consultation représentaient une vaste gamme d'intérêts et de points de vue : citoyens de tout âge intéressés à la question, groupes autochtones, petites et grandes entreprises, gouvernements provinciaux et administrations locales, organismes environnementaux, groupes communautaires et associations de consommateurs, membres de la communauté scientifique et universitaire, syndicats, groupes de femmes et groupes religieux.

## Les priorités

Le présent rapport rend compte des débats et des interventions préconisées. Comme dans tout processus de consultation, tous les participants n'étaient pas unanimes et tous les points de vue n'ont pas été représentés également. Qui plus est, de par la nature même du processus, les participants ayant été invités à réfléchir à l'élaboration d'une nouvelle politique en matière d'environnement, ils n'ont pas toujours accordé l'attention nécessaire aux politiques, aux programmes et aux lois du gouvernement fédéral, ainsi qu'à ceux des autres autorités compétentes ou des organismes déjà en place. En conséquence, les opinions résumées dans le présent rapport ne sont pas nécessairement complètes ou pondérées, pas plus qu'elles ne représentent un consensus. Pourtant, tous ces commentaires contribueront à l'élaboration d'un **Plan vert** cohérent et constituent le point de départ d'un processus qui se poursuivra pendant toute la mise en œuvre de ce plan.

Le gouvernement énumère également, dans le présent rapport, les initiatives qui, selon lui, doivent être examinées de plus près par la population canadienne avant que ne soient prises les décisions au sujet des derniers éléments du **Plan vert**.

Malheureusement, ces initiatives ne peuvent pas toutes faire partie du **Plan vert**. Il faudra établir des priorités et faire des choix.

Le temps est maintenant venu de réfléchir à ce qui a été dit au cours des consultations et de fixer les priorités. Il y a beaucoup à faire, et nous ne pouvons espérer tout réaliser d'un coup. Le gouvernement fédéral doit répondre à des besoins très divers et parfois concurrentiels, avec des ressources limitées. Le **Plan vert** doit être élaboré de façon réfléchie du point de vue budgétaire. Il doit également respecter les responsabilités et les champs de compétence des autres paliers de gouvernement et reconnaître que les interventions gouvernementales ne peuvent pas, à elles seules, relever le défi que posent l'ampleur et la complexité des problèmes écologiques. Toutes les couches de la société doivent assumer leurs responsabilités et faire leur part. En dernier lieu, même si le gouvernement reste déterminé à jouer, sur la scène internationale, un rôle de chef de file en matière d'environnement, il n'en demeure pas moins que les solutions permanentes à plusieurs problèmes écologiques, tel le réchauffement de la planète, exigent une volonté d'agir internationale.

En rendant public le présent document intitulé *Compte rendu des consultations sur le Plan vert*, le gouvernement amorce la dernière phase de préparation du **Plan vert**.

## Les préoccupations

Les déclarations du public renferment d'importants et clairs messages.

En premier lieu, le gouvernement doit intervenir immédiatement. Les activités de tous les paliers de gouvernement en matière d'environnement sont considérées comme allant de soi. Les consultations ont toutefois révélé que la population canadienne s'attend à voir le gouvernement prendre des initiatives encore plus hardies.

Parallèlement, le degré de confiance de la population canadienne à l'égard de leurs gouvernements est peu élevé. Au cours des consultations, les participants ont exprimé un certain cynisme, certains se demandant si le gouvernement était réellement à l'écoute et s'il tiendrait compte de l'avis du public. Malgré tout, tous souhaitent ardemment que le gouvernement fédéral montre la voie dans le domaine de l'environnement.

En dépit de certaines critiques sur la courte durée du processus de consultation, les participants étaient heureux d'avoir l'occasion de présenter leurs commentaires et leurs recommandations. Ils ont exprimé un appui sans réserve à une participation soutenue du public à la prise de décisions en matière d'environnement, particulièrement pendant la phase de mise en œuvre du **Plan vert**. Comme le soulignait un participant : « La consultation est un processus et non un événement. »

Tout en reconnaissant que l'établissement d'un programme de protection de l'environnement représente une tâche complexe, les participants manifestent, en général, un certain optimisme quant à la possibilité d'établir des priorités et de remédier aux problèmes. Les consultations ont confirmé que le public, le secteur privé, les organismes non gouvernementaux et tous les paliers de gouvernement sont prêts à collaborer. Les participants ont montré beaucoup d'ouverture d'esprit, écouté ce que les gens avaient à dire et trouvé un terrain d'entente dans plusieurs domaines.

Même si les consultations ne portaient pas sur le coût des interventions proposées, cette question était considérée comme une contrainte importante. Beaucoup ont reconnu que, dans la situation budgétaire actuelle, le gouvernement ne pouvait pas financer toutes les initiatives et que l'établissement de priorités revêtait une importance primordiale.

Les participants percevaient les consultations comme une occasion de travailler de concert avec tous les autres secteurs de la société afin d'élaborer un **Plan vert** qui reflétera les mesures qui s'imposent au pays, établira des priorités et produira des résultats concrets. Les participants entendaient profiter des réseaux établis à l'occasion de ces consultations, tant à l'intérieur du gouvernement fédéral qu'avec les différents groupes d'intéressés.

Les participants ont également présenté maintes recommandations qui reflètent un fort degré d'unanimité.

Ils approuvent la politique générale dont le **Plan vert** s'inspire, à savoir la nécessité d'améliorer à tous les niveaux de la société le processus décisionnel en matière d'environnement. La plupart des participants sont d'accord sur le concept du développement durable et estiment que le **Plan vert** doit reposer sur des objectifs clairs et mesurables.

Ils ont jugé primordial d'avoir plus d'**information** sur toutes les questions environnementales, une information concise, plausible, facilement accessible et compréhensible pour les profanes. La nécessité

d'une meilleure coordination des bases de données existantes est constamment revenue sur le tapis pendant toutes les consultations. L'idée d'élaborer des indices écologiques afin d'aider à la prise de décisions a également été préconisée.

L'**éducation** en matière d'environnement, que ce soit grâce au système scolaire ou autrement, était le deuxième grand thème abordé. Il a été signalé que de meilleures méthodes d'enseignement permettraient au public, et en particulier à la jeunesse, de tenir davantage compte de l'environnement dans ses décisions. L'éducation est considérée comme une façon de modifier les systèmes de valeurs et de changer les attitudes, ce qui, en retour, amènera l'adoption d'habitudes de vie plus respectueuses de l'environnement.

Bien sûr, la **législation** était présente tout au long des discussions, les participants exigeant de nouvelles lois dans plusieurs secteurs et une application plus rigoureuse, grâce à des ressources accrues. On considère, de façon générale, que le gouvernement fédéral doit établir des normes nationales minimales en matière d'environnement et que les administrations provinciales et lui doivent élaborer, pour leurs champs de compétence respectifs, des règlements et des politiques complémentaires.

Les participants ont également souligné la nécessité d'accorder aux **sciences** une importance et un soutien accrus. Ils reconnaissent que le progrès scientifique favorise une meilleure information et facilite les décisions. Ils jugent en outre que la recherche et le développement qui se font actuellement au Canada dans le domaine scientifique accusent du retard par rapport à la communauté internationale et nécessitent un financement supplémentaire. Les participants entendent voir s'effectuer davantage de recherche fondamentale à plus long terme, mais aussi davantage de recherche appliquée, notamment au sujet des produits toxiques et de leurs effets sur la santé et la sécurité, de l'énergie, du réchauffement de la planète et des pratiques forestières et agricoles.

Les participants ont également insisté sur l'intensification des transferts de technologies entre les gouvernements, l'industrie et le milieu universitaire, ainsi que sur l'augmentation de fonds consacrés à la recherche entreprise en collaboration. Beaucoup estiment que le Canada doit prendre des mesures afin de faciliter les transferts de technologies sur le plan international, particulièrement vers les pays en développement, et que ses efforts doivent surtout porter sur la mise en marché des compétences scientifiques qui lui sont propres et sur la formation de nouvelles alliances internationales, grâce auxquelles il aurait accès à d'autres sources d'expertise scientifique et profiterait davantage des travaux des chercheurs étrangers.

Le lien entre l'environnement et la **santé** constitue pour les participants une grande préoccupation, car ils ont l'impression que cette question ne reçoit pas toute l'attention qu'elle mérite. Ils exigent que davantage de recherche soit effectuée sur l'évaluation des dangers afin de prévoir les problèmes reliés à la santé et de faire face aux urgences, et qu'on procède à une diffusion plus efficace des résultats de cette recherche.

Les participants considèrent les **leviers économiques** comme des outils importants pour réaliser les objectifs de protection de l'environnement. Toutefois, la plupart soulignent que ces instruments doivent être mieux étudiés et évalués avant d'être mis en œuvre. Des projets-pilotes ont été proposés afin d'évaluer les effets de certains d'entre eux. On a appuyé l'idée d'une « taxe verte » dont les revenus seraient consacrés à des interventions manifestes en matière d'environnement. Le secteur industriel a également exprimé ses préoccupations à propos des effets de taxes environnementales sur l'économie, particulièrement à l'égard de la position compétitive du Canada sur les marchés internationaux.

Les participants ont demandé que toutes les décisions se prennent de façon plus ouverte et plus respectueuse de l'environnement. En tout premier lieu, ils veulent participer à part entière à la prise de ces décisions. Ils sont entièrement d'accord pour que le gouvernement fédéral passe en revue ses politiques, ses programmes et ses textes législatifs afin de s'assurer qu'ils tiennent compte des facteurs écologiques.

Les participants ont souligné que le gouvernement fédéral devait servir de modèle en matière de **gestion environnementale**. Ils comptent beaucoup sur lui pour donner l'exemple dans les domaines des approvisionnements, du recyclage et de l'élimination des déchets, du rendement et de la conservation énergétiques, des codes de pratiques environnementales, des politiques et de la législation. Les participants ont suggéré un certain nombre d'innovations, dont la création d'un poste de vérificateur général ou de médiateur en environnement qui serait chargé d'effectuer des évaluations indépendantes. Pendant les consultations, il a été

souvent question du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, la plupart des participants se disant d'avis qu'il devait être mis en vigueur le plus rapidement possible.

Les participants reconnaissent la nécessité d'une **approche écosystémique** à la gestion de l'environnement. Toutefois, ils jugent essentiel l'établissement de **nouveaux types de partenariat** entre les gouvernements, le secteur privé et les organismes non gouvernementaux afin de permettre une meilleure intégration des initiatives. Les participants ont également souligné la nécessité d'associations plus étroites avec les peuples autochtones.

Même si les participants souhaitent une intervention gouvernementale sur toutes les questions soulevées dans le document de consultation, ils ont particulièrement insisté sur quatre points exigeant selon eux des mesures immédiates : le réchauffement de la planète, les substances toxiques, la gestion des déchets, de même que la quantité et la qualité de l'eau.

Ils considèrent que le **réchauffement de la planète** aura une incidence énorme sur l'avenir économique du Canada, ainsi que sur l'intégrité de notre écosystème. En conséquence, beaucoup estiment que cette question exige des efforts de coopération immédiats. Les participants sont d'avis que le gouvernement canadien doit prendre l'initiative dans le domaine du réchauffement planétaire, en collaboration avec tous les groupes d'intéressés, et qu'il faut, pour résoudre ce problème, approfondir le recours à divers mécanismes tels les objectifs de réduction des émissions de gaz toxiques, l'utilisation d'énergies nouvelles et de moyens de transport inoffensifs pour l'environnement, ainsi que les leviers économiques. De plus, les participants recommandent qu'il se fasse davantage de recherche pour réduire les incertitudes scientifiques actuelles quant aux effets du réchauffement planétaire sur l'environnement.

La question des **substances toxiques** n'est pas nouvelle. Malgré les efforts qui se font déjà dans ce domaine, les participants exigent de nouvelles interventions, particulièrement en ce qui touche la surveillance et l'évaluation des produits toxiques dans l'environnement naturel, à la maison, dans le milieu de travail et dans les produits de consommation. Les participants veulent que soient appliqués des règlements, des normes et des conventions visant à mieux protéger la santé et l'environnement. De plus, ils estiment que la population doit être mieux renseignée sur l'utilisation et la gestion des substances toxiques, de même que sur les produits de remplacement, pour être en mesure de faire des choix plus éclairés.

Partout au pays, les participants ont exprimé une profonde préoccupation quant à la **gestion des déchets**. Ils souhaitent collaborer plus activement aux stratégies de réduction des déchets à la source, par exemple aux programmes de recyclage. Ils ont montré un vif intérêt pour la mise au point de nouvelles technologies de réduction des déchets dans le secteur industriel, de même qu'à l'égard de la réduction de l'emballage des biens de consommation et de la mise en place d'un plus grand nombre de programmes d'éducation et de sensibilisation afin de favoriser la mise en application du principe des 4 « R » : réduction, réutilisation, recyclage et récupération.

Les participants se sont dits également préoccupés par les questions reliées à la **quantité** et à la **qualité de l'eau**. Soulignant que l'eau potable est essentielle à la santé et au bien-être de tous les organismes vivants, ils requièrent l'adoption de normes et de règlements sur la qualité de l'eau, ainsi que divers autres mécanismes tels qu'une tarification plus adéquate de l'eau pour améliorer la protection et l'utilisation de cette précieuse ressource. Ils jugent nécessaire d'intensifier les programmes de recherche et de surveillance concernant la qualité de l'eau douce et de l'eau salée, de même que de diffuser à plus grande échelle l'information recueillie à ce sujet, afin de comprendre les effets de la contamination de l'eau.

## La structure

Le présent document constitue un compte rendu de ce que les participants aux consultations avaient à dire au sujet des questions d'environnement, entre autres, sur les solutions, les rôles et les responsabilités de chacun, ainsi que sur les priorités d'intervention. Ce document est fondé essentiellement sur les rapports détaillés tirés des 41 séances d'information et des 17 ateliers de consultation tenus par tout le pays. Il tient compte également de quelque 3 000 pages de commentaires et de recommandations, d'une analyse de 4 500 questionnaires, ainsi que des mémoires provenant de plus de 1 000 particuliers et organismes. On peut consulter ces documents à Environnement Canada.

Le rapport se divise en deux parties, tout comme le document précédent, *l'Environnement à l'heure de la concertation* : 1) un meilleur processus décisionnel et 2) l'action environnementale. La première partie traite de thèmes connexes comme les sciences, l'éducation, la législation, le processus décisionnel et le partenariat; la deuxième, de questions précises soulevées dans le document de consultation, telles que le réchauffement de la planète et les substances toxiques, de même que d'autres sujets comme l'énergie et l'utilisation des sols.

Chacune des deux parties est divisée en sous-sections. Celles-ci s'ouvrent toutes sur un survol des vues du gouvernement exprimées dans *l'Environnement à l'heure de la concertation*, suivi d'un aperçu des principaux thèmes soulevés par les participants. Vient ensuite un résumé des recommandations des participants, y compris les objectifs et les mesures préconisés. Chaque sous-section se termine sur les propositions à étudier.

Ces propositions correspondent aux politiques, aux programmes et aux éléments législatifs que pourrait contenir le **Plan vert**. Elles sont destinées uniquement à circonscrire le débat public qui aidera à l'établissement des priorités. Les propositions se recoupent souvent d'une partie à l'autre du rapport. Ceci est intentionnel. Chaque section a en effet été rédigée de façon à être le plus autonome possible. Toutefois, parce que plusieurs initiatives telles que l'information et la législation recouvrent plusieurs domaines, il a souvent été nécessaire de les répéter. Toutes les recommandations s'inspirent de ce que nous avons appris pendant les consultations et s'appuient sur la structure établie dans le document de consultation. Quelques-unes des recommandations s'excluent mutuellement. D'autres soulèvent des questions de principe et sont sujettes à controverse. Enfin, le nombre de recommandations est tel qu'il excède tout simplement les capacités financières de l'État dans un avenir prévisible. Pour toutes ces raisons, la version définitive du **Plan vert** contiendra un moins grand nombre de mesures.

## Les prochaines étapes

Les consultations publiques sur la préparation du **Plan vert** se termineront à l'occasion de la rencontre des 20 et 21 août prochain, à Ottawa. Des Canadiens représentant des milieux et des points de vue très différents auront pour tâche d'examiner les propositions soumises et de présenter au gouvernement des recommandations précises concernant les politiques, les programmes et les éléments législatifs du **Plan vert**. Ces recommandations se refléteront dans les décisions finales du gouvernement à propos du **Plan vert**.

Le **Plan vert** sera rendu public à l'automne, et les consultations publiques se poursuivront pendant la mise en œuvre de ses nombreux éléments.

# Première partie

## Un meilleur processus décisionnel

- Les facteurs de la prise de décisions
- Le processus décisionnel
- Le partenariat

# Les sciences

Dans son document de travail intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, le gouvernement considère les sciences et la technologie comme des domaines clés de la consultation permettant de prendre de meilleures décisions. De bonnes connaissances scientifiques sont en effet essentielles à l'établissement de politiques et de règlements solides. Seules les sciences et la technologie peuvent également permettre de trouver des solutions aux problèmes écologiques et de nouvelles façons de s'y attaquer. Les travaux scientifiques sur l'environnement réalisés par les gouvernements, les universités et le secteur privé, tant en sciences physiques qu'en sciences sociales, contribuent à mesurer les progrès accomplis, à déceler les problèmes et à les résoudre promptement. En outre, ils engendrent des débouchés économiques en amenant la création de nouvelles industries.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître de façon considérable son engagement vis-à-vis des sciences et de la technologie de l'environnement. De concert avec ses partenaires, les autres gouvernements, les universités et le secteur privé, il entend accorder la priorité à la recherche sur la salubrité de l'environnement, la toxicologie, l'agriculture, les pêches, les forêts, ainsi que sur la pollution de l'eau et de l'air.

Le gouvernement propose notamment, dans le document précité, la mise sur pied d'un groupe interministériel semblable au groupe de recherche et de développement énergétiques, afin de favoriser, au sein du gouvernement fédéral, la coopération dans le domaine des sciences de l'environnement. Afin d'encourager, dans les universités canadiennes, la recherche fondamentale en environnement, il préconise aussi l'établissement d'un nouveau programme administré par les trois conseils nationaux qui accordent des subventions : le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil de recherches médicales.

**C'est seulement grâce à des recherches plus poussées que nous comprendrons véritablement les changements qui s'opèrent dans l'environnement à l'échelle de la planète.**

***Association des producteurs de charbon du Canada***

Le gouvernement s'est également dit intéressé à instaurer un programme de financement des travaux de recherche effectués à l'extérieur du gouvernement.

Étant donné que les barrières commerciales peuvent entraver la mise en marché de nouvelles technologies, il faut établir des mécanismes en vue de la démonstration et de la commercialisation de la technologie de l'environnement, grâce à un fonds commun de démonstration de la technologie, par exemple.

Le gouvernement a également souligné que le Canada devait intensifier ses efforts scientifiques sur la scène internationale afin de participer à la découverte de solutions aux problèmes écologiques d'envergure planétaire. Il accorderait notamment la priorité à la toxicologie, aux changements climatiques, aux pluies acides et à l'amincissement de la couche d'ozone.

## Les débats

La quasi-majorité des participants aux consultations appuient la proposition du gouvernement touchant l'accroissement de son engagement vis-à-vis des sciences et de la technologie de l'environnement. L'assertion voulant que de meilleures connaissances scientifiques conduisent nécessairement à de meilleures décisions ne fait pas l'unanimité. Il est cependant convenu que c'est le point de départ d'un meilleur processus décisionnel sur le plan national et international.

Bien qu'ils aient fait plusieurs recommandations au sujet de la priorité à accorder à la recherche et au développement, les participants s'intéressent tout autant aux moyens que le gouvernement peut prendre pour mettre sur pied de meilleurs programmes scientifiques et technologiques au Canada. Non seulement ont-ils énuméré différents domaines de recherche, par exemple les produits toxiques, les écosystèmes, l'énergie, le climat, l'économie, les pratiques agricoles et forestières, ainsi que la gestion des déchets, mais ils ont aussi formulé de nombreuses propositions sur les mécanismes de financement, les ententes institutionnelles, l'établissement des priorités, l'accès aux données, les aspects internationaux et l'élaboration des politiques.

Les participants sont d'avis que le gouvernement fédéral doit mettre en place des mécanismes qui mèneront à des travaux de recherche concluants et accessibles. Ils souhaitent voir s'effectuer plus de

recherche fondamentale à long terme afin que l'étude des systèmes naturels se fasse de manière pluridisciplinaire et en coopération. Ils disent craindre, en effet, que la redistribution des ressources actuelles des agences fédérales de recherche et de financement en faveur de la recherche en environnement affaiblisse encore davantage l'état des sciences au Canada. Plusieurs estiment qu'il n'est pas nécessaire d'établir de nouvelles structures, ce qui ne ferait qu'alourdir la bureaucratie et les niveaux de hiérarchie. Il vaut mieux utiliser les structures en place, quitte à les réorienter au besoin.

Les participants veulent encourager les jeunes à entreprendre des études scientifiques et à faire carrière au Canada. Ils reconnaissent aussi la nécessité de mieux intégrer les sciences sociales et économiques aux sciences physiques. Le Canada doit s'affirmer sur la scène internationale dans les domaines de la recherche et de la technologie, en s'appuyant sur la recherche internationale et en diffusant les résultats de ses travaux dans les disciplines où il excelle.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Financer la recherche fondamentale à long terme de plus en plus nécessaire à une meilleure compréhension d'écosystèmes complexes.

### Les mesures

- Faire des sciences et de la technologie de l'environnement une priorité du gouvernement et en augmenter le financement dans tous les secteurs.
- Accroître le financement de la recherche et du développement afin que le Canada y consacre, à l'instar d'autres pays, 2,5 p. 100 de son produit intérieur brut d'ici à l'an 2000.
- Voir à ce que 25 p. 100 des fonds du gouvernement et de l'industrie soient consacrés à la recherche fondamentale et 75 p. 100 à la recherche appliquée.
- Financer des travaux de recherche accrus, grâce à une taxe verte, à une taxe sur les hydrocarbures, à des redevances et à d'autres sources. Une partie des recettes provenant de ces taxes spéciales devrait être réservée expressément à la recherche et faire l'objet d'un rapport annuel.
- Accorder un financement direct ou des fonds d'amorçage pour la recherche, tout en incitant l'industrie à assumer une large part des responsabilités dans le domaine du développement technologique.
- Examiner diverses possibilités de financement partagé, telles que :
  - un fonds de dotation créé par le gouvernement, le secteur privé et les universités;
  - un fonds de recherche national constitué de dons déductibles d'impôt;
  - un fonds constitué des profits de loteries;
  - un partenariat avec des organismes philanthropiques.
- Répartir les fonds :
  - en offrant aux chercheurs qualifiés des bourses sans conditions préalables;
  - en augmentant le financement de la recherche scientifique dans le Nord;
  - en finançant la recherche en environnement dans les universités;
  - en établissant un programme simplifié de propositions spontanées;
  - en lançant un programme visant à financer des travaux de recherche réalisés à l'extérieur du gouvernement canadien;
  - en veillant à ce que les fonds dévolus à des problèmes ou à des secteurs précis leur soient effectivement consacrés;
  - en relançant les programmes fédéraux de financement qui ont le mieux réussi;
  - en prévoyant des fonds de recherche pour les Partenaires de l'environnement;
  - en réservant des fonds distincts pour les urgences environnementales;

**Nous ne pouvons compter sur les sciences et sur la technologie pour résoudre les problèmes écologiques du Canada. En fait, la confiance naïve que nous leur accordons est, il faut l'admettre, la cause de plusieurs des problèmes que nous affrontons.**

***Arthur Hill, président***
***Église unie Carman***
***Sardis (Colombie-Britannique)***

**Les sciences doivent non seulement nous fournir d'autres biens matériels, mais aussi nous servir et nous informer.**

*Association écologique de la région de Thames*
*London (Ontario)*

- en créant un fonds commun de démonstration de la technologie et en augmentant le budget réservé au programme de subventions à la recherche en environnement.

- Passer en revue l'ensemble des programmes actuels de financement de la recherche pour s'assurer que la recherche financée intègre les principes du développement durable.

### L'objectif

Donner l'impulsion à la création de mécanismes institutionnels visant à répondre aux exigences de la recherche.

### Les mesures

- Créer des mécanismes institutionnels autonomes qui permettront :
  - d'axer la recherche et le développement sur les problèmes écologiques;
  - d'établir objectivement les priorités en matière de recherche;
  - de créer et de maintenir des liens entre les diverses disciplines scientifiques;
  - de sensibiliser les chercheurs aux problèmes prioritaires;
  - de constituer des groupes de chercheurs pour faire face à des problèmes précis;
  - d'évaluer l'exactitude et l'accessibilité des banques de données existantes;
  - d'établir un registre des travaux de recherche et de leurs résultats;
  - de présenter une interprétation indépendante de ces résultats et d'en faciliter l'accès.

- Créer un groupe fédéral comme le groupe de recherche et de développement énergétiques, afin de définir les priorités et de mobiliser les ressources des secteurs public et privé, et étudier la possibilité de confier la coprésidence de ces groupes à des représentants du gouvernement et de l'industrie. Inviter les organisations professionnelles compétentes à participer, par exemple l'Association médicale canadienne, l'Association canadienne de santé publique et la Société royale du Canada. Solliciter également la participation des membres d'autres organismes publics et privés, qui peuvent contribuer à l'avancement des connaissances dans le domaine.

- Examiner la possibilité d'établir d'autres mécanismes institutionnels tels que :
  - la création de groupes plurisectoriels pour aider à gérer la recherche dans divers secteurs;
  - la création de groupes régionaux composés de scientifiques et d'experts reconnus et chargés de conseiller les décideurs;
  - la création et le financement d'un conseil de recherche en environnement;
  - la fondation d'un institut canadien de recherche, de développement et de démonstration en environnement, d'un collège national des sciences et de la technologie de l'environnement ou d'une agence canadienne des sciences de l'environnement;
  - la création d'une agence centrale indépendante pour la cueillette, la compilation, l'interprétation et la diffusion des données sur l'environnement;
  - la création d'unités de cogestion de la recherche sur la faune;
  - la création de centres de recherche et de diagnostic sur les maladies de la faune;
  - la création d'une agence spécialisée s'occupant de recherche sur l'environnement dans le Nord.

- Renforcer ou créer des centres d'excellence, appuyés par un solide réseau de communications, dans des domaines tels que :
  - le changement climatique;
  - l'informatisation des effets de l'environnement sur la santé;
  - la recherche sur la qualité de l'eau dans la région atlantique;
  - la toxicologie et ses applications aux humains et aux écosystèmes;
  - la recherche sur l'eau souterraine à l'Île-du-Prince-Édouard;
  - l'information sur la toxicologie.

- Améliorer l'utilisation des structures et des organisations actuelles en faisant davantage appel aux personnes qui possèdent des compétences particulières, par exemple les autochtones, les agriculteurs, les pêcheurs et les femmes.

- Accroître le rôle de l'Institut de recherches scientifiques sur le Nord et encourager la recherche en environnement par l'entremise du Conseil de recherches en sciences humaines.
- Confier aux organismes provinciaux de recherche la direction des travaux de recherche sur l'environnement.
- Inciter le Centre national de recherches à jouer le rôle de chef de file en matière de recherche sur la conservation de l'énergie.
- Accorder la priorité aux institutions de financement et aux organismes sans but lucratif.
- Réorienter les efforts militaires vers la recherche.

### L'objectif

Former un nombre suffisant de scientifiques au Canada pour accomplir le travail nécessaire.

### Les mesures

- Former, attirer, garder au pays d'excellents spécialistes en environnement :
  - en finançant des études supérieures dans les sciences interdisciplinaires;
  - en créant des programmes d'internat afin d'encourager les étudiants à poursuivre des carrières scientifiques;
  - en créant des programmes d'emplois pour étudiants dans les domaines scientifiques, grâce à des programmes de subventions;
  - en accordant des bourses financées par le gouvernement fédéral et l'industrie pour attirer vers les sciences les femmes et les autochtones;
  - en citant les scientifiques en exemple;
  - en attirant des gens vers les sciences par des campagnes publiques de sensibilisation et par des modifications aux programmes scolaires publiques;
  - en améliorant la communication entre les chercheurs du gouvernement fédéral au moyen de conférences, d'ateliers, de mécanismes de partage des données et d'échange de personnel;
  - en élaborant des politiques sur la propriété intellectuelle et sur les prix à accorder aux scientifiques et aux institutions;
  - en aidant les scientifiques à mieux communiquer les résultats de leurs travaux et en leur donnant le crédit qui leur revient;
  - en augmentant le nombre de toxicologues.

### L'objectif

Démontrer à quel point l'établissement des politiques et le processus décisionnel reposent sur l'information et les opinions scientifiques.

### Les mesures

- Reconnaître l'apport de la science à l'élaboration des politiques en invitant des scientifiques indépendants à participer au processus décisionnel en matière d'environnement.
- Nommer des conseillers scientifiques qui serviront d'intermédiaires entre les scientifiques et les décideurs.
- Établir une distinction entre les responsabilités relatives à la science et celles qui se rattachent à la réglementation afin d'assurer l'intégrité et la crédibilité des sciences de l'environnement.
- Aider les scientifiques à vulgariser les résultats de leurs travaux, afin d'améliorer le processus décisionnel dans l'ensemble de la société. Sur ce chapitre, il est important de bien faire comprendre les limites des connaissances et des résultats scientifiques.

### L'objectif

Aider le secteur privé à mettre au point des technologies, efficaces et économiques, ainsi qu'à les rendre accessibles à tous, au Canada comme à l'étranger.

### Les mesures

- Créer un fonds de démonstration des technologies administré par le gouvernement et par le secteur privé afin de favoriser la mise au point de technologies plus douces, par exemple des stratégies, des compétences de gestion et des mécanismes institutionnels à des fins d'exportation.
- Aider les petits créateurs, entrepreneurs et inventeurs à obtenir des fonds, ainsi qu'à commercialiser et à faire breveter des découvertes dont l'environnement pourrait bénéficier.
- Mettre au point des technologies de l'environnement commercialisables à l'échelle internationale, par l'entremise d'Industrie, Sciences et Technologie Canada.
- Favoriser l'implantation de mécanismes de transferts de technologies pour intégrer les résultats de la recherche et du développement aux lieux de travail.

- Accorder la priorité à la mise au point de technologies telles que les suivantes :
  - les technologies propices à la conservation de l'énergie et aux procédés industriels propres;
  - les technologies de gestion de l'environnement présentant des avantages nationaux et mondiaux;
  - les technologies de contrôle peu coûteuses afin de vérifier la pollution engendrée par les réseaux en mauvais état;
  - les technologies de contrôle fondées sur les compétences canadiennes reconnues, telles que le système d'information géographique, la télédétection et les outils de visualisation;
  - les technologies permettant d'anticiper les problèmes et de concevoir des scénarios pour les résoudre;
  - les technologies visant à ralentir l'amincissement de la couche d'ozone, notamment dans les pays en développement;
  - les nouvelles technologies de combustion du charbon;
  - les technologies améliorées pour la gestion des déchets et les solutions de rechange.

### L'objectif

Apppuyer la mise au point et le fonctionnement de sources adéquates de données de base sur l'environnement.

### Les mesures

- Mener des recherches afin de déterminer les principaux domaines de l'environnement devant faire l'objet de contrôle et de suivi.
- Définir les normes de base, les facteurs et les champs de contrôle.
- Évaluer l'exactitude des banques de données régionales et nationales existantes.
- Mettre l'accent sur les réseaux intégrés de contrôle.
- Accorder en priorité des fonds aux travaux sur le terrain et à la cueillette de données afin d'assurer des informations de base de grande qualité.
- Établir et alimenter des banques de données et en faciliter l'accès.
- Accroître la participation du public à la surveillance dans des domaines tels que les inventaires fauniques.

### L'objectif

Faire preuve d'initiative dans le domaine des sciences, sur le plan international, en abordant les problèmes écologiques planétaires.

### Les mesures

- Travailler à la création d'une banque internationale de données sur l'environnement.
- Éviter le chevauchement et utiliser les résultats de la recherche internationale.
- Favoriser les échanges internationaux en recherche.
- Élaborer des protocoles internationaux pour l'analyse et les expériences scientifiques aux fins de la réglementation.
- Poursuivre la longue participation du Canada à des organisations internationales telles que l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
- Continuer à participer aux progrès internationaux en modélisation numérique.
- Favoriser la création de réseaux internationaux de recherche.
- Appuyer les efforts de commercialisation internationale visant l'exportation des technologies de l'environnement dans les domaines des forêts et de l'énergie ainsi que dans les autres secteurs technologiques.

### L'objectif

Faire appel aux sciences sociales et économiques, aussi bien qu'aux sciences physiques, pour résoudre les problèmes écologiques.

---

**N'importe quel scientifique digne de ce nom devrait pouvoir expliquer en termes clairs et simples les résultats de ses travaux.**

*Joan Malanson, adjointe au personnel*
*Église unie Immanuel*
*Winnipeg (Manitoba)*

---

### Les mesures

- Mener des travaux de recherche sur les méthodes et le processus décisionnel, ainsi que sur d'autres aspects des sciences sociales.
- Intensifier la recherche en sciences sociales sur les problèmes écologiques et nommer des spécialistes en cette matière dans les groupes de recherche.
- Effectuer des recherches sur les aspects économiques des programmes environnementaux, notamment quant à leur incidence sur l'emploi ou sur les gains, et prendre en compte la valeur environnementale des ressources naturelles dans le processus décisionnel.
- Évaluer les répercussions socio-économiques des variations climatiques extrêmes, à titre d'exemple d'un problème multidisciplinaire susceptible d'être résolu à la fois par les sciences physiques, sociales et économiques.

Les consultations ont mis l'accent sur plusieurs domaines des sciences et de la technologie auxquels il faudrait accorder une plus grande attention. Ces éléments sont intégrés, de façon générale, aux autres rubriques. Les mesures préconisées dans le présent chapitre s'appliquent à toutes les autres initiatives proposées comme solution aux problèmes écologiques.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Accroître considérablement les ressources que le gouvernement fédéral consacrera aux sciences et à la technologie de l'environnement au cours des cinq prochaines années, notamment en vue de suivre de près les changements qui se produisent dans l'environnement, d'élaborer des règlements et des politiques, ainsi que de trouver des solutions aux problèmes dans ce domaine en s'attardant à celles qui peuvent ouvrir de nouveaux créneaux.

2. Financer la recherche en ayant recours à des leviers économiques nouveaux.

3. Créer et financer un institut canadien des écosystèmes afin d'effectuer de la recherche sur les problèmes de l'environnement selon une perspective écosystémique.

4. Créer un comité interministériel de la recherche et des technologies de l'environnement, au sein du gouvernement fédéral. Constitué selon le modèle du groupe de recherche et de développement énergétiques, sous l'égide d'Environnement Canada, ce groupe pourrait être chargé de répartir les ressources scientifiques pour répondre aux priorités fluctuantes en matière d'environnement et pour mobiliser les ressources des secteurs public et privé, à la fois sur une base nationale et internationale.

5. Créer un programme visant à accroître la recherche fondamentale en environnement dans les universités.

6. Élaborer un programme dans le but de financer les travaux de recherche en environnement réalisés par les universités et le secteur privé, dans la mesure où ils répondent aux priorités du gouvernement en matière de recherche.

7. Créer un programme à frais partagés de démonstration des technologies de l'environnement afin de favoriser la mise au point de ces technologies dans des domaines tels que la lutte contre la pollution, la gestion des déchets, le recyclage, la télédétection et les technologies propres.

8. Orienter les initiatives fédérales de mise au point de la technologie sur les procédés industriels, la lutte contre la pollution, la modélisation, les produits et les technologies de remplacement des substances chimiques qui causent l'amincissement de la couche d'ozone, le recyclage, les énergies renouvelables et la combustion propre du charbon.

9. Accroître la participation du Canada aux initiatives scientifiques internationales afin d'appuyer les solutions aux problèmes écologiques d'envergure mondiale, tels que l'amincissement de la couche d'ozone, le réchauffement planétaire et les pluies acides.

10. Étudier les façons d'inciter l'industrie à investir davantage dans la recherche et le développement sur l'environnement.

11. Aider à la commercialisation internationale des technologies de l'environnement mises au point au Canada.

12. Fournir les ressources suffisantes pour assurer la cueillette et le fonctionnement de grandes banques de données de base sur l'environnement et, en particulier, la mise au point d'indices de développement durable qui serviront à l'élaboration des politiques futures.

13. Créer des réseaux de bénévoles qui fourniront des données sur les espèces fauniques tout en surveillant leur évolution.

14. Effectuer des recherches socio-économiques sur des sujets prioritaires tels que les répercussions des programmes environnementaux sur l'emploi, l'intégration de la valeur environnementale des ressources naturelles dans le processus décisionnel et l'effet prévisible des changements climatiques.

# L'information

Comme l'indique le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, une bonne information accessible et intelligible est essentielle à la prise de décisions judicieuses en matière d'environnement. Le gouvernement s'est engagé à améliorer la qualité, la cohérence, l'exactitude et l'accessibilité de l'information sur l'environnement. Par ailleurs, il a fait remarquer que celle-ci en est encore au stade embryonnaire et qu'il reste encore beaucoup à faire. Dans cet esprit, le gouvernement a demandé à la population canadienne quelle était la meilleure façon de coordonner ses activités dans ce domaine et de travailler en coopération avec d'autres gouvernements, avec le secteur privé et avec des groupes pour réaliser ses objectifs.

Dans le document en question, le gouvernement avance plusieurs propositions visant à améliorer l'information sur l'environnement. On y mentionne, entre autres, un projet-pilote pour perfectionner les comptes satellites de l'environnement, l'amélioration du rapport quinquennal sur l'état de l'environnement, en publiant des rapports moins détaillés mais plus fréquents (un rapport annuel de politique générale et de pronostics sur l'environnement, par exemple) et la création d'une bibliothèque nationale de l'environnement.

## Les débats

La nécessité d'une meilleure information est un leitmotiv que l'on retrouve tout au long des séances d'information, des ateliers de consultation, ainsi que dans les mémoires et les lettres, quel qu'en ait été le sujet. Sans contredit, les participants estiment que l'information est un facteur déterminant dans la prise de décisions et que beaucoup d'efforts doivent être déployés sur ce chapitre.

Ils enjoignent le gouvernement à se concentrer sur trois aspects : la nature de l'information à communiquer, un meilleur accès à l'information et l'amélioration des véhicules d'information afin que la population soit mieux renseignée en matière d'environnement.

Bon nombre de participants sont d'avis que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans l'élaboration de bases de données et de rapports sur l'environnement; toutefois, plusieurs se sont dits préoccupés par son manque apparent d'impartialité. Les opinions sont partagées quant à l'entité qui doit produire les rapports : certains recommandent la création d'un organisme national indépendant; et d'autres, une équipe multidisciplinaire représentant tous les intéressés.

La grande majorité souhaite le maintien et l'amélioration des rapports sur l'état de l'environnement, ainsi que la mise sur pied d'une bibliothèque de l'environnement. Les participants estiment qu'il faut des mécanismes plus efficaces d'échange de l'information environnementale entre le public et les autorités.

Peu de participants ont réagi à l'objectif du **Plan vert** qui porte sur l'établissement de comptes nationaux satellites, surtout parce qu'ils n'en comprenaient pas la nature. Les réponses diffèrent largement. Quelques-uns déclarent ne pas comprendre, tandis que d'autres sont d'accord et, enfin, certains s'inquiètent de la façon de comptabiliser l'information sur les ressources naturelles.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Avoir accès à une information plus exacte, plus fiable et plus plausible sur l'environnement et les ressources naturelles.

### Les mesures

- Élaborer, en collaboration avec un groupe de scientifiques multidisciplinaires, un ensemble d'indices écologiques normalisés sur le développement durable. Ces indices auraient trait à l'état des écosystèmes et aux agressions qu'ils subissent et devraient être utilisés par le gouvernement fédéral et les administrations provinciales, par le secteur privé, ainsi que par les groupes écologiques et d'autres groupes. Ces paramètres feraient l'objet d'un contrôle régulier pour connaître l'état actuel et futur de la salubrité de l'environnement. Outre les indices économiques courants, il faudrait des indices sur la santé, les systèmes écologiques, la faune, l'énergie et la consommation.

**Il importe également de cerner les tendances en matière d'environnement afin que nous sachions où il y a eu des améliorations et où la situation laisse à désirer.**

***Canadian Steel Environmental Association***

**Pour assurer le succès du *Plan vert*, il est essentiel d'uniformiser la façon dont les données sont consignées et conservées aux fins de la surveillance et de l'évaluation de l'état de l'environnement.**

***PhD Associates Inc.***

- Mettre sur pied un organisme impartial qui serait chargé de fournir des rapports sur l'environnement au pays et d'évaluer quels sont les problèmes écologiques mondiaux qu'il faut attribuer au Canada. Pour que le gouvernment soit en mesure de respecter ses engagements, il faut que l'information provienne d'une source impartiale. Les organisations environnementales non gouvernementales (OENG) et les entreprises doivent être appelées à participer.
- Établir un « indice national de qualité de vie (INQV) » qui porterait, entre autres, sur l'accessibilité des régions fauniques, des parcs naturels et des autres éléments, afin que les secteurs public et privé utilisent l'INQV au lieu du produit national brut dans leurs systèmes de comptabilité.
- Normaliser la collecte de données et communiquer l'information sur l'environnement de manière équilibrée.
- Passer en revue toutes les bases de données existantes et, à l'aide des critères établis, déterminer la plausibilité, l'utilité et la pertinence des renseignements scientifiques qu'elles renferment.
- Réglementer un système de production de données par des méthodes de recherche distinctes. Ces données doivent être accessibles au secteur public, au secteur privé et à d'autres groupes qui ont besoin d'appuyer leurs recherches.
- Compiler des données de référence environnementales basées sur les écosystèmes, dont la portée est à la fois locale et mondiale, et qui incomberaient à une équipe interdisciplinaire composée de représentants de divers groupes d'intéressés.
- Mettre à jour les répertoires sur toutes les ressources naturelles en donnant la priorité aux forêts les plus anciennes, aux ressources touristiques et à la faune.
- Accorder des fonds à des groupes voués à l'environnement et à la recherche afin de les aider à continuer de renseigner le public.

### L'objectif

Améliorer la surveillance et l'évaluation de l'état de l'environnement et produire régulièrement des rapports en vue de décisions plus éclairées.

### Les mesures

- Produire régulièrement (annuellement) des rapports sur l'état de l'environnement rédigés par un groupe indépendant (ou sans lien avec le gouvernement). Fournir des services d'appoint aux intéressés afin d'évaluer les travaux actuels et les progrès réalisés.
- Produire régulièrement des rapports sur l'état de l'environnement dans le Nord, fondés notamment sur l'information locale. Les fonctions de recherche et de surveillance pourraient être confiées à un nouvel organisme scientifique. On pourrait aussi élargir le rôle du Northern Institute, qui est relié aux centres d'information nationaux et internationaux.
- Faire rapport régulièrement sur les progrès réalisés par le Canada en regard des 4 R et comparer l'avancement des progrès avec ceux d'autres pays.
- Promouvoir, selon une formule normalisée, les rapports sur l'état de l'environnement au niveau provincial dans le cadre du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).
- Élaborer un programme de surveillance mesurant, sur une longue période, les changements de comportement et de mentalité de la population.
- Multiplier les programmes de surveillance sur la qualité des eaux, les ressources forestières et les méthodes de gestion, l'utilisation des ressources renouvelables et non renouvelables, les données atmosphériques, la qualité de l'air, les nouvelles utilisations des terres agricoles, les polluants nocifs, l'utilisation et les effets des produits chimiques et des produits vaporisés, ainsi que la situation de la pêche et de l'habitat du poisson de ruisseau partout au pays.
- Fusionner les programmes de surveillance sectorielle avec les programmes généraux de surveillance des écosystèmes.

**Le public a besoin d'une source d'information digne de confiance et toujours actuelle. On devrait pouvoir trouver sans difficulté les publications du gouvernement fédéral dans les bibliothèques publiques, tandis que Radio-Canada (radio et télévision) devrait donner régulièrement des nouvelles sur l'environnement. Il faut, en outre, vulgariser les renseignements scientifiques.**

*J.R. Frey, vice-président*
*General Motors*

### L'objectif

Établir un système de comptabilité lié aux ressources naturelles.

### Les mesures

- Veiller à ce que les comptes satellites soient accompagnés de renseignements supplémentaires sur l'environnement et à ce que l'information requise ne se limite pas aux données disponibles.
- Mettre au point un système de rapport qualité-prix environnemental et en tenir compte dans la mesure de la productivité. Il faudrait examiner d'un œil critique les modèles d'indice de bien-être actuellement utilisés par la Banque mondiale et le Japon pour voir s'ils satisfont les besoins du Canada.
- Déterminer la valeur réelle des ressources naturelles du Canada.

### L'objectif

Accroître l'accessibilité de l'information sur l'environnement en vue d'aider les Canadiens à prendre des décisions dans leur vie quotidienne.

### Les mesures

- Créer et promouvoir une bibliothèque nationale de l'environnement, en vue d'accroître l'accessibilité et la diffusion de l'information sur l'environnement, ainsi que des bases de données nationales, provinciales, régionales et locales en matière d'environnement. La bibliothèque serait le dépôt de l'information sur l'environnement et utiliserait les systèmes actuels de bibliothéconomie. On aurait accès à la bibliothèque par un numéro zénith ou par l'intermédiaire des bibliothèques régionales, de systèmes informatiques et de systèmes téléphoniques de type ALEX. La bibliothèque pourrait aussi fournir un service de référence et diriger les appels vers les ministères, les organismes non gouvernementaux, les entreprises, etc. On y aurait accès par téléphone ou par ordinateur. La publicité sur la bibliothèque se ferait dans la presse électronique et écrite, et dans les bibliothèques régionales, ainsi qu'au moyen d'affiches dans des lieux publics, d'annonces dans les annuaires téléphoniques, et d'appels téléphoniques suivis d'envois.
- Produire un guide de renseignements écologiques portant sur les interventions environnementales qui s'imposent et sur les ressources qui existent à cette fin, y compris des renseignements sur tous les programmes environnementaux du gouvernement fédéral et des administrations provinciales, de même que sur la marche à suivre, les solutions de rechange, les produits dangereux, les normes de conformité, les pollueurs, la gestion des déchets au Canada, les stratégies relatives à la réduction des déchets domestiques et dangereux, les réalisations dans le domaine des déchets toxiques, l'amincissement de la couche d'ozone, les pratiques de conservation de l'eau et les cotes d'innocuité sanitaire et alimentaire.
- Établir un bureau central, doté d'un personnel bien informé, pour faciliter la diffusion des renseignements en matière d'environnement.
- Communiquer à la population toute l'information en matière d'environnement obtenue grâce aux deniers publics.
- Inciter les fabricants d'appareils ménagers à indiquer à côté du prix d'achat le coût du cycle de vie de l'appareil. Les fabricants devraient fournir sur l'emballage des renseignements quant au recyclage.
- Inciter les industries à fournir plus de renseignements sur leurs pratiques en matière d'environnement.
- Élaborer ou renforcer des lois sur le droit d'accès à l'information.

**De bons renseignements permettent de prendre de bonnes décisions. L'industrie des pâtes et papiers a incité les organismes gouvernementaux à prendre l'initiative dans l'établissement de bases communes de données et de renseignements. L'industrie souhaite participer à l'élaboration de ces bases et contribuer à la fourniture de renseignements.**

***Association canadienne des pâtes et papiers***

### L'objectif

Communiquer l'information sur l'environnement avec plus d'efficacité.

### Les mesures

- Établir et commercialiser un « répertoire de réussites » de concert avec les entreprises, lequel renfermerait notamment des exemples de la réduction de certains polluants, d'initiatives de recyclage et de campagnes lancées par la population, ainsi que de bonnes pratiques forestières. Ce répertoire permettrait de documenter les réussites en matière d'environnement.
- Former des « équipes chargées des questions critiques » pour recueillir des renseignements sur les réussites dans certains secteurs de l'environnement, déterminer les recherches à faire et élaborer des stratégies propres à assurer la durabilité de l'environnement.
- Utiliser les voies de communication existantes, ou en créer de nouvelles, pour mieux faire connaître les questions, les activités et les données touchant l'environnement. Dans la presse écrite, des nouvelles sur l'environnement, comme des estimations d'émanations de $CO_2$ durant les vingt-quatre dernières heures, la consommation de combustibles fossiles, les espèces animales disparues, la quantité de chlorofluorocarbones (CFC) dans l'atmosphère et les déchets produits) devraient paraître régulièrement.
- Recourir aux médias bien renseignés en matière d'environnement pour diffuser de l'information à toutes les parties intéressées.
- Former les scientifiques afin qu'ils puissent exprimer des notions complexes d'une manière claire et facile à comprendre.
- Donner des renseignements sur l'environnement, en termes simples, dans les deux langues officielles.
- Améliorer les méthodes de mise en marché et de diffusion des publications sur l'environnement.
- Commanditer une conférence nationale annuelle destinée aux groupes d'intéressés et ayant pour thème l'état de l'environnement et la mise en œuvre du **Plan vert**.
- Établir des réseaux d'information à l'échelle internationale et lancer des initiatives conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les municipalités et les localités.
- Favoriser, à tous les niveaux, des programmes de formation sur la sensibilisation à l'environnement. Ces programmes devraient faire appel aux jeunes afin qu'ils contribuent à la restauration de l'environnement au niveau local. Ces programmes devraient aussi introduire un code de déontologie et assurer un rayonnement propre à promouvoir la gestion des ressources naturelles.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Établir un ensemble d'indices normalisés qui donneront un profil représentatif de l'état de l'environnement et qui traceront les progrès réalisés en matière de développement durable.

2. Poursuivre la coopération avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales dans la mise au point d'une optique commune à l'égard des comptes satellites et d'une mesure de la croissance économique qui tienne compte de la durabilité de l'environnement.

3. Implanter un projet-pilote pour l'établissement d'un indice de bien-être ou de qualité de vie, portant sur des facteurs tels que la salubrité de l'environnement, les risques associés à la pollution et les occasions de se familiariser avec la faune et la flore.

4. Créer une bibliothèque nationale de l'environnement pour offrir au public un meilleur accès à l'information sur l'état de l'environnement.

5. Établir un réseau canadien des systèmes intégrés de surveillance environnementale, lequel mesurerait l'état des écosystèmes et leur évolution en fonction des activités humaines et des phénomènes naturels.

6. Compléter le rapport sur l'état de l'environnement (paraissant tous les cinq ans) par d'autres rapports plus fréquents mais moins détaillés, notamment un rapport annuel de politique générale et de pronostics, des fiches documentaires et des reportages dans les médias.

7. Élargir le rôle du Northern Science Institute afin d'obtenir plus de renseignements techniques et scientifiques sur les écosystèmes arctiques, pouvant servir de fondement à certaines mesures législatives.

8. Appuyer les programmes d'information visant à sensibiliser le public à l'environnement, et aux effets sur la santé causés par les substances toxiques : leur utilisation et leur élimination adéquates, ainsi que les solutions possibles.

9. Établir un organisme indépendant composé des divers groupes d'intéressés pour normaliser, coordonner et vérifier les rapports sur l'état de l'environnement produits par tous les gouvernements (fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux).

10. Participer à la création et à la coordination d'un organisme formé de divers représentants qui recueilleraient des données sur les écosystèmes du Canada.

11. Multiplier les programmes de surveillance de la qualité de l'eau et de l'air, des pratiques de gestion forestière, des nouvelles utilisations des terres agricoles et de l'état des pêches.

12. Rédiger une série de guides d'information sur l'environnement portant sur toute une gamme de sujets, dont les produits dangereux et leurs substituts, les stratégies de réduction des déchets, les normes de conformité, les stratégies de conservation de l'eau, les cotes d'innocuité alimentaire, les modes de vie différents, les programmes environnementaux offerts par tous les paliers de gouvernement et les problèmes écologiques du monde entier.

13. Mettre sur pied un bureau central sur l'environnement pour faciliter la diffusion des renseignements en matière d'environnement.

14. Inciter les fabricants d'appareils ménagers à apposer sur leurs produits des autocollants sur lesquels figure le coût du cycle de vie; les fabricants d'emballages à fournir des renseignements sur le recyclage de leurs produits; et les services publics à joindre aux factures de l'information sur la conservation.

15. Élaborer et annoncer un « répertoire de réussites environnementales », de concert avec d'autres gouvernements et avec les entreprises, afin d'inciter la population canadienne à modifier ses habitudes et à respecter l'environnement.

16. Établir un programme d'information afin de s'assurer que les médias canadiens sont suffisamment renseignés sur l'environnement.

17. Améliorer l'accès du public à l'information gouvernementale sur l'environnement au moyen de la législation.

18. Renforcer la capacité du gouvernement fédéral à fournir de façon rapide et efficace l'information sur l'environnement, y compris un rapport sur l'état de l'environnement.

Voir les recommandations qui figurent sous la rubrique « L'éducation ».

# L'éducation

Dans le document de consultation du gouvernement intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, l'éducation constitue l'un des cinq éléments jugés essentiels à l'amélioration du processus décisionnel en matière d'environnement, et ce, à tous les échelons de la société. En faisant des Canadiens des gens renseignés et compétents dans le domaine de l'environnement, le gouvernement vise à ce que la sensibilisation se transforme en action.

Reconnaissant qu'il y a bien des façons d'accroître les connaissances en matière d'environnement, le gouvernement, de concert avec les administrations provinciales, établira des priorités d'action. Dans le document de consultation, le gouvernement a sollicité les points de vue de la population canadienne sur la meilleure façon de coordonner de telles activités. Il a également souligné que les collectivités, les organismes non gouvernementaux et le secteur privé pourraient jouer un rôle important. En outre, il a proposé le recours à des initiatives, telles que le programme fédéral les Partenaires de l'environnement, pour faciliter la coopération dans ces secteurs.

## Les débats

De l'avis des participants au processus de consultation, l'éducation constitue le véhicule par excellence pour changer les valeurs et modifier les modes de vie en vue de créer un Canada environnementalement sain. Selon eux, l'éducation des enfants, des politiciens, des gens d'affaires et du public constitue le moyen privilégié de modifier les attitudes et les perceptions vis-à-vis de l'environnement, ainsi que de créer une éthique environnementale. Ils souhaitent que le gouvernement fasse de l'éducation l'un de ses principaux objectifs en matière d'environnement.

Selon les participants, le système d'enseignement et les programmes environnementaux actuels ne suffisent pas à préparer la prochaine génération à affronter les futurs problèmes écologiques. Les Canadiens reconnaissent qu'il incombe à tous les paliers de gouvernement, comme à l'industrie, d'accroître les connaissances en matière d'environnement au pays. Ils incitent le gouvernement à travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux et avec d'autres groupes d'intéressés à l'élaboration et à la mise œuvre d'une stratégie nationale d'éducation environnementale.

Les participants estiment que les études en matière d'environnement doivent faire partie intégrante des programmes scolaires à tous les niveaux, de la maternelle à l'université, en insistant surtout sur l'aspect scientifique. Ces programmes doivent être élaborés avec la participation de tous les groupes d'intéressés. Toutefois, l'on ne s'entend pas sur les mécanismes nécessaires à l'élaboration des principaux éléments d'un tel programme ni sur son contenu ni sur le moment de sa mise en œuvre.

En outre, les participants expriment leurs inquiétudes à l'égard du nombre restreint de programmes visant une plus grande sensibilisation à l'environnement, tout en soulignant le peu de fonds dont disposent les organismes pour élaborer et mettre sur pied des programmes d'éducation. Bon nombre d'organismes sont d'avis que le gouvernement fédéral doit accroître le financement et considérer de nouvelles façons de dispenser une telle éducation. Plusieurs participants soulignent l'importance que revêtent la publicité et la commercialisation de l'information sur l'environnement en tant que moyen d'éduquer le public.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale d'éducation environnementale à laquelle participeraient tous les intéressés.

### Les mesures

- Diriger et évaluer les programmes environnementaux qui existent actuellement au Canada, en prenant en compte les particularités provinciales, régionales et culturelles. Le Conseil des sciences du Canada, le Conseil canadien des ministres de l'environnement ou la Conférence des ministres de la santé pourrait se charger de ce travail.
- Déterminer les besoins en éducation dans le domaine de l'environnement et faire en sorte que la politique vise particulièrement l'élaboration et la mise en œuvre de programmes fondamentaux, de programmes scolaires et de lignes directrices en ce domaine.
- Susciter la participation de tous les groupes d'intéressés à l'élaboration d'une stratégie éducative (provinces, territoires, secteurs industriels, universitaires et autres).

- Étudier des mécanismes visant à mettre en œuvre la stratégie, depuis la création d'une table ronde et d'un comité consultatif national sur l'éducation environnementale, jusqu'à un groupe de travail sous l'égide du Conseil canadien des ministres de l'environnement.
- Élaborer des normes conceptuelles pour mesurer l'efficacité de l'éducation environnementale.

### L'objectif

Améliorer le système d'enseignement et de formation pédagogique en matière d'environnement.

### Les mesures

- Établir, en collaboration avec tous les groupes d'intéressés, des centres d'excellence régionaux dont l'objectif consisterait à dispenser un enseignement et une formation en matière d'environnement à tous les groupes professionnels, y compris les médecins, les avocats, les ingénieurs et les cols bleus.
- Inciter les gouvernements provinciaux à élaborer des stratégies holistiques dans le domaine de l'éducation et à reconnaître des pratiques et des programmes d'études innovateurs en matière d'environnement, en optant pour une stratégie multidisciplinaire qui inclut des programmes d'études environnementales obligatoires à tous les niveaux scolaires.
- Élaborer des programmes d'études, des lignes directrices en matière de programmes et des cours de base en sciences pour tous les niveaux scolaires, en vue d'accroître les connaissances scientifiques, puisque la résolution des problèmes écologiques et la gestion des ressources naturelles reposent largement sur les scientifiques.
- Introduire une éthique environnementale dans tous les programmes aux niveaux local et universitaire.

**Nous devons d'abord prendre conscience des agressions que nous faisons subir à l'environnement pour ensuite modifier notre comportement.**

***Trans Alta Utilities Corporation***
***Calgary (Alberta)***

- Mettre l'accent, dans les programmes scolaires, sur l'écologie, ainsi que sur les principes et les interrelations écologiques.
- Mettre sur pied un conseil consultatif national sur l'éducation environnementale chargé d'organiser, en collaboration avec tous les groupes d'intéressés, une conférence annuelle, à l'échelle nationale, en vue d'alimenter le présent débat sur le sujet.
- Inciter les universités à ajouter l'écologie au programme de leurs facultés de commerce et de journalisme. Par exemple, favoriser l'expansion de l'Institut pour le journalisme environnemental (université Western de l'Ontario) et encourager les personnes qui travaillent dans le domaine de la communication à se perfectionner et à traiter objectivement l'information.
- Inciter les écoles d'agriculture à élargir leurs programmes axés sur le concept de l'agriculture dans un contexte de développement durable.
- Inciter les gouvernements provinciaux à donner des cours de perfectionnement en écologie à tous les professeurs, de la maternelle à l'université, en mettant sur pied un programme d'été à leur intention.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie qui exige que les fonctionaires fédéraux et les politiciens suivent des cours d'écologie.
- Favoriser l'enseignement de l'histoire, des traditions et de la culture autochtones, en vue de mettre en valeur et de mieux comprendre les liens qu'entretiennent les autochtones avec l'environnement.
- Appuyer la recherche et l'élaboration de matériel didactique, de programmes d'études et de méthodes d'enseignement de l'écologie, grâce au contrôle des paiements de transfert.
- Étendre les programmes d'enseignement actuels, tel Project Wild, et appuyer les initiatives de formation en développement durable grâce à des organismes tels que la Canadian Environmental Education Association et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

### L'objectif

Améliorer l'enseignement en matière d'environnement qui existe en dehors du système scolaire officiel.

### Les mesures

- Mettre sur pied un programme d'action environnementale semblable à PARTICIPACTION, en vue de modifier les attitudes et les comportements sociaux, de favoriser la création d'une culture environnementale et d'accroître les connaissances sur l'environnement. Envisager de confier l'exécution de ce programme à un organisme du milieu ou à un groupe multisectoriel.
- Élaborer, en collaboration avec tous les groupes d'intéressés, des programmes d'éducation dans le domaine de l'environnement à l'intention des professionnels, des décideurs, des gestionnaires, des politiciens, des médias et du grand public. Ces programmes doivent inclure des discussions sur les principales questions environnementales, telles que la réduction des déchets, les choix énergétiques, l'incidence des urgences environnementales, les activités agricoles, la conservation de l'eau, le recyclage et le compostage, afin de susciter une plus grande compréhension et de faciliter la participation des citoyens.
- Élaborer à l'intention du public un programme d'éducation sur les lois et les règlements en matière d'environnement, ainsi que sur leur application.
- Promouvoir le concept d'éducation faunique en rétablissant les centres d'enseignement et d'interprétation du Service canadien de la faune, tels que le Webb Center, en Saskatchewan. L'accent doit être mis sur les centres d'interprétation en milieu urbain.
- Élaborer des programmes d'enseignement sur la vie en plein air et promouvoir des programmes de redécouverte de l'environnement visant à faire connaître l'importance des milieux protégés, des processus naturels, des parcs et de l'intégrité de l'environnement.

**Il ne fait aucun doute que l'enseignement dans les écoles doit viser à améliorer les attitudes vis-à-vis de l'environnement, et ce, dès le cours élémentaire.**

*J.R. Orlando*
*Centre médical de Camp Hill*
*Halifax (Nouvelle-Écosse)*

- Créer des débouchés pour les jeunes dans le domaine de l'environnement, au niveau local, et appuyer des programmes d'acquisition de qualités de chef en matière d'environnement à l'intention des groupes communautaires à des camps de jeunes, tels Katimavik, la Croix verte et les Environment Youth Corps.

### L'objectif

Accorder des fonds nouveaux ou supplémentaires pour les programmes d'éducation environnementale à tous les niveaux.

### Les mesures

- Étendre la portée du programme les Partenaires de l'environnement afin d'y inclure les projets d'éducation.
- Financer des bourses d'études en recherche et en éducation dans le domaine de l'environnement.
- Accroître les fonds destinés à l'élaboration de programmes, tels que la médecine environnementale, l'ingénierie environnementale et la planification environnementale, en adoptant une stratégie de partenariat pour les universités.
- Financer les organismes environnementaux non gouvernementaux afin de les inciter à promouvoir l'éducation environnementale.
- Encourager et appuyer le Comité canadien sur l'homme et la biosphère qui est actuellement en train d'examiner l'éducation environnementale.
- Financer les projets d'éducation à court terme dans le domaine de l'environnement, au niveau communautaire, tels que le Healthy Communities Project.
- Financer et favoriser les activités culturelles centrées sur l'environnement.
- Réorienter l'attribution de fonds du programme de subventions du Secrétariat d'État vers un plus grand soutien des programmes environnementaux.
- Accroître les fonds destinés à la Semaine de l'environnement et en faire un festival national sur l'environnement et la culture.
- Attribuer des fonds supplémentaires aux câblodistributeurs afin de leur permettre de traiter les questions de l'environnement.

### L'objectif

Élaborer des mécanismes innovateurs de commercialisation et de publicité de façon à ce que l'éducation dans le domaine de l'environnement soit accessible à tous les groupes.

### Les mesures

- Inciter la Société Radio-Canada, l'Office national du film et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes à promouvoir l'éducation environnementale :
  - en télédiffusant des débats périodiques sur des questions environnementales telles que les produits écologiques, les produits toxiques et les risques;
  - en lançant des campagnes publicitaires afin d'accroître la sensibilisation des consommateurs à l'existence de produits écologiques;
  - en mettant sur pied un « canal vert » pour débattre des questions relatives à la santé et à l'environnement;
  - en présentant des émissions semblables à celles sur le bricolage afin de donner des renseignements détaillés sur les pratiques environnementales à employer à la maison.
- En collaboration avec d'autres groupes d'intéressés, mettre sur pied un bureau de conférenciers de divers secteurs, qui s'adresseraient aux étudiants, aux clubs philanthropiques et à d'autres auditoires sur diverses questions environnementales.
- Mettre sur pied un spectacle itinérant en vue de promouvoir l'éducation environnementale.
- Mettre en valeur les réussites en matière d'environnement dans des domaines comme la nouvelle technologie environnementale, les techniques de gestion des ressources naturelles, les mesures d'économies d'énergie et les procédés industriels sains.
- Publier dans les quotidiens ou les hebdomadaires des exposant en quelques lignes l'actualité en matière d'environnement.
- Lancer un bulletin environnemental périodique (semestriel) qui pourrait souligner les progrès réalisés dans le domaine de l'environnement.
- Utiliser les espaces publicitaires des compagnies d'autobus en vue de renseigner le public sur les préoccupations écologiques et de montrer que le transport en commun est plus sain pour l'environnement que les voitures particulières.
- Élaborer, monter et financer à l'intention des consommateurs une trousse d'information qui leur serait transmise par l'intermédiaire des municipalités.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Mettre sur pied un programme à l'intention des citoyens, semblable à PARTICIPACTION, comprenant un élément de sensibilisation du public et visant à favoriser l'adoption de comportements plus sensibles à l'égard de l'environnement.

2. Par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'environnement et du Conseil des ministres de l'éducation, mettre sur pied un groupe de travail constitué de plusieurs groupes d'intéressés et chargé d'élaborer, d'ici à 1992, un plan d'action en éducation environnementale à l'intention des écoles élémentaires et secondaires, ainsi que des universités et des collèges.

3. En collaboration avec les associations professionnelles et commerciales intéressées, élaborer et offrir des cours de formation en environnement aux administrateurs du gouvernement fédéral.

4. Mettre sur pied un conseil consultatif national sur l'éducation environnementale chargé de travailler avec tous les intéressés à la coordination d'une conférence nationale annuelle sur l'éducation environnementale.

5. Susciter chez les jeunes un intérêt pour l'environnement, en appuyant la création d'emplois d'été dans le domaine, en finançant des programmes d'échange à leur intention et en facilitant leur participation aux conférences.

6. Élargir le programme les Partenaires de l'environnement de manière à englober des projets éducatifs.

7. Améliorer le programme Choix environnemental quant à la définition et à l'étiquetage des produits écologiques.

8. Multiplier les programmes d'interprétation et d'éducation dans les parcs nationaux et les lieux historiques.

9. Mettre en valeur les centres du Service canadien de la faune et améliorer les programmes d'éducation et d'interprétation, surtout en milieu urbain.

10. En collaboration avec d'autres groupes d'intéressés, mettre sur pied un bureau de conférenciers. Ces derniers seraient invités par les institutions d'enseignement, les clubs philanthropiques et d'autres auditoires à venir débattre divers sujets touchant l'environnement.

11. Promouvoir et rendre disponibles les réussites en matière d'environnement dans des domaines comme la nouvelle technologie, les techniques de gestion des ressources naturelles, les mesures d'économie d'énergie et les procédés industriels sains.

12. Lancer un bulletin semestriel sur l'environnement, afin de souligner les progrès réalisés en matière d'environnement.

13. Élaborer et financer une campagne de sensibilisation à l'environnement, par le truchement de la radio et de la télévision.

14. Établir un centre d'information sur l'éducation environnementale, chargé de déterminer et d'organiser les informations relatives aux programmes, aux activités et au matériel didactique, et d'en faciliter l'accès.

Voir également les recommandations qui figurent sous la rubrique du présent rapport intitulée « L'information ».

**Nous devons mettre l'accent sur l'enseignement. Il est nécessaire d'avoir dans nos écoles un programme qui souligne le fait que les choix que nous faisons ont une incidence sur l'environnement. Nous devons enseigner à nos enfants, dès le bas âge, que nos choix et notre influence en tant qu'individus sont importants. C'est peut-être dans les écoles que nous pouvons commencer à transformer une société de consommation en une société de conservation.**

*Elizabeth Bustard*
*Église unie St. Andrew's*
*Matheson (Ontario)*

# La législation

Des lois efficaces et appliquées rigoureusement constituent, selon le document de consultation du gouvernement intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, l'un des cinq éléments essentiels d'un processus décisionnel sain en matière d'environnement. Les règles relatives à l'accès aux ressources environnementales et à leur utilisation sont établies dans les lois. Malgré des progrès considérables, le gouvernement a fait remarquer qu'il existait encore des failles dans la législation et que la population s'inquiétait de plus en plus de l'absence de rigueur dans l'application des lois.

Le gouvernement s'est engagé par ailleurs à définir, de concert avec les gouvernements provinciaux, les rôles et responsabilités respectives dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Il a indiqué qu'il envisageait de mettre sur pied, en collaboration avec eux, un programme de formation national à l'intention des agents chargés de faire respecter les lois, afin d'en favoriser une application plus rigoureuse.

Le gouvernement a promis de veiller au renforcement des lois et demandé aux Canadiens si, à leur avis, il fallait mettre l'accent sur des inspections plus fréquentes et des poursuites en justice, ou sur un accroissement du rôle de l'État comme conseiller en ce qui a trait aux exigences réglementaires. Étant donné que certains Canadiens s'interrogent sur le processus d'élaboration des règlements, le gouvernement leur a demandé d'envisager des moyens qui permettraient de le clarifier et de le simplifier.

En matière de législation, le gouvernement s'est plus précisément engagé à :

- adopter des lois visant à renforcer et à clarifier l'application du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE);
- examiner de façon systématique les lois et les règlements fédéraux afin d'en mesurer l'incidence sur l'environnement et de recommander, au besoin, des modifications;
- établir, dans le cadre de la LCPE, des règlements nationaux à l'intention des principales industries canadiennes, fondés sur l'évaluation des substances qui figurent sur la liste des substances d'intérêt prioritaire contenue dans la loi.

En dernier lieu, les Canadiens ont été invités à se prononcer sur plusieurs projets de lois et de règlements : une loi sur la protection des plantes et des animaux sauvages; une loi sur l'eau potable; une loi canadienne sur les océans; des règlements sur l'emballage et le recyclage, sur les produits biotechnologiques et leurs dérivés, ainsi que sur l'élimination des chlorofluorocarbones (CFC); les normes d'émission que la Californie appliquera aux modèles de voitures de l'année 1994.

À la suite de consultations publiques, la réforme législative du PEEE a été proposée le 18 juin dernier. La loi affermit l'obligation qu'a l'État d'intégrer les considérations environnementales dans les processus de planification et de réalisation de ses projets.

**La complexité des problèmes actuels, l'alternance des facteurs économiques et techniques ainsi que les conflits d'attributions se combinent pour rendre difficile le maintien d'une structure de réglementation qui soit simple, compréhensible et applicable.**

***Institut canadien des produits pétroliers***
***Ottawa (Ontario)***

## Les débats

Plusieurs participants se sont dit consternés par la piètre performance du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'application des lois sur l'environnement. Selon eux, cela dénote un manque d'engagement réel de sa part face à la protection de l'environnement et de la santé. Ils insistent sur la nécessité d'une application plus stricte et plus efficace des lois, de même que sur le besoin de ressources accrues. Toutefois, certains d'entre eux ajoutent qu'il faut également adopter une stratégie qui permette aux intéressés d'avoir accès à l'information et à l'assistance technique voulues pour se conformer à la législation.

Les participants jugent que les ressources financières et humaines consacrées à la mise en application des lois sur l'environnement et des règlements connexes sont insuffisantes. Les particuliers et les écologistes, ainsi que les groupes d'autochtones et non gouvernementaux n'ayant aucun lien avec l'industrie, prônent tous une application stricte et efficace. L'industrie et les associations industrielles

préconisent, de la part du gouvernement fédéral, le consensus, la coopération, la consultation et le partenariat avec l'industrie pour en arriver à la conformité, plutôt que des inspections et des poursuites en justice en cas d'infraction.

Dans la même veine, nombre de participants ne représentant pas l'industrie sont en faveur de vérifications environnementales obligatoires tant pour l'industrie que pour les gouvernements. Pour leur part, l'industrie et les associations industrielles estiment que la vérification environnementale perdrait ainsi son efficacité en tant qu'outil de gestion. Les représentants des industries craignent que la vérification ne porte que sur le respect des normes établies et ne permette pas d'évaluer véritablement d'autres facteurs de risque ou faiblesses dans la fabrication et autres procédés. Ils tiennent en outre à demeurer compétitifs sur les marchés canadiens et internationaux. Toutefois, de nombreux participants ont fait valoir que la prévention rapporte aussi bien sur le plan économique que sur celui de la protection efficace de l'environnement.

Les participants exigent des règlements précis et mis en application, plutôt que des lignes directrices, des codes de pratique ou des normes d'application volontaire. Ils demandent que le processus d'établissement des règlements soit simplifié. Certains craignent que l'industrie n'utilise qu'à son profit les leviers économiques proposés, comme les permis de polluer et les droits de pollution négociables, se contentant de respecter les limites indiquées, plutôt que de chercher à résoudre les problèmes écologiques. Selon les participants, les leviers économiques doivent appuyer les règlements et non pas les remplacer.

Ils estiment également que le gouvernement fédéral n'a pas suffisamment renseigné le public au sujet des lois fédérales actuelles sur l'environnement et des possibilités qui lui sont offertes de participer à l'élaboration des règlements. Les participants insistent sur le fait que le gouvernement se doit de consulter le public dès les premières étapes de l'élaboration des lois et des règlements.

Certains participants sont également déçus de voir que les propositions ayant pour objet l'élimination de la production et de l'importation au Canada de chlorofluorocarbones (CFC) et de halons, d'ici à 1999, la mise sur pied d'un programme de protection de la faune et de son habitat et la promulgation d'une loi sur la protection des plantes et des animaux sauvages, mentionnées dans le document *l'Environnement à l'heure de la concertation*, sont loin d'être des nouveautés. Il s'agit d'engagements déjà annoncés ou, dans le cas de la protection de la faune, d'un programme en cours depuis plusieurs années. Ce document contient d'autres recommandations particulières sur la législation et son administration, sous les rubriques « Les substances toxiques », « La gestion des déchets » et « Les urgences ».

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Promulguer des lois et des règlements nouveaux.

### Les mesures

- Élaborer un projet de loi canadienne sur les droits de l'environnement qui prévoit :
  - le droit à un environnement naturel propre et salubre;
  - le droit d'être informé des déversements de déchets dans et sur les propriétés publiques;
  - le droit à une évaluation environnementale complète et juste, dont le droit des particuliers de prendre l'initiative de cette évaluation, si les autorités compétentes ne le font pas, et le droit d'exiger un contrôle judiciaire de l'évaluation;
  - le droit des particuliers d'entamer des poursuites en justice relativement à des infractions concernant l'environnement;
  - le droit des particuliers aux recours collectifs en justice;
  - la mise sur pied d'une commission, comme la Commission canadienne des droits de la personne, qui garantirait le respect d'une loi canadienne sur les droits de l'environnement.
- Inviter les Nations Unies à instituer une charte internationale de l'environnement qui garantirait, du moins par persuasion morale, les mêmes droits qu'une loi canadienne sur les droits de l'environnement.

**Je crois fermement que le gouvernement devrait tout mettre en œuvre pour que les lois sur l'environnement soient plus sévères et plus efficaces, et donner priorité à leur application.**

*D. Ireland*
*Prince George (Colombie-Britannique)*

### L'objectif

Élaborer une législation efficace pour protéger l'air et l'eau.

### Les mesures

- Élaborer une législation relative à l'air et à l'eau, fondée sur des données scientifiques adéquates et prévoyant des moyens exhaustifs de contrôle et d'application.
- Élaborer et promulguer, en 1990, une loi canadienne sur l'eau potable.
- Établir une assise législative, y compris des règlements concernant la gestion des eaux et des bassins hydrographiques, fondée sur les meilleures technologies de l'heure.
- Interdire l'importation et l'exportation internationales de l'eau par détournements de bassin à bassin.
- Élaborer des règlements fédéraux sur les eaux internationales et interprovinciales et mettre en place un mécanisme de règlement des différends interprovinciaux relatifs à l'eau.
- Ratifier la Convention du droit de la mer d'ici à 1993.
- Interdire, en vertu de la *Loi sur les pêches*, les projets d'aménagement agricole et forestier le long des cours d'eau, afin de protéger les ressources halieutiques.
- Apporter des améliorations aux exigences relatives au déversement des déchets miniers énoncées dans le règlement sur les effluents liquides des mines de métaux, découlant de la *Loi sur les pêches*.
- S'acquitter de la responsabilité qui incombe au gouvernement fédéral, en vertu de la *Loi sur les pêches*, de protéger les pêches canadiennes et d'interdire ou de limiter la dénaturation des voies navigables canadiennes, de même que prendre des mesures pour contenir la croissance des villes et protéger les rivières à saumons.
- Aux termes de la *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles*, promulguer, d'ici à 1994, des règlements de contrôle plus strict des émissions des véhicules neufs (normes d'émission de la Californie).
- Élaborer des règlements sur la qualité de l'air pour des polluants tels l'anhydride sulfureux et l'anhydride arsénieux.
- S'assurer que les domaines de compétence sont définis à partir de paramètres écologiques et non selon des divisions politiques. Dans le cas des pêches, par exemple, les arguments voulant que les champs de compétence soient étendus aux eaux marines devraient se fonder sur les impératifs de l'environnement, une meilleure gestion des pêches et la lutte contre la pollution.

### L'objectif

Mettre en place une législation qui permette des évaluations et des examens efficaces en matière d'environnement.

### Les mesures

- Établir une loi canadienne stricte et efficace sur l'évaluation environnementale, qui prévoit la mise en œuvre obligatoire des décisions prises lors de l'évaluation, et non seulement des recommandations.
- Ne tolérer aucune exemption en faveur des ministères, organismes, commissions et conseils fédéraux ou des sociétés d'État en ce qui a trait à l'obligation d'effectuer une évaluation des répercussions sur l'environnement aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

### L'objectif

Promulguer des lois pour protéger la faune et la flore.

### Les mesures

- Établir des lois précises visant la protection de la faune et de la flore, y compris des lois fédérales sur les espèces menacées et sur les réserves écologiques, de même qu'une législation assurant le maintien de la diversité biologique.

### L'objectif

Combler les lacunes dans le système de protection en élaborant une législation axée sur des problèmes particuliers.

### Les mesures

- Promulguer des lois exigeant que, avant de mettre de nouveaux produits sur le marché, le fabricant prouve l'existence de méthodes de recyclage viables qui s'appliquent à ces produits.
- Faire en sorte que les évaluations environnementales soient obligatoires pour les ministères, les conseils et les organismes fédéraux, de même que pour les sociétés d'État, et que les résultats en soient rendus publics.
- Établir une législation visant à protéger les ressources culturelles et historiques.
- Établir une loi sur la protection de l'environnement territorial qui sera mise en application dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Décréter que 40 p. 100 de tous les produits soient recyclés.
- Protéger ceux qui dénoncent les infractions, aussi bien dans la fonction publique que dans le secteur privé, contre le harcèlement, le congédiement ou les mutations involontaires.
- Inclure dans la législation pertinente des dispositions relatives aux « bons samaritains » afin d'inciter les personnes compétentes à réagir rapidement et efficacement dans les cas d'urgence.

### L'objectif

Réviser et renforcer les lois et les règlements actuels.

### Les mesures

- Examiner toutes les lois et politiques fédérales pertinentes en vigueur, en vue de déterminer et de supprimer, d'ici à 1993, tout ce qui peut entraver la protection de l'environnement ou y nuire.
- Préciser quel échelon de gouvernement a compétence pour ce qui est des questions environnementales au Canada en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982*, de même que les domaines où il y a partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, d'une part, et entre le gouvernement fédéral et les territoires, d'autre part.
- Incorporer à la Charte des droits et des libertés le principe de la protection de l'environnement.
- Admettre la notion de « crime contre l'environnement » et l'incorporer dans le Code criminel.
- Proposer deux types de pénalités : d'une part, punir les infractions causant des dommages et, de l'autre, faire restaurer ou régénérer les zones endommagées. Exiger que, dès 1990, les contrevenants soient tenus de payer en entier les frais de restauration qui découlent d'actes de pollution dont ils ont été reconnus coupables.
- Établir des règlements nationaux pour l'emballage et les substances dangereuses.
- Combler les lacunes dans les règlements quant au rejet de polluants et aux exigences en matière de plans d'urgences adéquats.

### L'objectif

Adopter les principes recommandés pour ce qui est de l'élaboration d'une nouvelle législation et de la modification des lois existantes.

### Les mesures

- Interdire les « clauses échappatoires » et autres moyens législatifs de se soustraire à l'application des lois sur l'environnement.
- S'assurer, avant leur adoption, que les règlements sont les outils qu'il faut pour protéger l'environnement et la santé, et qu'ils sont exécutoires.
- Baser les normes d'émission sur la capacité écologique du milieu récepteur.
- Normaliser les lois relatives à l'environnement à travers le pays, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Éviter l'ambiguïté, le chevauchement et les répétitions, ainsi que déléguer les pouvoirs d'application et d'exécution des règlements nationaux au palier gouvernemental compétent, qu'il soit fédéral, provincial, territorial ou municipal.
- Mettre sur pied un service central d'information pour répondre aux questions relevant des divers champs de compétence et transmettre les demandes de renseignements et les plaintes au ministère fédéral ou provincial compétent.

- Établir un équilibre entre le besoin de protéger l'environnement et celui de permettre à l'industrie canadienne de conserver sa vitalité et sa compétitivité à l'échelle nationale et internationale.

### L'objectif

Renforcer l'application des lois et des règlements.

### Les mesures

- Revoir et augmenter les peines, ainsi qu'améliorer les modalités d'application de toutes les lois fédérales en matière d'environnement.
- Élaborer une politique visant l'application et le respect de toutes les lois fédérales relatives à l'environnement.
- Veiller à l'application des lois fédérales actuelles sur l'environnement, y compris la *Loi sur les pêches* et la législation sur la faune.
- Faire en sorte que tous les règlements sur l'environnement soient appliqués et ne pas déléguer les responsabilités en la matière aux gouvernements provinciaux.
- Affecter plus de ressources humaines et financières à l'application des lois et des règlements actuels.
- Exiger du gouvernement fédéral et des administrations provinciales et territoriales qu'ils obéissent à leurs propres lois.
- Centraliser le contrôle afin que les normes et l'application des règlements environnementaux soient uniformes au Canada.
- Envoyer des inspecteurs faire leur enquête sans préavis.
- Mettre sur pied des unités de surveillance autonomes.
- Instituer une charte internationale afin d'empêcher les sociétés de quitter le pays pour échapper aux lois sur l'environnement.
- S'engager envers le Nord canadien à renforcer et à intégrer l'application des lois sur l'environnement.
- Poursuivre en justice les pollueurs et rendre les directeurs et les administrateurs entièrement responsables du respect de la loi par leur société.

**[Il faut] un programme rigoureux d'application des lois, des peines plus sévères et des sanctions pénales, allant de pair avec un effort accru en vue d'aider les entreprises polluеuses à respecter les normes prescrites.**

***Fédération canadienne de la faune***
***Ottawa (Ontario)***

- Recourir régulièrement à deux types de surveillance : qu'il soit exigé, aux termes des règlements, que les intéressés fassent des rapports, prouvant ainsi qu'ils se surveillent eux-mêmes; et que le gouvernement vérifie et complète ce processus, en effectuant sa propre surveillance.
- Inciter les gouvernements provinciaux et territoriaux à mettre en place, d'ici à 1993, l'inspection obligatoire des véhicules à moteur à essence, au moment du renouvellement des plaques d'immatriculation.

### L'objectif

Améliorer la diffusion de l'information.

### Les mesures

- Expliquer aux intéressés et à tous les Canadiens la politique d'application des lois fédérales sur l'environnement.
- Rendre publiques les infractions et les pénalités imposées et faire connaître les sociétés et les particuliers qui ont dépassé les normes établies.
- Maintenir le principe de la participation du public à l'élaboration des lois et des règlements pour faire en sorte que les parties intéressées et le public soient consultés.
- Arrêter des modalités de médiation, avec l'aide de tous les groupes d'intéressés, afin d'établir des calendriers raisonnables pour l'application des règlements dans les entreprises déjà en exploitation.
- Encourager le simple citoyen à agir comme force de persuasion morale pour amener l'industrie, ainsi que tous et chacun, à respecter la loi.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Promulguer une loi canadienne sur l'environnement qui englobe la législation environnementale fédérale.

2. Proposer une loi fédérale sur les droits de l'environnement.

3. Élaborer et promulguer, d'ici à 1991, une loi sur l'eau potable qui établirait des normes nationales en la matière.

4. Prendre des mesures législatives pour interdire l'importation et l'exportation de l'eau par détournements de bassin à bassin.

5. Mettre en place une législation visant à protéger la faune et la flore et incluant des lois fédérales sur les espèces menacées et sur les réserves écologiques.

6. Établir des normes réglementaires de vérification en matière d'environnement et aider à élaborer un système d'accréditation pour les vérificateurs.

7. Promulguer une loi sur le rendement énergétique nationale afin d'établir des normes minimales de rendement pour les appareils ménagers, les moteurs, le matériel et autres produits.

8. Grâce à une loi canadienne sur les océans, élargir l'assise législative pour adopter un nombre d'éléments clés de la Convention sur le droit de la mer, y compris les dispositions permettant de créer une « zone d'exclusivité économique » de 320 kilomètres, d'affirmer les intérêts du Canada dans les espèces de poissons migrateurs et dans les ressources halieutiques qui chevauchent cette limite, de créer des zones marines protégées et de renforcer l'assise législative des sciences de l'océan.

9. Adopter une loi sur la protection des plantes et des animaux sauvages afin de surveiller les activités illégales d'exportation et d'importation.

10. Examiner, d'ici à 1995, toutes les lois et tous les règlements fédéraux afin de déterminer leur incidence sur l'environnement. Y apporter les modifications qui s'imposent pour assurer la protection de l'environnement.

11. D'ici à 1994, établir, aux termes de la *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles*, des exigences visant un contrôle plus strict des émissions des véhicules neufs (normes d'émission de la Californie).

12. Renforcer les exigences touchant le déversement des déchets miniers, énoncées dans le règlement sur les effluents liquides des mines de métaux, aux termes de la *Loi sur les pêches*.

13. Mettre sur pied un service central d'information en vue de transmettre les demandes de renseignements et les plaintes à caractère juridique au ministère fédéral ou provincial compétent.

14. Élaborer une politique visant l'application et le respect de toutes les lois et de tous les règlements fédéraux sur l'environnement.

15. Affecter plus de ressources humaines et financières à l'application des lois et des règlements actuels, y compris à l'expansion des services d'agents et d'enquêteurs, ainsi que des services de laboratoire et de soutien juridique.

16. Rendre publiques les infractions et les pénalités imposées, ainsi que faire connaître les sociétés et les particuliers qui ont dépassé les normes établies.

17. Arrêter des modalités de médiation, avec l'aide de tous les groupes d'intéressés, afin d'établir des calendriers raisonnables pour l'application des règlements dans les entreprises déjà en exploitation.

18. Mettre sur pied un programme de formation national à l'intention des agents chargés de l'application des lois sur l'environnement.

19. Renforcer les règlements découlant de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, afin de réduire les émissions de substances toxiques dans l'environnement.

20. Renforcer la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* en établissant des règlements en vue de créer des réserves pour les oiseaux migrateurs et d'augmenter les pénalités en cas d'infraction.

21. Adopter de nouveaux règlements aux termes de la *Loi sur la faune du Canada* afin d'augmenter les pénalités en cas d'infraction et d'établir de nouvelles réserves pour la faune.

22. Introduire une loi sur la gestion des minéraux au large des côtes canadiennes.

23. Définir des normes et des règlements en vue de diminuer l'emballage des produits dans une proportion de 50 p. 100 d'ici à l'an 2000.

24. Élaborer une politique nationale ainsi que des normes et des règlements visant à réduire de moitié le volume actuel des déchets.

**Il n'est plus temps de parler. Le moment est venu de passer aux actes pour nettoyer l'environnement. Faites passer des lois strictes, et la population suivra.**

***J. Pram***
***Manitoba***

# Les leviers économiques

Dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, le gouvernement canadien s'est prononcé en faveur d'une politique favorisant l'équilibre entre contrôles réglementaires et mesures financières, incitatives ou dissuasives, pour atteindre ses objectifs écologiques. À cette fin, le gouvernement envisage des leviers économiques comme les redevances et les frais d'utilisation qui, tout en reflétant les coûts environnementaux, auraient pour avantage d'inciter les décideurs, à tous les échelons de la société, à prendre des décisions judicieuses. L'utilisation de permis négociables pourrait par ailleurs permettre d'atteindre les objectifs en matière de réglementation, à un coût moindre.

Selon ce même document, d'autres études seraient nécessaires avant de prendre des décisions quant à l'utilisation de leviers économiques comme moyens pratiques de s'attaquer à des problèmes écologiques particuliers. Le gouvernement a proposé de lancer un débat public sur les avantages et les inconvénients des leviers économiques, à la suite de la publication du **Plan vert**.

Au printemps, le gouvernement entend publier un livre vert où l'on évaluera les avantages pratiques d'une large gamme de leviers économiques – à caractère fiscal ou non – en tant que mécanismes permettant de résoudre des problèmes écologiques, tels que le réchauffement planétaire, l'amincissement de la couche d'ozone, les pluies acides, la qualité de l'air ambiant, la gestion des déchets et celle des ressources renouvelables.

## Les débats

Les participants partagent un même objectif : parvenir à un équilibre entre les mécanismes économiques et réglementaires dans la promotion du développement durable tant au Canada qu'à l'étranger. Le choix et l'utilisation des moyens retenus doivent être guidés par des principes qui garantissent la cohérence, réduisent au minimum les chevauchements et prévoient une évaluation périodique reposant sur une analyse coûts-bénéfices qui tient compte à la fois de la santé et de l'environnement. On pourrait ainsi qualifier les critères retenus pour ces principes de simples, visibles, réalistes et acceptables.

Les participants sont parfaitement conscients de la difficulté que comporte le choix des leviers économiques. Tous conviennent de l'efficacité de ces derniers pour réaliser les objectifs écologiques, mais

> **Il devrait y avoir un équilibre raisonnable entre la réglementation, les incitatifs financiers et les règles du marché dans la poursuite de ces objectifs (les avantages sur le plan de la santé et de l'environnement).**
>
> *Dow Chemical Canada Inc.*

la combinaison idéale de leviers a suscité des débats animés. La notion conventionnelle de leviers économiques tend d'ailleurs à être élargie pour inclure toute une palette de mesures incitatives (récompenses, subventions ou déductions fiscales accélérées) et dissuasives (amendes, taxes, règlements ou sanctions).

Même si chaque problème exige sa propre solution, dans l'ensemble, les objectifs écologiques doivent s'harmoniser avec une politique budgétaire réfléchie, sans toutefois être subordonnés à celle-ci. La création d'un partenariat entre secteurs public et privé, et au sein de chaque secteur, paraît du reste essentielle à l'efficacité des leviers économiques. Dans cet esprit, il faut réaliser des études et des évaluations, y compris des projets-pilotes, pour optimiser les avantages inhérents aux leviers économiques.

La plupart des participants estiment que l'actuelle politique budgétaire et fiscale est contraire aux objectifs du développement durable. Le gouvernement doit revoir et modifier les programmes et les politiques qui ne cadrent pas avec ses objectifs écologiques. Les participants souhaitent donc contribuer davantage à l'élaboration et à l'exécution des politiques et des programmes qui, d'après nombre d'entre eux, peuvent avoir des conséquences très néfastes pour l'environnement, même si ces dernières sont souvent involontaires.

L'immense majorité des participants jugent que les gouvernements doivent s'amender eux-mêmes, donner l'exemple et se servir de leviers économiques pour mettre au point des solutions plus créatives aux problèmes écologiques.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations faites par divers participants lors des consultations.

- Les mesures incitatives et dissuasives doivent s'harmoniser avec le problème à résoudre.
- Il faut coopérer, étudier et évaluer de nombreux mécanismes (voir la liste ci-dessous).
- Il faut entreprendre des programmes-pilotes dans le cadre du processus d'évaluation.
- Il faut réviser les systèmes actuels de taxation et de tarification de façon à les harmoniser avec les objectifs écologiques.
- Dans les politiques et les programmes actuels et futurs, il importe de placer les facteurs écologiques sur le même pied que les facteurs économiques. Ces mêmes politiques doivent être mises en œuvre de façon réfléchie sur le plan budgétaire et monétaire et faire l'objet d'une comptabilisation « à livre ouvert ».
- Les gens sont très largement favorables à une taxe verte spéciale.
- Les leviers économiques, y compris les taxes vertes, doivent être structurés de façon à ne pas désavantager gravement les régions moins nanties ou à ne pas menacer notre compétitivité internationale.
- Il faut élaborer des indices écologiques et économiques (sur le plan local, national et international).
- Il faut établir un « compte satellite » qui reflète les coûts réels des ressources et la totalité des coûts pendant le cycle de vie des produits.
- Tous les paliers de gouvernement doivent étudier l'utilité des leviers économiques et en employer une combinaison appropriée dans leurs sphères de responsabilité respectives.

La liste ci-dessous énumère une cinquantaine de leviers économiques qui peuvent contribuer à la réalisation des objectifs écologiques.

- Taxe d'accise
- Obligations non imposables
- Subsides
- Sanctions
- Aide (au tiers monde)
- Amendes
- Profits
- Subventions indirectes
- Taxes de vente
- Assurance-responsabilité
- Tarification
- Permis
- Frais d'utilisation
- Normes
- Mise à part de recettes
- Droits de pollution
- Droits de mise en valeur
- Régime foncier
- Non-incidence sur les recettes
- Publicité
- Prêts conditionnels au développement international
- Droits de douane
- Investissements ciblés
- Technologie
- Crédits fiscaux
- Subventions
- Exonérations fiscales
- Prêts à faible intérêt
- Cotes de solvabilité
- Amortissement accéléré
- Adaptation de la main-d'œuvre
- Permis négociables ou pouvant être mis à l'enchère
- Loteries
- Règlements
- Valeur pour le consommateur
- Consignation
- Étiquetage
- Permis pouvant être donnés à bail
- Cautions d'exécution
- Redevances
- Paiements de compensation pour pollution
- Paiements de transfert conditionnels
- Vente conditionnelle de technologie
- Sanctions ou restrictions commerciales
- Information ou éducation
- Ententes internationales
- Recherche

**Nous ne sommes pas d'accord pour que l'État accorde une aide sélective aux compagnies, sous prétexte qu'elles sont incapables d'assumer les coûts environnementaux [...] Cela dérèglerait le jeu de la concurrence au sein de l'industrie et récompenserait l'inefficacité plutôt que les résultats positifs.**

***Independant Petroleum Association of Canada***

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Publier un livre vert sur les leviers économiques et les mesures fiscales et entamer, au printemps, des consultations auprès des multiples intéressés.

2. Mettre en œuvre des programmes-pilotes dans le cadre de l'évaluation des avantages d'instruments économiques particuliers.

3. Financer un programme de recherche non gouvernemental sur les leviers économiques. Le but de ce programme serait d'accélérer la mise en application des leviers économiques en favorisant le travail axé sur la pratique.

4. Établir des comptes nationaux satellites sur l'environnement.

5. Avoir recours à des leviers économiques novateurs pour financer le **Plan vert**.

**On devrait fournir des incitatifs aux organismes qui produisent et font la promotion de produits inoffensifs pour l'environnement [...] des avantages fiscaux, des récompenses particulières.**

***Tri-Church Outreach Committee***
***Église unie Raxdale***
***Raxdale (Ontario)***

# Le processus décisionnel

Dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, la nécessité de réformer le processus décisionnel à tous les échelons de la société apparaît comme l'un des principaux éléments du **Plan vert**. Les structures, les institutions et les processus propres aux secteurs privé et public doivent être modifiés, si l'on veut que les considérations écologiques soient officiellement reconnues en tant que critères essentiels de la prise de décisions.

Dans ce même document, le gouvernement a pris trois engagements précis pour parvenir à une meilleure intégration de l'environnement et de l'économie dans sa propre prise de décisions :

1. édicter une nouvelle loi visant à renforcer et à clarifier l'exécution du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE);

2. se livrer à une révision systématique des politiques, des lois et des règlements fédéraux afin d'en déterminer les répercussions sur l'environnement et de recommander les modifications qui s'imposent;

3. adopter un code de gestion environnementale s'accompagnant d'objectifs et de modes de fonctionnement précis.

Le gouvernement a également demandé à la population canadienne si elle jugeait nécessaire d'obliger, par des textes juridiques, l'industrie et l'État à procéder à des vérifications environnementales et à en rendre les résultats publics.

La réforme promise du PEEE a été déposée le 18 juin dernier à la suite de consultations publiques. Cette nouvelle loi confirme l'obligation, pour le gouvernement, d'intégrer les considérations écologiques dans la planification des projets et la mise en aplication des procédés. En complément, le gouvernement a aussi introduit des mesures exigeant que toutes les politiques proposées soient soumises à une évaluation environnementale.

## Les débats

Les participants souhaitent fermement que le gouvernement améliore la façon dont sont prises les décisions touchant l'environnement. Ils estiment que les processus décisionnels doivent reposer sur des assises plus solides et devenir plus transparents. Ils insistent en outre pour qu'on accorde la priorité à l'environnement.

**La philosophie consistant à remédier techniquement aux problèmes écologiques, qui caractérise le présent document entourant *le Plan vert*, devrait être écartée. Il faudrait plutôt s'orienter vers une meilleure participation du public au processus décisionnel.**

***Séance de consultation de St. John's***

On peut regrouper les recommandations des participants sous quatre titres :

*I. Une nouvelle façon de décider* – Le public doit participer à la prise de décisions dès l'étape conceptuelle, ainsi que tout au long du processus. Les structures gouvernementales doivent être modifiées et améliorées de façon à favoriser un meilleur processus décisionnel. Même si le pouvoir politique doit demeurer l'ultime instance décisionnelle, la majorité des participants estiment qu'un large éventail d'intéressés doivent participer à la prise de décisions, encore une fois dès l'étape conceptuelle et pendant tout le processus.

*II. Le rôle du gouvernement* – Le gouvernement doit faire preuve d'initiative en montrant, d'une part, l'exemple dans son comportement et dans ses décisions et, d'autre part, en incitant les autres à assumer leurs responsabilités et à se comporter de façon respectueuse à l'égard de l'environnement.

*III. L'imputabilité de la prise de décisions en matière d'environnement* – Il faut que l'imputabilité du gouvernement et celle de l'industrie soient davantage évidentes aux yeux de la population canadienne en ce qui touche les répercussions de leurs activités sur l'environnement.

*IV. Le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement* – Comme le nouveau projet de loi sur le PEEE a été déposé au cours de la période de consultation, certains commentaires ont été formulés avant que les gens n'aient eu l'occasion de prendre connaissance du texte de loi.

Les participants souhaitent que la nouvelle loi soit adoptée le plus rapidement possible, et même qu'on en applique les principes sans attendre sa promulgation. De nombreuses personnes ont commenté les

récents jugements des tribunaux et pressent le gouvernement fédéral de respecter ces décisions. Pour les participants, le PEEE doit s'appliquer :

- à toutes les politiques du Cabinet;
- à l'ensemble des programmes, des projets et des politiques du gouvernement fédéral;
- aux sociétés d'État;
- aux activités financées par le gouvernement canadien à l'extérieur du pays, par exemple celles de l'Agence canadienne de développement international, de la Banque mondiale ou de la Société pour l'expansion des exportations;
- aux permis d'exportation et d'importation;
- à tout projet pouvant avoir un impact sur un cours d'eau ou sur un plan d'eau;
- à la *Loi fédérale sur les pêches*;
- à la construction et à l'exploitation subséquente d'installations militaires, dont le réseau d'alerte du Nord et les vols à basse altitude;
- à tous les grands projets d'exploitation forestière (en vertu du processus fédéral ou provincial, mais le tout étant assujetti à des normes nationales);
- aux fermes d'élevage de gibier;
- aux travaux de construction accessoires : routes d'accès, chenaux fluviaux, etc.;
- aux ententes fédérales-provinciales de développement économique.

Des participants réclament tout particulièrement l'arrêt de tous les travaux à la rivière Oldman et à la baie James, jusqu'à la réalisation d'un examen environnemental complet, assorti d'audiences publiques. Plusieurs, enfin, estiment qu'il faut discuter avec les autochtones de l'adoption du PEEE pour leurs territoires.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

*1. Une nouvelle façon de décider*

### L'objectif

Adopter un processus décisionnel clair et bien défini de façon à ce que les intéressés sachent d'avance quelle peut être leur contribution.

### Les mesures

- Préparer, d'ici à 1991, un processus de consultation pour l'élaboration des politiques, comprenant les éléments suivants :
  - une procédure pour l'établissement des priorités environnementales;
  - une méthode permettant de dégager les projets qui exigent une planification et une prise de décisions complexes;
  - des procédures claires et cohérentes pour la prise de décisions ayant une incidence sur l'environnement;
  - des rôles bien délimités pour les diverses parties intéressées, dès l'étape de la conception;
  - des calendriers adaptés (une période de cinq ans peut être très longue pour un gouvernement, mais elle est insuffisante pour faire la preuve d'un réel engagement vis-à-vis de l'environnement);
  - de meilleurs moyens d'informer la population du calendrier et du lieu des discussions;
  - des processus de consultation permettant de prévoir et d'aborder énergiquement les futurs problèmes écologiques.
- Veiller à ce que la consultation soit un processus continu faisant l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative.
- Appuyer les engagements, grâce à des ressources humaines et financières suffisantes.
- Assurer le versement de fonds gouvernementaux pour couvrir les coûts transitoires de la protection et de l'amélioration de l'environnement, étant donné que les frais courants seront, quant à eux, à la charge des parties bénéficiant des améliorations.

**Les écologistes ne sont pas intéressés à participer à moitié au processus d'élaboration des politiques. Ils ont l'impression d'être manipulés; on leur demande d'approuver sans discussion quelque chose qu'ils n'ont pas conçu. Ils veulent y être mêlés dès le début et aider à en établir le cadre.**

***Séance de consultation d'Ottawa***

### L'objectif

Améliorer l'information et la communication relatives au processus décisionnel.

### Les mesures

- Inciter les décideurs à s'informer des enjeux et des options avant de prendre des positions fermes.
- Renseigner la population canadienne (collectivement et individuellement) sur les processus décisionnels.
- Fournir de bonnes bases de données qui soient accessibles à l'ensemble des intéressés.
- Faciliter la communication parmi les groupes d'intéressés :
  - en créant des réseaux informatiques pour améliorer les communications au sein du gouvernement et au sein de la population en général;
  - en créant des comités multilatéraux de l'environnement;
  - en facilitant la participation du public aux tables rondes;
  - en appuyant et en finançant la tenue de téléconférences et de réunions multisectorielles afin de favoriser une meilleure compréhension parmi les divers groupes d'intéressés.

### L'objectif

Favoriser une participation authentique.

### Les mesures

- Amener les groupes d'intéressés à participer dès les premières étapes du processus décisionnel.
- Encourager toutes les parties intéressées à participer au processus, y compris les représentants de groupes d'intérêt régionaux et culturels. Certaines consultations mettront en présence des groupes alors que, pour d'autres, une participation individuelle sera mieux indiquée.
- Permettre à tous les intéressés de participer également en leur accordant une aide financière, notamment pour engager des spécialistes.
- Favoriser et appuyer la participation des groupes locaux à la prise de décisions.
- Fournir des ressources pour la recherche et la surveillance au niveau local.
- Envisager le transfert de certaines activités, comme la collecte de données, l'éducation et le respect des règlements à l'échelon local, où elles peuvent être entreprises de façon plus rentable.
- Tenir compte du fait que, dans le milieu des affaires, le cycle décisionnel est plus long (cinq ans) que celui des gouvernements (de trois à quatre ans).
- Renseigner les intéressés quant à la nature et au motif des décisions prises, ainsi qu'à l'incidence de leur participation au processus. Un rapport de suivi devrait d'ailleurs faire état des décisions prises, dans leurs grandes lignes, et en donner les raisons.

### L'objectif

Préciser les champs de compétence des différents paliers de gouvernement.

### Les mesures

- Coordonner les pouvoirs et les responsabilités en matière d'environnement afin d'éviter les incohérences et les chevauchements coûteux, conformément au mandat du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). On pourrait, à cette fin, recourir à un système d'« équivalences ». Une meilleure coordination fédérale-provinciale éviterait la prolifération des organes de réglementation qui, en fin de compte, ne font qu'alourdir le processus.
- Élaborer des règlements et des politiques, au niveau fédéral et provincial, qui soient complémentaires en matière d'environnement, de façon à préciser le partage des compétences et à régler les problèmes de nature transfrontalière.
  - D'ici à décembre 1991, le gouvernement fédéral devrait conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux et établir un plan de mise en œuvre qui serait examiné par le public. Le CCME dirigerait cette activité.
  - Au besoin, le CCME jouerait le rôle d'arbitre. Si le désaccord persistait, le cas serait référé à la Cour suprême.
- Fixer, à l'échelon fédéral, des normes nationales minimales pour l'environnement.
- Retenir l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs et l'entente Canada-Ontario comme de bons exemples de coopération intergouvernementale.

- Mettre sur pied, dans chaque province, un seul organisme chargé de la réglementation environnementale.
- Créer un mécanisme de médiation afin de régler les différends en matière d'environnement, ainsi que les conflits découlant de l'utilisation des ressources et des terres.

### L'objectif

Préciser les limites des compétences des différents ministères.

### Les mesures

- Passer en revue l'ensemble des lois, des règlements et des politiques du gouvernement fédéral pour s'assurer qu'ils appuient les objectifs écologiques. Tous les ministères devraient adopter le principe du développement durable.
- Repenser la structure ministérielle fédérale en regard de la compétence en matière d'environnement. Un obstacle important réside dans la structure verticale du gouvernement et dans la séparation des pouvoirs gouvernementaux, comparativement à la nature horizontale des questions d'environnement.
  - L'idéal consisterait à n'avoir qu'un « guichet unique », ce qui faciliterait les communications de l'industrie avec le gouvernement concernant les problèmes écologiques.
  - La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie devrait étudier cette question, en consultation avec les diverses parties intéressées, et présenter une recommandation aux premiers ministres d'ici à juin 1991.
- Assurer une coordination au sein de chaque ministère, de manière à intégrer et à harmoniser les aspects touchant l'environnement et l'économie.
  - Conférer à un seul ministère le pouvoir ultime en matière d'environnement. Cela pourrait toutefois créer des problèmes de partage des compétences et nuire, au sein du gouvernement, au partenariat qui s'impose.
  - Les participants estiment que l'organisme directeur doit être habilité à voir à ce que l'aspect écologique soit pris en compte dans toutes les politiques et à supprimer l'incompatibilité des programmes et des politiques. Pour financer ces responsabilités plus importantes, on pourrait redistribuer les ressources existantes des ministères visés.

### L'objectif

Améliorer les communications avec le secteur non gouvernemental.

### Les mesures

- Créer une table ronde populaire pour répondre aux objectifs suivants : sensibiliser les gens aux questions environnementales, renseigner les gouvernements sur les activités et les problèmes dans leur communauté et conseiller les gouvernements et les autorités locales.
- Organiser des réunions mensuelles entre les principaux ministres, leurs conseillers et les représentants des organisations environnementales non gouvernementales (OENG) pour y discuter d'environnement.
- Appuyer la tenue de tables rondes privées entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG), l'industrie et divers groupes afin de favoriser la compréhension mutuelle.
- Appuyer les réseaux nationaux et internationaux d'échange d'informations environnementales en participant à divers programmes, comme le Programme sur l'homme et la biosphère, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des administrateurs stagiaires, etc.
- Améliorer les programmes d'échange de personnel entre le gouvernement, l'industrie et les ONG.
- Offrir des programmes, tel Échanges Canada, à tous les fonctionnaires, à l'échelle nationale et internationale.

*II. Le rôle du gouvernement*

### L'objectif

S'assurer que le gouvernement exerce ses activités tout en se comportant de façon responsable vis-à-vis de l'environnement.

### Les mesures

- Les politiciens et les fonctionnaires devraient :
  - prendre l'autobus, l'autocar ou le train plutôt que l'automobile ou l'avion;
  - favoriser le covoiturage;
  - utiliser du papier recyclé (non blanchi au chlore) avec de l'encre non toxique et recyclable;

- utiliser le recto et le verso du papier à photocopier;
- éviter d'employer des enveloppes à fenêtre plastifiée;
- suivre le principe des 4 R;
- réduire les émissions dégagées par les immeubles du gouvernement;
- trier les déchets organiques;
- utiliser des collecteurs solaires et éoliens;
- sensibiliser les fonctionnaires;
- convertir les véhicules aux combustibles de remplacement;
- réduire ou éliminer le volume des circulaires;
- réduire ou éliminer l'utilisation des pesticides sur les propriétés fédérales ou employer des techniques de lutte intégrée.

- Rédiger régulièrement des rapports d'étape sur les mesures précitées.
- Élaborer un code de gestion environnementale, peut-être dans le cadre d'une déclaration des droits de l'environnement.
- Préparer un plan stratégique pour l'environnement dans chaque ministère, société d'État et organisme public prévoyant des politiques d'approvisionnement écologique, l'adoption du principe des 4 R, des dispositions pour satisfaire aux exigences réglementaires, etc. Ces plans seraient soumis à l'examen du public.
- Élaborer un processus intégré permettant de scruter, dès que possible, l'ensemble des lois, des politiques et des règlements existants sous l'angle des objectifs du développement durable.
- Inclure, dans chaque mémoire au Cabinet, une section consacrée aux considérations écologiques, assortie de commentaires impartiaux formulés par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales ou par un autre organisme du genre.
- Intégrer les questions de santé dans les politiques fédérales touchant l'environnement. Par exemple, élargir le mandat de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, qui deviendrait la Table ronde nationale sur la santé, l'environnement et l'économie.
- Élaborer des codes d'éthique environnementale pour les diverses professions.
- Faire preuve d'initiative sur la scène internationale. Que le Canada, par exemple, use de son influence au sein du Commonwealth et de la francophonie pour empêcher la destruction des écosystèmes.
- Conclure d'autres ententes internationales sur les problèmes écologiques avec les pays industrialisés et les pays en développement.

**Le « trésor » que le Conseil du Trésor administre, c'est l'environnement sur lequel repose l'économie.**

***Séance de consultation de Toronto***

### L'objectif

Sensibiliser et inciter les autres à prendre l'initiative.

### Les mesures

- S'assurer que tous les établissements publics (écoles, hôpitaux, immeubles municipaux) donnent l'exemple en matière de protection de la santé et de l'environnement.
- Inciter davantage d'industries à élaborer des codes de pratiques environnementales. De nombreuses industries l'ont fait depuis quelques années et s'en félicitent.
- Appuyer les programmes de bénévolat mis sur pied par l'industrie, puisqu'ils sont les mécanismes les plus efficaces en cas de situations d'urgence.
- Aider les entreprises à se comporter respectueusement vis-à-vis de l'environnement.
- Sensibiliser les jeunes à l'écologie en organisant des programmes d'été, en créant des tables rondes, en constituant des équipes affectées à la décontamination et aux cas d'urgence, ainsi qu'en finançant des échanges et des conférences.
- Constituer des groupes de personnes âgées qui serviront de mentors auprès des jeunes.
- Récompenser et reconnaître publiquement l'esprit d'initiative manifesté à l'échelon communautaire en matière d'environnement.
- Accélérer le règlement des revendications territoriales des autochtones, afin qu'ils s'aident eux-mêmes, et écouter ce qu'ils ont à nous enseigner.
- Continuer de coopérer avec les autres pays du cercle polaire.

- Insister davantage sur la responsabilité individuelle : le processus de consultation publique établi dans le cadre des plans de mesures correctives pour les Grands Lacs constitue un bon exemple.
- Appuyer les projets communautaires, par exemple ceux visés par les Partenaires de l'environnement.

*III. L'imputabilité de la prise de décisions*

### L'objectif

Créer la fonction de médiateur ou de protecteur de l'environnement.

### Les mesures

- Désigner un évaluateur impartial qui serait chargé des fonctions suivantes :
  - l'examen des activités du gouvernement et du respect de la réglementation;
  - la dispensation au public d'informations générales sur les questions environnementales;
  - le rapport sur les progrès enregistrés en matière de développement durable et la publication annuelle d'un rapport sur l'état de l'environnement;
  - la réalisation d'évaluations indépendantes;
  - l'arbitrage des litiges;
  - la publication des résultats des vérifications effectuées auprès de l'industrie ainsi que de la liste des meilleures ou des pires entreprises.
- Voici d'autres suggestions du même genre :
  - créer un organisme qui serait chargé de conduire des études indépendantes et de préparer des rapports sur d'importantes questions environnementales;
  - créer un organisme judiciaire impartial pour examiner les décisions politiques et assumer un rôle consultatif en matière d'environnement;
  - fonder une version environnementale de l'association de protection des consommateurs;
  - charger la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie de surveiller la mise en œuvre du **Plan vert** et de préparer un rapport annuel.
- Adopter, par voie législative, des normes fédérales pour les vérifications environnementales et établir un système d'accréditation des vérificateurs. Faciliter le respect volontaire de ces normes et prévoir des pouvoirs suffisants pour en sanctionner la non-conformité.
- Veiller à ce que les vérifications soient pluridimensionnelles et à ce qu'elles portent notamment sur les intérêts économiques, sociaux, culturels et nationaux.

### L'objectif

Exiger que les ministères et leurs activités soient soumis à une vérification environnementale particulière.

### Les mesures

- Assujettir tous les ministères fédéraux à des vérifications environnementales annuelles et en publier les résultats.
- Cette exigence de vérification devrait être intégrée dans les lois et les règlements touchant l'environnement.
- Chaque ministère devrait désigner un sous-ministre adjoint qui serait responsable des décisions de politique environnementale.

### L'objectif

Inciter l'industrie à adopter le principe de la vérification environnementale pour ses propres activités.

### Les mesures

- L'imposition à l'industrie de vérifications publiques et obligatoires a suscité des commentaires mitigés.
- Des chefs d'entreprise ont reconnu que ces vérifications présentent plusieurs avantages : accroître les retombées économiques, améliorer les relations communautaires, sensibiliser les cadres et les employés au respect de l'environnement, exposer les lacunes des pratiques existantes et fournir de l'information en vue d'améliorer la gestion de l'environnement.
- Cependant, d'autres porte-parole de l'industrie rejettent fortement l'idée de vérifications publiques pour les raisons suivantes :
  - la peur de mesures judiciaires pourrait diminuer l'efficacité des procédures internes de vérification;
  - si les vérifications étaient obligatoires, elles se borneraient à l'observation des règlements et ne porteraient pas sur toute la gamme des activités.

**Il faut évaluer au préalable les coûts environnementaux de tout projet. Le temps est venu de pécher par excès de prudence quand on aborde les questions environnementales.**

*S.A. Galfand*
*Calgary (Alberta)*

- En revanche, d'autres appuient fortement l'idée de vérifications obligatoires et publiques, qui permettent notamment au consommateur de fonder ses décisions d'achat sur la réputation de l'entreprise. Le public veut, à tout le moins, que l'on impose des vérifications aux entreprises faisant affaire avec le gouvernement, utilisant des fonds publics ou bénéficiant de subventions ou d'allègements fiscaux.

*IV. Le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement*

### L'objectif

Éviter les chevauchements dans les activités d'évaluation environnementale.

### Les mesures

- Coordonner les activités d'évaluation environnementale entre les autorités fédérales et provinciales.
- Mettre en place un « guichet unique », qui serait administré soit par le gouvernement fédéral soit par le gouvernement provincial. Lorsque plus d'un palier de gouvernement est visé, le gouvernement directeur serait tenu de consulter les autres, par exemple sur la portée de l'examen et sur le choix des membres de la commission.
- Si les autorités fédérales et provinciales sont toutes deux intéressées ou si le champ de compétence est mal défini, il faudrait tenir des consultations préalables pour déterminer quel gouvernement en assumera la direction. Le CCME arbitrerait en cas de litige.
- Élaborer des normes nationales sur le PEEE à mettre en application. Pour se faire, le public de toutes les régions et de toutes les cultures serait largement consulté. L'établissement de normes nationales simplifierait le processus en réduisant la nécessité d'examiner chaque projet.
- Faciliter la coopération entre les entités administratives plus petites, par exemple les municipalités.

### L'objectif

Mettre sur pied un organisme indépendant. D'aucuns craignent qu'il puisse y avoir un conflit d'intérêts si les promoteurs des projets sont amenés à effectuer eux-mêmes leurs propres évaluations environnementales.

### Les mesures

- Créer un organisme indépendant, relevant du Parlement, où siégeraient des représentants des secteurs public et privé. Cet organisme serait investi de diverses responsabilités :
  - contrôler le respect des normes et entreprendre des examens publics en cas de non-conformité;
  - effectuer des enquêtes et des vérifications sur les programmes et les politiques du gouvernement fédéral;
  - décider s'il y a lieu de procéder à une évaluation en cas d'appel;
  - veiller à l'équité des évaluations;
  - servir d'instance décisionnelle ultime pour le PEEE. (L'actuel projet de loi confère ce pouvoir ultime au ministre de l'Environnement. Plusieurs personnes y voient une possibilité de conflits d'intérêts.)
- Pour parvenir à une évaluation plus objective, un organisme neutre devrait lancer un appel d'offres à plusieurs entreprises; le coût de l'évaluation serait assumé par le promoteur du projet.
- D'ici à 1991, il faudrait élaborer des lignes directrices précisant clairement les critères du PEEE, notamment :
  - les projets visés;
  - l'établissement d'un protocole normalisé pour les évaluations environnementales;
  - la mise en place d'un processus clair d'approbation et d'examen;
  - les modalités de renvoi du projet.
- Appliquer les mêmes règles à tous.
- Confier à Environnement Canada la décision première de déclencher une évaluation environnementale, le promoteur ayant droit de faire appel auprès d'un organisme indépendant.
- Préciser, dans les règlements, l'instrument législatif fédéral (*Loi sur l'Office national de l'énergie*, *Loi sur les pêches*, etc.) exigeant une évaluation environnementale.

- Exiger que des évaluations environnementales soient effectuées à l'étape de la conception du projet.
- Limiter le temps de prise de décisions et imposer des périodes minimales et maximales pour toutes les étapes du processus d'évaluation et d'examen.
- Adopter une approche écologique et holistique pour les évaluations environnementales. Le PEEE devrait explicitement englober les notions d'effets cumulatifs sur l'écosystème et de capacité d'assimilation de celui-ci.
- Élargir les lignes directrices du Conseil du Trésor relatives à l'analyse coûts-bénéfices, dans le PEEE, pour tenir compte de la durabilité des ressources et pour jauger le taux d'amortissement dans l'évaluation des décisions d'investissement. Il faut adopter des méthodes faciles à comprendre pour comptabiliser l'amenuisement du capital écologique.
- Renforcer les aspects de l'évaluation qui touchent la santé.
- Habiliter le gouvernement fédéral à :
  - suspendre l'approbation des projets jusqu'à la réalisation d'un examen environnemental rigoureux;
  - annuler un projet ne satisfaisant pas aux normes environnementales;
  - interdire les travaux de construction pendant la réalisation d'une évaluation environnementale.
- Adopter un processus quasi judiciaire (c'est-à-dire plus rigoureux) pour les audiences publiques du PEEE.
- Mettre le savoir-faire fédéral à la disposition des parties pendant les évaluations environnementales, aussi bien fédérales que provinciales.
- Faire jouer les forces du marché pour favoriser une réduction graduelle de la pollution causée par les activités existantes. Exiger des techniques antipollution modernes pour les nouveaux projets.
- Financer plus généreusement la collecte de données de base. Des données insuffisantes entraînent des décisions médiocres et ne permettent pas d'établir des comparaisons.
- Imposer des cautions d'exécution pour garantir le respect des normes.

### L'objectif

Accroître la participation du public au processus d'évaluation environnementale.

### Les mesures

- Faciliter et encourager la participation communautaire aux étapes de l'élaboration, de la conception et de la réalisation des projets.
- Expliquer largement tout le processus dans les médias avant la tenue des séances initiales qui servent à déterminer la portée de l'examen.
- Permettre à toutes les parties intéressées d'avoir accès aux informations disponibles.
- Accorder une aide financière aux ONG et aux particuliers. Financer la prestation de services spécialisés.
- Faire en sorte que le processus d'appel soit très visible et accessible aux intéressés.
- Veiller à équilibrer la composition des groupes d'intéressés, y compris l'industrie.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Mettre au point et rendre public un processus logique et bien arrêté de consultation publique en matière d'élaboration de politiques nationales sur l'environnement.

2. Aider les individus et les groupes à participer plus efficacement aux consultations, en leur permettant d'accéder à une plus grande information relative à l'environnement.

3. Réviser l'ensemble des lois, des règlements et des politiques du gouvernement fédéral pour s'assurer de leur conformité avec le principe du développement durable.

4. Examiner la structure existante des ministères fédéraux et évaluer dans quelle mesure elle peut aider à résoudre efficacement les problèmes écologiques.

5. Créer une table ronde nationale populaire.

6. Appuyer les réseaux nationaux et internationaux d'échange d'informations sur l'environnement.

7. Élaborer et mettre en œuvre un code de gestion environnementale régissant le fonctionnement de tous les ministères fédéraux et élaborer des plans précis de réduction des déchets, de conservation de l'énergie et d'épuration.

8. Inclure, dans tous les mémoires adressés au Cabinet, une section sur les considérations écologiques.

9. Sensibiliser les jeunes à l'environnement en subventionnant les emplois d'été dans des domaines connexes, les programmes d'échange entre jeunes et leur participation à des conférences.

10. Créer un programme visant à reconnaître publiquement les chefs de file locaux dans le domaine de l'environnement.

11. Mandater une personne ou un organisme indépendant – la Table ronde nationale, le BFEEE ou un médiateur – pour assurer la surveillance du rendement global du Canada en matière d'environnement et pour en faire rapport chaque année.

12. Fixer, pour les vérifications en matière d'environnement, des normes établies par la loi et élaborer un système d'accréditation des vérificateurs environnementaux.

13. Exiger de tous les ministères fédéraux des vérifications annuelles de leurs activités en matière d'environnement.

# Le partenariat

Le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation* mentionnait deux éléments essentiels à un meilleur processus décisionnel en matière d'environnement : une plus grande coopération et des partenaires plus étroitement associés sur le plan national et international. Le gouvernement a souligné la nécessité d'une forte collaboration internationale et d'efforts continus de coopération fédérale-provinciale. Il a également rappelé l'obligation de renouveler certaines ententes, en reconnaissant qu'il incombe à tous les Canadiens de modifier leur comportement et celui de leur entourage. Les gouvernements, les gens d'affaires, les travailleurs, les groupes écologiques, les particuliers, les collectivités, la jeunesse canadienne et les peuples autochtones doivent travailler ensemble à trouver des solutions durables aux problèmes écologiques que nous connaissons.

Sur le plan international, le gouvernement a proposé de renforcer l'appui du Canada à l'action internationale. On a mentionné comme initiatives fédérales possibles l'accroissement du financement accordé aux organismes internationaux, ainsi qu'une aide financière et technique aux pays en développement. Au pays même, le gouvernement a proposé de négocier des accords administratifs portant sur des normes nationales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. De tels accords atténueraient l'incertitude, permettraient d'éviter le chevauchement des efforts et augmenteraient l'efficacité des interventions en matière d'environnement.

Dans le document en question, le gouvernement demandait l'avis de la population canadienne sur les moyens de forger un partenariat plus fort et plus efficace avec le monde des affaires, les travailleurs et les groupes écologiques. Il reconnaissait la nécessité d'encourager les particuliers et les collectivités à agir et proposait de mettre sur pied des initiatives semblables au programme PARTICIPACTION, en vue d'améliorer le processus décisionnel touchant l'environnement.

L'une des priorités du gouvernement consistera à entreprendre plusieurs initiatives destinées à aider les jeunes à devenir des décideurs plus efficaces, et ce, grâce à des programmes d'enseignement et de formation, et aussi en finançant leur participation à des conférences internationales sur l'environnement, y compris la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra au Brésil, en 1992.

Le gouvernement s'est engagé à travailler avec les nations autochtones à trouver une solution aux problèmes écologiques qui leur tiennent à cœur. Il a proposé plusieurs initiatives bien définies comme l'organisation d'un comité consultatif des Premières Nations sur l'environnement et une composante autochtone intégrée à l'initiative gouvernementale d'emplois à l'intention des jeunes.

Le gouvernement a également reconnu la nécessité de continuer à bâtir un partenariat à la fois nouveau et novateur comme les tables rondes nationales, provinciales et locales qui permettent à des personnes aux opinions variées de partager et d'échanger informations et idées.

Les efforts pour renforcer les associations n'ont pas cessé depuis la parution du document de consultation pour le **Plan vert**. Par exemple, le Canada et ses partenaires internationaux se sont mis d'accord pour établir un fonds multilatéral en vue d'aider les pays en développement à faire leur part dans la suppression progressive des chlorofluorocarbones (CFC). La contribution canadienne à ce fonds s'élève à dix millions de dollars. De plus, tous les ministres de l'Environnement ont approuvé une déclaration sur la coopération entre compétences dans le domaine de l'environnement. Ce cadre de travail favorise en effet la coopération grâce à des ententes officielles, à la mise en commun de l'information et à la liaison entre les initiatives nationales et internationales.

## Les débats

Les participants soulignent la nécessité de faire participer tous les groupes d'intéressés à chacune des étapes du processus décisionnel à l'égard de l'environnement. Reconnaître et intégrer les efforts de tous les Canadiens, voilà le thème prédominant de la consultation. Les participants réclament sans cesse que les parties intéressées prennent largement part à presque toutes les actions proposées.

**Le développement durable est possible dans la mesure où tous les participants sont animés d'un véritable esprit de collaboration.**

***Partenaires des parcs canadiens***
***Fraserville (Ontario)***

Ils font remarquer que le partenariat contribue grandement à empêcher la polarisation de la société et la division en camps adverses et que, de plus, le concept même de développement durable favorise des alliances.

Plusieurs participants estiment que des problèmes de coordination interdisciplinaire affaiblissent les efforts, au Canada, puisque chaque discipline ou groupe d'intéressés travaille dans son propre domaine à son programme particulier. Ils discutent de la nécessité d'améliorer l'efficacité en coordonnant les initiatives avec tous les paliers de gouvernement. Ils déclarent que, même si l'administration fédérale ne doit pas se soustraire à son rôle obligatoire de chef de file dans la définition des politiques nationales sur l'environnement, elle doit cependant travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

De nombreux participants font également remarquer qu'une stratégie nationale de protection de l'environnement doit reconnaître le rôle important que jouent les administrations municipales dans ce domaine. Ils expriment leur inquiétude devant le manque de cohérence et de coordination entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et municipales dans l'élaboration et l'application des lois et des règlements. Ils affirment clairement que le travail en commun de tous les partenaires est essentiel à la cohérence des efforts, à la coordination et à la coopération. Ils rappellent aussi que certaines administrations provinciales et municipales ne disposent pas des fonds nécessaires pour la mise en application des initiatives environnementales et qu'elles devront avoir recours à une aide fédérale à cette fin.

Les participants estiment que, dans bien des cas, l'industrie est la mieux équipée pour réaliser le développement durable. Elle possède les ressources humaines et financières et le dynamisme nécessaires à la protection de l'environnement et à la croissance économique. D'autres participants souhaitent voir l'industrie et le monde des affaires adopter une attitude plus positive à l'égard de certains autres secteurs, par exemple les organismes non gouvernementaux (ONG) et les organismes environnementaux non gouvernementaux (OENG). Pour ce faire, les divers groupes d'intéressés doivent saisir l'occasion de travailler ensemble.

Les participants notent que les OENG réussissent très bien à sensibiliser le public aux problèmes écologiques et à lui enseigner à poser des gestes concrets propres à susciter le changement. Ils font également remarquer que les groupes écologiques ne s'entendent pas toujours, ce qui éveille la défiance de la population. Enfin, ils font valoir que, en raison de la situation financière précaire de ces groupes, le gouvernement devrait les aider à coordonner leurs efforts.

Les participants sont d'avis que les jeunes doivent aussi devenir des partenaires et ils le mentionnent souvent lors des débats sur l'éducation. Ils considèrent l'avantage qu'il y aurait à mettre sur pied des entreprises communes de protection de l'environnement pour réunir la jeunesse et l'industrie, ainsi que pour renseigner les jeunes sur les considérations écologiques dans l'industrie. Ils font remarquer que les jeunes peuvent aider à sensibiliser les autres à l'environnement.

Les jeunes participants expriment eux-mêmes leur désir de devenir des partenaires à part entière dans un plan d'action à long terme pour la protection de l'environnement. Ils notent cependant l'absence de structures nationales nécessaires à une participation efficace.

Les participants croient fermement que le gouvernement fédéral doit s'adresser à tous les groupes d'âge et ne pas viser exclusivement les jeunes. Ainsi, les succès remportés par les associations de personnes âgées laissent croire que leur apport pourrait être très utile.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Lancer des entreprises communes dans lesquelles l'État est partenaire.

### Les mesures

- Donner au **Plan vert** un caractère national par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).
- Utiliser autant que possible les mécanismes existants et améliorer et faire connaître les liens établis, puisque des bases solides et efficaces existent déjà pour les coentreprises : le CCME, les tables rondes, les conseils, les comités et les principes de la coopération.

- Clarifier et officialiser le rôle et les responsabilités du gouvernement fédéral et des administrations provinciales.
- Avec l'aide du CCME, coordonner les initiatives écologiques afin de résoudre les problèmes de compétence dans les six à douze prochains mois.
- Éviter le chevauchement des initiatives.
- Suivre des normes nationales également adoptées par toutes les autorités compétentes.
- Intensifier les consultations du CCME auprès de la population et de l'industrie. Lancer ces consultations publiques dès que les problèmes sont reconnus.
- Utiliser plus largement les groupes de travail fédéraux-provinciaux et municipaux, tant au moment d'établir les politiques que lors de la mise en œuvre du **Plan vert**.
- Verser aux municipalités les fonds nécessaires pour entreprendre les initiatives découlant d'une stratégie nationale. Il peut s'agir du remplacement d'infrastructures désuètes et de la mise au point de nouvelles techniques, par exemple pour le traitement des eaux usées.
- Élaborer des programmes d'échange de personnel entre la fonction publique et l'industrie, entre la fonction publique et les organismes non gouvernementaux, ainsi qu'au sein de l'industrie, et en accroître le nombre.
- Créer un ministère canadien de la coordination des actions environnementales, lequel constituera un moyen pratique et organisé de s'assurer que les ministères ne perdent jamais de vue l'objectif commun de développement durable.

### L'objectif

Créer des liens de solidarité avec l'industrie et le monde des affaires.

### Les mesures

- Inciter l'industrie à la coopération et au partenariat avec d'autres secteurs pour s'attaquer à des questions particulières, à des problèmes de recherche et de quête de solutions.
- Réglementer l'industrie de façon à augmenter son imputabilité, par exemple en ce qui a trait à la réduction de la pollution et à la conservation des ressources.

**Les autochtones ne sont pas en mesure de régler les problèmes écologiques qui se posent à l'échelle internationale. L'apparition de ces problèmes dans le Nord ne peut que confirmer le triste état de l'environnement ailleurs sur la planète. Nous aimerions participer à des campagnes internationales de sensibilisation afin d'expliquer les effets de la pollution sur notre mode de vie traditionnel.**

*Nation des Dénés*
*Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)*

- Étudier la possibilité d'utiliser des leviers économiques pour atteindre les objectifs écologiques.
- Partager entre l'industrie et l'État les frais reliés à des activités comme la mise au point de nouvelles techniques, les programmes d'information et de formation, ainsi que la formation d'équipes d'urgence.
- Inciter l'industrie à appuyer la réalisation de projets environnementaux précis en parrainant d'autres groupes d'intéressés.
- Favoriser l'interaction entre les réseaux environnementaux et industriels.
- Faire participer directement l'industrie aux efforts visant la conclusion d'accords internationaux.

### L'objectif

Favoriser le partenariat avec les OENG.

### Les mesures

- Subventionner les groupes écologiques et le réseau canadien de l'environnement afin que leurs membres puissent jouer un rôle important dans le processus décisionnel touchant l'environnement.
- Proposer la création d'un comité destiné à aider les OENG à définir des paramètres communs et fonder un comité de spécialistes en environnement pour conseiller le gouvernement.

- Fixer des objectifs clairs et fournir les fonds de base nécessaires à l'embauche de coordonnateurs et de directeurs généraux.
- Instituer un budget pour les communications afin d'inciter les OENG à prendre part au processus de consultation.
- Aider au financement et à la coordination de réunions multisectorielles sur l'environnement et étudier des nouvelles techniques, comme la téléconférence.
- Favoriser la formation de groupes locaux voués à l'environnement, qui entreprendront des initiatives dans leur milieu.
- Édicter des lois fiscales qui incitent les particuliers à faire des dons à des organismes bénévoles.
- Faire en sorte que l'État fasse plus souvent appel à des groupes à intérêts multiples et à large vocation.
- Établir un code d'éthique pour les OENG.
- Reconnaître que des organismes autres que le gouvernement (comme les OENG, le public et l'industrie) sont en mesure de prendre la tête du mouvement en ce qui a trait à la consultation et à la participation dans le domaine de l'environnement.

### L'objectif

Lancer des coentreprises dans lesquelles les jeunes sont partenaires.

### Les mesures

- Appuyer la création, par les jeunes, d'un organisme environnemental national autonome en vue de faciliter la communication et la coordination entre les divers groupes de jeunes voués à l'environnement.
- Augmenter la représentation et la participation des jeunes à tous les échelons du processus décisionnel, depuis la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie jusqu'aux comités consultatifs ministériels.

**L'environnement est une question qui touche de près tous les ministères.**

*Séance de consultation de Québec*

- Regrouper les jeunes en les invitant à assister à des tables rondes, à des conférences et à d'autres tribunes d'échange d'information et d'action.
- Accroître l'appui aux initiatives de la jeunesse qui mettent en valeur les politiques et les programmes élaborés et gérés par des jeunes.
- Former des chefs de file parmi la jeunesse canadienne en garantissant le financement des programmes d'été portant sur l'environnement.
- Accroître l'appui accordé à l'éducation environnementale, par la filière officielle ou autrement, de même qu'en offrant des possibilités d'acquérir de l'expérience par le travail en vue de donner aux décideurs de demain les connaissances et le savoir-faire dont ils auront besoin pour faire face aux défis de l'environnement.
- Créer et financer une association de jeunes voués à l'environnement en ayant recours aux organismes de jeunesse existants.

### L'objectif

Favoriser le partenariat avec les Canadiens plus âgés.

### Les mesures

- Faire en sorte que les personnes âgées acquièrent des qualités de chef de file ou que leurs dons en ce domaine puissent s'épanouir.
- Créer et financer une association de personnes âgées vouée à l'environnement, semblable à celle des jeunes auprès desquels elle pourrait jouer le rôle de conseiller.

### L'objectif

Mettre sur pied des coentreprises à vocation spéciale.

### Les mesures

- Utiliser le programme des Partenaires de l'environnement (PPE) pour financer des projets éducatifs.
- Réviser les critères du PPE quant au partenariat de façon à inclure des subventions à la recherche exploratoire à l'intention des groupes communautaires ayant peu ou pas d'encaisse.
- Accroître la participation au PPE au moyen des processus de planification communautaire.
- Subventionner des projets locaux de démonstration réalisables sur le plan national.

- Subventionner des centres de liaison sur le plan local.
- Maintenir le programme Choix environnemental et chercher dans le cadre de celui-ci à identifier des produits sûrs pour l'environnement.
- Mettre sur pied un programme de PARTICIPACTION environnementale, dont les frais d'administration seront limités au maximum, et faire appel autant que possible aux mécanismes et réseaux en place.
- Favoriser l'expansion des volets environnementaux des projets de centres de santé communautaires mis sur pied par l'Association de santé publique du Canada.
- Inciter les municipalités à intégrer l'éducation environnementale dans leurs programmes d'été pour les enfants.
- Parrainer des ateliers régionaux et nationaux à l'intention des chefs des collectivités, en vue de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion de projets écologiques et de partager les renseignements qu'ils possèdent.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Élaborer des programmes d'échange de personnel entre la fonction publique et l'industrie, ainsi qu'entre les organismes non gouvernementaux et l'industrie, et en accroître le nombre afin de favoriser une meilleure compréhension mutuelle.

2. Mettre au point un processus cohérent de consultation en vue de l'élaboration de politiques nationales sur l'environnement. Ce processus devra faire un meilleur usage des groupes de travail fédéraux-provinciaux et municipaux et accorder un rôle plus actif au CCME.

3. Diffuser un dossier vert des leviers économiques et le faire suivre de consultations auprès de multiples groupes d'intéressés.

4. Aider les particuliers et les groupes à participer davantage aux consultations, grâce à de meilleures informations et à une meilleure formation en environnement.

5. Créer une table ronde nationale à laquelle la population serait invitée.

6. Éveiller la conscience écologique des jeunes en subventionnant des emplois d'été dans le domaine de l'environnement, des programmes d'échange entre jeunes et leur participation à des conférences.

7. Établir un programme visant à rendre un hommage public aux personnes ayant fait preuve d'autorité dans le domaine de la protection de l'environnement au sein de leur communauté.

8. Augmenter le financement des groupes écologiques et du réseau canadien de l'environnement afin que leurs membres puissent jouer un rôle plus important dans le processus décisionnel à l'égard de l'environnement.

9. Créer un conseil consultatif des jeunes sur l'environnement et en assurer le financement. Ce conseil transmettra au gouvernement le point de vue des jeunes sur les questions environnementales, favorisera leur participation sur le plan national, donnera des avis, contribuera à des conférences nationales de jeunes sur l'environnement et mettra en place un réseau national de la jeunesse.

10. Utiliser le programme les Partenaires de l'environnement pour subventionner des projets éducatifs.

11. Maintenir le programme Choix environnemental et chercher à identifier, dans le cadre de celui-ci, des produits sûrs pour l'environnement.

12. Mettre sur pied un programme de PARTICIPACTION environnementale afin d'améliorer le processus décisionnel individuel à l'égard de l'environnement.

13. Édicter des normes fédérales officielles de vérification environnementale et favoriser la mise sur pied d'un système d'accréditation des vérificateurs environnementaux.

On trouvera d'autres propositions sous les rubriques du présent rapport intitulées « Les partenaires internationaux » et « Les autochtones ».

# Les partenaires internationaux

Dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, le gouvernement canadien signalait que deux conditions étaient essentielles à l'efficacité d'un partenariat multilatéral et bilatéral. La première implique l'existence d'un ensemble de lois et d'organismes internationaux qui imposent le respect. La seconde suppose la mise en place de mécanismes d'aide aux pays en développement en quête d'options permettant d'assurer un développement durable. Déterminé à accroître son appui aux initiatives internationales visant à résoudre les problèmes écologiques, le gouvernement fédéral a, dans son document de consultation, exprimé l'avis que le Canada devrait intensifier son aide aux organisations internationales. Le Canada entend par ailleurs insister auprès de nos partenaires internationaux en vue de les amener à ratifier des ententes et de conventions.

Le gouvernement a également désigné deux autres champs d'action prioritaires en faveur des pays en développement : l'augmentation de l'aide financière et les transferts de technologies.

## Les débats

Les participants ont fait valoir qu'en matière d'environnement le Canada peut et doit jouer un rôle de chef de file au sein de la communauté mondiale. De l'avis de la plupart, le gouvernement fédéral doit tracer la voie à cet égard, d'abord en prêchant d'exemple puis en s'efforçant de conclure des accords avec d'autres pays ayant des ressources et des difficultés comparables afin que soient prises des mesures appropriées, de part et d'autre.

Nombre de participants estiment que les pays économiquement favorisés, dont le Canada, doivent contribuer au développement du tiers monde. De multiples propositions ont été avancées pour que nos programmes d'aide favorisent le respect de l'environnement, comme exemple le financement, le progrès technologique et les projets-pilotes touchant les énergies de substitution. Beaucoup font observer que, dans la mesure où nous partageons tous le même air, les mêmes forêts, la même faune et la même eau (entre autres ressources mondiales), le fait d'accorder sans délai la priorité à des mesures d'aide favorables à l'environnement permettrait effectivement de protéger les intérêts des futures générations de Canadiens qui vivront sur cette planète.

Les participants pensent, en général, que davantage de crédits doivent être consacrés au développement du tiers monde. Ils sont également d'avis que ce financement accru doit provenir d'une redistribution des fonds existants, à l'occasion notamment d'une réévaluation des priorités en matière de défense. La plupart considèrent que la plus grave menace qui pèse sur le monde est de nature écologique.

Enfin, un grand nombre soulignent la nécessité de mieux éduquer la population sur ce chapitre, aussi bien au Canada que dans le monde entier. On recommande d'aborder, entre autres, les thèmes de la population mondiale et de la planification des naissances (question la plus fréquemment débattue). De plus, il faudrait élaborer des messages écologiques à l'intention des millions de touristes qui viennent chaque année au Canada, s'assurer que les élèves ou étudiants canadiens en apprennent davantage sur l'environnement et recourir à la télévision canadienne pour accroître le degré d'information des adultes, dont la plupart n'ont jamais reçu d'enseignement scolaire à cet égard.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Faire preuve d'initiative au sein de la communauté mondiale.

### Les mesures

- Passer au crible les relations commerciales, la dette, la politique et les programmes d'aide du gouvernement, particulièrement en vue d'en supprimer les aspects fâcheux pour l'environnement dans les pays en développement.
- Instituer, de concert avec les principaux intéressés du secteur industriel, un code de pratiques pour les entreprises canadiennes établies à l'étranger – en particulier dans les pays du tiers monde.
- Ratifier sans délai la Convention sur le droit de la mer.
- Conclure des accords en vue de protéger la faune que l'on partage avec d'autres pays, c'est-à-dire les espèces qui vivent dans différents pays et à certaines périodes. À ce sujet, le Canada doit surtout chercher à convaincre les pays situés au sud des États-Unis de la nécessité de ratifier officiellement des ententes visant la protection de la faune migratrice. Par exemple, le Canada devrait

immédiatement associer le Mexique au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et songer à des accords avec le Groenland pour les oiseaux marins, avec la France (Saint-Pierre-et-Miquelon) pour les ressources qu'il partage avec ce pays et avec le Surinam pour les oiseaux du littoral.

- Négocier, le cas échéant, des ententes bilatérales avec d'autres pays pour empêcher l'extinction d'espèces fauniques séjournant au Canada.
- Poursuivre la collaboration avec les nations intéressées afin de régler les problèmes liés à la pollution transfrontalière et à la protection des régions arctiques.
- Accorder la préséance à la préparation, à la négociation et à la ratification de protocoles internationaux touchant la pollution et la protection des ressources mondiales du globe. Parmi les problèmes les plus souvent cités, on retrouve les changements climatiques, l'amincissement de la couche d'ozone, les espèces en voie d'extinction et les forêts.
- Consulter régulièrement les groupes d'intéressés et leur fournir l'occasion de participer à la formulation des positions que le Canada défendra dans les négociations et les tribunes internationales sur l'environnement. Les Canadiens veulent prendre part au processus décisionnel concernant l'environnement, leur vie et leurs moyens d'existence.
- Faire en sorte qu'en prenant des mesures unilatérales, le Canada ne perde pas sa compétitivité sur les marchés mondiaux, mais reconnaître qu'il ne peut se permettre d'attendre que les autres pays consentent à passer à l'action sur des questions d'importance mondiale. Le Canada, a-t-on recommandé, pourrait prendre des mesures unilatérales sur le chapitre du rendement énergétique, puisque cela n'aurait pas de répercussions notables sur notre compétitivité internationale, démontrerait notre volonté d'agir et contribuerait simultanément à résoudre plusieurs problèmes nationaux reliés à l'environnement.
- Accroître l'aide financière accordée aux scientifiques canadiens et offrir à ces derniers plus d'occasions de collaborer avec des chercheurs étrangers à l'étude des changements climatiques et de participer à diverses initiatives scientifiques internationales.
- Concourir à l'établissement de normes de qualité environnementale et de mécanismes de surveillance pour soutenir les efforts du Canada visant la ratification d'accords internationaux. Mais les participants ne s'entendent vraiment pas sur la question de savoir s'il faudrait assujettir tous les pays aux mêmes normes ou s'il ne serait pas préférable que chacun agisse en ce domaine à la lumière de sa propre situation en tenant compte de l'incidence des normes qu'il adoptera sur la communauté nationale et sur les pays voisins, étant acquis que les priorités peuvent différer selon les pays.
- Appuyer le travail du Conseil mondial de l'énergie, qui participe, avec 90 pays, des plus riches aux moins nantis, à la préparation d'un rapport sur « L'énergie dans le monde de demain ».
- Favoriser l'adoption d'une convention internationale sur la navigation qui porterait notamment sur le trafic pétrolier et les déversements accidentels et intentionnels de produits pétroliers et autres. Il faut faire en sorte que les questions de responsabilité et d'indemnisation soient abordées.
- Proposer la formation d'une force internationale de « sauvegarde de l'environnement » (à l'exemple de celle à laquelle participe le Canada pour le maintien de la paix), force qui prêterait son concours au nettoyage des désastres écologiques et offrirait son aide aux régions particulièrement polluées, telle l'Europe de l'Est, en mettant à leur disposition ses compétences scientifiques, sa technologie et son expérience.

### L'objectif

Accentuer le caractère prioritaire et l'importance de l'aide extérieure que le Canada fournit aux pays en développement.

### Les mesures

- Offrir des stimulants financiers aux entreprises canadiennes pour la mise au point de technologies respectueuses de l'environnement et de projets-pilotes (par exemple l'énergie solaire et d'autres types d'énergie de substitution).
- Envisager de recourir aux subventions et aux transferts de technologies aux pays du tiers monde pour enrayer la pollution.
- Promouvoir les transferts de technologies aux pays du tiers monde. Le gouvernement fédéral devrait accorder une aide financière aux pays

bénéficiaires et solliciter le concours immédiat des entreprises canadiennes, des universités et des instituts de recherche pour l'évaluation des créneaux technologiques et autres que pourrait emprunter la coopération du Canada.

- Le financement consenti à d'autres pays devrait se conformer à la stratégie mondiale de conservation, et tous les organismes subventionnaires devraient appliquer les principes et les objectifs de la stratégie comme critères de financement. On a aussi recommandé que les organismes subventionnaires étrangers adoptent les mêmes principes, lignes de conduite et objectifs que ceux énumérés dans le **Plan vert** et fondent sur ces derniers leurs décisions en matière d'allocation de crédits à l'étranger.
- Insister auprès de la Banque mondiale et des autres organismes subventionnaires pour qu'ils ne financent, dans les pays en développement, que les projets favorables à l'environnement.
- Soumettre l'aide extérieure et les projets de développement des autres pays aux mêmes critères d'évaluation environnementale que ceux qui sont appliqués au Canada.

### L'objectif

Veiller à ce que le Canada demeure compétitif sur les marchés internationaux, alors qu'il met le **Plan vert** en œuvre.

### Les mesures

- Travailler résolument à l'élaboration d'un code de pratiques à l'intention des organisations multinationales pour assurer la protection de l'environnement.
- Voir à ce que les accords internationaux et bilatéraux englobent les coûts environnementaux afin que tout pays qui pose des gestes néfastes pour l'environnement soit pénalisé ou sanctionné dans ses relations commerciales.
- Promouvoir la comptabilisation de tous les coûts dans le commerce et le développement sur le plan international.
- Faire en sorte que nos lignes de conduite en matière d'achats, de relations commerciales, d'aide et d'investissement intéressant l'étranger favorisent les changements à l'échelle planétaire.
- Influencer les attitudes et les orientations par la formulation de messages collectifs lors de conférences internationales.
- Inciter le GATT et les autres organismes à vocation commerciale à préconiser des normes plus exigeantes sans que les pays qui affichent une attitude responsable face à l'environnement n'en subissent les conséquences sur le plan concurrentiel.
- Envisager la création d'une coalition avec d'autres « puissances moyennes » pour harmoniser les normes, priorités et mesures et entraîner ainsi dans cette voie d'autres pays plus puissants mais moins actifs sur le chapitre de la protection de l'environnement. (On a recommandé que la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Scandinavie, l'Autriche et la Suisse participent à une telle coalition.)

### L'objectif

Rechercher des occasions d'éduquer la population de tous les pays en matière d'environnement.

### Les mesures

- Sensibiliser tous les pays aux conséquences de l'explosion démographique et les inciter à intervenir. Sans exception, les gens sont d'avis que la planète ne pourra supporter de voir sa population actuelle doubler.
- Prendre avantage du fait que nos parcs nationaux accueillent chaque année des millions de touristes étrangers pour transmettre des messages sur l'environnement aux citoyens de nombreux pays.
- Stimuler et financer les échanges commerciaux, scientifiques et de jeunes parce qu'ils représentent un moyen efficace d'éduquer les Canadiens et les citoyens d'autres pays.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Passer au crible les dossiers intéressant les relations commerciales, la dette, la politique et les programmes d'aide et prendre les mesures nécessaires pour assurer leur conformité aux objectifs écologiques du gouvernement en vue d'un développement durable.

2. Associer le Mexique au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

3. Accroître la participation du Canada aux activités scientifiques internationales en matière d'environnement.

4. Accroître l'aide financière accordée à certains grands organismes tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

5. Octroyer les fonds nécessaires à la poursuite des efforts visant la ratification d'ententes et de conventions internationales sur des questions tels les changements climatiques, l'amincissement de la couche d'ozone, la diversité biologique, la prévention des déversements de pétrole en mer et les mesures à prendre en cas d'urgence, ainsi que la pollution atmosphérique transfrontalière et les forêts.

6. Travailler étroitement avec nos partenaires internationaux à la création de programmes de financement et de transferts de technologies à l'intention des pays en développement, programmes qui pourraient s'apparenter au fonds multilatéral consacré à l'élimination progressive des CFC.

7. Insister pour que l'on adopte, à l'échelle internationale, des règlements ayant force exécutoire pour assurer le respect des mesures de conservation et de gestion de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO).

8. Accroître l'aide financière du Canada au reboisement dans les pays en développement, grâce à des programmes comme le Plan d'action forestier tropical.

9. Favoriser et financer un nombre accru d'échanges scientifiques, commerciaux et de jeunes à l'échelle mondiale.

# Les autochtones

Dans le document de consultation intitulée *l'Environnement à l'heure de la concertation*, le gouvernement a arrêté comme priorité la collaboration avec les peuples autochtones du Canada et il s'est engagé à travailler avec eux sur les questions d'environnement qui les préoccupent. Les peuples autochtones doivent être des partenaires de plein droit dans la prise de décisions qui touchent l'environnement. Le gouvernement a proposé un certain nombre d'initiatives précises, y compris la création d'un comité consultatif des Premières Nations sur l'environnement. Il s'est aussi engagé à mener des consultations sur d'autres projets, notamment le soutien des activités autochtones tendant à améliorer ou à protéger l'environnement, et sur la participation des autochtones au programme d'emploi des jeunes.

## Les débats

Bon nombre de participants sont d'avis que le cadre de discussion portant sur le **Plan vert** n'accorde pas suffisamment d'importance au fait autochtone. Selon eux, les autochtones sont les véritables victimes des dommages causés à l'environnement puisqu'il leur arrive souvent de perdre ainsi des droits de chasse et d'autres droits arrêtés par traité; ils subissent des atteintes à leur culture, et l'accès aux territoires qui assurent leur subsistance depuis toujours et qui revêtent de l'importance pour leur vie spirituelle est menacé.

Les participants appuient l'idée d'un comité consultatif environnemental composé de représentants des autochtones. On recommande que se joignent au comité des représentants de l'industrie qui connaissent les programmes auxquels participent des groupes d'autochtones.

Ils ont clairement indiqué que le règlement des revendications foncières devait être une priorité. Certains sont d'avis que les nations indiennes partie à un traité doivent exprimer leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale sur leur territoire en préparant et en adoptant des lois amérindiennes portant sur la faune, la flore et l'environnement.

En outre, les participants estiment que, dans le processus décisionnel, il faut reconnaître les droits particuliers des peuples autochtones. Le **Plan vert** doit faire appel aux connaissances et aux compétences des peuples autochtones pour favoriser la coopération entre les deux sociétés; il doit reconnaître la nécessité de concilier les valeurs des communautés autochtones avec celles des sociétés non autochtones.

Ils signalent également qu'il faut renforcer le partenariat et les consultations entre tous les paliers de gouvernement et les peuples autochtones du Canada, surtout lorsque ces initiatives profitent de l'expérience des autochtones fondée sur un rapport étroit avec la terre et l'environnement. La communauté autochtone locale doit participer aux décisions sur l'utilisation des ressources de leur région.

Les participants sont d'avis que le gouvernement doit respecter le fait que les peuples autochtones peuvent proposer d'autres solutions à la gestion de l'environnement, lesquelles s'appuieraient sur des méthodes traditionnelles de cueillette d'information et de prise de décisions. Les autochtones peuvent utiliser leurs connaissances spécialisées pour compléter les observations des spécialistes scientifiques de la surveillance environnementale, surtout dans l'Arctique. De plus, ils doivent recevoir la formation nécessaire afin de participer à la recherche sur la faune, à la gestion de la faune et à l'application des règlements protégeant la faune et l'environnement.

Certains soulignent également qu'il faut étudier la possibilité de combiner les terres faisant l'objet de revendications foncières et les réserves fauniques, si on s'entend pour ne pas exploiter ces territoires, de sorte que les peuples autochtones pourraient y vivre à la manière de leurs ancêtres.

Tous conviennent que les autochtones doivent pouvoir participer aux programmes d'emploi gouvernementaux destinés aux jeunes. L'éducation environnementale peut être appuyée par la création de programmes éducatifs sur la faune et sur la vie en plein air, par des camps culturels, des programmes de redécouvertes et d'autres projets au sein des communautés autochtones.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Améliorer et augmenter les possibilités de participation des peuples autochtones à la planification et à la gestion de l'environnement canadien.

### Les mesures

- Créer un conseil consultatif national sur l'environnement composé de chefs autochtones.

- Organiser des ateliers régionaux et nationaux sur les initiatives gouvernementales, tel le **Plan vert**; ces ateliers seraient dirigés par des autochtones qui pourraient s'exprimer sans réserve dans leur propre langue.
- Augmenter le financement afin de permettre une plus grande participation des autochtones à la résolution des problèmes écologiques.
- Attester du droit des autochtones à la territorialité et à la gestion de leurs ressources.
- S'assurer de la participation des peuples autochtones dans l'élaboration du Plan environnemental de l'an 2000 de la Colombie-Britannique.
- Accroître la participation autochtone à l'ensemble du processus décisionnel sur les questions environnementales.
- Assurer la représentation des organisations autochtones à tous les paliers des tables rondes et des comités d'étude.
- Mettre sur pied un programme spécial afin de favoriser la participation des autochtones aux initiatives environnementales menées par des autochtones.
- Maintenir la possibilité des modes de vie traditionnels.

### L'objectif

S'assurer que les négociations et le règlement des revendications foncières des autochtones tiennent compte de la gestion de l'environnement.

### Les mesures

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies provinciales et fédérales pour régler les revendications foncières des autochtones dans un délai qui leur est acceptable.
- Associer le règlement des revendications foncières aux stratégies d'utilisation des terres pour une meilleure gestion environnementale.
- Inciter les gouvernements provinciaux à participer au règlement des revendications foncières et à assurer une meilleure gestion des terres.
- Accroître les ressources financières et humaines pour mettre en place de meilleurs contrôles de l'environnement en vertu de protocoles d'entente sur l'autonomie gouvernementale des autochtones.
- Revoir les ententes fédérales et provinciales sur les ressources pour que les communautés autochtones jouissent d'un accès adéquat aux territoires traditionnels de chasse et de pêche sur les terres provinciales de la Couronne.

### L'objectif

S'assurer que les responsables actuels de la planification et de la gestion environnementales ont accès aux connaissances accumulées par les peuples autochtones et en tirent profit, surtout en ce qui concerne les pratiques respectant l'environnement et qui font partie intégrante de leur façon traditionnelle de vivre.

### Les mesures

- Rendre accessible l'enseignement de la véritable histoire des peuples autochtones par des autochtones auprès de la population canadienne.
- Reconnaître et adopter des méthodes traditionnelles de gestion environnementale et de développement durable.

### L'objectif

Protéger de la détérioration environnementale tous les lieux historiques situés dans des régions d'importance quant au patrimoine et aux traditions des peuples autochtones.

### Les mesures

- Dresser, d'ici à 1992, un inventaire complet des lieux sacrés d'importance pour les peuples autochtones grâce à des consultations régulières.
- Utiliser les lois fédérales actuelles ou inciter les gouvernements provinciaux à utiliser des lois appropriées afin de protéger tous les lieux sacrés déterminés par les peuples autochtones. Cinquante pour cent des lieux devraient être protégés d'ici à 1996, et tous les lieux devraient l'être d'ici à l'an 2000.
- Adopter des lois pour que tous les objets d'origine autochtone, y compris les vestiges de sépulture, soient gérés par les peuples autochtones dès leur découverte.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le

cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Donner la priorité aux lieux autochtones dans le programme du gouvernement visant à compléter la représentation des thèmes historiques nationaux d'ici à l'an 2000.

2. Augmenter le financement des groupes et des communautés autochtones pour qu'ils participent davantage à la recherche de solutions aux problèmes écologiques.

3. Créer un conseil consultatif environnemental des Premières Nations qui travaillerait avec le gouvernement sur les questions environnementales qui préoccupent les communautés autochtones.

4. En consultation avec des groupes autochtones, élaborer et mettre sur pied un programme visant à donner aux jeunes autochtones une formation et une expérience professionnelles dans des domaines reliés à l'environnement.

5. En collaboration avec les provinces, revoir les ententes fédérales et provinciales sur les ressources pour que les communautés autochtones aient un accès adéquat aux territoires traditionnels de chasse et de pêche sur les terrains de la Couronne.

6. Améliorer l'application des règlements sur les oiseaux migrateurs, notamment en mettant sur pied, avec les peuples autochtones, des conseils de cogestion.

7. Dresser un inventaire national des effets sur la santé, élaborer un programme de surveillance et publier des rapports annuels sur l'état de la santé et de l'environnement, en insistant sur les populations menacées, y compris les peuples autochtones.

# Deuxième partie

## L'action environnementale

- Les perturbations de l'environnement
- Le patrimoine mondial
- Les ressources renouvelables
- Les ressources écologiques et patrimoniales
- L'Arctique
- Autres problèmes

# Les substances toxiques

En 1988, le gouvernement a adopté la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) à cause des dangers que présentent les substances toxiques. Mais, abstraction faite de cette mesure législative, le gouvernement a reconnu dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation* que d'autres mesures s'imposaient pour assurer la production, la manutention et l'élimination d'une manière sûre des substances toxiques. Plusieurs priorités ont donc été arrêtées, dont une évaluation plus ponctuelle des substances prioritaires, un contrôle plus exhaustif des substances toxiques et des recherches accrues. Le gouvernement a aussi proposé l'établissement d'un réseau national de toxicologie pour promouvoir des travaux scientifiques coordonnés en vue d'évaluer les substances toxiques.

L'élaboration de normes nationales concernant les effluents et les déchets toxiques, pour un certain nombre de grandes industries, figurait également parmi les priorités établies. Le gouvernement a donc sondé l'opinion publique pour savoir quelles mesures il faudrait prendre, advenant que les nouvelles normes nuiraient gravement à la rentabilité de certaines entreprises.

Enfin, le gouvernement a proposé d'élaborer un cadre de réglementation préventive de l'industrie biotechnologique qui, d'ici à cinq ans, inclura un règlement national sur ses produits et leurs dérivés.

## Les débats

Les participants sont tout à fait d'accord sur la nécessité d'accroître le contrôle des produits chimiques toxiques afin de protéger les éléments constituants des écosystèmes, ainsi que les procédés et les conditions qui les alimentent. En outre, ils abondent dans le sens de ceux qui veulent empêcher la présence de substances toxiques dans l'environnement et y remédier afin d'en contrer les effets nocifs sur la santé.

Les participants admettent que nous faisons tous partie d'une société qui utilise des produits chimiques. Grâce à l'adoption de solutions de rechange mieux adaptées à l'environnement et à une gestion plus efficace du cycle de vie, nous devons cependant réduire notre dépendance vis-à-vis des substances chimiques, de même que notre exposition à ces produits. Étant donné les multiples définitions, souvent contradictoires, qui existent dans les secteurs du droit, de la santé et de l'environnement, ils estiment qu'une définition plus claire des produits toxiques est nécessaire.

Les participants de tous les secteurs affirment également qu'il faut établir un cadre systématique et prévisible, comportant des solutions réalisables qui permettent au gouvernement et aux secteurs public et privé de réduire la quantité de produits chimiques toxiques dans l'environnement. Même si beaucoup d'entre eux sont d'accord avec le principe du « berceau à la tombe » que renferme la LCPE, d'autres veulent que le cadre soit fondé sur les 4 R.

Un consensus se dégage sur un certain nombre d'éléments sous-jacents qui régiraient les mesures actuelles et futures : la participation du public est nécessaire en ce qui concerne tous les aspects des politiques et des programmes de gestion des produits chimiques; la procrastination est inacceptable; les pollueurs doivent être tenus de prouver l'innocuité des produits chimiques; les gouvernements doivent faire preuve d'autorité sur la scène nationale et internationale; un objectif de décharge zéro devrait être fixé dans le contexte général d'une meilleure gestion des produits toxiques, depuis leur conception jusqu'à leur élimination; et le public a besoin d'être mieux renseigné et d'avoir accès à du matériel informationnel et pédagogique de qualité supérieure afin de faire des choix judicieux.

Les participants sont convaincus de la nécessité d'accroître et d'améliorer les renseignements et les voies de communication.

Les mesures qu'ils proposent se résument en quelques mots : améliorer, augmenter, participer et informer. Au cours de plusieurs séances, on a discuté d'une charte des droits environnementaux dont le principe semble bien accepté. Les participants de tous les milieux qui ont discuté des produits toxiques ne s'entendent cependant pas sur son contenu. (Voir la rubrique intitulée « La législation ».)

Au cours des cinq dernières années, les Canadiens ont participé à d'importantes consultations portant sur divers aspects des produits toxiques. Dans l'ensemble, les participants sont au courant de ces consultations et les approuvent, certaines étant terminées (le principe du berceau à la tombe, la LCPE, notamment) ou en cours (l'évaluation des substances prioritaires, les oxydes d'ozote et les composés organiques volatils, la réglementation des pâtes et papiers) ou prévues (l'examen des pesticides, les règlements de la LCPE). Ils expriment

toutefois le désir de participer plus activement. Sans vouloir répéter les travaux en cours, ils souhaitent plutôt qu'on reconnaisse que chacun d'eux peut présenter de solides recommandations pour l'élaboration du **Plan vert.**

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Mettre sur pied des programmes de recherche, d'évaluation et de surveillance pour tous les polluants toxiques, comme une seule entité, compte tenu de la source et des effets, tout en continuant d'appuyer les travaux en cours qui portent sur des produits chimiques déterminés.

### Les mesures

- Établir et maintenir un système de surveillance efficace qui consigne la façon dont les substances toxiques affectent la santé et nuisent aux écosystèmes. Il faudrait prévoir à cette fin une surveillance spéciale des populations vulnérables et voir à en divulguer les résultats complets.
- Multiplier les recherches concernant les effets sur la santé et sur les écosystèmes d'une exposition à long terme à des substances légèrement toxiques présentes dans l'atmosphère. Ajouter un élément recherche à tous les programmes d'économies d'énergie, lequel permettrait d'évaluer les effets sur la santé.
- Recueillir des données de référence sur l'état de l'environnement, plus particulièrement dans les lieux où des substances toxiques ont été déversées, comme les anciennes décharges contrôlées.
- Assurer le financement des travaux de recherche-développement sur l'utilisation des pesticides, de nature commerciale ou privée, et favoriser la recherche touchant les effets des substances toxiques sur la faune.
- Établir un réseau national de toxicologie composé de représentants du gouvernement, de l'industrie et des universités de tout le Canada. Rétablir le financement accordé à la Division de la toxicologie du Conseil national de recherches pour obtenir une meilleure évaluation de la toxicité des produits chimiques et pour mettre au point et promouvoir des procédés industriels non toxiques ou moins toxiques.
- Accroître de façon appréciable le niveau de ressources prévu pour la gestion de l'environnement et des dangers pour la santé, au titre de la LCPE, afin que le rythme d'évaluation des substances puisse être accéléré au cours des cinq à dix prochaines années.
- Effectuer une évaluation critique des dangers pour la santé que présente l'exposition à divers combustibles, dont les carburants de remplacement tels que les mélanges de méthanol et les particules imputables aux gaz d'échappement. Cette évaluation devrait être effectuée avant que des modifications importantes à la composition des carburants ne soient légiférées.
- Établir un règlement en biotechnologie qui ne fasse pas obstacle, sans motif valable, à la recherche dans ce nouveau secteur.
- Faire enquête sur l'air ambiant des bâtiments, comme dans le cas des malaises attribuables aux milieux de travail, en mettant l'accent sur les matériaux de construction, la santé et l'exposition aux éléments chimiques ou biologiques dans ces milieux.
- Travailler à la réalisation en 1992 d'un programme de promotion et de surveillance visant à faire adopter par le monde entier les normes canadiennes concernant la production, l'utilisation et l'élimination des substances toxiques. Attirer l'attention du public sur les pays qui ne respectent pas ces normes.

### L'objectif

Multiplier les efforts visant à résoudre les problèmes posés par les substances toxiques tout au long de leur cycle de vie.

### Les mesures

Mettre en place un système qui permettra de définir les rôles et responsabilités de tous les paliers de gouvernement, des entreprises et des particuliers à l'égard des substances toxiques et de leur cycle de vie. Veiller à ce que chacun assume ses responsabilités.

- Faire participer les intéressés à la formulation d'une réglementation. Souscrire aux 4 R et en favoriser la promotion avec la collaboration des

**Le Conseil des Indiens du Yukon approuve une surveillance plus intense des substances toxiques et l'instauration de normes nationales strictes concernant les effluents et les déchets toxiques [...] Nous recommandons fortement qu'il y ait des normes nationales pour toutes les grandes industries, en vertu de la LCPE.**

***Conseil des Indiens du Yukon***

industries et des municipalités, notamment par le truchement de campagnes, de démonstrations, de vérifications environnementales et d'incitatifs financiers.

- Fournir suffisamment de ressources pour l'application rigoureuse des règlements et informer la population de ses droits législatifs à cet égard par la formulation d'une charte canadienne des droits environnementaux, laquelle inclurait la liberté d'information, l'éducation portant sur des choix judicieux, le financement public et un statut juridique.
- Inverser le fardeau de la preuve et exiger des fabricants qu'ils prouvent l'innocuité des nouveaux produits chimiques.
- Mettre sur pied un groupe composé de divers intervenants pour veiller à ce que les substances toxiques soient contrôlées en fonction de leurs risques. Prévoir une évaluation plus rigoureuse de tous les produits chimiques avant leur mise en marché, de la même façon que les médicaments sont contrôlés pour en déterminer les effets nocifs sur la santé.
- Assurer l'application de normes nationales pour éliminer les refuges de pollueurs partout au pays. Donner la priorité à des ententes entre le public, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et différer, jusqu'à la conclusion de ces ententes, toute mesure réglementaire fédérale dans les domaines qui relèvent principalement des administrations provinciales. Ces normes s'appliqueraient aussi bien aux grandes industries qu'aux petites entreprises et aux municipalités.
- Décréter une loi nationale sur l'eau potable pour régir les produits chimiques et les matières présentes dans les sources d'eau potable relevant de la compétence fédérale. Élaborer des programmes visant à réduire la présence de substances toxiques dans les aliments, l'air et les produits de consommation, afin de prévenir tout effet cumulatif à long terme sur la santé.
- Mettre au point des systèmes de collecte de données à l'échelle nationale pour surveiller la concentration de substances toxiques persistantes dans tous les milieux, dans les aliments, l'eau potable et les organismes vivants, ainsi que les effets de l'environnement sur l'organisme humain, tels que les malformations congénitales et l'incidence de cancer, et en faire rapport au public.
- Contribuer à la mise au point de techniques propres à réduire le besoin d'utiliser des substances toxiques persistantes dans nos industries, par la création de quatre chaires dans des universités reconnues dans ce domaine.
- Adopter, comme objectif national, le principe de la décharge zéro pour les substances toxiques persistantes et, dans le contexte des objectifs nationaux fixés pour chaque secteur, le principe de la quantité « aussi faible que possible » pour les décharges, les émanations et l'exposition des personnes à toutes les autres substances susceptibles d'être toxiques.
- Établir des normes strictes en vue de réduire l'utilisation de substances toxiques pour l'environnement par tous les secteurs de la population canadienne et les appliquer de façon plus rigoureuse. On pourrait notamment, à compter de maintenant, arrêter la construction de nouvelles usines de papier qui utilisent du chlore et exiger de toutes les usines existantes qu'elles cessent d'en utiliser d'ici à l'an 2000.
- Interdire la fabrication et la vente de produits chimiques potentiellement dangereux qui ne peuvent pas être recyclés ou éliminés en toute sécurité.
- Supprimer l'utilisation non essentielle de pesticides et interdire les pesticides reconnus scientifiquement comme ayant des effets nocifs sur la santé et l'environnement. De concert avec la communauté internationale, intégrer ces mesures dans les politiques internationales du Canada.

### L'objectif

Élaborer une stratégie globale visant à minimiser l'utilisation de matières dangereuses au Canada, évaluer les risques associés à l'élimination de ces substances et prévoir la tenue de consultations publiques avant que ne soient établis des centres de traitement de déchets dangereux dans les diverses régions du Canada.

### Les mesures

- Implanter des installations permanentes d'entreposage et d'élimination des déchets dangereux dans diverses régions du pays. Prendre des décisions sur les emplacements à la suite d'études environnementales et de consultations publiques adéquates.
- Affecter davantage de ressources, en vertu de la LCPE, à des essais et à une réglementation efficaces des substances toxiques, afin d'atténuer les problèmes que pose l'élimination des déchets dangereux.
- Organiser des consultations publiques valables et fructueuses pour assurer une élimination adéquate des déchets dangereux, tout en accordant pleine considération aux intérêts et aux préoccupations des personnes intéressées.
- Multiplier les recherches et les stratégies pour être davantage en mesure de déterminer et de minimiser les dangers pour la santé que présente l'élimination des déchets dangereux.
- Établir un projet de loi comportant une responsabilité à vie pour les déchets toxiques, en vertu duquel les fabricants seraient tenus d'éliminer les matières nocives. Élaborer des politiques qui obligeraient les fabricants et les utilisateurs de produits chimiques à être responsables de l'élimination ultérieure de tous les produits chimiques.
- Établir un système pour identifier, classer et nettoyer les décharges désaffectées de déchets toxiques. Créer des stimulants pour inciter les entreprises à ne pas cacher les matières toxiques et à les éliminer de la manière prescrite.
- Dresser un plan d'assainissement pour la région au nord du 60e parallèle afin d'assurer l'enlèvement économique des déchets dangereux qui se sont accumulés dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

**[...] le gouvernement fédéral et les administrations provinciales devraient consacrer plus de fonds à la recherche, à la mise au point, ainsi qu'à l'évaluation ultérieure de techniques écologiques de traitement et d'élimination des déchets dangereux.**

***Fédération canadienne des femmes diplômées des universités***

- Établir des normes nationales sur la récupération des sites contaminés.
- Appuyer les travaux de recherche-développement visant à améliorer les techniques d'élimination et les solutions de rechange telles que les méthodes d'assainissement biologique. Prendre l'initiative de concevoir des centres régionaux de traitement des déchets dangereux, qui s'occuperaient en outre de l'enlèvement, du transport et de l'élimination des déchets dangereux. Accorder des fonds pour l'implantation d'un plus grand nombre d'usines de traitement de ce genre.
- Élaborer une stratégie nationale relative aux déchets biomédicaux comprenant la formulation de lignes directrices et de normes nationales sur la santé et l'environnement, dont la mise en œuvre serait réalisée d'ici à trois ans.
- Interdire que les gaz de déchets toxiques soient brûlés par les sociétés pétrolières et gazières, sauf dans des conditions de flamme bleue.
- Dans le calcul du coût de l'énergie nucléaire, tenir compte du coût d'élimination des déchets qui est rattaché à la désaffectation d'un réacteur nucléaire.
- Restreindre le transport et l'élimination des déchets dangereux à l'étranger, ainsi que de l'étranger au Canada.
- Étudier la possibilité de mettre sur pied un fonds de réhabilitation de l'environnement auquel contribueraient les pollueurs.

### L'objectif

Établir un programme d'information et d'éducation efficace grâce auquel les Canadiens pourront faire des choix écologiques.

### Les mesures

- Inclure la protection de la santé dans les critères d'utilisation de l'Éco-Logo et d'autres étiquettes écologiques, puis étendre, favoriser et promouvoir les programmes des secteurs public et privé relatifs aux produits écologiques.
- Lancer et annoncer des programmes portant sur des modes de vie écologiques, par l'entremise de programmes officiels et officieux d'information et de partenariat. Mettre en place, à Ottawa, un réseau central pour recueillir les idées et les recommandations soumises par la population canadienne.
- Appuyer des programmes visant à éduquer le public sur les principes fondamentaux de la toxicité et des risques, ainsi que sur les autres méthodes de lutte contre les pesticides.
- Établir un réseau d'information composé des centres de toxicité existants et servir de lien entre les organismes fédéraux et les conseils scolaires pour promouvoir l'information sur les substances toxiques.
- Publier les noms des pollueurs et de ceux qui ont enfreint les règlements.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Élaborer et mettre à exécution un énoncé de politique bien défini concernant la gestion des produits chimiques toxiques persistants.

2. Entreprendre un programme exhaustif de surveillance de la qualité de l'environnement au regard des substances toxiques, tant artificielles que naturelles, et de leurs effets sur la santé et sur les écosystèmes. En publier régulièrement les résultats.

**Les gouvernements doivent, à tous les paliers, tenir compte de l'incidence de leurs décisions en matière de réglementation [...] afin de définir les priorités de manière à maximiser les avantages nets pour la société.**

***Association canadienne des fabricants de produits chimiques***

3. Établir un réseau national de toxicologie composé de représentants des secteurs public, privé et universitaire du Canada et accroître le financement accordé à la Division de toxicologie du Conseil national de recherches. Les fonds serviraient à accroître la capacité d'analyser la toxicité chimique et à favoriser la mise au point de substituts non toxiques ou moins toxiques.

4. Accroître de façon appréciable les ressources prévues en vertu de la LCPE aux fins de l'évaluation des dangers pour l'environnement et la santé, de manière à ce que les 44 substances prioritaires définies par la LCPE soient évaluées d'ici à 1994.

5. Promouvoir la mise au point et la démonstration des techniques limitant ou éliminant le rejet de substances toxiques dans l'environnement.

6. Renforcer la réglementation en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la LCPE en vue de contrôler l'émission de substances toxiques.

7. Augmenter les ressources aux fins de l'application des règlements relatifs à l'émission de substances toxiques, y compris l'expansion des services d'inspection, d'enquête et de soutien.

8. Établir des normes nationales relatives à l'eau potable par l'adoption d'une loi sur l'eau potable.

9. Dresser un répertoire et mettre à exécution un programme d'assainissement complet des décharges abandonnées dans le Nord, y compris les installations militaires, les mines, les sites d'entreposage de combustibles, les camps, les puits d'extraction, etc.

10. Contrôler le transport de déchets dangereux en provenance et à destination du Canada, grâce à un règlement mettant en application les dispositions de la convention de Bâle.

11. Élaborer des normes nationales sur la récupération des sites contaminés.

12. Appuyer les programmes d'information et d'éducation visant à sensibiliser le public aux dangers que présentent les substances toxiques pour l'environnement et la santé, à leur usage et à leur élimination appropriés, ainsi qu'aux solutions de rechange.

13. Publier une liste des noms des entreprises ou des particuliers reconnus coupables d'avoir enfreint les règlements sur l'environnement.

14. Élaborer, d'ici à cinq ans, un cadre de réglementation préventive de l'industrie biotechnologique, qui inclura un règlement national sur ses produits et leurs dérivés.

15. Mettre sur pied un comité composé de divers groupes d'intéressés pour réviser et mettre à jour la liste des substances prioritaires.

# La gestion des déchets

Les ministres de l'Environnement du Canada ont convenu de réduire la production nationale de déchets de 50 p. 100 d'ici à l'an 2 000. Le gouvernement fédéral reconnaît que les gouvernements locaux et provinciaux ont un rôle des plus importants à jouer dans la gestion des déchets. Il a toutefois indiqué dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation* qu'il cherche des moyens de renforcer la collaboration et d'encourager la réduction des déchets et le recyclage. On a recommandé la création d'un bureau fédéral de la gestion des déchets pour inciter tous les paliers de gouvernement, l'industrie et les citoyens à participer à l'atteinte de cet objectif de réduction. Ce bureau fédéral contribuerait à l'expansion du programme national d'échange des déchets et ferait la promotion de la réduction et du recyclage des déchets.

Dans le document précité, le gouvernement a également demandé aux Canadiens d'envisager d'autres possibilités, notamment une réglementation nationale sur l'emballage et la nécessité de mettre sur pied des programmes de recyclage, d'éducation et de sensibilisation, ainsi que des mécanismes de contrôle des prix. En outre, il a cherché à savoir ce qu'ils considèrent comme un juste équilibre entre l'approche réglementaire et la bonne volonté.

On a aussi sollicité les points de vue de la population canadienne sur les mesures que pourraient prendre les gouvernements, le cas échéant, pour apaiser les inquiétudes du public à propos de l'emplacement des usines de traitement des déchets, tout en répondant aux besoins croissants pour de telles installations.

## Les débats

La gestion des déchets est loin de constituer une réussite au Canada. Les participants ont cependant réagi en adoptant certaines stratégies qui visent à réduire de moitié le volume des déchets d'ici à l'an 2000. Il est notamment question de réduire la quantité de déchets à la source, d'élaborer et de mettre en œuvre de nouvelles techniques de réduction des déchets dans l'industrie et les entreprises en général, de modifier l'emballage des produits de manière à en diminuer la demande et d'instaurer des mesures incitatives en vue de réutiliser et de recycler tant les produits que leur emballage.

Outre le programme de réduction des déchets, les participants ont exprimé leur désir de s'attaquer aux problèmes particuliers associés aux déchets dangereux. Ils ont préconisé une démarche proactive axée sur l'établissement de centres de traitement des déchets dangereux dans diverses régions du Canada.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés. On trouvera, dans la rubrique du présent document consacrée aux substances toxiques, un grand nombre de propositions portant sur les déchets dangereux.

### L'objectif

S'entendre sur une seule interprétation juridique du terme « déchets » – dangereux et non dangereux – afin que la gestion des déchets puisse se faire de la manière la plus ordonnée possible.

### Les mesures

- Faire participer tous les paliers de gouvernement et l'industrie à la définition de « déchets dangereux ».
- Veiller à ce que l'interprétation de déchets dangereux soit conforme à celle mentionnée dans les règlements de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*, ainsi que dans le système d'information sur les matières dangereuses utilisées dans le milieu de travail.
- Inclure dans la définition de déchets tous les produits destinés à une élimination définitive.

### L'objectif

Réduire la quantité de déchets produits par les procédés industriels et mettre au point de meilleures techniques d'élimination des déchets.

### Les mesures

- Réduire la production de déchets à la source grâce à la mise au point et à l'utilisation de techniques innovatrices de réduction, de récupération et de recyclage des déchets dans les procédés industriels, comme la récupération de minerai et l'utilisation accrue de fibres recyclées dans le papier.

- Élaborer une stratégie fédérale pour la mise au point et l'utilisation de procédés industriels et la fabrication de produits qui engendrent moins de déchets.
- Axer la recherche et l'analyse sur la mise au point de technologies, d'infrastructures et d'instruments économiques qui limitent le recours à l'élimination des déchets.
- Revoir les subventions, directes et indirectes, qui sont accordées pour des produits fabriqués à partir de matériaux vierges, et les modifier de façon à favoriser l'utilisation des matières recyclées dans la fabrication de ces produits.
- Fonder un centre national de technologie sur la gestion des déchets chargé de coordonner la mise au point de systèmes et de techniques de réduction des déchets, adaptés au contexte canadien.
- Consentir des fonds au secteur privé pour la recherche sur les techniques de réduction des déchets.
- Viser l'adoption de méthodes plus écologiques d'élimination des déchets, telles que l'incinération à haute température.

### L'objectif

Favoriser l'application du principe des 4 R en ce qui concerne la consommation de produits et de services.

### Les mesures

- Réduire les emballages superflus et modifier la réglementation nationale en matière d'emballages et de contenants, non seulement en fonction du recyclage, mais aussi de la réduction, de la réutilisation et de la récupération.
- Concevoir un plan général d'approvisionnement et de fonctionnement visant à réduire le gaspillage au sein de l'administration fédérale. Rédiger des directives et des procédures bien définies pour les 4 R.
- Mettre sur pied un groupe de travail fédéral-provincial-municipal chargé d'examiner des mesures de persuasion et de dissuasion, la réglementation, les taxes, ainsi que les politiques et les programmes de tarification en vue d'élaborer des stratégies nationales visant à réduire au minimum la production de déchets.

**Nous devons éduquer les citoyens sur les moyens de réduire les déchets.**

*Programme de rayonnement de l'Église unie Saint-Paul, Sidney (Colombie-Britannique)*

- Établir un plan national de réduction des déchets de consommation, s'accompagnant de stratégies et de tactiques en faveur des 4 R, pour tous les biens et services. Le plan devrait tenir compte des facteurs sanitaires, écologiques et énergétiques, associés à la modification du comportement des consommateurs, ainsi que de l'importance des coûts économiques ou sociaux découlant de nouvelles habitudes de consommation.
- Créer un bureau national de gestion des déchets ayant pour mission de réduire de moitié les déchets d'ici à l'an 2000.
- Freiner la production de déchets grâce à des structures tarifaires tenant compte des coûts directs et indirects associés au traitement et à l'élimination des déchets, y compris la comptabilité analytique du cycle de vie complet.
- Avoir recours aux politiques budgétaires susceptibles de favoriser l'importation et la production de produits et de services qui engendrent le moins de déchets possible.
- Élaborer des stratégies de conception permettant la réparation ou le remplacement des pièces usées plutôt que le retrait prématuré des biens de consommation.
- Incorporer le principe des 4 R dans le Code national du bâtiment.

### L'objectif

Élaborer des systèmes d'information destinés à favoriser la production et la consommation de produits et de services engendrant le moins de déchets possible.

### Les mesures

- Préparer des lignes directrices précises en vue de parvenir à une réduction de 50 p. 100 des déchets d'ici à l'an 2000, objectif établi par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

- Mettre sur pied une base de données nationale en vue de quantifier le volume et le type de déchets produits, de répertorier les stratégies innovatrices de réduction et de surveiller le rythme de réduction des déchets en regard de l'objectif de l'an 2000.
- Appuyer la recherche dans le domaine des sciences sociales en vue d'élaborer des méthodes efficaces pour diffuser l'information sur les déchets, pour modifier les habitudes de consommation et les demandes des consommateurs, de même que pour favoriser la réalisation d'études et la tenue de consultations publiques plus efficaces quant à l'emplacement des lieux ou des systèmes d'élimination des déchets.
- Adopter des programmes d'information sur les techniques de réduction des déchets, de façon à réduire les coûts associés à leur élimination.
- Assurer une large diffusion de l'information aux producteurs, distributeurs et consommateurs, en ce qui a trait aux dangers liés à l'entreposage et à l'élimination des déchets.
- Créer des centres d'information téléphonique (ligne zénith) pour conseiller le public dans l'achat de produits et de services, ainsi que pour leur élimination.
- Indiquer la catégorie de déchets (Éco-Logo) sur les emballages.
- Fournir les ressources nécessaires aux groupes de citoyens pour les aider à recueillir et à diffuser de l'information sur la gestion des déchets.
- Élaborer des politiques de gestion des déchets incorporant des mécanismes de consultation destinés à aider les groupes d'intéressés (consommateurs, industrie et gouvernement) à comprendre et à respecter mutuellement leurs objectifs, programmes et bases de données.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

**Il faudrait ne plus considérer les produits recyclables comme de simples ordures. En tant qu'articles de commerce, ils devraient être exemptés de la réglementation régissant l'importation et l'exportation de déchets dangereux.**

*Sierra Club de l'Alberta*

1. De concert avec les provinces et l'industrie, élaborer une définition commune du terme « déchet » en vue de l'incorporer dans la législation fédérale et provinciale qui touche la gestion des déchets.

2. Revoir les politiques, lois et programmes fédéraux et les modifier, le cas échéant, pour assurer leur conformité aux objectifs du gouvernement en matière de gestion et de recyclage des déchets.

3. Appuyer les travaux de recherche et de développement portant sur les techniques de réduction et de recyclage des déchets, à toutes les phases du cycle du produit.

4. Concevoir un plan d'approvisionnement et de fonctionnement du gouvernement visant à réduire le gaspillage au sein de l'administration fédérale, y compris des directives et des procédures précises pour les 4 R.

5. Étendre le Programme national d'échange des déchets et la base de données connexe, en vue d'accroître les débouchés pour la réutilisation et le recyclage.

6. Élaborer des trousses d'information destinées à expliquer la problématique des déchets et à indiquer des moyens de les réduire et des façons adéquates de s'en débarrasser.

7. Dresser un répertoire et mettre à exécution un programme d'assainissement complet des décharges utilisées ou abandonnées dans le Nord, y compris les installations militaires, les mines, les sites d'entreposage de combustibles, les camps et les puits d'extraction.

8. Gérer le transport de déchets dangereux en provenance et à destination du Canada, au moyen d'un règlement mettant en application les dispositions de la convention de Bâle.

9. Établir des normes et des règlements visant la réduction de 50 p. 100 des emballages d'ici à l'an 2000.

10. Élaborer des normes, des politiques, des codes et des règlements nationaux en vue d'atteindre cet objectif de réduction pour toutes les catégories de déchets.

**La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités entérine la position adoptée par d'autres groupes [...] pour réduire de moitié la quantité de déchets d'emballage d'ici à l'an 2000.**

*Christine Svobada*
*Groupe d'étude de l'environnement*
*Club des femmes diplômées d'universités*

# Les urgences

Dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, le gouvernement a annoncé son engagement de renforcer sa capacité d'intervention face aux menaces que constituent les urgences environnementales, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine, en mettant l'accent sur la prévention et sur la préparation. Pour ce qui est des urgences d'origine humaine, le gouvernement a promis d'adopter un programme exhaustif d'urgence portant sur la production, le transport et l'élimination des hydrocarbures, des produits chimiques et d'autres substances potentiellement dangereuses. Une attention particulière sera apportée aux recommandations contenues dans le rapport du groupe d'examen public de la sécurité des pétroliers et de la capacité d'intervenir en cas de déversements en mer (le rapport Brander-Smith). À l'occasion des consultations, le gouvernement a cherché à connaître les opinions de la population canadienne à propos de ce programme, notamment en ce qui a trait au rôle des militaires canadiens et aux moyens de stimuler la participation de bénévoles.

Dans les cas de catastrophes naturelles dues à certaines conditions météorologiques (tornades, tempêtes en mer et autres), le gouvernement a proposé d'améliorer son service d'avertissement météorologique. Il a, entre autres, été question de techniques visant à comprendre davantage et à mieux détecter les dangers naturels, à améliorer les communications et à accroître la sensibilisation du public aux répercussions possibles des conditions météorologiques dangereuses.

## Les débats

Selon la grande majorité des participants, le problème des urgences environnementales, d'origine naturelle ou humaine, doit d'abord être abordé sous l'angle de la prévention et de la préparation. Les participants admettent toutefois que l'activité humaine engendre inexorablement des accidents et que les catastrophes naturelles sont, pour leur part, inévitables. Il nous faut donc prévoir un mode d'intervention bien pensé et bien planifié.

Les participants sont d'avis que le gouvernement fédéral doit assumer un rôle de premier plan en donnant lui-même l'exemple, en renseignant le public, en mobilisant les ressources et les compétences nécessaires et en appliquant des lois, des règlements et des normes qui soient à la fois efficaces et cohérents. Beaucoup estiment qu'il incombe directement à ce palier gouvernemental d'appliquer de façon juste et équitable les lois et les règlements déjà en place, ainsi que de renforcer, d'actualiser et d'élargir les nombreux programmes fédéraux existants.

Certes, une faible proportion de participants ont remis en question le fait qu'on puisse envisager une augmentation des ressources consacrées au problème que posent les dangers naturels. Ils reconnaissent toutefois l'importance de mettre en place un système ultramoderne de prévision pour atténuer l'impact des phénomènes météorologiques dangereux, tels que les tempêtes en haute mer et les tornades. Il leur semble tout aussi important de maintenir un système de surveillance efficace, dont les informations constituent la base d'un réseau d'alerte météorologique.

Plusieurs estiment qu'il faut améliorer les communications relatives aux urgences environnementales d'origine naturelle ou humaine. Enfin, beaucoup conféreraient un rôle plus important à l'armée canadienne en cas de catastrophes écologiques.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Adopter toutes les mesures préventives qui soient raisonnables et réalisables.

### Les mesures

- Améliorer la connaissance que le gouvernement possède des programmes actuels d'intervention d'urgence du secteur privé, comme le réseau des coopératives de lutte contre les déversements dans l'ouest du Canada, ainsi que du matériel de lutte contre les déversements dont disposent les unités de rétention et de récupération du pétrole déversé accidentellement.
- Accroître l'aide financière aux organismes de première ligne et financer la recherche axée sur l'amélioration des techniques d'épuration.
- Maintenir les programmes fédéraux à frais partagés pour l'acquisition de matériel d'urgence spécialisé.

- Appuyer les organismes tels que le Comité de coordination des accidents industriels majeurs. Partager les frais entre tous les paliers de gouvernement et l'industrie.
- Maintenir, aux frais de l'industrie privée, des ressources gouvernementales suffisantes pour intervenir rapidement en cas de déversements.
- Améliorer la planification en cas d'urgence et la diffusion de l'information.
- Assujettir l'ensemble des politiques et des projets à une évaluation des impacts environnementaux destinée à déterminer si des plans d'urgence sont nécessaires. Préparer des plans d'intervention qui soient efficaces et cohérents.
- Établir un système d'analyse des accidents a posteriori et utiliser l'expérience ainsi obtenue pour la prévention ultérieure.
- Réviser et mettre à jour les lignes directrices nationales en vue d'en accroître l'efficacité et la cohérence.
- Permettre à l'industrie, aux organismes non gouvernementaux (ONG) et aux bénévoles d'accéder aux programmes fédéraux de formation. Créer une base de données nationale pour appuyer les activités de formation.
- Veiller à l'application rigoureuse de l'actuelle législation sur la prévention.
- De concert avec les gouvernements provinciaux, l'industrie et le grand public, renforcer les règlements et les directives concernant l'utilisation, l'entreposage et l'élimination des substances dangereuses.
- Veiller à ce que les entreprises privées s'acquittent de leurs responsabilités dans le transport des produits dangereux, à ce qu'elles tiennent des dossiers adéquats et à ce qu'elles se dotent de ressources suffisantes pour maîtriser les déversements accidentels.
- Fixer des normes nationales pour régir les abrivents bordant les parcs de maisons mobiles.

### L'objectif

Maintenir, voire améliorer, la capacité de prévision des phénomènes météorologiques dangereux (par exemple les tempêtes en haute mer ou les tornades).

### Les mesures

- Acquérir un matériel de détection et de prévision qui soit à la fine pointe du progrès.
- Veiller à ce que le gouvernement maintienne et améliore le contrôle des données, les réseaux de communication, les installations informatiques servant à suivre et à prévoir les conditions météorologiques dangereuses; intégrer les techniques de pointe (télédétection, imagerie satellitaire, radar doppler, etc.) pour mieux surveiller et détecter les phénomènes météorologiques dangereux.
- Entretenir et améliorer le réseau de surveillance pour la collecte de données météorologiques; mettre l'accent sur les phénomènes dangereux à court terme plutôt que sur les variations de température courantes.
- Améliorer le système de diffusion publique de l'information météorologique.
- Améliorer la prévision à long terme des phénomènes météorologiques dangereux dans le secteur de l'exploration et de l'exploitation pétrolières, surtout en haute mer.

### L'objectif

Perfectionner le système de détermination et de détection des situations d'urgence.

### Les mesures

- Le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative dans le domaine de la recherche relative à la modélisation informatique des modes de dispersion et de dépôt des polluants dans l'atmosphère et dans l'eau, de la recherche sur les substances toxiques, de même que dans l'évaluation des risques et des techniques d'épuration.
- Intensifier la recherche et le développement dans le domaine de la détection et de la détermination.
- Recourir aux nouvelles technologies pour améliorer la surveillance et le contrôle.
- Entreprendre des travaux de recherche avec l'industrie et les universités.
- Élaborer et publier des lignes directrices nationales concernant l'évaluation des risques et l'analyse des dangers.
- Étudier l'incidence des urgences environnementales sur la santé publique.

### L'objectif

Confier aux Forces armées une mission d'intervention en cas d'urgences environnementales.

### Les mesures

- Le directeur des opérations sur le terrain devrait pouvoir compter sur l'intervention des militaires.
- Créer, au sein du ministère de la Défense nationale, un organisme chargé des urgences environnementales, habilité à intervenir dans les situations d'urgence et à facturer les coupables. Cet organisme pourrait également constituer et encadrer une réserve et un corps de jeunes volontaires voués à l'environnement.

### L'objectif

Confier au gouvernement un rôle de premier plan dans l'éducation du public en matière de catastrophes environnementales.

### Les mesures

- De concert avec les administrations provinciales et locales intéressées, modifier et élargir les programmes d'enseignement des écoles publiques.
- Recourir aux médias pour sensibiliser la population et diffuser une information scientifique rigoureuse.
- Tenir le public informé.
- Établir un système national d'information et d'avertissement par le truchement des réseaux publics de radiodiffusion et de radiométéo.
- Mieux renseigner le public sur les phénomènes météorologiques dangereux et sur les catastrophes écologiques.
- Simplifier les façons de signaler les situations d'urgence en fournissant un numéro de téléphone sans frais et facile à retenir d'où le téléphoniste acheminerait l'appel vers l'autorité compétente.

### L'objectif

Adopter des politiques particulières pour protéger l'environnement marin.

### Les mesures

- Donner suite aux recommandations des rapports Anderson et Brander-Smith.

**Arrêtez de vous traîner les pieds et lisez sur nos lèvres.**

*Grassroots Woodstock*
*Tavistock (Ontario)*

- Modifier les règlements pour exiger que les pétroliers dans les eaux canadiennes soient accompagnés de bateaux-pilotes.
- Resserrer la surveillance pour détecter les déversements chroniques en mer, ainsi que les rejets délibérés de polluants.
- Améliorer les normes de sécurité pour les pétroliers naviguant dans les eaux côtières canadiennes.
- Demander au gouvernement de prendre l'initiative en matière de normes nationales de transport et de promotion de la ratification d'accords internationaux à ce sujet.

### L'objectif

Faciliter et encourager la participation des bénévoles et simplifier les procédures de participation du public dans le signalement des infractions à l'environnement.

### Les mesures

- Sensibiliser le public à l'importance du bénévolat.
- Envisager de recourir à des subventions d'appréciation et à des octrois pour indemniser les groupes qui fournissent des bénévoles.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

### Le niveau de préparation

1. Étendre et améliorer le réseau national de stations radars météorologiques, notamment par l'installation de radars doppler, de façon à détecter plus rapidement les phénomènes météorologiques dangereux.

2. Renforcer et moderniser les capacités de surveillance et de prévision en ayant recours à une technologie de pointe, dont la télédétection.

3. Maintenir et améliorer les réseaux de communication afin de pouvoir émettre plus rapidement les avertissements météorologiques.

4. Appuyer les programmes destinés à sensibiliser le public aux risques et aux réactions appropriées dans les situations d'urgence environnementale.

5. Créer, au sein du ministère de la Défense nationale, une agence chargée de réagir aux urgences environnementales.

6. Appuyer la création et coordonner, avec l'industrie et les autres paliers de gouvernement, la mise sur pied d'un programme national de formation en matière d'intervention dans les situations d'urgence.

7. Établir des normes nationales et, de concert avec les gouvernements provinciaux, coordonner l'accréditation des spécialistes de l'intervention en cas de déversement de produits chimiques.

8. Accroître la capacité technique de réaction aux situations d'urgence causées par la pollution, en améliorant l'appui de la navigation et la technologie de régulation du trafic maritime, en dressant un plus grand nombre de cartes des voies maritimes réservées aux pétroliers et en faisant l'inventaire du matériel de lutte contre les déversements.

9. Accorder des subventions ou des octrois pour indemniser les groupes qui fournissent des bénévoles.

10. Appuyer la recherche et le développement dans les technologies de détection et d'épuration en coopération avec l'industrie et les universités.

– Accroître les ressources consacrées à la capacité d'intervention, notamment sous la forme d'un personnel mieux entraîné, d'un meilleur équipement et d'un meilleur système de communication.

### La prévention

11. Renforcer l'application des normes régissant la prévention des déversements, notamment des dispositions de la *Loi sur le transport des matières dangereuses*, de la *Loi sur la protection de l'environnement*, de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

12. Accroître la surveillance et l'inspection du trafic maritime.

13. Améliorer les services offerts au transport maritime, grâce à des installations radars et de communication plus perfectionnées.

14. Augmenter le nombre de programmes de formation à la sécurité.

15. Établir, de concert avec les États-Unis, des critères de conception des pétroliers.

**C'est comme si la planète était une personne. Parfois elle se blesse, puis la blessure se cicatrise. Mais maintenant, elle se meurt, et nous devons l'opérer rapidement. Nous avons besoin du service téléphonique 911 pour l'environnement. Les humains deviennent une espèce en voie de disparition parce que nous sommes trop nombreux et non pas en nombre insuffisant.**

*Dustin Costescu*
*niveau 2*
*École Stephen Leacock*
*Kanata (Ontario)*

# Les effets sur la santé

Les problèmes écologiques qui menacent la santé sont à la fois vastes et répandus. Les perturbations que les activités humaines imposent à l'environnement naturel (y compris la pollution de l'air, de l'eau et du sol) ont des effets à court et à long terme sur la santé.

Les préoccupations au sujet de la santé font partie intégrante du **Plan vert** et de son objectif de développement durable. L'essor économique, la salubrité de l'environnement et la santé sont inextricablement reliés. Pour une économie saine, il faut un environnement sain, et sans un environnement sain, la santé est menacée. Dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, le gouvernement reconnaît l'existence de ces liens et s'engage à prendre en compte les inquiétudes de la population canadienne à ce sujet.

À cette fin, le gouvernement a proposé des initiatives précises visant l'aspect santé de questions environnementales particulières, en recommandant, par exemple, la création d'un réseau national de toxicologie pour évaluer les produits toxiques; l'adoption des normes californiennes d'émission pour les voitures afin d'aider à enrayer les problèmes locaux de qualité de l'air; une loi sur l'eau potable; et la réglementation des produits biotechnologiques. Le gouvernement entend également intensifier la recherche dans les domaines de la salubrité de l'environnement et de la toxicologie. En outre, le gouvernement a sollicité les points de vue de la population canadienne sur d'autres mesures à prendre au cours des consultations.

## Les débats

Les participants estiment que les considérations sanitaires font partie intégrante d'un environnement sain, un facteur clé du développement durable. Ils demandent que l'on tienne compte de la santé dans toutes les décisions portant sur l'environnement.

Maints d'entre eux font remarquer que la santé, l'environnement et l'économie sont inextricablement reliés dans le processus de prise de décisions. Ils affirment que les indices de qualité de vie, c'est-à-dire la qualité de l'air, de l'eau et des aliments, de même que l'accessibilité à des modes de vie qui protègent l'environnement et la santé, doivent s'harmoniser avec les indices économiques traditionnels. Ainsi, les participants sont d'avis que la santé doit être au centre de la prise de décisions sur les autres sources d'énergie et que la réalisation des projets énergétiques ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la sécurité.

Les participants s'inquiètent beaucoup de la présence de substances toxiques dans l'environnement. Ils estiment que le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative pour en mesurer les effets sur la santé. À ce sujet, ils proposent la création de méca-nismes intergouvernementaux visant à intensifier la recherche dans ce domaine. Plusieurs se préoc-cupent de la présence de produits toxiques et de contaminants dans les aliments. Ils veulent savoir quels additifs alimentaires, contaminants ou résidus de pesticides peuvent se trouver dans la nourriture qu'ils absorbent et ils souhaitent qu'on les réduise ou qu'on les supprime.

Les participants sont généralement d'accord sur la nécessité d'une plus grande information, afin que les décisions concernant la santé et l'environnement soient plus éclairées. Ils sont également d'avis qu'il faut des connaissances et un contrôle suffisants pour encadrer la prise de décisions. Dans ce contexte, ils estiment que la faune et les autres organismes de l'écosystème sont de bons indices de la santé de l'écosystème et des êtres humains.

Quelques participants signalent le manque de spécialistes compétents, toxicologues ou professionnels de la santé bien renseignés sur les maladies reliées à l'environnement. Selon eux, il faut améliorer les techniques d'évaluation des risques, de même que les communications.

Plusieurs se soucient de la qualité de l'eau potable et proposent des moyens de garantir la salubrité de l'eau pour tous les usages. Ils s'inquiètent aussi de la qualité de l'air et de celle de leur milieu de travail quotidien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Plusieurs participants souhaitent que le gouvernement fédéral prenne la tête du mouvement pour s'attaquer à ces problèmes de santé non seulement au pays, mais aussi sur la scène internationale.

**Le défi consiste donc à déterminer et à accorder une priorité aux dangers pour la santé reliés aux problèmes écologiques, ainsi qu'à gérer ces dangers en tenant compte de toutes les conséquences économiques possibles, à long comme à court terme.**

***Association canadienne du pétrole***

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Donner une place prépondérante à la santé dans toutes les politiques et dans tous les processus décisionnels.

### Les mesures

- Cerner l'aspect santé dans chaque décision portant sur l'environnement et sur l'économie et en tenir compte dans l'élaboration des politiques, des stratégies ou des plans d'action.
- S'assurer que les politiques et les programmes reliés à l'environnement n'augmentent en rien le danger, direct ou indirect, d'effets néfastes sur la santé; et fonder les politiques sur les meilleures connaissances scientifiques qui existent.
- Faire en sorte que la santé occupe la première place dans la planification communautaire, grâce à la multiplication des espaces verts dans les villes, à la transformation des zones urbaines en des lieux de « promotion de la santé », à l'utilisation d'énergies propres et renouvelables et à l'adoption de principes de santé communautaire dans les domaines du transport, de la qualité de l'eau et de l'air, à l'intérieur et à l'extérieur.
- Inciter différents groupes d'intéressés à se consulter régulièrement sur des questions de santé et d'environnement; financer les organismes non gouvernementaux sur le plan local pour leur permettre d'échanger sur ces questions; concourir à établir un consensus; garantir la participation d'un organisme gouvernemental; tenir compte des opinions de tous les intéressés; et voir à l'exécution des décisions.
- Inciter toutes les institutions publiques à servir d'exemple en matière de prévention, de conservation de l'énergie, de révision de leurs méthodes d'approvisionnement et des plans de leurs édifices et autres milieux, ainsi qu'à l'égard des pratiques nuisibles à l'environnement, comme la distribution massive des circulaires dans la boîte aux lettres.
- Insister pour l'établissement de normes internationales de santé et d'environnement lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra au Brésil en 1992; étudier la Charte européenne de la santé et de l'environnement et établir une charte canadienne; réviser les programmes d'aide à l'étranger dans les domaines du commerce extérieur et des investissements et voir à ce qu'ils soient favorables à la santé et à l'environnement; remettre en question les relations extérieures (militaires comprises) qui peuvent compromettre la santé et nuire à l'environnement; créer un organisme autonome de surveillance des activités internationales; donner au public plein accès à l'information sur les ventes de matériel militaire; et réaffecter les fonds destinés aux dépenses militaires à la santé et à l'environnement.
- Intensifier la coopération internationale afin de diminuer les problèmes de pollution qui influent sur la santé et les écosystèmes du Nord canadien.
- Examiner, proposer et coordonner des mécanismes de réglementation ou autres pour protéger la santé et promouvoir un comportement écologique, en étudiant l'incidence possible des incitatifs financiers, en évaluant la pertinence et l'application de la législation, en introduisant des normes et des lignes directrices, en évaluant régulièrement les politiques gouvernementales, en protégeant les délateurs et en fournissant l'accès à l'information.
- Élaborer des normes nationales minimales de qualité de l'air et fixer des normes régionales plus restrictives.
- Dans les décisions touchant la réglementation, tenir compte en priorité des incidences sur la santé et sur l'environnement.
- Créer une base de données accessibles au public, vérifiables et objectives sur la santé et l'environnement, en mettant sur pied un registre national et un programme de surveillance visant à déterminer comment et où la santé est affectée. Financer la recherche dans le domaine de la santé, en accroître la capacité technologique et publier des rapports annuels sur l'état de la santé et de l'environnement.
- Créer un organisme indépendant, relié à l'État, à l'industrie et aux universités, qui disposera des fonds, du mandat et du personnel nécessaires pour coordonner et diffuser l'information relative à la santé et à l'environnement.

- Rassembler, résumer et offrir au public des renseignements faciles à comprendre sur l'évaluation des dangers et sur l'état de la santé et de l'environnement. Publier les plans relatifs à cette documentation avant mars 1991.
- Créer des centres communautaires de ressources capables de donner au public des renseignements plausibles et de le sensibiliser davantage.
- S'assurer que la protection de la santé est un critère déterminant pour l'utilisation de l'Éco-Logo et des autres produits inoffensifs pour l'environnement.
- Promouvoir des modes de vie en harmonie avec l'environnement et durables sur le plan économique, en insistant sur les mesures favorables à la santé.
- Augmenter le nombre des professionnels de la santé, aptes à prendre des décisions et sensibilisés aux questions environnementales, en améliorant notamment les programmes d'études post-secondaires.
- Maintenir et appuyer les tendances actuelles vers une meilleure éducation en matière de santé et d'environnement.
- Fonder un centre national de toxicologie.
- Augmenter la circulation de l'information entre secteurs et entre disciplines au moyen d'échanges d'emploi et d'affectations spéciales.
- Faire connaître les centres d'excellence en recherche sur les dangers causés à la santé par l'environnement et appuyer cette recherche, les centres acceptant de diriger et de coordonner les recommandations des multiples intéressés sur la santé et sur la recherche en matière d'environnement.
- Doter d'un mandat précis et de fonds suffisants des conseils chargés de subventionner la recherche multidisciplinaire en ce qui concerne les effets de l'environnement sur la santé.
- Intensifier la recherche sur la qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur.
- Parfaire les connaissances sur les répercussions que les diverses utilisations de l'énergie peuvent avoir sur la santé et sur la sécurité.
- Accroître le rôle des organismes de la santé à tous les paliers de gouvernement, de façon à incorporer la santé dans les considérations écologiques et énergétiques et à susciter la participation des professionnels de la santé aux décisions sur l'utilisation de l'énergie.
- Créer des banques de référence et intensifier la recherche et le développement sur les aspects de la santé que peuvent comporter les grands projets et les décisions relatives à l'énergie.

**La santé, l'environnement et l'économie sont indissociables. Les changements qui affectent la santé se répercutent inévitablement sur les deux autres. Les êtres humains constituent une partie intégrante de l'écosystème avec lequel ils sont en interaction constante. Il s'ensuit que la santé de l'humanité dépend fondamentalement de l'état de bien-être de l'écosystème tout entier.**

***Séance de consultation de Toronto***

### L'objectif

Tenir compte de l'aspect santé dans toutes les questions environnementales.

### Les mesures

- Mettre au point des systèmes nationaux de collecte de données sur l'environnement et la santé, de nature à aider à prendre des décisions, à fixer des priorités et à rendre compte au public sur :
  - la concentration des substances toxiques persistantes dans tous les milieux (l'air, l'eau et le sol), les aliments, l'eau potable et les organismes vivants (les êtres humains et la faune);
  - les effets de l'environnement sur les humains, comme la mortalité infantile, les malformations congénitales, les grossesses anormales et la fréquence des cancers.
- Dresser un plan de surveillance d'ici à 1991 et en arriver, avant 1992, à des accords sur la participation des gouvernements provinciaux, en visant une mise en application complète en 1994.
- Accroître la surveillance des aliments, des produits de la ferme et des méthodes de production des aliments, ainsi que prendre des mesures visant à diminuer les dangers pour la santé.

- Adopter des niveaux réalistes de détection des produits chimiques et des toxines.
- Améliorer les accords de coopération entre l'administration fédérale et les autres organismes en vue d'une détection plus efficace des polluants.
- Financer plus de projets de recherche sur les menaces qui pèsent à long terme sur la santé publique, particulièrement les causes des allergies et de l'effondrement du système immunitaire.
- Étudier des phénomènes comme le syndrome des immeubles à bureaux, en particulier les liens qui existent entre les matériaux de construction et la santé.
- Prendre la tête du mouvement et accroître les recherches sur les matières toxiques, afin d'évaluer leurs répercussions sur la santé, en s'assurant que toutes les déclarations relatives aux effets possibles des produits chimiques ont trait aux dangers qu'ils présentent et non pas seulement à leurs propriétés toxicologiques.


- Étudier des phénomènes comme le syndrome des immeubles à bureaux, en particulier les liens qui existent entre les matériaux de construction et la santé.
- Prendre la tête du mouvement et accroître les recherches sur les matières toxiques, afin d'évaluer leurs répercussions sur la santé, en s'assurant que toutes les déclarations relatives aux effets possibles des produits chimiques ont trait aux dangers qu'ils présentent et non pas seulement à leurs propriétés toxicologiques.


- Effectuer une évaluation des dangers qui existent au Canada, afin d'en arriver à une meilleure connaissance des produits chimiques et de leurs effets. Publier les plans de cette évaluation avant mars 1991.
- Améliorer les tests toxicologiques et les techniques d'évaluation des risques.
- Sensibiliser le public à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et augmenter les subventions au titre de la LCPE pour l'évaluation des nouveaux produits chimiques.
- Augmenter les subventions, la recherche et l'information pertinente offerte aux utilisateurs, relativement aux pesticides, aux produits chimiques de toutes sortes et aux matières dangereuses.
- Jouer un rôle de premier plan dans la promotion de matières ne présentant aucun danger pour l'environnement.
- Créer un programme d'accréditation obligatoire pour les utilisateurs de pesticides commerciaux et agricoles.
- Établir des paramètres relatifs aux produits chimiques et aux additifs pouvant être contenus dans les aliments et améliorer l'étiquetage des aliments et des produits chimiques.
- Promouvoir l'utilisation de produits de rechange efficaces et non polluants et renseigner le public à ce sujet.
- Établir des normes afin de réduire l'utilisation des produits toxiques, y compris dans les maisons et dans les matériaux de construction.

**La santé, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, mais c'est aussi un état optimal de bien-être physique, affectif, social, spirituel et environnemental.**

***Séance de consultation de Calgary***

- Réduire les résidus chimiques et les additifs dans les aliments.
- Réviser les normes d'emballage pour évaluer le contenu chimique toxique des matières utilisées et promouvoir des emballages acceptables du point de vue de l'environnement plutôt que de suivre les lois du marché.
- Édicter une loi nationale sur l'eau potable applicable à toutes les compétences fédérales chargées de réglementer les produits chimiques et autres substances que renferme l'eau potable.
- Accroître les fonds pour la surveillance de l'eau et l'amélioration des laboratoires où l'eau potable est évaluée.
- Mettre sur pied des programmes pour évaluer, du point de vue de la santé, des installations où sont utilisés des produits dangereux et, le cas échéant, aider à déménager l'industrie dans un environnement moins vulnérable.
- Adopter une approche pluridisciplinaire dans l'élimination définitive des matières dangereuses.

- Bannir les utilisations non essentielles de pesticides et d'autres produits chimiques qui n'ont pas fait la preuve quant à leur non-toxicité pour la santé et l'environnement.
- Améliorer la protection et les méthodes d'utilisation des pesticides et des autres produits chimiques.
- Élaborer des politiques et des programmes visant à bannir les pesticides et les autres produits chimiques non essentiels, à l'échelle internationale.
- Imposer une taxe spéciale sur tous les produits chimiques utilisés là où des gens vivent et travaillent, comme les pesticides pour les pelouses, les arbres et les jardins, ainsi que les produits toxiques de nettoyage et de peinture.
- Mettre au point une stratégie nationale sur l'élimination des déchets biomédicaux, y compris des lignes directrices et des normes nationales sur la santé et l'environnement, prévoyant mettre cette stratégie en œuvre d'ici à trois ans.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Accroître la capacité d'évaluation des répercussions de l'air ambiant et de celui à l'intérieur des bâtiments sur la santé en élargissant, par exemple, le programme portant sur le transport à grande distance des polluants atmosphériques.

2. Accroître l'appui à la recherche relative aux effets de la diminution de la couche d'ozone sur la santé.

3. Adopter une loi sur l'eau potable, réglementer l'eau potable et en poursuivre la surveillance.

4. Fournir au public de l'information sur la santé et l'environnement, y compris les plus récentes découvertes scientifiques, grâce à un bureau central d'information.

5. Créer un réseau national de toxicologie regroupant les gouvernements, l'industrie et les universités du Canada.

6. En vertu de la LCPE, augmenter de façon importante les ressources affectées à l'évaluation des dangers que présentent les produits toxiques pour la santé et l'environnement.

7. D'ici à cinq ans, mettre en place un cadre préventif destiné à la réglementation de l'industrie biotechnologique, y compris une réglementation nationale des produits et de leurs dérivés.

8. Créer un registre national des effets sur la santé, ainsi qu'un programme de surveillance, et publier des rapports annuels sur l'état de la santé et de l'environnement axés particulièrement sur les dangers qui menacent les populations, notamment les nouveau-nés, les enfants, les populations du Nord et les autochtones.

9. Fonder un centre national de toxicologie.

10. Faire connaître et appuyer les centres d'excellence en matière de recherche sur les risques environnementaux pour la santé.

11. Accroître la surveillance des aliments et des méthodes de production alimentaire, notamment les résidus chimiques et les contaminants, en vue de renforcer les mesures qui réduisent les dangers dans les régions septentrionales et éloignées.

12. Créer un service d'« aide à la science » (semblable à celui de l'aide juridique) en vue d'aider les gens à déterminer si la santé de leur communauté est affectée par les perturbations de l'environnement.

13. Intensifier l'évaluation, la gestion et la surveillance des effets sur la santé et l'environnement (y compris les aliments) des produits chimiques agricoles, surtout des pesticides, en vue de réduire les dangers pour la santé.

14. Créer et financer un programme visant à promouvoir une action communautaire à grande échelle sur les questions d'environnement et de santé. Se fonder autant que possible sur les programmes locaux déjà en place comme le programme des centres de santé communautaires.

15. Mettre sur pied un programme d'éducation populaire semblable à PARTICIPACTION en vue de promouvoir une plus grande sensibilisation à l'égard de la santé et de l'environnement, ainsi qu'un comportement plus sensible à l'environnement.

# Le réchauffement

Dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, on signale que le réchauffement de la planète pose un défi colossal en matière de politique, du fait qu'il exige l'élaboration d'une stratégie nationale et internationale qui repose sur une information scientifique sûre, bien que la nécessité de prendre des mesures de prudence élémentaires se fasse sentir. Le gouvernement a réitéré son appui à une convention mondiale sur les changements climatiques et engagé le Canada sur la voie d'une approche globale en ce qui touche la gestion des gaz contribuant à l'effet de serre.

Le gouvernement a fait observer que la portée et la nature de la recherche scientifique actuelle commandaient un réexamen qui tienne compte des nombreuses interrogations qui subsistent à cet égard. Il a été proposé de créer un centre de recherche sur les changements climatiques afin de concentrer les efforts scientifiques déployés par le Canada en ce domaine. Dans le dessein de solliciter les points de vue de la population canadienne sur les choix écologiques délicats qu'il faudra faire, le document de consultation posait une série de questions concernant les objectifs et les mécanismes de réduction des gaz à effet de serre, le consentement de la population à en payer le prix, ainsi que sur le rendement énergétique et les autres formes d'énergie, y compris l'énergie nucléaire. Le gouvernement a également reconnu le rôle déterminant des forêts pour ce qui est de l'absorption du carbone et il a indiqué que des mesures favorisant le recours à des techniques forestières durables étaient à l'étude.

Lors d'une récente réunion qui s'est tenue à Bergen, en Norvège, les pays membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), dont le Canada, se sont engagés à établir des stratégies ou des objectifs nationaux assortis de calendriers à la suite de la parution du rapport du groupe intergouvernemental sur le changement climatique (qui doit paraître ce mois-ci) et avant le début des négociations d'une convention-cadre sur les changements climatiques (prévues maintenant pour février 1991), en vue de limiter ou de réduire le plus possible puis de stabiliser les émissions de $CO_2$ et des autres gaz à effet de serre. Le Canada et la plupart des autres pays membres de la CEE ont signalé qu'il était prioritaire d'assurer la stabilisation aux niveaux actuels d'ici à l'an 2000.

En ce moment même, le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux à la mise au point d'une stratégie nationale sur les changements climatiques. L'approche proposée repose sur trois principes fondamentaux :

- Il doit s'agir d'une stratégie d'ensemble visant les principaux gaz à effet de serre et reconnaissant l'importance fondamentale des forêts dans l'absorption du $CO_2$.
- Les mesures préconisées par le Canada doivent s'inscrire dans le cadre des efforts déployés à l'échelle internationale pour aborder le problème, car le changement climatique est un problème mondial que l'on ne peut résoudre avec succès sans la coopération internationale.
- La stratégie nationale doit nous donner la souplesse nécessaire pour réagir aux nouvelles informations et aux nouveaux événements lorsqu'ils se produisent. En conséquence, elle doit présider à l'établissement d'un processus de surveillance constante pour dissiper les incertitudes et permettre au Canada de prendre les mesures appropriées selon l'évolution de la situation.

Le gouvernement fédéral songe à un programme d'action tripartite visant la limitation, l'adaptation et la réduction des incertitudes. Des mesures de limitation sont nécessaires si le Canada doit faire sa part dans l'effort mondial de contrôle des émissions de gaz à effet de serre. Dans un premier temps, le gouvernement envisage des mesures qui lui semblent pertinentes sur le plan économique et qui servent divers objectifs d'orientation politique, tels les initiatives de rendement énergétique, le reboisement et l'élimination des CFC. Une fois ces étapes franchies, il conviendra d'adopter des mesures de grande portée pour stabiliser ou réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de la stratégie nationale, le gouvernement estime qu'il faut mettre en œuvre un processus d'examen approfondi de ces mesures. En procédant par étapes successives, le Canada serait en mesure d'adopter promptement des mesures limitatives appropriées au fil des événements. De plus, le Canada poursuivra activement la négociation d'une convention internationale sur les changements climatiques et d'un protocole de mise en application en 1992.

Malgré le succès des programmes de limitation nationaux et internationaux, il est déjà prouvé scientifiquement que la planète est condamnée à subir un réchauffement global de quelques degrés au cours des prochaines décennies, ce qui nous forcera à nous adapter à un climat plus chaud. En conséquence, le gouvernement fédéral envisage un certain nombre de mesures d'adaptation faisant partie de sa stratégie d'ensemble.

Enfin, même si les savants s'entendent tous sur le caractère inéluctable d'un changement climatique, il demeure toujours certaines incertitudes concernant, entre autres, l'ampleur, le déroulement, la vitesse et la répartition régionale des modifications du climat. Le gouvernement fédéral se propose d'accroître l'appui à la recherche sur les changements climatiques au Canada et d'intensifier les activités de recherche à l'échelle internationale dans ce domaine. On espère que ces initiatives aideront à dissiper les doutes qui subsistent sur le plan scientifique.

## Les débats

Le réchauffement de la planète, qui comporte d'incalculables conséquences pour la sécurité économique et l'intégrité des écosystèmes, a suscité un vif intérêt. Les participants prônent des initiatives vigoureuses, tant à l'échelle nationale que sur le plan international. Cependant, ils veulent obtenir l'assurance que tous les intéressés auront voix au chapitre dans la contribution du Canada au processus décisionnel. Ils reconnaissent aussi la nécessité d'intensifier la recherche et le contrôle, d'accroître les connaissances scientifiques actuelles portant, notamment, sur l'ampleur, l'évolution dans le temps et les effets du réchauffement climatique.

La pomme de discorde réside, toutefois, dans l'adoption d'objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Certains préconisent une action immédiate visant à réduire de 20 p.100 les émissions de $CO_2$ d'ici à l'an 2005, ce qui leur semble réaliste. D'autres, cependant, se montrent plus circonspects et évoquent les difficultés économiques qui peuvent résulter, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, de la décision prise par le Canada d'adopter unilatéralement des objectifs de réduction des émissions. C'est pourquoi on prône la création d'une série de mécanismes régulateurs économiques et technologiques pour résoudre le problème. De nombreuses interventions semblent raisonnables, car elles aideraient à résoudre d'autres problèmes écologiques.

**Il nous faut prendre des engagements, comme par exemple à l'égard de la limitation des émanations gazeuses, sinon il nous sera impossible de calculer nos succès. Sans engagement, pas d'objectif, pas de volonté et pas de stimulation.**

*H. Niels Damgaard*
*Calgary (Alberta)*

Les participants sont d'accord sur la nécessité d'économiser l'énergie et de continuer à chercher des solutions énergétiques qui soient plus en harmonie avec l'environnement. Nombre d'entre eux font valoir le besoin de remplacer les voitures particulières par le transport en commun ou l'usage de la bicyclette, par exemple. Plusieurs participants forment le vœu que les fonds que permettrait de recueillir l'adoption éventuelle de mesures économiques comme la taxe sur les hydrocarbures ne soient pas intégrés au revenu général du gouvernement, mais soient effectivement consacrés à la résolution des problèmes écologiques qui nous assaillent.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Jouer un rôle prédominant dans ce domaine, tant sur le plan national qu'à l'échelle internationale.

### Les mesures

- Inscrire le réchauffement de la planète parmi les critères du processus décisionnel fédéral et promouvoir cette même orientation chez les autres paliers de gouvernement, en particulier en ce qui concerne le secteur des forêts et autres, les réseaux de zones protégées, les infrastructures comme les installations hydroélectriques et la planification des zones côtières.
- Développer un partenariat qui tienne compte de tous les intéressés et de leurs responsabilités.
- Poursuivre la sensibilisation au phénomène en organisant des réunions au sommet et des conférences internationales.
- Continuer de promouvoir l'élaboration et l'adoption d'ententes internationales sur la réduction des gaz à effet de serre.

- Appuyer l'élaboration, la mise à l'essai et le transfert de nouvelles technologies dans l'ensemble du pays et à l'échelle internationale.
- Continuer de participer activement aux forums internationaux comme le groupe intergouvernemental sur le changement climatique.
- Appuyer les organismes et les programmes internationaux tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les programmes de recherche sur l'évolution de la planète.
- Prêcher d'exemple, entre autres, en matière de normes de rendement énergétique des installations gouvernementales, d'amélioration du rendement des carburants pour les véhicules du gouvernement et de politiques d'achat favorables à l'environnement.

### L'objectif

Accroître l'appui financier et moral aux activités de recherche et de surveillance destinées à mieux faire comprendre l'effet de serre, ses conséquences et les mécanismes permettant d'y remédier.

### Les mesures

- Promouvoir le perfectionnement des modèles atmosphériques afin d'augmenter leur capacité de prévision (par exemple, abaisser la marge d'erreur, permettre des prévisions à l'échelle régionale).
- Promouvoir l'élaboration de modèles d'intervention pour les écosystèmes.
- Augmenter la surveillance de l'environnement, grâce à la télédétection et à d'autres techniques, en vue d'améliorer la détermination des tendances climatiques et la mesure des variations du climat.
- Soutenir la réalisation de recherches supplémentaires sur le cycle du carbone et les autres cycles naturels.
- Promouvoir la recherche sur les technologies de gestion des gaz à effet de serre, comme par exemple les épurateurs de $CO_2$ pour les principales sources ponctuelles; l'extraction du méthane dans les décharges.
- Promouvoir la recherche sur les énergies de remplacement favorables à l'environnement, telles les énergies solaire et éolienne, de la biomasse et de l'hydrogène, et améliorer les techniques de stockage de l'énergie dans les batteries et autres dispositifs.
- Coordonner l'examen périodique de l'avancement de la recherche par des groupes d'intéressés.

### L'objectif

Participer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines.

### Les mesures

- Procéder sans délai à la stabilisation des émissions de gaz contribuant à l'effet de serre.
- Étudier minutieusement, en consultation avec les groupes d'intéressés, la faisabilité et les conséquences d'une réduction de 20 p. 100, d'ici à l'an 2005, des niveaux d'émission de $CO_2$ relevés à l'échelle nationale en 1988.
- Établir et réviser périodiquement les objectifs de réduction du $CO_2$ et des autres gaz à effet de serre, en fonction de l'évolution des technologies et de la conjoncture économique.
- Promouvoir une gestion améliorée des réservoirs de gaz à effet de serre par une série de mesures dont l'accélération du reboisement et une sélection méticuleuse des arbres; l'accroissement de la plantation d'arbres en zones urbaines et rurales (par exemple sur les terres agricoles sensibles à l'érosion); l'amélioration des méthodes de gestion des terres agricoles; l'accroissement du recyclage du papier et la réduction du drainage des tourbières.
- Adopter une loi sur l'élimination progressive et rapide des CFC.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes de récupération et d'élimination des CFC.
- Exiger la réduction des émissions de méthane résultant des activités reliées au pétrole.
- Encourager le compostage afin de réduire la production de méthane dans les décharges.
- Traiter sur un pied d'égalité toutes les optiques énergétiques par la suppression des subventions, ou l'attribution de subventions égales, et par l'intégration des coûts de la protection de l'environnement dans les dépenses de mise au point et de production de nouvelles énergies.

- Examiner en détail les projets d'utilisation de nouvelles sources d'énergie, notamment les mégaprojets, pour mesurer la nocivité des éventuelles émanations de gaz pour la couche d'ozone.
- Promouvoir la mise au point et l'utilisation de systèmes de récupération de la chaleur.
- Favoriser la « cogénération » d'énergies par le transfert de la technologie et l'accès au réseau de distribution d'électricité à haute tension.

### L'objectif

Élaborer et adopter des méthodes de transport à meilleur rendement énergétique et plus respectueuses de l'environnement.

### Les mesures

- Adopter des normes de rendement du carburant plus strictes (par exemple doubler le rendement d'ici à l'an 2005) et offrir des incitatifs financiers afin d'atteindre ce résultat par le truchement d'un régime fiscal pour les véhicules qui soit lié au rendement des carburants.
- Élaborer des normes nationales et obligatoires de vérification périodique des émissions des véhicules.
- Promouvoir le transport en commun et d'autres solutions de remplacement de l'automobile, comme le transport ferroviaire léger dans les régions urbaines, un plus large recours aux services ferroviaires en général là où les marchés existent (par exemple pour les trains à grande vitesse), une meilleure infrastructure pour la circulation des bicyclettes comme l'aménagement de pistes cyclables urbaines, ainsi que des mesures incitatives pour le transport fluvial et ferroviaire, l'établissement de zones piétonnières dans les villes et l'aménagement de voies et de parcours réservés aux autobus dans les villes.
- Promouvoir une plus grande efficacité du transport automobile par le covoiturage, l'aménagement de voies pour véhicules à taux d'occupation élevé, ainsi que d'autres mesures, les fonctionnaires étant chargés de donner l'exemple.
- Trouver des solutions aux problèmes de transport quotidien, comme l'adoption d'horaires de travail échelonnés et le télétravail.

---

**Le Canada doit chercher avant tout à acquérir une connaissance beaucoup plus approfondie des conséquences scientifiques et économiques découlant des mesures susceptibles de réduire l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.**

*Imperial Oil*

---

### L'objectif

Faire mieux comprendre la nature et les conséquences du réchauffement de la planète, grâce à l'éducation et à une plus grande sensibilisation.

### Les mesures

- Mettre sur pied un programme de PARTICIPACTION environnementale visant à stimuler les individus (ce programme devrait inclure la promotion des avantages financiers de l'économie d'énergie et de la modification du style de vie).
- Encourager l'action communautaire par la mise en œuvre de programmes comme les Partenaires de l'environnement.
- Exploiter un centre national de diffusion de l'information concernant le réchauffement de la planète, l'économie d'énergie et le rendement énergétique.
- Parrainer des concours, des prix et des programmes permettant de récompenser les idées ou les technologies nouvelles ou uniques.
- Faciliter l'accès du public aux travaux de recherche et aux informations générales sur l'environnement.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à

Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

*Renforcer la capacité d'adaptation*

1. Établir un réseau régional et national de surveillance du climat qui permette de mieux cerner les tendances de l'évolution du climat dans l'ensemble du Canada et qui aide à la planification des mesures d'adaptation nécessaires.

2. Appuyer la recherche sur les conséquences socio-économiques des changements climatiques dans les régions du Canada en vue de cerner les domaines et les questions névralgiques pouvant justifier une action.

3. Intensifier la recherche sur les orientations politiques visant à améliorer l'adaptabilité des secteurs clés liés au climat, tels que la sylviculture, l'agriculture, l'hydroélectricité, l'exploitation des ressources en eau et les pêches.

4. Amorcer un programme d'éducation et d'information à l'intention du grand public et des décideurs du milieu économique afin de faciliter l'adaptation au changement climatique.

*Dissiper les doutes*

5. Appuyer et intensifier la recherche sur les processus physiques, chimiques et biologiques associés aux changements climatiques, ainsi que sur la composition de l'atmosphère.

6. Accroître la participation du Canada aux activités scientifiques internationales.

7. Améliorer la capacité du Canada de prévoir les changements climatiques et leurs incidences en favorisant la mise au point de modèles scientifiques.

*Limiter les émissions : premières étapes*

8. Créer un centre national d'information chargé de renseigner la population canadienne, notamment sur les causes et les effets du réchauffement de la planète et sur le rendement énergétique, en vue de l'aider à mieux comprendre les conséquences des gestes que les gens peuvent poser pour réduire les émanations de gaz à effet de serre.

9. Mettre au point et appuyer un programme canadien de reboisement pour les régions urbaines et rurales.

10. Soutenir activement les programmes et les organismes internationaux axés sur les changements climatiques, tels que l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

11. Fixer des objectifs et mettre en œuvre des programmes d'amélioration du rendement énergétique des immeubles et du parc automobile du gouvernement et adopter des politiques d'achat favorisant l'environnement.

12. Revoir le Code national du bâtiment et les lignes directrices qui s'y rapportent en vue d'améliorer le rendement énergétique.

13. Fixer des normes minimales obligatoires en ce qui a trait au rendement énergétique de produits tels que les appareils ménagers, le matériel de chauffage et les appareils de refroidissement.

14. Renforcer les normes de consommation de carburant des nouvelles automobiles.

15. Envisager de taxer la consommation d'essence ou d'accorder un abattement fiscal pour l'économie de carburant.

16. En se basant sur les mécanismes consultatifs entre le gouvernement et l'industrie, explorer les possibilités d'améliorer le rendement énergétique dans les secteurs cibles.

17. Mettre sur pied un programme de PARTICIPACTION à l'environnement afin d'encourager les gens à économiser l'énergie.

18. Renforcer les programmes de rendement et développement visant à :

- promouvoir la mise au point, la commercialisation et le transfert de technologies favorisant l'utilisation efficace de l'énergie, en particulier dans les secteurs à forte consommation d'énergie comme le transport;
- appuyer la recherche sur les énergies de remplacement à long terme comme les combustibles liquides provenant de la biomasse et de l'énergie solaire.

19. Promouvoir, par la démonstration et la diffusion de l'information, la mise en marché d'énergies de remplacement comme le gaz naturel, le méthanol et l'énergie extraite des déchets biologiques.

20. Adopter des mesures visant à réduire les émissions de méthane, par exemple, dans les décharges.

21. Instaurer un programme destiné à encourager les agriculteurs à modifier leurs méthodes d'exploitation de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre (soit les oxydes d'azote et le méthane).

*Les étapes suivantes*

22. Examiner les avantages des mesures économiques incitatives ou dissuasives visant à réduire les émanations de gaz à effet de serre.

23. Amorcer un processus d'évaluation dans le cadre duquel on étudiera la faisabilité et les effets de la mise en œuvre d'un programme national de contrôle des émissions de $CO_2$, y compris le recours à un système de permis échangeables en matière d'émission de carbone.

24. Procéder à la révision du rôle de l'énergie nucléaire dans le cadre d'une stratégie à long terme de réduction des émissions de $CO_2$.

25. En collaboration avec les autorités provinciales et municipales, élaborer une stratégie visant à favoriser l'essor du transport en commun dans les villes canadiennes.

26. Amorcer avec les gouvernements provinciaux une étude pancanadienne des structures de tarification et de réglementation des services publics d'électricité et déterminer les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter pour favoriser le rendement énergétique et l'économie d'énergie.

**Tout en continuant d'appuyer la recherche sur les causes et les conséquences du réchauffement de la planète, le Canada devrait mettre sur pied un programme de réduction des émissions de dioxyde de carbone en poursuivant la mise en œuvre des stratégies qui lui semblent logiques. Il s'agirait notamment d'améliorer le rendement énergétique, les normes d'isolation, l'appui scientifique et financier à l'élaboration de technologies plus propres, la promotion de carburants de remplacement etc.**

***Association des manufacturiers canadiens***

# La couche d'ozone

À partir des succès obtenus grâce aux efforts qu'il a déployés jusqu'à ce jour, le gouvernement a tracé, dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, les grandes lignes d'une approche à deux volets pour ce qui est des mesures à prendre face au problème de la couche d'ozone.

Le premier volet portait sur l'accélération, à l'échelle du pays, de l'élimination progressive des CFC – élimination de la production et de l'importation, par le Canada, de CFC et de halons et élimination possible, d'ici à 1999, d'autres produits qui détruisent la couche d'ozone. De plus, le gouvernement a proposé d'intégrer dans son programme scientifique un appui considérablement accru à la recherche sur l'ozone. Il a en outre interrogé la population canadienne sur la nécessité d'installer un observatoire permanent de la couche d'ozone dans l'Arctique.

Le second volet consistait à poursuivre la coopération internationale. La population canadienne a été invitée à réfléchir aux moyens d'aider les pays en développement à protéger la couche d'ozone, tout en leur permettant de réaliser leurs objectifs de développement économique. Parmi les options suggérées, mentionnons le transfert de technologies et les subventions accordées pour aider les pays à se conformer aux normes écologiques.

En juin dernier, les signataires du Protocole de Montréal ont convenu de donner plus de force aux dispositions de l'accord en accélérant le retrait progressif des CFC contrôlés, en éliminant progressivement d'autres substances qui s'attaquent à la couche d'ozone et en créant un fonds multilatéral destiné à aider les pays en développement à remplir leurs obligations vis-à-vis de ces programmes. De plus, le Canada a entrepris la mise sur pied d'un programme national qui ira au-delà de ses obligations internationales en assurant l'élimination complète des CFC contrôlés d'ici à 1997. Les détails du programme de réglementation qui permettra d'atteindre cet objectif seront publiés à l'automne,

**[...] l'amincissement de la couche d'ozone est une préoccupation majeure pour la survie de la planète.**

***Cindy Major et Milverton Close, Waterdown (Ontario)***

**[...] il ne faudrait pas adopter de règlements interdisant l'usage des CFC dans tel ou tel cas, avant d'avoir trouvé des substituts adéquats et en qualité suffisante sur le marché.**

***Canadian Chemical Producers' Association***

en même temps que la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de l'environnement intitulé *Émissions mortelles : les CFC*. Cette réponse s'inspirera des données recueillies lors des consultations sur le **Plan vert** et des discussions antérieures avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et les groupes écologiques. Dans le cadre de ses obligations au titre du protocole renforcé, le Canada versera quelque dix millions de dollars au nouveau fonds multilatéral.

## Les débats

Les participants reconnaissent que le Canada a joué jusqu'à maintenant un rôle exemplaire dans la recherche sur la couche d'ozone et son amincissement. Les précieuses données ainsi recueillies sont venues garnir le réservoir international des connaissances sur l'ozone stratosphérique. On estime toutefois que le Canada et le reste de la communauté internationale doivent faire davantage.

La plupart des participants souhaitent que le gouvernement fédéral prenne toutes les mesures nécessaires pour réduire rapidement la production et l'importation des substances qui s'attaquent à la couche d'ozone, de sorte qu'il en vienne à les interdire lorsqu'il y aura des produits de remplacement. Comme il s'agit d'un problème d'envergure planétaire, le gouvernement doit procéder à des transferts de technologies de pointe vers les pays en développement, de manière que les rejets de substances s'attaquant à la couche d'ozone soient ramenés à des niveaux négligeables.

Cependant, dans de nombreux cas, les gens veulent que le gouvernement fasse « davantage » et « plus rapidement ».

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

**La production et l'importation canadiennes des CFC, des halons et des autres substances qui provoquent l'amincissement de la couche d'ozone doivent être éliminées dès maintenant.**

***Société pour la protection des parcs et des sites naturels au Canada***

### L'objectif

Éliminer, grâce à une réglementation fédérale, les émissions de CFC et les autres substances s'attaquant à la couche d'ozone.

### Les mesures

- Favoriser la mise au point de technologies efficaces de recyclage ou de destruction des CFC.
- Prévoir des stimulants financiers pour favoriser le remplacement des CFC par d'autres produits.
- Intensifier la recherche pour trouver des substituts aux CFC et aux autres substances nocives pour la couche d'ozone.
- Appuyer la création dans l'Arctique d'un laboratoire d'étude et de surveillance de la couche d'ozone.
- Dissuader tous les pays d'utiliser des CFC et d'autres substances qui contribuent à l'amincissement de la couche d'ozone.
- Interdire complètement les CFC et les produits contenant des CFC.
- Aider les pays en développement à employer des produits de remplacement.
- Resserrer le calendrier établi pour l'élimination des gaz qui s'attaquent à la couche d'ozone, notamment les CFC et les halons.
- Respecter les objectifs du Protocole de Montréal.
- Adopter, par voie législative, un programme de récupération et de destruction des CFC.
- Réglementer en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et inciter les gouvernements provinciaux à adopter des lois et des règlements équivalents.
- Mettre sur pied sans tarder un programme assorti d'une date limite stricte pour mettre fin aux émissions de CFC et de halons, par exemple en interdisant toute vente de réfrigérateurs et d'appareils de climatisation et autres contenant des CFC.
- Aider à financer la mise au point de réfrigérateurs sans CFC et inciter tous les pays industrialisés à faire de même.
- Soutenir économiquement les programmes locaux de récupération des CFC et des halons.
- Fixer des limites pour mettre fin aux « demi-mesures », dans le cas des HCFC par exemple.
- S'assurer que tous les préposés à l'entretien des appareils contenant des CFC sont équipés d'un matériel de récupération de ces produits et qu'ils sont dûment formés et accrédités à cette fin.
- Limiter la vente de substances nocives pour la couche d'ozone aux seules personnes détenant un permis spécial.
- Incorporer dans le **Plan vert** les recommandations formulées en juin 1990 par le Comité permanent de l'environnement dans son rapport sur l'appauvrissement de la couche d'ozone intitulé *Émissions mortelles : les CFC*.
- Ne plus limiter la recherche sur l'appauvrissement de la couche d'ozone à l'effet de l'accroissement du rayonnement ultraviolet sur l'être humain, mais s'intéresser aussi au milieu marin (par exemple, en évaluant l'impact sur le phytoplancton).

### L'objectif

Mieux renseigner le public.

### Les mesures

- Exiger des fabricants qu'ils renseignent les utilisateurs de CFC et d'autres substances s'attaquant à la couche d'ozone sur les dangers de ces produits et sur les mesures prises pour leur recyclage et leur contrôle.
- Amener la population canadienne à acquérir une meilleure compréhension de l'exposition au rayonnement ultraviolet en ayant recours à des données d'origine canadienne et non pas uniquement américaine.
- Veiller à ce que les résultats des recherches à frais partagés soient rendus publics.
- Apprendre aux chercheurs à communiquer avec le public.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Financer la mise au point de technologies de contrôle, notamment de techniques de recyclage ou de destruction des CFC, et de produits de remplacement.

2. Accroître la recherche et la surveillance en ce qui a trait à la couche d'ozone, surtout pour ce qui est de la vitesse à laquelle elle se détruit, et aux conséquences de l'augmentation du rayonnement ultraviolet sur la santé.

3. Implanter, dans le cadre d'un programme de recherche plus vaste, des installations de recherche et de surveillance de la couche d'ozone dans l'Arctique.

4. Fixer des objectifs et dresser un programme visant à éliminer les produits de remplacement moins dangereux mais tout de même nocifs, comme les HCFC.

5. Mettre en application un programme national de récupération et de destruction des CFC.

6. Mieux sensibiliser les utilisateurs à l'usage et à l'élimination appropriés des CFC et des autres substances qui détruisent la couche d'ozone.

**Quoique l'amincissement de la couche d'ozone soit un important problème mondial [...] la priorité devrait être accordée à la qualité de l'eau, ainsi qu'aux émissions et aux déchets toxiques.**

*Ortech International*
*Mississauga (Ontario)*

# Les pluies acides

Dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, le gouvernement canadien énonce ses deux grandes priorités en matière de pluies acides : presser le gouvernement américain d'adopter une loi en la matière et arrêter le programme qui sera mis en œuvre au pays après 1994. Le gouvernement estime en outre qu'il faut continuer de chercher à négocier un accord sur la qualité de l'air transfrontalier avec les États-Unis, afin de concrétiser les engagements pris en vue de résoudre ce problème épineux. En ce qui concerne le Canada, le gouvernement a demandé à la population canadienne s'il fallait adopter des mesures supplémentaires de surveillance après 1994, année où le programme actuel prend fin, et si oui, lesquelles.

Le gouvernement s'est en outre engagé à poursuivre la recherche sur cette question en élargissant, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, le programme de recherche sur le transport à distance des polluants atmosphériques (TADPA). Dans le document de consultation, on demandait également à la population de se prononcer sur le travail à accomplir afin de vérifier l'efficacité du programme actuel de lutte contre les pluies acides et de déterminer si d'autres mesures s'imposent.

Le 16 juillet dernier, le Premier ministre Mulroney et le président Bush ont conclu une entente marquant l'ouverture immédiate de la négociation d'un accord sur la qualité de l'air transfrontalier. Bien que celui-ci vise d'abord l'élimination des polluants acidogènes (anhydride sulfureux et oxydes d'azote), il peut aussi servir de cadre à l'élimination de nombreux autres polluants des deux côtés de la frontière.

**Il faut aussi considérer que « les bonnes planètes sont difficiles à trouver ». Je suis impatient de voir comment le Plan vert de notre pays nous garantira de ne pas avoir à en chercher une autre.**

***T.A. Makinen***
***Burnaby (Colombie-Britannique)***

## Les débats

Dans l'ensemble, les participants appuient l'actuel programme canadien de lutte contre les pluies acides. Pour la période post-1994, cependant, les opinions divergent quant à l'opportunité de plafonner les émissions par règlement, de les réduire davantage ou d'amener les gouvernements provinciaux de l'Ouest à participer au programme. Bien que fort diversifiés, ces commentaires soulignent la nécessité d'une plus grande information permettant de prendre des décisions sur la recherche à effectuer pour fixer des limites de charges polluantes dans les écosystèmes fragiles, d'établir les charges limites dans l'Ouest canadien, d'évaluer les effets des pluies acides sur la santé et sur les forêts et de mesurer les résultats des efforts déployés actuellement au Canada, ainsi que ceux envisagés aux États-Unis.

Il est clair que les participants ne sont pas favorables à l'imposition arbitraire d'autres réductions des émissions. En effet, toute diminution supplémentaire doit, comme d'ailleurs les initiatives déjà entreprises, reposer sur une bonne analyse scientifique des exigences de l'environnement ou de la santé.

Par ailleurs, nombreux sont ceux qui estiment que la sauvegarde de la qualité de l'air doit procéder d'une approche plus systématique et moins axée sur le contrôle de contaminants particuliers. Beaucoup estiment qu'il est temps de songer à recourir aux leviers économiques, jugeant qu'il n'est possible d'améliorer la qualité de l'air que par une action concertée. Il convient de répartir rationnellement nos ressources, fort limitées, si nous voulons accomplir tout ce qui s'impose.

Dans l'Ouest canadien, la majorité des participants sont d'avis que les pluies acides ne constituent pas un problème dans leur région. Certains d'entre eux affirment toutefois que la réglementation doit être uniforme dans l'ensemble du pays. Ils ont fait ces commentaires au cours des discussions sur les relations du Canada avec l'étranger.

Sur la scène internationale, on juge que le Canada doit poursuivre sa collaboration scientifique et exhorter les autres pays à faire leur part pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle planétaire. De nombreux participants pensent que le Canada ne pourra jamais, à lui seul, atteindre les objectifs visés. Toute la communauté internationale doit agir de façon concertée, et le Canada ne saurait trop insister sur cet aspect de la question.

### Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Déterminer s'il faut imposer d'autres mesures de réduction des émissions après 1994 et étudier les stratégies possibles.

### Les mesures

- En collaboration avec les autorités provinciales, fixer des charges limites pour chacune des provinces de l'Ouest et pour les écosystèmes les plus fragiles de l'Est.
- Préparer des rapports de vulgarisation sur les charges limites, sur l'efficacité du programme canadien actuel et sur les effets possibles du programme envisagé par les États-Unis.
- Imposer d'autres réductions, surtout pour protéger les forêts et les bassins versants les plus vulnérables au Québec et ailleurs dans l'Est canadien.
- Tenir compte des différences régionales en ce qui touche aux sources de pollution et aux répercussions de toute politique ou de tout programme d'envergure nationale.
- Adopter un programme plus holistique pour lutter contre la pollution atmosphérique au lieu de considérer individuellement les contaminants et les problèmes de qualité de l'air.
- Envisager de recourir aux leviers économiques (taxes, échanges, frais modérateurs, mesures incitatives) pour réduire davantage ou maintenir les niveaux de 1994.
- Accorder la priorité aux mesures restrictives qui ont un effet synergique, surtout celles qui permettraient de s'attaquer à la pollution, ainsi qu'au problème du réchauffement de la planète. Cet aspect revêt une importance particulière dans le cas du recours à des mesures incitatives.
- Intensifier la recherche et améliorer l'information concernant les problèmes de qualité de l'air. Les gouvernements doivent commencer à agir concrètement, surtout lorsque les besoins ou les avantages sont évidents et que la même mesure permet de s'attaquer à plusieurs problèmes.

### L'objectif

Évaluer l'efficacité de l'actuel programme canadien de lutte contre les pluies acides.

### Les mesures

- Inciter le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse à adopter les règlements qui s'imposent pour effectuer les réductions que ces deux administrations provinciales se sont engagées à réaliser d'ici à 1994.
- Préciser, au cours de la prochaine année, les objectifs de réduction pour 1994 qui ne sont pas encore fixés.
- Déterminer s'il convient de faire participer les provinces de l'Ouest au programme national après 1994.
- Intensifier la recherche concernant les effets des pluies acides sur la santé et les forêts, et relier cette question aux autres problèmes de pollution atmosphérique.
- En priorité, limiter les émissions d'oxydes d'azote ($NO_x$) qui sont la cause des pluies acides et aborder les questions de transport (les voitures particulières et le transport en commun, deux questions soulevées le plus souvent) pour résoudre divers problèmes de qualité de l'air.
- Revoir toutes les politiques fédérales afin de déterminer si elles concordent avec les objectifs de protection de l'environnement et examiner en priorité celles relatives au transport et à l'énergie, auxquelles nuisent les objectifs contradictoires de divers ministères fédéraux.
- Supprimer les incohérences dans les politiques.

**Paradoxalement, peu importe qui a raison. Le succès repose sur notre aptitude à travailler ensemble.**

*Groupe d'artistes*
*Vancouver (Colombie-Britannique)*

### L'objectif

Déterminer le rôle que devrait jouer le Canada sur la scène internationale.

### Les mesures

- Continuer à exhorter les États-Unis à réduire les émissions industrielles d'anhydride sulfureux qui endommagent l'environnement canadien.
- Poursuivre, avec les autres pays, le travail amorcé en vue de réduire les émissions qui causent les pluies acides à l'échelle de la planète.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Étendre aux provinces de l'Ouest le programme de lutte contre les pluies acides en plafonnant les émissions à un niveau raisonnable.

2. De concert avec les sept provinces de l'Est, mettre sur pied un programme visant à plafonner les émissions d'anhydride sulfureux aux niveaux de 1994.

3. Étudier la possibilité d'un recours à des leviers économiques pour réduire les émissions qui causent les pluies acides.

4. Améliorer le programme de recherche sur le transport à distance des polluants atmosphériques (TADPA) afin de vérifier l'efficacité des mesures actuelles visant l'élimination des pluies acides, d'évaluer les problèmes nouveaux, comme la dégradation des forêts et ses répercussions sur la santé, et de déterminer si des mesures supplémentaires s'imposent.

5. Publier des rapports plus clairs et plus faciles à comprendre sur les résultats des efforts de réduction des émissions acidogènes.

**Les objectifs pour les émissions devraient être fixés pour tout le pays afin de favoriser l'interaction de tous les secteurs de l'économie à l'égard de solutions rentables.**

***Association canadienne de l'électricité***

# La qualité de l'air

Le gouvernement fédéral et les administrations provinciales, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'environnement, sont en train d'élaborer un plan national décennal, exhaustif, destiné à contrôler les émissions d'oxydes d'azote ($NO_x$) et de composés organiques volatils (COV), des polluants à l'origine de la formation d'ozone au niveau du sol, ou du smog. Outre son incidence néfaste sur la santé, il faut rappeler que le smog est un gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement de la planète.

Dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, le gouvernement a voulu connaître les réactions de la population canadienne à la possibilité d'adopter les normes californiennes d'émission pour les voitures de l'année 1994, en complément de l'information recueillie au cours des différentes consultations préliminaires. Le gouvernement a également sollicité ses points de vue sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés à l'égard des $NO_x$ et des COV. Le gouvernement est particulièrement désireux de connaître son opinion sur le recours possible à des leviers économiques en plus des mesures réglementaires destinées à réduire les émissions.

Toujours dans le document de consultation, le gouvernement a noté, comme dans le cas des pluies acides, que les mesures canadiennes ne suffiraient pas à réduire la pollution toxique de l'air. Il a donc promis de poursuivre les négociations avec les États-Unis, dans le cadre de l'accord sur la qualité de l'air transfrontalier, afin d'y enchâsser une entente relativement au transport des polluants atmosphériques toxiques et des COV.

Le 16 juillet dernier, le Canada et les États-Unis ont d'ailleurs convenu d'entamer la négociation d'un accord sur la qualité de l'air transfrontalier qui pourrait servir de cadre à la gestion d'une vaste gamme de polluants, notamment des COV et des polluants atmosphériques toxiques.

**Nous encourageons l'élaboration de normes nationales qui éliminent les refuges des pollueurs et qui placent toutes les entreprises sur un pied d'égalité.**

***Canadian Steel Environmental Association***

## Les débats

Les participants estiment que le gouvernement fédéral doit intensifier la recherche en matière de pollution atmosphérique, ce qui lui offre une occasion de s'associer à l'industrie, au milieu universitaire et aux autres paliers de gouvernement.

La qualité de l'air intérieur préoccupe un grand nombre de participants qui déplorent que ce problème n'ait pas été inclus dans le document de consultation. Comme il s'agit pour plusieurs du plus grave problème de santé affectant la société moderne, il est recommandé d'adopter en priorité une politique en la matière, ainsi que des normes et des lignes directrices.

Les participants veulent qu'on étudie plus à fond les dangers que présente la pollution atmosphérique pour la santé. Ils souhaitent l'amélioration du système national de surveillance de la qualité de l'air, afin de permettre d'évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur chaque écosystème en tenant compte de l'effet combiné de tous les polluants atmosphériques dans un secteur donné, surtout dans les grandes agglomérations urbaines. Ils souhaitent que cette information soit accessible au grand public.

Bien que les participants marquent une préférence pour le recours à des solutions régionales pour régler des problèmes régionaux, ils recommandent l'imposition de normes nationales minimales de qualité de l'air, basées sur la santé de la population et la salubrité de l'environnement, ainsi que l'adoption de restrictions supplémentaires dans certaines régions.

La majorité des participants admettent d'emblée la dimension planétaire du problème de la pollution atmosphérique et reconnaissent que l'assainissement de l'air nécessitera des mesures complexes, longues et onéreuses. Sur le plan national, le gouvernement fédéral doit fixer des objectifs intérimaires, en fonction d'un objectif national à long terme, de façon à ce que tous soient en mesure d'évaluer les progrès accomplis.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Réduire immédiatement les émissions du secteur des transports.

### Les mesures

- Imposer une inspection régulière des véhicules à l'occasion du renouvellement des plaques d'immatriculation.
- Analyser et déterminer les moyens de réduire le flot de véhicules sur les routes. Diverses mesures ont été proposées : taxes sur l'utilisation et la possession de plusieurs véhicules, restriction sur l'occupation d'un véhicule par une seule personne, etc. Pour nombre de participants, la seule solution en ce qui concerne les émissions des véhicules réside dans la réorientation de la demande de transport. Pour encourager les gens à ne pas prendre leur voiture, il faut recourir à des mesures incitatives et offrir un service de transport en commun adéquat.
- Adopter les normes en vigueur en Californie. Certains proposent même de les adopter avant 1994 pour éviter que le degré de pollution au pays devienne aussi grave que dans le sud de cet État.
- Le Canada et les États-Unis devraient uniformiser leurs normes sur les gaz d'échappement, puisque le marché de l'automobile est déjà fort intégré et qu'il le deviendra encore plus avec l'accord du libre-échange.
- Augmenter le soutien (principalement d'ordre financier) au transport en commun dans toutes les régions du pays.
- Élaborer une politique d'utilisation du parc automobile gouvernemental. Plusieurs personnes ont fait état du grand nombre de véhicules utilisés par la Défense nationale.
- Fixer des normes nationales pour les avions, les navires et les trains.

### L'objectif

Étudier les éventuelles stratégies de mise en œuvre des solutions suggérées.

### Les mesures

- Envisager le recours à divers leviers économiques : frais d'utilisation, permis d'émission négociables, subventions. Les participants estiment qu'en plus des lois, sanctions et autres il faut prévoir des mesures incitatives et conférer une certaine souplesse aux plans d'action, si l'on veut résoudre les problèmes de la qualité de l'air.
- Veiller à faire respecter la législation actuelle, partout au pays.

### L'objectif

Fixer des priorités en matière de recherche sur la qualité de l'air.

### Les mesures

- Entreprendre immédiatement des recherches afin d'évaluer la qualité de l'air intérieur et ses effets sur la santé.
- Fixer sans délai des normes nationales minimales sur la qualité de l'air intérieur.
- Intensifier la recherche sur les problèmes de la qualité de l'air pour mieux comprendre et protéger la santé publique. Améliorer grandement les connaissances actuelles sur les effets cumulatifs des divers polluants.
- Favoriser une approche plus holistique pour mieux saisir les répercussions des problèmes de la qualité de l'air et élaborer des stratégies permettant de les contrer ou de les prévenir.
- Appuyer la recherche multidisciplinaire sur les écosystèmes pour mieux connaître et comprendre les répercussions de la pollution atmosphérique sur la santé et sur l'environnement. Pour que les décideurs changent leur façon d'élaborer des solutions, ils doivent pouvoir compter sur une meilleure information de base.

### L'objectif

Jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale.

### Les mesures

- Coopérer avec les États-Unis dans le domaine de la pollution transfrontalière et continuer d'assumer un rôle de chef de file dans l'élaboration de protocoles internationaux, axés sur la nature planétaire des problèmes de pollution atmosphérique et des solutions envisagées. Il est clair que le Canada ne peut espérer résoudre ces problèmes à lui seul.
- Aider les pays en développement à trouver de meilleures façons de combattre la pollution atmosphérique causée par les combustibles fossiles. Vu la faible demande énergétique qui caractérise ces pays, le Canada pourrait financer des projets-pilotes pour la mise en valeur des énergies de remplacement : énergie éolienne ou solaire, par exemple.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Fixer des objectifs de réduction des émissions et établir les plans d'action correspondants pour la gestion du parc automobile du gouvernement.

2. Mettre sur pied un programme national de surveillance de la qualité de l'air.

3. Dans le cadre du plan décennal fédéral-provincial, visant la gestion des $NO_x$ et des COV :

- adopter les normes californiennes d'émission pour les véhicules neufs;
- imposer des normes aux principales sources industrielles de $NO_x$ et de COV;
- envisager le recours à des permis négociables en vue de réduire les émissions d'une manière souple et à coût moindre;
- établir un contrôle sévère de la volatilité de l'essence;
- élaborer des lignes directrices nationales pour la mise en œuvre du contrôle des vapeurs dans la mise en marché et la distribution de l'essence.

4. Envisager le recours à des leviers économiques et à des mesures dissuasives comme mécanismes visant la réduction de la pollution de l'air dans les villes.

5. Négocier un accord avec les États-Unis sur le contrôle de la circulation transfrontalière des polluants atmosphériques, tels que les $NO_x$, les COV et les polluants toxiques de l'air.

6. Subventionner le développement de techniques énergétiques propres dans les pays en développement pour les aider à lutter contre la pollution de l'air dans les centres urbains.

7. Appuyer la recherche sur les matières toxiques en suspension dans l'air afin d'améliorer notre capacité de mesurer les concentrations et de discerner les tendances et les conséquences pour l'environnement et la santé.

8. Favoriser la pénétration du marché par d'autres sources d'énergie, particulièrement dans le secteur des transports (gaz naturel et méthanol).

Malgré l'importance des réalisations fédérales en matière de politique des eaux – notamment l'énoncé de la politique fédérale des eaux de 1987, la stratégie sur les océans et le nettoyage des Grands Lacs et du Saint-Laurent – le gouvernement a reconnu, dans son document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, que de nouveaux efforts s'imposaient pour répondre à l'inquiétude croissante que suscite la qualité de l'eau dans bon nombre de régions du Canada. Plus particulièrement, on y a souligné la nécessité d'intensifier les recherches et le contrôle concernant les cours d'eau, d'appuyer plus largement les techniques non polluantes d'économie de l'eau et de créer des programmes d'éducation favorisant un usage de l'eau plus judicieux. Le gouvernement a également reconnu les lacunes existantes sur le plan législatif, notamment l'absence d'une loi sur l'eau potable et d'une loi sur les océans.

Bien que la prévention soit manifestement le meilleur moyen d'atteindre ses objectifs en ce qui a trait à la qualité de l'eau, le gouvernement s'est engagé à continuer de collaborer avec les gouvernements provinciaux à assainir les cours d'eau du pays, en accordant la priorité au fleuve Fraser.

Le gouvernement a réaffirmé son adhésion à deux grands principes de la gestion des eaux, celui du « pollueur-payeur » et celui d'une tarification réaliste. Ce dernier principe est une condition sine qua non de la résolution des problèmes de l'infrastructure des réseaux municipaux d'approvisionnement et de traitement des eaux. Le gouvernement a aussi proposé de parrainer une conférence nationale sur la tarification.

## Les débats

Au cours du processus de consultation, les participants ont mentionné un large éventail d'inquiétudes et d'attentes au sujet de l'eau. Nombre de leurs observations appuient directement, ou même dépassent, les solutions envisagées dans le **Plan vert**. Unanimement, ils reconnaissent que l'eau constitue un élément essentiel à la santé et au bien-être de tous les organismes, y compris les êtres humains, et qu'elle commande une gestion scrupuleuse.

Les points suivants font écho aux nombreux commentaires exprimés.

- La possibilité, pour les générations futures, d'avoir accès à une eau pure, à la fois potable et utilisable à toute autre fin.
- La reconnaissance par toute la population canadienne de la véritable valeur économique et environnementale de l'eau.
- L'impression que les règlements en vigueur touchant la protection de la qualité de l'eau ne sont pas efficaces, ne sont pas appliqués et n'ont pas suivi l'évolution sociale et technique.
- Un plus grand souci de la qualité des eaux souterraines, y compris du contrôle, de la recherche et de l'accès du public à des informations exactes sur les effets de la contamination.
- L'accentuation du caractère prioritaire de la qualité de l'environnement et de la santé dans les régions maritimes.

Divers problèmes régionaux inquiètent également les participants, notamment les plans d'action proposés et existants relativement aux bassins hydrographiques et les effets du partage des compétences entre différents paliers de gouvernement dans des dossiers comme le détournement des cours d'eau.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Promouvoir une démarche nationale dans la gestion des ressources hydriques.

### Les mesures

- Déterminer une stratégie de gestion de l'eau à l'échelle nationale et rechercher l'intégration des modes de gestion correspondants.
- Élaborer des normes nationales dans des domaines comme la qualité de l'eau douce et de l'eau de mer, ainsi que des lignes directrices concernant l'eau potable et une politique touchant l'« utilisateur-payeur ».
- Améliorer la coordination fédérale-provinciale et s'assurer de la participation des principaux intéressés (organismes non gouvernementaux, industries, agences gouvernementales) dans la planification des ressources hydriques.

### L'objectif

Assurer la préservation et le développement durable des écosystèmes.

**J'ai été scandalisé d'apprendre [...] que le Canada n'avait pas de loi sur la qualité de l'eau potable. Cela devrait être l'une de nos grandes priorités.**

*Russel D. Sacks*
*Toronto (Ontario)*

### Les mesures

- Protéger les milieux aquatiques non contaminés et restaurer ceux qui sont pollués en se conformant aux principes du développement durable.
- Faciliter la mise en œuvre du plan d'action visant le Fraser, tout en portant attention aux autres bassins hydrographiques d'importance touchés par la pollution.
- Procéder à des évaluations environnementales de tous les grands projets hydriques en songeant notamment à leurs effets cumulatifs.
- Inventorier, désigner et protéger les terres humides du Canada.

### L'objectif

Protéger et améliorer la qualité de l'eau douce comme de l'eau de mer.

### Les mesures

- Tracer la voie en élaborant une stratégie rationnelle pour assurer la qualité de l'eau douce et de l'eau de mer, laquelle établirait des normes rigoureuses à cet égard.
- Établir, pour les effluents, des lignes directrices réalistes en dépit des difficultés techniques que cela soulèvera. Par exemple, instaurer des normes plus strictes d'élimination des eaux d'égout, dont la mise en application devrait être renforcée d'ici à 1995.
- Fixer, avec les administrations publiques intéressées, des objectifs de traitement des eaux usées et de contrôle à la source des produits toxiques déversés dans les réseaux d'égout et déterminer les moyens d'encourager les intéressés à atteindre ces objectifs.
- Renforcer les mesures de sécurité relatives aux navires-citernes et autres bâtiments, puis appliquer avec rigueur les règlements concernant le pompage des cales.
- Financer l'assainissement des Grands Lacs et autres lieux selon le principe du pollueur-payeur.

### L'objectif

Assurer la disponibilité des ressources en eau.

### Les mesures

- Adopter des mesures qui permettent de réduire les conséquences de l'abaissement des niveaux de l'eau par suite du réchauffement de la planète.
- Interdire par une réglementation fédérale et provinciale toute dérivation majeure de cours d'eau.

### L'objectif

Améliorer le contrôle qualitatif et quantitatif de l'eau.

### Les mesures

- Procéder à des relevés qualitatifs et quantitatifs des eaux de surface et des eaux souterraines au cours des vingt-cinq prochaines années.
- Mettre au point de meilleurs indices pour le contrôle des contaminants et de la qualité de l'environnement.
- Évaluer régulièrement les réseaux de surveillance afin de s'assurer qu'ils continuent de répondre aux besoins en données.
- Maintenir et étendre le réseau hydrographique du Grand Nord.

### L'objectif

Intensifier la recherche sur l'eau.

### Les mesures

- Élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les autres paliers de gouvernement, les universités et l'industrie, un plan à long terme de recherche fondamentale et appliquée sur la qualité de l'eau et sur le milieu aquatique.
- Mieux déterminer les priorités de recherche en formant un comité consultatif interdisciplinaire sur la science aquatique.
- Accroître la recherche fédérale en contamination chimique des eaux souterraines et assurer une aide aux activités provinciales de recherche sur la gestion des ressources en eaux souterraines.

### L'objectif

Favoriser une prise de conscience des problèmes liés à l'eau et promouvoir l'utilisation de leviers économiques.

#### Les mesures

- Tenir une conférence nationale sur la tarification de l'eau afin de déterminer le recours équitable aux leviers économiques pour la gestion de l'eau.
- Favoriser, grâce à des politiques et à des procédés pédagogiques tels que les exposés et les démonstrations, l'établissement de tarifs appropriés pour tous les usages de l'eau en mettant l'accent sur la conservation.
- À l'aide d'incitatifs financiers, promouvoir l'utilisation d'appareils permettant d'économiser l'eau.
- Appuyer la recherche industrielle, grâce à une politique de taxation appropriée.

### L'objectif

Faire preuve d'initiative en adoptant de nouvelles lois.

#### Les mesures

- Édicter une loi sur la qualité de l'eau potable qui couvrirait aussi l'eau embouteillée, la glace et les appareils ménagers.
- Adopter une loi canadienne sur les océans incluant le principe du développement durable et permettant ainsi de faire face aux catastrophes écologiques comme les déversements de produits pétroliers.
- Faire adopter une loi sur l'eau pure qui interdirait tout déversement de toxines persistantes.
- Promulguer une loi interdisant l'exportation de l'eau.

**Des mesures reliées à la conservation de l'eau et un système tarifaire sur la consommation de l'eau sont nécessaires. Ils doivent être appuyés par la recherche au niveau fédéral.**

**Ian Attridge**
**Toronto (Ontario)**

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Mettre en œuvre, avec les gouvernements provinciaux, un plan d'action concerté visant le nettoyage des grands cours d'eau pollués du Canada, en commençant par le Fraser et son estuaire.

2. Améliorer la protection des terres humides en créant des réserves fauniques nationales, des sanctuaires pour les oiseaux migrateurs et des parcs nationaux.

3. Voir à un respect plus rigoureux des normes touchant la prévention des déversements, notamment les dispositions de la *Loi sur le transport des matières dangereuses*, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

4. Accroître les programmes de contrôle et de mesure de la qualité de l'eau douce et de l'eau de mer, et en faire rapport, puis mettre au point des indices plus précis de la qualité de l'environnement.

5. Procéder à des relevés qualitatifs et quantitatifs des eaux de surface et des eaux souterraines au cours des vingt-cinq prochaines années.

6. De concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, intensifier la recherche, accroître la surveillance et renforcer la capacité de gestion des eaux souterraines.

7. Élaborer et mettre en œuvre un plan à long terme touchant la recherche fondamentale et la recherche appliquée sur l'eau et sur la qualité de l'eau.

8. Accroître les activités de contrôle et d'analyse des substances toxiques présentes dans l'eau à l'appui des programmes de réglementation.

9. Parrainer une conférence nationale sur la tarification de l'eau pour discuter de la juste répartition des leviers économiques dans le domaine de la gestion des eaux.

10. En améliorant le matériel didactique et l'information au sujet de l'environnement, sensibiliser davantage le public aux problèmes de l'eau et, notamment, à l'état des ressources d'eau douce et d'eau de mer, puis favoriser la conservation de l'eau et le maintien de la qualité de l'eau.

11. Élaborer des lignes directrices nationales touchant l'eau, les sédiments et les organismes vivant dans les écosystèmes des eaux intérieures et des estuaires.

12. Faire adopter une loi interdisant l'exportation de l'eau.

13. Fixer des normes nationales en matière d'eau potable en promulguant une loi sur l'eau potable.

14. Édicter une loi canadienne sur les océans en vue de faciliter l'adoption des dispositions clés de la Convention du droit maritime international, dont celles prévoyant la création d'« une zone économique exclusive » dans un rayon de 320 kilomètres des côtes canadiennes, de permettre au Canada de faire valoir ses droits sur les espèces migratrices et les bancs de poissons qui franchissent les limites de cette zone, d'autoriser la désignation de secteurs maritimes protégés et d'assurer un fondement juridique à l'avancement de l'océanographie.

15. Mettre sur pied une structure nationale pour le contrôle de la qualité du milieu marin et établir un plan d'action en consultation avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, les industries et autres parties intéressées.

Veuillez consulter les rubriques sur « Les urgences » et « Les pêches ».

# L'agriculture

Dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, le gouvernement a reconnu l'importance de l'agriculture pour la qualité globale de l'environnement. Le secteur agricole, à l'instar d'autres activités fondées sur nos ressources renouvelables, met en évidence les liens qui existent entre un environnement sain et une économie florissante. Le document de consultation relève trois domaines dans lesquels le public peut, grâce à ses recommandations, aider le gouvernement, en l'occurrence Agriculture Canada, dans l'élaboration d'un programme favorisant une agriculture durable au Canada. La population canadienne a été invitée à répondre aux questions suivantes :

- Comment inciter les producteurs agricoles à adopter des méthodes qui favorisent la conservation et la régénération des sols ?
- À quelles pratiques faudrait-il recourir pour faire en sorte que les ressources que nous partageons, telles que les eaux de surface et souterraines, ne soient pas indûment dégradées ?
- Comment les consommateurs peuvent-ils préconiser une agriculture respectueuse de l'environnement ?

En juillet dernier, le Comité fédéral-provincial pour un environnement durable en agriculture – l'un des 11 groupes de travail mis sur pied en novembre 1989 par Agriculture Canada avec mandat de réexaminer les programmes agricoles du Canada – déposait un rapport dans lequel il formulait 11 grandes recommandations visant à rendre l'agriculture canadienne plus respectueuse de l'environnement. D'une large portée, ces recommandations touchent notamment la réforme des politiques et des programmes fédéraux et provinciaux contribuant à la dégradation de la base de ressources et de l'environnement, la mise sur pied de programmes de recherche, d'éducation et d'incitation à frais partagés et l'exploration des possibilités de conformité en ces domaines. Le **Plan vert** énonce les mesures fédérales nécessaires pour commencer à mettre en œuvre les politiques énoncées dans le rapport du comité.

## Les débats

Les participants ont abordé un large éventail de questions environnementales, socio-économiques et sanitaires reliées à l'agriculture. Ils ont prêté une attention particulière à la détérioration des sols, de l'eau et des autres ressources naturelles par suite de mauvaises pratiques agricoles, de même qu'à la nécessité de mettre au point et d'employer des méthodes favorables à l'environnement en vue d'une agriculture durable.

Sur le chapitre de la recherche, les priorités souvent mentionnées ont été l'élaboration de techniques de gestion des parasites, autres que les substances synthétiques, les méthodes d'amélioration de la qualité des sols, ainsi que le perfectionnement des techniques de gestion des déchets d'origine animale.

Nombre de participants ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la protection à long terme de la base de ressources agricoles naturelles, que met en péril la conversion incessante des terres agricoles de qualité à d'autres fins, de l'éventuelle exportation d'une grande quantité d'eau, ainsi que de la menace qui pèse sur le cheptel vif. Ils enjoignent le gouvernement fédéral à revoir ses orientations, programmes et ententes afin de s'assurer qu'ils ne contrecarrent pas les objectifs d'une agriculture durable. D'aucuns préconisent l'intégration des politiques et des programmes de gestion ou qu'ils soient globalisés pour remplacer ceux qui manquent d'envergure, fonctionnent n'importe comment ou accentuent par mégarde la dégradation de l'environnement.

Les préoccupations d'ordre sanitaire étaient axées sur l'utilisation des produits chimiques en agriculture, en particulier les pesticides. De nombreux participants se sont dits alarmés par les risques encourus par les épandeurs de ces substances et par la teneur élevée en résidus chimiques des aliments. Il faut, au dire de quelques-uns, que le gouvernement fédéral exerce un contrôle plus sévère sur l'utilisation des pesticides.

**[...] une agriculture durable déborde largement la culture organique ou l'utilisation réduite des produits chimiques. Elle doit reposer en outre sur la conservation et la réhabilitation de l'ensemble des terres rurales et des écosystèmes, de même que sur le maintien des conditions socio-économiques.**

***Société de conservation des sols et de l'eau : chapitre de l'Ontario***

La nécessité de maintenir la rentabilité économique des exploitations familiales a été mentionnée à plusieurs reprises. Bien des participants prônent l'attribution de stimulants aux agriculteurs afin de les amener à employer des procédés agricoles durables ou de les intéresser à d'autres domaines, telle la faune, en partant du principe qu'il faut récompenser toute gestion réfléchie. Certains réclament une politique plus réaliste de tarification des produits incorporant les coûts de l'entretien de l'environnement. Les participants reconnaissent également la nécessité d'éduquer les consommateurs, en ce qui a trait aux réalités actuelles de l'exploitation agricole, et de promouvoir le recours à des méthodes favorables à l'environnement au sein des collectivités agricoles. On a généralement admis qu'une plus grande sensibilisation conduirait à un processus décisionnel global plus respectueux de l'environnement.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Assurer la productivité à long terme des ressources naturelles en ce qui touche l'agriculture.

### Les mesures

- De concert avec les autres pouvoirs publics, préserver les terres agricoles de premier ordre et empêcher la modification de leur destination initiale par l'élaboration de lignes directrices nationales concernant la protection et le zonage des terres agricoles, ainsi que par la prise en considération du potentiel agricole dans l'écoulement des terres fédérales « excédentaires ».

**[...] il importe d'admettre que les contraintes écologiques comme le climat et la durabilité entraînent des frais et qu'il faut les assumer si nous voulons que nos agriculteurs adoptent des principes écologiques de bon aloi.**

***Canton de Lavan (Ontario)***

- Désapprouver toute exportation d'eau de façon à garantir les approvisionnements futurs à des fins agricoles.
- Préserver le capital génétique naturel des espèces agricoles, grâce à des mesures comme l'établissement de réserves écologiques en milieu agricole.
- Réviser les politiques, ententes et programmes fédéraux afin de s'assurer qu'ils favorisent la conservation des ressources naturelles au profit de l'agriculture. Supprimer ceux qui ne répondent pas à ce critère.
- Élaborer une politique et des programmes fédéraux intégrés de gestion des ressources qui fassent entrer en ligne de compte l'interdépendance des secteurs de ressources tels que l'agriculture, la faune et les forêts. Supprimer les contradictions et les objectifs incompatibles en adoptant, par exemple, une politique nationale de conservation des sols, des terres et de l'eau, ainsi qu'une politique globale agro-alimentaire favorisant l'autarcie alimentaire.
- Chercher à accroître l'intégration et la cohésion des programmes et des pratiques aux échelons fédéral et provincial de façon à éviter les malentendus entre les divers champs de compétence.

### L'objectif

Minimiser les incidences environnementales de l'activité agricole tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites de l'exploitation.

### Les mesures

- Appuyer et financer la recherche sur l'agriculture durable, notamment les différents moyens de lutter contre les parasites, tels les contrôles biologiques, la gestion intégrée de ces parasites et l'utilisation de pesticides synthétiques précis à dégradation plus rapide. La recherche devrait aussi porter sur l'amélioration des méthodes de gestion de l'eau, tels les systèmes d'irrigation.
- Utiliser des procédés de contrôle de l'environnement appropriés à la détection des répercussions de l'activité agricole sur les sols, l'eau, l'air, la faune et les autres éléments de l'environnement.
- Favoriser l'adoption de méthodes d'exploitation agricole durables à l'aide, par exemple, de projets-pilotes. À cet égard, on pourrait favoriser le transfert de la technologie et les mesures d'aide

financière, éducationnelle ou autres liées à l'adoption de méthodes respectueuses de l'environnement, comme des stimulants accordés aux agriculteurs qui se tournent vers la culture organique.

- Promouvoir l'adoption d'une gestion intégrée des ressources en ce qui a trait à l'exploitation agricole, au moyen d'une politique d'incitation visant l'abandon de l'exploitation des terres à faible rendement, l'établissement de zones tampons autour des plans d'eau et la conservation des marécages.
- Assujettir les nouvelles techniques agricoles au processus d'évaluation environnementale.
- Resserrer le contrôle de l'utilisation des pesticides agricoles en instaurant un programme national de formation et de délivrance de permis d'épandage et en élaborant des normes nationales d'étiquetage, d'entreposage et d'utilisation de pesticides.
- Promouvoir des méthodes de fertilisation non chimique en amendant la *Loi sur les engrais chimiques* et la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### L'objectif

Assurer la rentabilité économique des exploitations agricoles canadiennes.

### Les mesures

- Inciter les consommateurs à acheter des produits agricoles locaux afin d'aider les agriculteurs canadiens et de réduire la nécessité de transporter les marchandises sur de longues distances, ainsi que prendre les mesures nécessaires à un entreposage et à une préservation à plus long terme.
- Divulguer les résultats de la recherche scientifique aussi bien aux gros qu'aux petits producteurs.
- Offrir des primes d'encouragement de façon à favoriser la diversification et l'autosuffisance des fermes et éliminer les mesures qui s'y opposeraient.
- Dédommager adéquatement les agriculteurs qui se livrent à d'autres activités (la faune, par exemple) ou qui emploient des méthodes d'exploitation durables en s'imposant des frais supplémentaires.

**[...] si nous n'agissons pas rapidement pour modifier la détérioration de nos terres agricoles et pour éviter l'empiétement massif d'une expansion urbaine non planifiée, nous deviendrons un jour un pays incapable de se sustenter.**

***Ronald Bradford***
***Richmond (Colombie-Britannique)***

- Aider les agriculteurs canadiens à rester compétitifs en s'assurant que les nouvelles réglementations élaborées au nom d'un développement durable ne leur portent pas préjudice.
- Inciter les autres pays à recourir à de bonnes pratiques agricoles et traiter les produits nationaux et les produits importés sur un pied d'égalité, en interdisant, par exemple, l'importation de produits traités avec des pesticides non approuvés au Canada.
- Faire en sorte que les offices de mise en marché tiennent compte de tous les coûts de production, y compris ceux qui ont trait à la protection de l'environnement, lorsqu'ils procèdent à la fixation des prix.

### L'objectif

Assurer la vente d'aliments sains et nutritifs sur le marché intérieur comme sur les marchés d'exportation.

### Les mesures

- Analyser les conséquences des pratiques agricoles actuelles pour la santé et mesurer les incidences éventuelles de leur élimination.
- Élaborer des normes nationales de certification des produits organiques.
- Modifier les méthodes de classification des aliments de façon à mettre l'accent sur leur valeur nutritive et sur l'absence de contaminants, tout en reléguant au second plan l'importance de leur apparence.
- Améliorer les méthodes de détection afin de repérer une plus grande variété de résidus chimiques et d'en réduire la présence dans les aliments.

- Procéder à un contrôle plus poussé de la teneur des aliments en contaminants.

### L'objectif

Informer puis sensibiliser les producteurs et les consommateurs en vue de l'adoption de mesures favorables à l'environnement.

### Les mesures

- Promouvoir une éthique de la conservation.
- Améliorer la qualité, la disponibilité et la diffusion des informations sur l'agriculture à l'aide, par exemple, de rapports périodiques sur l'état de l'agriculture au Canada; de la mise au point d'indices écologiques liés à l'agriculture; ou encore de la création et de l'actualisation de bases de données nationales sur les ressources naturelles et leur utilisation.
- Diffuser des informations objectives destinées à sensibiliser les consommateurs aux réalités du système de production alimentaire et à favoriser, chez les producteurs, une saine gestion des ressources sur le plan environnemental. Les informations devraient notamment porter sur les points suivants : le concept d'une « agriculture durable », les coûts réels de la production alimentaire, les incidences environnementales des mauvaises pratiques agricoles, le concept d'aliments « organiques » ou « naturels » et l'utilisation réfléchie de pesticides et autres produits chimiques.
- Reconnaître l'agriculture comme une profession de façon à attirer de nouveaux venus.
- Favoriser l'enrichissement des programmes scolaires de façon à sensibiliser les élèves et les étudiants aux rapports existants entre l'agriculture, l'environnement et la santé.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

**Il faut mettre en branle un important processus de perfectionnement et d'éducation afin que tous les producteurs, quelles que soient les conditions, aient les outils de gestion et l'état d'esprit nécessaires à un approvisionnement alimentaire durable au Canada.**

***Alberta Conservation Tillage Society***
***Calgary (Alberta)***

1. Accélérer la réforme des politiques et des programmes qui contribuent à la dégradation de la base de ressources et de l'environnement, puis procéder à une réaffectation des ressources pour appuyer la durabilité de l'environnement.

2. Promouvoir et financer la recherche sur l'amélioration des techniques de gestion de l'eau, notamment de l'irrigation.

3. Travailler, de concert avec les autres paliers de gouvernement, à la conservation des terres agricoles de qualité. Ne pas les détourner de leur destination première grâce, entre autres, à des lignes directrices nationales touchant la protection et le zonage des terres agricoles.

4. Élargir le programme national de conservation des sols en vertu d'ententes fédérales-provinciales sur les sols et l'eau.

5. Appuyer et financer la recherche de méthodes de lutte antiparasitaire, tels les contrôles biologiques, la gestion intégrée des ravageurs et l'usage de pesticides synthétiques précis à dégradation plus rapide.

6. Élaborer des indices servant à contrôler et à évaluer l'état de la base de ressources et la qualité de l'environnement en relation avec l'agriculture.

7. Promouvoir l'adoption de pratiques agricoles durables en subventionnant diverses mesures : projets-pilotes de technologies agricoles, incitations financières, services d'éducation permanente, programmes d'enseignement et de recherche.

8. Entreprendre une étude fouillée de la faisabilité et de la recevabilité de mesures de conformité dans les programmes agricoles fédéraux et provinciaux.

9. Fournir des stimulants aux agriculteurs pour qu'ils abandonnent leurs terres à faible rendement, créent des zones tampons autour des plans d'eau et protègent les terres marécageuses.

10. En collaboration avec les gouvernements provinciaux, mettre en application des mesures de réglementation des produits antiparasitaires, tel un programme national de formation et de délivrance de permis à l'intention des épandeurs de pesticides, et élaborer à ce propos des normes nationales concernant l'étiquetage, l'entreposage et l'utilisation des pesticides.

11. Donner suite aux recommandations récentes concernant un système de lutte antiparasitaire, lesquelles :

- prévoient le partage des responsabilités en matière de réglementation entre les ministres fédéraux de l'Environnement, de la Santé et du Bien-être social ainsi que de l'Agriculture;
- favorisent l'élaboration de stratégies antiparasitaires susceptibles de réduire les dangers pour la santé, la sécurité et l'environnement (tout en optimisant l'efficacité de cette lutte);
- prévoient la mise sur pied d'un groupe d'intéressés chargé de conseiller le gouvernement en matière de lutte antiparasitaire;
- proposent une politique globale de réévaluation des pesticides employés depuis longtemps.

# Les forêts

Administrées de façon durable, les forêts peuvent offrir des avantages écologiques et économiques à long terme, en ce qui a trait à l'habitat faunique, aux bassins de bioxyde de carbone, à la diversité biologique, en plus de représenter la part la plus importante des exportations canadiennes. Par l'entremise du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), le gouvernement fédéral et les administrations provinciales ont approuvé le concept du développement durable dans le secteur forestier. Le ministère canadien des Forêts, récemment créé, a inclus ce concept dans sa législation habilitante.

Toutefois, dans le document intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, on se demande si les forêts canadiennes sont gérées et protégées de façon totalement durable. Le gouvernement a souligné qu'une gestion plus efficace pourrait exiger dans l'immédiat des compromis difficiles entre la création d'emplois et la croissance économique, ainsi qu'entre les avantages économiques et écologiques à long terme.

Le gouvernement a sollicité les points de vue de la population canadienne quant à la façon d'inclure le concept du développement durable dans la gestion du secteur forestier, particulièrement en ce qui a trait à la protection, à l'utilisation, à la restauration, ainsi qu'à une connaissance scientifique des ressources forestières canadiennes. Le gouvernement s'interroge également sur la façon d'assurer la durabilité tout en respectant les compétences provinciales. L'une des options proposées voulait qu'on mette davantage l'accent sur les aspects scientifiques des méthodes durables d'exploitation forestière.

**La faune et les forêts. Voilà un secteur dans lequel des décisions de gestion sont souvent prises sans une considération équilibrée de ces deux ressources interreliées. En général, les pratiques adoptées sont plus de l'ordre de la foresterie et ne sont pas toujours compatibles avec la santé et le bien-être du milieu faunique. La prise de décisions devrait avoir pour objectif une approche intégrée.**

***Natural History Society* de Terre-Neuve et du Labrador**

## Les débats

Considérant la gestion globale et la protection des ressources forestières du Canada, les participants préfèrent un mode de gestion tenant compte des processus et des facteurs écologiques favorables à la diversité biologique.

Les participants soulignent que les forêts peuvent être administrées de façon cohérente d'un bout à l'autre du pays, grâce à des politiques nationales et à des lignes directrices basées sur de solides connaissances des écosystèmes forestiers, sur l'incorporation de tous les coûts et bénéfices, ainsi que sur des pratiques efficaces de gestion. Ils demandent des évaluations sur les effets cumulatifs d'un certain nombre de projets de mise en valeur, telles les usines de pâtes et papiers, réalisés dans des régions particulières.

Les gens reconnaissent que si le Canada doit se diriger vers une meilleure utilisation de ses ressources forestières, il faut améliorer les connaissances fondamentales sur lesquelles les pratiques forestières sont actuellement fondées, y compris l'établissement de bases de données intégrées, susceptibles d'être utilisées pour surveiller l'exploitation des ressources forestières, de même que pour perfectionner les pratiques de gestion. Ils appuient l'accroissement de la recherche et du développement de la part du gouvernement fédéral dans le domaine forestier, accordant la priorité à la recherche appliquée, en vue d'amener cette industrie à évoluer dans le sens du développement durable, à examiner le rôle des pesticides chimiques dans la gestion forestière et à trouver des solutions de rechange.

Les participants estiment également que le gouvernement canadien, en consultation avec les administrations provinciales et les groupes d'intéressés, devrait prendre l'initiative d'élaborer des lignes directrices précises pour une meilleure exploitation et une meilleure gestion d'une ressource forestière durable. Ils désirent en outre que le Canada joue un rôle de premier plan en exhortant d'autres pays à adopter les mêmes principes.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Améliorer la planification et la coordination des politiques à l'échelle nationale.

### Les mesures

- Mettre en place, d'ici à 1995, un plan national pour la gestion à long terme des forêts permettant la participation du public à la protection et à l'amélioration des ressources fauniques et aquatiques, ainsi que l'instauration de pratiques de coupe et de niveaux d'émissions conformes au concept de durabilité. Les lignes directrices devraient être révisées tous les cinq ans par les gouvernements, le public et l'industrie et pourraient être élaborées par l'Institut international de développement durable.
- Élaborer des normes et des objectifs nationaux pour le secteur forestier, grâce à des consultations avec les groupes d'intéressés et les conseils des deux paliers de gouvernement, comme le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) et le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Ces politiques devraient être approuvées lors d'une conférence des premiers ministres.
- Réviser, approuver et mettre en œuvre, d'ici à 1995, l'actuelle stratégie nationale pour le secteur forestier, élaborée en 1987 par le CCMF.
- Mettre sur pied des comités consultatifs provinciaux pour le secteur forestier afin de permettre l'engagement du public dans la planification forestière à long terme.
- Favoriser une approche efficace et compatible de la législation, en mettant l'accent sur une base juridique unique dans l'application de la réglementation.

### L'objectif

Promouvoir des pratiques forestières conformes au développement durable.

### Les mesures

- Utiliser les accords renégociés de développement forestier régional, afin de promouvoir un secteur forestier durable, y compris un appui à l'essor des industries connexes; favoriser l'élaboration d'un inventaire des ressources forestières servant de base aux estimations des plans de coupe annuels, aux essais de différentes techniques de coupe, à la recherche sur la diversité biologique (y compris les espèces animales) et aux projets de gestion forestière tenant compte de la valeur sociale et économique des forêts parvenues à maturité.
- Mettre sur pied un programme national de forêts modèles afin de promouvoir l'approche écosystémique de gestion durable de la forêt. Des réserves de forêts matures représentant chaque région écologique et la diversité des terres forestières devraient être créées dans un but d'éducation et de recherche.
- Promouvoir le partenariat dans le cadre de programmes de reboisement qui soient efficaces sur le plan environnemental et favoriser les programmes de gestion des boisés urbains. Fixer des objectifs pour le reboisement, par exemple reboiser tous les territoires laissés en friche après la coupe ou jusqu'à trois millions d'hectares de sol [illegible] d'ici à l'an 2000.
- Instaurer une politique nationale de reboisement qui excède de 20 p. 100 la coupe annuelle. Les coûts de reboisement pourraient être récupérés sur les droits de coupe.
- Mettre sur pied un processus d'évaluation de l'impact sur le secteur forestier, semblable au Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, afin de superviser et d'évaluer, sur une base continuelle, les effets de l'exploitation forestière et de ceux de l'industrie forestière, incluant les usines de pâtes et papiers. Ces responsabilités pourraient relever d'un organisme indépendant qui inviterait tous les groupes d'intéressés à participer aux premières étapes de réalisation du projet. Le processus devrait permettre l'établissement de consensus et le règlement des conflits, là où les différents usages de consommation doivent s'équilibrer.
- Diversifier l'industrie forestière en mettant davantage l'accent sur des activités à valeur ajoutée, en instaurant un mécanisme d'aide au recyclage des emplois et à l'ajustement économique, là où se produisent des perturbations reliées aux initiatives de développement durable.
- Établir un moratoire sur la coupe de bois à haute altitude, ainsi qu'à flanc de montagne, jusqu'à ce que des méthodes soient élaborées pour la régénération forestière de ces secteurs particuliers.

**Nous devons entreprendre une vaste campagne de reboisement. Même si nous avons beaucoup de forêts au Canada, plusieurs régions qui ont subi des coupes de bois n'ont pas été convenablement reboisées et nombre de zones urbaines auraient besoin de bien plus d'arbres. Cela constituerait un investissement pour l'avenir.**

***Sandy Denton***
***Calgary (Alberta)***

- Déterminer, avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, si la coupe de bois est une activité compatible avec le développement durable dans les territoires.
- Amener l'industrie forestière à intensifier la recherche et le développement touchant d'autres pratiques forestières saines, le reboisement, le recyclage des produits du papier et la mise au point de nouvelles méthodes d'utilisation des espèces d'arbres aborigènes. À cette fin, les fonds pourraient provenir d'un impôt à l'industrie s'élevant à 5 p. 100 de la valeur des exportations annuelles de produits forestiers.
- Recourir à des stimulants financiers, tels que l'amortissement accéléré, pour promouvoir l'utilisation d'installations non dommageables à l'environnement, le reboisement et des soins sylvicoles écologiques, la production de pâte à papier sans dioxine et l'établissement ou l'amélioration de normes de lutte contre la pollution.
- Établir un mode de financement à long terme et à frais partagés avec les propriétaires de boisés qui pratiquent une gestion forestière durable.

### L'objectif

Améliorer la base des connaissances sur laquelle se fondent les pratiques forestières.

### Les mesures

- Mettre en vigueur, dès 1990, une loi confiant à Forêts Canada un mandat clair de conservation et la responsabilité d'intensifier la recherche scientifique en écologie forestière et en gestion de la faune.
- Terminer le système canadien de classification écologique des terres en collaboration avec Forêts Canada et les gouvernement provinciaux.
- Réaliser d'ici à 1995 et maintenir par la suite un inventaire écologique et actualisé des terres forestières canadiennes qui élargirait le présent système d'information géographique et intégrerait les autres bases de données existantes. Cet inventaire pourrait être utilisé pour des évaluations environnementales, des analyses d'impact économique et pour l'élaboration d'une gestion forestière. Il pourrait être financé sur une base d'utilisateur-payeur ou grâce à une taxe spéciale.
- Mettre en marche et appuyer la recherche dans les domaines suivants :
  - la mise au point de produits qui réduiraient la nécessité des coupes sélectives;
  - l'utilisation intégrée de la forêt et les coûts et avantages économiques et sociaux connexes;
  - les effets à long terme des pratiques d'exploitation forestière afin que ces pratiques n'altèrent pas la productivité du sol;
  - les effets sur les ressources forestières des perturbations externes telles que les pluies acides, le réchauffement de la planète et la pollution;
  - les solutions de rechange aux pesticides;
  - la réduction de la pollution liée à l'industrie forestière;
  - les solutions de rechange au brûlis.

### L'objectif

Que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file au pays et à l'étranger.

### Les mesures

- Donner l'exemple en utilisant du papier recyclé et non toxique, ainsi que des encres recyclables.
- Mettre en vigueur des pratiques forestières conformes au développement durable dans les terres boisées gérées par le gouvernement fédéral.
- Mettre en vigueur des programmes de contrôle du reboisement et de la gestion forestière qui impliquent un financement du fédéral.
- Inclure dans le rapport annuel de Forêts Canada sur l'état des forêts (projet de loi C-29) un système comptable des ressources naturelles.
- Exhorter d'autres pays, grâce à une politique tarifaire, à imposer des restrictions sur l'importation de bois exotique et des limites à l'aide étrangère,

pour qu'ils adoptent des pratiques forestières durables.

- Élaborer des ententes internationales pour des analyses et des essais scientifiques dans un but de réglementation et promouvoir des projets qui favorisent le développement durable dans les pays en développement.

### L'objectif

Accroître la compréhension des questions de gestion forestière au sein de la population canadienne.

### Les mesures

- Renseigner le public sur les coûts de la surconsommation d'un large éventail de produits forestiers et sur les avantages d'une consommation de non-gaspillage.
- Instituer une journée nationale de l'arbre afin d'attirer l'attention sur la gestion forestière.
- Publier un rapport annuel sur l'état des forêts et publiciser les succès obtenus dans les projets forestiers conformes au développement durable.
- Promouvoir un code d'éthique canadien de la forêt en favorisant le reboisement et la gestion forestière dans les milieux urbains et ruraux.
- Poursuivre les programmes d'éducation sur les nouvelles technologies à l'intention des professionnels et des techniciens.
- Établir, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et l'industrie, un modèle standardisé pour la collecte et la diffusion de l'information par Forêts Canada.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Renouveler les ententes sur la gestion forestière avec les gouvernements provinciaux en utilisant les fonds alloués pour appuyer les projets dont les objectifs sont compatibles avec l'équilibre environnemental et le développement durable, y compris le reboisement de secteurs mal régénérés et une coupe sélective sur les sols fragiles.

2. Élaborer un nouveau programme afin d'appuyer une approche scientifique aux pratiques forestières durables, y compris la recherche sur des moyens plus adéquats de lutte contre les parasites, le lien entre la forêt et le réchauffement de la planète, une meilleure compréhension des écosystèmes forestiers et la préservation de la diversité génétique des espèces d'arbres, ainsi que des pratiques de coupe respectant l'écologie et la régénération.

3. En collaboration avec les gouvernements provinciaux et les propriétaires de boisés, élaborer un programme visant à réserver des forêts où se ferait la démonstration de pratiques forestières durables, y compris la gestion intégrée de lutte contre les parasites, la coupe sélective et l'aménagement réfléchi de routes, ainsi que les usages multiples de la ressource forestière.

4. Administrer toutes les forêts qui relèvent de la compétence fédérale sur une base durable en fonction d'un usage multiple : la production durable de bois d'œuvre et de fibres, l'habitat faunique et l'usage récréatif.

5. Accroître les ressources pour les activités de prévention et de protection contre les incendies, y compris plus de recherche et de développement et des activités accrues sur les terres qui sont la propriété du gouvernement fédéral.

6. Renouveler et mettre en vigueur, d'ici à 1995, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres des forêts, l'actuelle stratégie nationale pour le secteur forestier. Intégrer les principes d'une gestion forestière durable.

7. En collaboration avec les gouvernements provinciaux, établir des réserves écologiques, y compris des forêts matures, typiques de chaque région écologique.

8. En collaboration avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé, instaurer une aide pour le recyclage des travailleurs et l'ajustement économique là où se produisent des perturbations reliées aux initiatives de développement durable.

9. Terminer d'ici à 1995, avec la participation des gouvernements provinciaux, le système canadien de classification écologique des terres.

10. Produire un rapport annuel sur l'état de la forêt, incluant des données sur l'inventaire des stocks, sur le reboisement et d'autres pratiques de gestion forestière.

11. Promouvoir les projets qui favorisent le développement durable des forêts dans les pays en développement.

12. Promouvoir un code d'éthique canadien de la forêt en instituant une journée nationale de l'arbre et favoriser le reboisement, ainsi que la gestion forestière partout au Canada.

13. Élaborer, avec les partenaires intéressés, une stratégie forestière nationale basée sur le développement durable.

14. Aider à combattre le réchauffement de la planète, élaborer et appuyer un programme de reboisement destiné aux zones urbaines et rurales.

15. Accroître l'appui au reboisement dans les pays en développement.

---

**Conserver en permanence une forêt âgée relève de la gestion et non de la préservation. Les forêts âgées peuvent être gérées de façon différente en modifiant les méthodes de récolte et en accroissant la rotation des âges pour certaines espèces en certains endroits.**

***Section du nord-ouest de l'Ontario***
***Institut forestier du Canada***

---

Conforme aux politiques et aux programmes actuels, notamment la stratégie sur les océans (1987) et la politique de gestion de l'habitat du poisson, le document de consultation du gouvernement intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, invitait la population canadienne à réagir à la situation, en adoptant une stratégie basée sur le renforcement et l'application rigoureuse des mesures réglementaires, une action diplomatique internationale, une intensification de la recherche scientifique, une gestion des pêches novatrice et l'exploitation de débouchés commerciaux durables sur le plan environnemental.

Par ailleurs, le document précité soulignait la nécessité d'adopter des mesures législatives qui, sous la forme d'une loi canadienne sur les océans, assureraient la protection et la préservation de l'environnement marin. Il promettait en outre d'apporter des modifications à la *Loi sur les pêches* de façon à augmenter sensiblement les pénalités imposées pour la pêche illégale au Canada et pour la destruction de l'habitat du poisson. Le gouvernement a saisi la Chambre des communes de ces projets d'amendement et il a sollicité les points de vue de la population canadienne sur les mesures à prendre afin de mieux faire face aux problèmes qui menacent le développement durable des pêches côtières et intérieures du Canada, notamment les mesures réglementaires et la recherche océanologique.

## Les débats

Les participants ont admis qu'il fallait enrayer le dépérissement de la faune aquatique et la dégradation de son habitat, selon une perspective nationale et internationale. Parmi les principaux sujets de préoccupation, on peut citer l'absence d'une réglementation efficace de la pêche hors des limites de la zone canadienne de 320 kilomètres, les quotas de pêche commerciale appropriés, les incidences environnementales de la pêche sur l'habitat et les espèces non visées, les problèmes de la qualité de l'eau dans les zones côtières (par exemple les estuaires), la nécessité de recherches plus poussées sur l'habitat du poisson et la gestion scientifique des populations de poissons en déclin. Les participants réclament, d'autre part, un meilleur équilibre dans l'importance attribuée respectivement à la pêche commerciale et à la pêche sportive et ils s'interrogent sur la nécessité de privatiser le contrôle de la pêche ainsi que sur l'application des lois et des règlements.

Ces préoccupations s'accompagnent de toute une série d'attentes, dont la préservation des espèces menacées et la sauvegarde de leur diversité, la protection des pêches intérieures contre les dégâts causés par la pêche au chalut et la protection des rivières à saumons. La plupart des participants estiment que le Canada doit faire preuve de plus de fermeté à l'échelle internationale, et ce, en interdisant les pratiques halieutiques industrielles qui nuisent à l'environnement, comme la pêche aux filets dérivants, et intensifier la recherche scientifique dans des domaines comme les techniques d'aquaculture. Ils ont aussi pressé instamment le gouvernement fédéral de veiller activement à la coordination des pêches et à la gestion de l'habitat du poisson, de concert avec les autorités provinciales et les nombreuses personnes intéressées des quatre coins du pays.

**Les êtres humains ont fait des autres espèces de parfaits boucs émissaires à qui on attribue le déclin des pêches. Pourtant, ce n'est pas la lamproie qui s'est emparée de la dernière truite de lac, c'est nous. Ce ne sont pas les phoques qui captureront la dernière morue, c'est nous.**

*Institute for Environmental Policy and Stewardship*
*Guelph (Ontario)*

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Renforcer son action internationale pour la protection des pêches.

### Les mesures

- Ratifier la Convention du droit maritime international.
- Protéger les populations de poissons et réduire la surpêche par la négociation d'ententes internationales plus rigoureuses.

- Faire preuve d'initiative à l'échelle mondiale en vue de mettre un terme aux rejets en mer, à la pêche aux filets dérivants et à la pêche à la baleine. Envisager aussi l'adoption de sanctions commerciales contre les pays où ces pratiques sont courantes et permises.
- Promouvoir la création d'un organisme international ayant l'autorité de renforcer la réglementation de la pêche en haute mer.

**Comme pour l'agriculture, l'amélioration de la pêche sera directement liée à celle de l'environnement dans son ensemble (en particulier sur le chapitre de la pollution de l'eau).**

*Tony Tjan*
*St. John's (Terre-Neuve)*

### L'objectif

Accroître les connaissances scientifiques et technologiques afin d'assurer le développement durable des ressources aquatiques.

### Les mesures

- Améliorer les techniques de pêche afin de limiter ou d'éviter les prises fortuites.
- Faire en sorte que l'attention que l'on porte à la valeur marchande des espèces n'éclipse pas la prise en considération des besoins des collectivités vivant de la pêche.
- Assumer un rôle de chef de file et aider au transfert des technologies élaborées dans d'autres pays pratiquant l'aquaculture, en créant, par exemple, une division de l'aquaculture à Pêches et Océans.
- Entreprendre des recherches sur la capacité biologique des zones d'aquaculture et sur les antibiotiques, les pesticides et les fongicides utilisés en aquaculture afin de mieux en mesurer les répercussions sur l'environnement et sur la santé.
- Financer des recherches sur les populations de poissons, ainsi que des études écologiques à long terme, et déterminer les conséquences de la pêche aux filets dérivants sur les populations des écosystèmes marins.
- Amorcer des recherches visant à améliorer la conception des navires-citernes afin de réduire les risques de déversements accidentels d'hydrocarbures et autres substances nocives.

### L'objectif

Adopter une loi qui favorise et régisse la protection et la restauration de l'habitat du poisson.

### Les mesures

- Veiller à ce que tous les programmes de gestion des pêches, et bien entendu l'éventuelle loi canadienne sur les océans, aient pour objet le développement durable; assurer également la protection des frayères en haute mer et des coquillages marins.
- Faire observer avec rigueur la *Loi sur la marine marchande du Canada* et édicter des règlements stricts pour mettre fin aux rejets chroniques et délibérés des cales de navires-citernes.
- Faire appliquer à la lettre la *Loi sur les pêches* et se doter des moyens adéquats pour y parvenir.
- Amender la *Loi sur les pêches* de façon à ce qu'elle régisse la modification des masses d'eau et préside activement à une gestion intégrée des ressources tout en favorisant la protection de l'habitat du poisson.
- Établir, d'ici à 1991, une zone côtière économique exclusive de 320 kilomètres permettant au Canada d'assurer une meilleure gestion des ressources organiques et minérales, puis de créer, d'ici à l'an 2000, un réseau de régions marines protégées.

### L'objectif

Mettre en œuvre et financer conjointement avec les gouvernements provinciaux des mesures et des programmes visant à améliorer l'habitat du poisson et à assurer la rentabilité des pêches.

### Les mesures

- Donner suite énergiquement à la politique fédérale d'« aucune perte nette d'habitat du poisson » (politique de gestion de l'habitat du poisson de Pêches et Océans).
- Mettre sur pied des programmes de réhabilitation des frayères endommagées par suite de travaux sylvicoles, hydroélectriques, agricoles et autres.

- Assurer une meilleure cohésion des activités fédérales et provinciales, par exemple en créant une commission ou une agence nationale unique, de manière à protéger la faune aquatique et son habitat et à déterminer l'importance relative de la pêche commerciale et de la pêche sportive.
- Affecter des crédits supplémentaires au programme d'amélioration de la population de saumons.
- Exercer des pressions commerciales, telles une restriction des importations et l'exigence de l'étiquetage, afin de dissuader les pays non signataires d'ententes internationales de permettre la pêche aux filets dérivants.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Exercer des pressions pour obtenir l'adoption de règles internationales ayant force exécutoire, afin d'assurer le respect des mesures de conservation et de gestion de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO).

2. Intensifier la surveillance et la recherche en matière de contamination des poissons et de leurs habitats par les produits chimiques toxiques et autres polluants afin d'en mieux comprendre les conséquences pour l'environnement, les pêches et la santé et de pouvoir adopter des mesures de contrôle encore plus efficaces.

3. Appuyer la recherche sur les populations de poissons, leurs écosystèmes et l'incidence des facteurs écologiques, tels les changements climatiques.

4. Assurer une application plus rigoureuse des dispositions de la *Loi sur les pêches* touchant la gestion de l'habitat du poisson.

5. Améliorer la coordination avec les gouvernements provinciaux afin d'assurer, de façon efficace et rationnelle, la gestion des pêches et la protection de l'habitat du poisson au Canada.

6. Édicter une loi canadienne sur les océans en vue de faciliter l'adoption de plusieurs dispositions clés de la Convention du droit maritime internationa', dont celles prévoyant la création d'une zone économique exclusive dans un rayon de 320 kilomètres des côtes canadiennes; de permettre au Canada de faire valoir ses droits sur les espèces migratrices et les bancs de poissons qui franchissent les limites de cette zone; d'autoriser la désignation de secteurs maritimes protégés; et d'assurer un fondement juridique à l'avancement des sciences de l'océan.

7. Amorcer des consultations avec l'industrie de la pêche et autres parties intéressées quant à l'utilisation de nouveaux modes de gestion des pêches, comme l'augmentation des quotas individuels, en vue de faciliter les transferts entre détenteurs de permis.

8. Dans le cadre d'un plan global d'assainissement du Fraser, mettre en œuvre un programme d'intensification des efforts actuels pour accroître la productivité des pêches, notamment de la pêche au saumon, grâce à la restauration et au développement de l'habitat faunique; mettre en place un plan de gestion des ressources des bassins fluviaux; et intensifier la recherche scientifique.

9. Grâce à une action concertée, remédier au problème des débris de plastique persistants comme le matériel perdu ou abandonné et étudier leurs effets dans l'eau douce et dans l'eau de mer.

---

**Il ne faudrait pas voir dans l'aquaculture un remède au dépérissement des populations de poissons. Ce n'est pas une ressource renouvelable comme pourrait l'être une pêcherie bien gérée, mais un produit fabriqué qui est tributaire des éléments nutritifs du milieu naturel.**

***Beth Buerkle***
***St. Andrews (Nouveau-Brunswick)***

---

# Les parcs nationaux

L'objectif à long terme du gouvernement, tel que défini dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, consiste à représenter chacune des régions naturelles et les grands thèmes historiques du Canada dans le réseau de parcs et de lieux historiques nationaux. Dans le document en question, le gouvernement a proposé un calendrier pour le parachèvement du réseau : créer cinq nouveaux parcs d'ici à 1995 et terminer le réseau terrestre de parcs d'ici à l'an 2000; créer trois nouveaux parcs marins d'ici à 1995; et commémorer sept grands thèmes historiques d'ici à 1995.

On a sollicité l'opinion de la population canadienne sur la priorité à accorder aux nombreuses questions urgentes concernant les parcs, notamment le maintien de la qualité actuelle du service au public dans les parcs actuels et futurs, ainsi que la protection des ressources naturelles et culturelles. On voulait aussi savoir s'il fallait établir d'autres priorités, telles qu'un plus grand nombre de programmes d'interprétation pour sensibiliser la population à l'environnement. Compte tenu des compressions budgétaires, la population a été invitée à proposer des moyens novateurs de financer les parcs nouveaux et existants.

## Les débats

Les participants veulent que l'on passe à l'action pour protéger le patrimoine écologique et culturel du Canada. Le message qu'ils transmettent en est un d'urgence. Il faut agir aujourd'hui, car demain il sera trop tard.

Les participants demandent au gouvernement fédéral de protéger les « endroits menacés » de trois manières :

- en terminant les plans du système fédéral de protection du patrimoine naturel et culturel;
- de concert avec les autres paliers de gouvernement, en créant un réseau de parcs et de zones protégées;
- en travaillant en association avec le secteur privé, avec des organismes non gouvernementaux (ONG) et avec des particuliers à favoriser la bonne gestion et la protection des habitats sur d'autres terres.

Il ne suffit pas de protéger ici et là quelques endroits isolés. Il faut créer un réseau de zones protégées procurant suffisamment d'habitats naturels pour maintenir la diversité biologique. De l'avis des participants, il faut qu'au moins 12 p. 100 du territoire canadien, représentant ses régions et ses habitats, soit désigné comme parcs et zones protégées. Toutefois, les représentants de certaines industries ne veulent pas que le programme s'éternise et appuient plutôt l'idée de l'utilisation diversifiée des terres.

Les participants sont en faveur de l'expansion des programmes d'interprétation en vue de sensibiliser la population à l'environnement. Ils ont de plus fait plusieurs recommandations quant au financement des parcs actuels et futurs.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Passer tout de suite à l'action pour protéger des endroits uniques et représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et élaborer un plan d'action national pour remplir cet engagement.

### Les mesures

- Préparer d'ici à 1991 un plan d'action visant à terminer le réseau de parcs et de lieux, c'est-à-dire déterminer toutes les régions susceptibles d'obtenir le statut de parc ou de lieu; prévoir la présence d'un agent de liaison dans chacune de ces régions; former un groupe de travail réunissant tous les intéressés, lequel verra à l'orientation du parc; et fournir les ressources humaines et financières nécessaires. Terminer la cueillette des données pour la délimitation des régions protégées et tenir compte des limites des données lors de l'adoption des mesures de protection.
- Terminer le réseau terrestre de parcs nationaux d'ici à l'an 2000.
- Créer au moins cinq nouveaux parcs nationaux (ou réserves) d'ici à 1995 en accordant la priorité au Nord, aux régions menacées, aux régions écologiques qui ne sont pas représentées dans le réseau des parcs, ainsi qu'aux régions sauvages restées intactes.
- Accorder la priorité à l'inclusion de l'ensemble de l'écosystème dans les limites du parc.

**Tous les Canadiens devraient connaître la valeur et le rôle des parcs nationaux, qu'ils les visitent ou non.**

*Jenny L. Feick*
*Calgary (Alberta)*

- Former un groupe de travail composé de tous les intéressés, lequel déterminera l'étendue des espaces nécessaires aux espèces fauniques et aux écosystèmes principaux.
- Créer au moins trois nouveaux parcs marins d'ici à 1995, y compris la protection adéquate des plages; protéger au moins 50 p. 100 des autres zones maritimes d'ici à l'an 2000; et terminer le réseau des parcs marins d'ici à l'an 2010.
- Accorder la priorité à la recherche en région maritime et terminer la recherche de base pour 75 p. 100 des régions maritimes d'ici à 1995.
- Commémorer sept grands thèmes historiques d'ici à 1995 et terminer la représentation de tous les thèmes historiques au sein du réseau d'ici à l'an 2000.
- Accorder la priorité à la commémoration de thèmes autochtones, à la suite de consultations exhaustives auprès des peuples autochtones et en les aidant à dresser l'inventaire de leurs lieux sacrés d'ici à 1992. Accorder aux peuples autochtones des fonds leur permettant de documenter les connaissances traditionnelles, les pratiques d'utilisation et de conservation des terres et les langues autochtones; adopter des lois pour que les objets façonnés, y compris les vestiges de sépulture, soient gérés par les peuples autochtones dès leur découverte.
- Renforcer le rôle du Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale dans l'évaluation des propriétés patrimoniales et étendre son mandat pour qu'il comprenne les sociétés d'État. Tous les édifices du patrimoine qui sont la propriété du gouvernement ou qui sont réglementés par le gouvernement fédéral doivent être protégés par la loi.
- Arrêter une politique obligeant les ministères fédéraux et les sociétés d'État à rénover et à restaurer les immeubles existants avant d'en autoriser la construction de nouveaux.
- Établir un moratoire sur l'aménagement de toutes les régions susceptibles de devenir des parcs afin d'éviter qu'elles ne se détériorent avant leur désignation.
- Dresser un inventaire complet de toutes les ressources dans les régions proposées comme parcs avant leur désignation, afin de bien saisir tous les compromis reliés à cette désignation. Consulter l'industrie avant de désigner des régions comme parcs nationaux et l'indemniser selon la pleine valeur marchande pour toutes ses pertes.
- Utiliser à la fois des critères économiques et autres dans l'évaluation de la valeur d'un parc. Quoique la valeur économique des parcs soit importante (tourisme durable, activité économique régionale), on doit pleinement prendre en compte la valeur intrinsèque des écosystèmes naturels et les valeurs scientifiques (par exemple la recherche fondamentale et l'intégrité génétique).
- Signaler dans *le Rapport sur l'état des parcs*, déposé à la Chambre des communes, les progrès accomplis en vue de terminer les plans du réseau et permettre aux ONG de vérifier ce rapport.
- Financer la mise au point et le fonctionnement d'un système accessible et national de renseignements informatisés sur les ressources naturelles et culturelles, en utilisant une même méthode d'inventaire et de classification qui tient compte de la priorité des différentes initiatives. Intégrer les banques de données de l'inventaire canadien des édifices historiques et du réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCDP).

### L'objectif

Créer un réseau de parcs et d'autres zones protégées qui assurera un habitat suffisant au maintien de la diversité biologique.

### Les mesures

- Avec la pleine participation des intéressés, élaborer une stratégie nationale afin de créer un réseau de zones protégées comprenant les parcs nationaux, provinciaux, territoriaux et municipaux, les régions fauniques, les sanctuaires d'oiseaux migrateurs, les réserves écologiques, les parcs des tribus autochtones, les régions maritimes protégées et les autres régions protégées par des mécanismes législatifs.

- Organiser des rencontres annuelles des ministres responsables des parcs afin de déterminer la mise en œuvre de cette stratégie nationale.
  - La priorité doit être accordée aux régions naturelles qui ne sont pas encore représentées dans le réseau des parcs ou qui sont situées dans les régions transfrontalières.
  - Les champs de compétence doivent être bien établis pour éviter tout chevauchement.
  - Il faut appuyer cet effort en ayant recours aux ententes fédérales-provinciales.
  - Il importe d'inciter les gouvernements provinciaux à terminer leurs plans de réseau de parcs.
- Observer, dans cette stratégie, les principes de la biologie de conservation, y compris le seuil critique minimal de l'étendue des parcs et des populations, l'utilisation de zones tampons et la création de corridors liant les parcs entre eux pour la migration faunique.
- Protéger au moins 12 p. 100 du Canada, taux représentatif de ses régions et de ses habitats, en accord avec les recommandations de la commission Brundtland et de la Charte canadienne des régions sauvages. Certains recommandent que 12 p. 100 de chaque région écologique soit protégée et que l'apport du gouvernement fédéral en regard de cet objectif soit de 4 p. 100 dans chaque province.
- Utiliser les rapports sur l'état de l'environnement pour signaler les progrès de tous les paliers de gouvernement dans la réalisation du réseau de zones protégées et dans l'atteinte de l'objectif de 12 p. 100.
- Étendre le réseau canadien des rivières du patrimoine et inciter tous les gouvernements provinciaux à y participer.
- Utiliser la désignation « terres patrimoniales », comme le propose le document *Nos parcs – perspectives pour le XXI^e siècle*, afin de protéger des écosystèmes naturels représentatifs, quels qu'en soient les propriétaires.
- Transformer les chemins de fer abandonnés en « corridors verts » et exhorter les municipalités et les gouvernements provinciaux à acheter et à gérer les terres adjacentes comme habitats fauniques.
- Adopter et appliquer des lois pour protéger de petites zones sauvages, comme cela se fait en Colombie-Britannique; créer un réseau de régions maritimes protégées en vertu du projet de loi canadien sur les océans et reprendre la création de régions fauniques nationales et de sanctuaires d'oiseaux migrateurs en vertu de la *Loi canadienne sur la faune*.
- Coordonner les initiatives fédérales et provinciales visant à protéger le patrimoine culturel.
- Promouvoir les initiatives internationales en matière de conservation, en :
  - souscrivant à la désignation de l'Antarctique comme parc mondial afin de restreindre l'exploitation des ressources dans cette région;
  - aidant les autres pays à mettre au point des réseaux de zones protégées;
  - recourant à l'Institut international de développement durable en vue de souligner le rôle du Canada dans la création d'un réseau international de zones protégées;
  - finançant des projets de protection patrimoniale dans les pays en développement;
  - s'assurant que tout le financement des projets internationaux est conforme à la stratégie mondiale de la conservation ;
  - participant à la Conférence hémisphérique mondiale pour la protection des régions naturelles et de la faune.

### L'objectif

Inciter la population canadienne à participer davantage à la protection, à la planification et à la gestion de son patrimoine naturel et culturel.

### Les mesures

- Favoriser les initiatives de gestion des particuliers, des sociétés, des groupes autochtones et des autres groupes afin de protéger l'habitat par des mesures telles que le programme des sites canadiens, le projet de terres canadiennes patrimoniales, les réserves écologiques sur les terres louées à bail et la cogestion des zones non protégées, sur le modèle de la réserve de la biosphère.
- Créer au moins un site national dans chacune des cinq régions du Service canadien des parcs d'ici à 1995.
- Coopérer avec des entrepreneurs du secteur privé pour offrir des services commerciaux aux visiteurs près des parcs et des lieux historiques nationaux.

**Accueillant plus de 25 millions de visiteurs par année, les parcs nationaux sont un excellent moyen de sensibiliser les gens à la conservation de la faune et à de nombreuses autres questions environnementales.**

***Fédération canadienne de la faune***

- Régler les revendications foncières en réservant des emplacements pour les parcs et les lieux historiques nationaux et en arriver à des ententes de cogestion de ces régions.
- Faire participer les peuples autochtones à la gestion des parcs nationaux, particulièrement à la gestion de la faune, ainsi qu'à la création dans les parcs et les lieux historiques d'un plus grand nombre de programmes d'interprétation sur les valeurs culturelles et historiques des Premières Nations.
- Rendre publics les travaux de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pour inciter la population canadienne à y participer davantage.
- Favoriser la participation de la collectivité à la protection du patrimoine en enchâssant les consultations publiques dans les lois sur les parcs; consulter les collectivités avant d'arrêter les stratégies commémoratives; favoriser un développement économique compatible avec la protection du patrimoine; faire participer les communautés et les groupes d'utilisateurs aux travaux de recherche; favoriser la préservation au sein des collectivités, grâce à la création de musées écologiques et à la reconnaissance de sites naturels patrimoniaux.

### L'objectif

Accorder la priorité à la protection de l'intégrité écologique dans toutes les décisions concernant la gestion des parcs et étendre les initiatives de cogestion au-delà des limites des parcs.

### Les mesures

- Prendre en considération l'écosystème dans toute la planification et la gestion des régions naturelles.
- Utiliser le zonage en regard de l'objectif de préservation, à savoir fermer certaines régions des parcs pour protéger les ressources naturelles et culturelles, créer des réserves écologiques et, par force de loi, des régions sauvages dans les parcs.
- Utiliser la philosophie de gestion des « limites du changement acceptable » afin de définir les activités acceptables dans les parcs et d'autoriser uniquement les activités des visiteurs qui sont compatibles avec les objectifs et le zonage du parc.
- Les services aux visiteurs ne doivent pas chercher nécessairement à répondre à la demande; en cas de conflit, la préservation doit primer le développement.
- Respecter le mandat de préservation et de conservation dans la gestion des activités commerciales, des services et des corridors de transport dans les parcs.
- Permettre dans les parcs des activités traditionnelles, comme la chasse et le piégeage par les autochtones, et illustrer ces activités dans les programmes d'interprétation des parcs.
- Utiliser le concept de la réserve de la biosphère pour mettre l'accent sur la délimitation des frontières d'après des caractéristiques naturelles ou culturelles; intégrer les objectifs des zones protégées aux objectifs des propriétaires des terres adjacentes; créer des conseils consultatifs locaux afin de cerner et d'apaiser les inquiétudes, d'établir des objectifs, de favoriser les initiatives de coopération entre les gestionnaires de parcs et les propriétaires fonciers, d'appuyer la recherche commune, etc.; et préparer des plans de gestion des zones tampons à la suite d'intenses consultations avec les intéressés.

### L'objectif

Multiplier les programmes d'interprétation pour mettre en lumière les questions environnementales et accroître la sensibilisation à l'environnement.

### Les mesures

- Utiliser les parcs pour transmettre aux visiteurs les valeurs de la conservation. Placer les programmes d'interprétation au cœur des plans de gestion des parcs et des lieux.

- Augmenter les fonds affectés aux programmes d'interprétation des parcs et des lieux de 10 p. 100 par année pour les cinq prochaines années.
- Faire en sorte que l'interprétation de l'environnement n'affaiblisse pas les programmes d'interprétation actuels des parcs et des lieux.
- Rétablir les programmes d'interprétation du Service canadien de la faune en ouvrant à nouveau et en dotant de personnel les centres actuels, ainsi qu'en créant de nouveaux centres.
- Collaborer avec les ministères provinciaux de l'Éducation en vue d'établir des programmes d'enseignement en matière d'environnement et de patrimoine dans les parcs et les lieux historiques nationaux.
- Accroître le nombre des programmes d'interprétation à distance en travaillant avec les zoos, les aquariums, les parcs de pionniers et les centres d'arts afin de mettre sur pied des programmes communs; établir des liens avec la Société Radio-Canada et l'Office national du film; lancer d'ici à 1991 un programme provincial, national et international d'échange de matériel d'apprentissage portant sur le patrimoine et créer d'ici à 1995 des centres-pilotes d'enseignement de l'écologie dans les parcs nationaux ou près des parcs, y compris un centre dans le Nord.

### L'objectif

Étudier des moyens novateurs de financer l'acquisition de nouveaux parcs, de lieux et de zones protégées, ainsi que de réduire les frais de fonctionnement des parcs.

---

**Depuis environ dix ans, je dirige des visites sur le terrain au parc Kedge (le parc national Kejimkujik). Cette expérience m'a permis de découvrir à quel point la science est vraie et excitante, en me permettant d'intégrer des concepts scientifiques dans cette véritable salle de classe scientifique – les grands espaces.**

***Churchill Page***
***École secondaire Digby (Nouvelle-Écosse)***

---

### Les mesures

- Accorder la priorité à la protection dans les nouveaux parcs. La mise sur pied de services aux visiteurs, bien qu'importants comme source d'apprentissage, est secondaire et peut être remise à plus tard lorsque ce sera financièrement possible.
- Allouer 5 p. 100 du budget du Service canadien des parcs aux nouveaux parcs (présentement 1 p. 100).
- Fournir des incitatifs financiers pour l'entretien, la réutilisation et la remise en état des sites patrimoniaux.
- Envisager d'autres sources de financement, comme :
  - instituer une taxe verte sur l'équipement récréatif, une taxe sur le carbone ou une loterie;
  - compter sur les dons des visiteurs;
  - désigner les parcs nationaux comme des organismes de charité et accorder des dégrèvements fiscaux à quiconque investit dans les parcs;
  - augmenter les frais d'utilisation et de permis pour les entreprises commerciales;
  - émettre des séries de monnaies ou de timbres spéciaux;
  - vendre des fonds en fiducie servant à l'acquisition de parcs;
  - inviter les Canadiens à « acheter » en fiducie un acre de parc;
  - utiliser le Fonds de diversification de l'Ouest afin de créer des parcs nationaux dans cette région.
- Envisager des méthodes peu coûteuses pour protéger des régions qui ne sont pas des parcs, ainsi que des incitatifs fiscaux pour le don de terrains privés destinés à la création de réserves écologiques et de sites patrimoniaux; et mettre en œuvre le programme des sites canadiens, comprenant des dégrèvements fiscaux et des incitatifs.
- Réduire les coûts de fonctionnement des parcs, c'est-à-dire :
  - confier à des bénévoles la gestion des parcs comme le fait l'Environmental Corps aux États-Unis;
  - aider des groupes comme l'Alpine Club à offrir des services dans des régions sauvages à peu de frais ou sans frais pour le gouvernement;

- confier au secteur privé le soin d'offrir des services aux visiteurs;
- choisir des méthodes d'entretien peu coûteuses, en plantant des plantes vivaces indigènes, plutôt que des annuelles coûteuses, pour décorer les entrées des parcs;
- mettre en application des programmes de chasse restrictifs pour supprimer les animaux non désirés et vendre le permis;
- simplifier les procédures et diminuer le nombre d'administrateurs.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Élaborer une stratégie nationale de coopération à long terme afin de créer un réseau de zones protégées comprenant les parcs nationaux, provinciaux et municipaux, les sanctuaires et les réserves écologiques, qui représenteraient 12 p. 100 du territoire canadien.

2. Élaborer ou mettre sur pied un programme de protection pour les petites zones sauvages, telles que les forêts âgées, les terres humides importantes et les prairies naturelles, et reprendre la création de régions fauniques naturelles et de sanctuaires d'oiseaux migrateurs en vertu de la *Loi canadienne sur la faune*.

3. Mettre sur pied un programme pour transformer les chemins de fer abandonnés en corridors verts et pour inciter les municipalités et les gouvernements provinciaux à acheter et à gérer les terres adjacentes à titre de zones protégées.

4. En coopération avec les gouvernements provinciaux, élaborer un programme de gestion des terres qui fournirait des stimulants financiers visant à inciter les propriétaires privés à préserver leurs terres dans leur état naturel.

5. Élaborer un plan d'action pour terminer le réseau des parcs d'ici à l'an 2000, en accordant la priorité à la préservation plutôt qu'aux services aux visiteurs. Les services de base aux visiteurs pourront être mis sur pied et augmentés à mesure que le permettra la situation financière.

6. Créer au moins cinq nouveaux parcs d'ici à 1995 en accordant la priorité au Nord, aux régions écologiques non représentées, aux régions sauvages intactes et à la préservation d'écosystèmes complets. Les principales lacunes à combler dans le réseau des parcs se trouvent dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique, au Manitoba, au Québec et au Labrador.

7. Créer trois nouveaux parcs marins d'ici à 1995, y compris une protection adéquate des plages. Protéger 50 p. 100 des autres parcs d'ici à l'an 2000 et terminer le réseau des parcs marins d'ici à 2010.

8. Protéger et préserver l'intégrité des parcs et des lieux historiques actuels en accordant une haute priorité à :

- l'entretien en temps opportun des installations et des infrastructures existantes;
- une application sévère des lois contre le braconnage;
- la création d'installations de qualité destinées aux visiteurs (où cela est nécessaire afin de réduire les dommages causés par la surutilisation);
- la création de zones tampons afin de protéger les écosystèmes fragiles.

9. Augmenter le financement des programmes actuels de coopération à frais partagés de conservation du patrimoine, ainsi que du réseau canadien des rivières du patrimoine. On incitera tous les gouvernements provinciaux à participer.

10. Commémorer sept grands thèmes historiques d'ici à 1995 et huit autres d'ici à l'an 2000. La priorité doit être accordée aux thèmes autochtones.

11. Multiplier les programmes d'interprétation et d'éducation environnementales dans les parcs et les lieux historiques nationaux.

12. Accroître la recherche à l'appui du réseau des parcs en accordant la priorité aux sciences maritimes, à la biogéographie des îles, aux effets transfrontaliers, à la diversité biologique et aux environnements spéciaux, tels que l'Arctique.

13. Inclure dans le *Rapport sur l'état des parcs*, présenté tous les deux ans à la Chambre des communes, un chapitre sur l'achèvement du réseau fédéral des parcs.

14. Fournir les ressources nécessaires pour que les collections actuelles d'objets façonnés et d'objets historiques soient préservées convenablement et bien gérées à long terme.

15. Concevoir un programme national de bénévoles en archéologie afin de sensibiliser le public à la préservation du patrimoine culturel du Canada et de lui permettre d'y participer activement.

16. Considérer et mettre en œuvre des moyens novateurs de financer les immobilisations pour les nouveaux parcs et d'acquitter les frais de fonctionnement des parcs actuels; il peut s'agir d'incitatifs fiscaux pour les dons du secteur privé (terres, fonds) et pour des organismes de charité; de frais accrus imposés aux utilisateurs et pour l'obtention de permis commerciaux; de l'émission de monnaies ou de timbres spéciaux; ainsi que de la création de fonds de fiducie.

17. Trouver des moyens de réduire les coûts de fonctionnement. Par exemple, s'adresser davantage à des bénévoles, aider des organismes non gouvernementaux et des clubs philanthropiques à offrir des installations et des services dans les régions sauvages, confier au secteur privé le soin d'offrir des services aux visiteurs et réduire le nombre des administrateurs.

Voir les recommandations énumérées sous la rubrique intitulée « La faune ».

**Les régions protégées ajoutent énormément à la qualité de la vie et présentent de grands avantages économiques en favorisant un tourisme sensible à l'environnement, à l'éducation, ainsi qu'à la protection des bassins hydrographiques et à la conservation de la diversité biologique.**

**Nous estimons qu'il faudrait terminer le réseau des régions protégées d'ici à dix ans ou jamais.**

***Fédération des nations autochtones de la Saskatchewan***

# La faune

La faune représente un élément essentiel de la productivité durable et de la diversité des écosystèmes. Ainsi, dans l'intérêt général, le gouvernement canadien s'est engagé dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation* à maintenir et à augmenter les populations fauniques. Il a sollicité les points de vue de la population canadienne sur les moyens d'atteindre cet objectif, notamment la mise en œuvre d'un programme visant à protéger les populations fauniques et leurs habitats, la création de réseaux de centres de recherche en coopération et de laboratoires sur la faune; l'adoption d'une loi sur la protection des plantes et des animaux sauvages afin de contrôler le commerce illégal d'espèces menacées et d'une loi sur celles en danger au Canada, en vue de les protéger.

Dans le document précité, on a également défini les préoccupations fauniques par rapport à d'autres problèmes. On a, par exemple, souligné l'importance des liens qui existent entre l'habitat faunique et les secteurs agricole et forestier. La population canadienne a été invitée à suggérer des moyens permettant de s'engager dans la voie du développement durable des forêts, un concept qui reconnaît l'importance des forêts comme habitat faunique et comme lieux récréatifs, de même que pour la production de bois d'œuvre et de fibres. Dans la rubrique consacrée à l'agriculture, on a tenté d'obtenir des commentaires sur la priorité de l'agriculture durable qui englobe la faune et son habitat.

Le gouvernement fédéral élabore actuellement, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, une politique sur la faune canadienne. L'objectif de cette politique – maintenir et améliorer la santé et la diversité de la faune du Canada – occupe une place prépondérante dans le Plan vert.

## Les débats

Les participants ont réagi avec grand intérêt aux questions qui touchent la faune. Pour plusieurs, le terme « faune » englobe à la fois la flore et la faune à cause de l'importance des plantes sauvages et du règne animal dans l'écosystème. Un bon nombre de participants sont d'avis que la faune doit être reconnue comme une ressource renouvelable et qu'elle peut constituer un bon exemple d'un véritable développement durable. Plusieurs autres s'intéressent aussi à la valeur intrinsèque de la protection globale de la faune et de son habitat. Ce point de vue, plus biocentrique, reconnaît que l'état de la santé de la faune et de celle des poissons sert souvent d'indice de la santé des êtres humains.

Les participants se sont dits préoccupés par des problèmes particuliers, à savoir le manque de coordination entre les évaluations environnementales menées par le gouvernement fédéral et les administrations provinciales, l'intégration inadéquate des valeurs rattachées aux forêts, aux pêches et à la faune, les dangers qui pèsent sur les espèces migratrices et les autres espèces menacées, l'incompréhension des inquiétudes des autochtones au sujet de la faune, l'effet des contaminants sur l'écosystème, la disparition et la fragmentation des habitats et le manque d'installations et de financement pour assurer la surveillance et la recherche fauniques. Les participants s'attendent que ces problèmes seront étudiés à brève échéance, sous l'impulsion du gouvernement.

En outre, les participants prévoient des initiatives comme la négociation de traités internationaux pour protéger les espèces migratrices, l'adoption rapide de projets de lois visant la protection des espèces menacées, l'élaboration d'une politique nationale sur la faune et la mise sur pied de divers programmes destinés à protéger la faune et les habitats menacés. La plupart des participants estiment également que la restauration des habitats et des écosystèmes endommagés ou déjà détruits doit se fonder sur de meilleures connaissances acquises, grâce à des recherches scientifiques complémentaires.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération suc-

**Le gouvernement est d'accord avec le projet (janvier 1990) de politique sur la faune canadienne pour conférer au mot « faune » une définition plus large englobant toute « espèce d'animal ou de plante sauvage ». Sinon ce terme continuera d'englober les seules espèces que voudront bien désigner les gouvernements et les bureaucrates.**

***Ottawa Field Naturalists' Club***

**Les animaux et plantes sauvages font partie intégrante des écosystèmes du Canada. Leur santé constitue l'un des meilleurs indices de la santé de l'environnement, et ils sont donc une mesure importante de notre réussite en matière de protection de l'environnement. Ils ne peuvent survivre sans un habitat convenable.**

***Mary D. Gilliland***
***Saskatoon (Saskatchewan)***

cincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Que le gouvernement fédéral prenne l'initiative dans l'élaboration de politiques et de programmes touchant la faune.

### Les mesures

- Parachever la politique nationale sur la faune dont débattent actuellement les gouvernements et tous les intéressés.
- Élaborer une politique en matière d'implantation d'espèces fauniques indigènes et non indigènes, par exemple le bison.
- Définir les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral, des administrations provinciales et territoriales, favoriser la participation du secteur privé et la coentreprise avec les organismes non gouvernementaux qui s'intéressent à la faune.
- Ouvrir la voie à la coopération fédérale-provinciale, grâce à des ententes sur la gestion et la conservation des habitats fauniques.

### L'objectif

Maintenir et élargir le rôle du Canada sur la scène internationale dans la protection de la faune et de son habitat.

### Les mesures

- Prendre une part active aux initiatives internationales visant à maintenir la diversité biologique, y compris la négociation d'une convention internationale.
- Accroître la portée des traités bilatéraux sur les espèces migratrices de façon à inclure les pays qui partagent la responsabilité de la conservation avec le Canada, par exemple les pays de l'Amérique latine et le Groenland.
- Veiller à ce que l'aide du Canada aux autres pays soit employée pour la réalisation de projets respectueux de l'environnement, par exemple en finançant, dans ces pays, la protection de l'habitat des espèces qui migrent au Canada.
- Voir à l'adoption rapide d'une loi destinée à protéger et à conserver les animaux et les plantes sauvages qui font l'objet d'un commerce international, de façon à appuyer la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITIES).
- Faire preuve d'initiative à l'échelle internationale en renforçant l'applicaton de la loi et en haussant les amendes dans la lutte contre la chasse commerciale illégale aux termes de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*.
- Établir une coopération internationale afin de gérer les espèces migratrices qui requièrent des habitats précis, par exemple les hardes de caribous de la rivière Porcupine.

### L'objectif

Protéger et améliorer l'habitat faunique, y compris le développement durable de la ressource et le maintien de la diversité des espèces.

### Les mesures

- Favoriser une politique nationale sur le thème « non à la perte nette de l'habitat faunique ».
- Accélérer la création de territoires protégés, y compris l'augmentation des régions sauvages, des parcs marins et des réserves écologiques pour répondre aux besoins des habitats fragiles, surtout dans le Nord.
- Favoriser l'incorporation des éléments concernant l'habitat faunique dans la gestion d'autres secteurs, tels que les forêts, l'exploitation minière et l'agriculture.
- Maintenir des habitats sains et restaurer les habitats détériorés en s'appuyant sur une bonne compréhension de la productivité et de la diversité de l'écosystème.

- Consulter les autochtones et leurs collectivités afin de les amener à assumer un rôle véritable et efficace dans la protection de l'habitat, y compris la surveillance des territoires et l'application des lois.
- Créer des incitatifs fiscaux à l'intention des propriétaires terriens et des sociétés qui possèdent des habitats où la faune peut séjourner.
- Promouvoir des activités et des produits respectueux de l'habitat, entre autres, l'élimination des bandes de plastique liant les canettes, et voir à limiter l'utilisation des véhicules tout terrain afin de réduire leurs effets sur l'habitat faunique.

### L'objectif

Protéger les espèces menacées au Canada par des lois et des programmes palliatifs.

### Les mesures

- Adopter des lois sur les espèces menacées en consultation avec les administrations provinciales afin que toutes les espèces soient protégées, y compris les animaux marins.
- Favoriser la mise en œuvre de plans de relance pour augmenter les populations des espèces menacées figurant sur la liste.
- Protéger la flore aussi bien que la faune.
- Accorder une plus grande attention à la restauration de l'habitat en réintroduisant des espèces menacées.

### L'objectif

Accroître la recherche et la surveillance des populations et des habitats fauniques afin de mettre au point les données de base, de promouvoir la santé des espèces et de mieux comprendre les écosystèmes.

### Les mesures

- Effectuer davantage de recherches sur les conditions minimales des habitats et mener un plus grand nombre de recherches appliquées, afin de déterminer les effets de la gestion et de l'exploitation des ressources sur les populations fauniques.
- Terminer les études scientifiques qui déterminent l'emplacement, l'envergure et l'importance des régions écologiques menacées, comme les prairies et les forêts parvenues à maturité.
- Créer des centres canadiens de coopération et de *recherche sur les maladies et les autres problèmes* de la faune.
- Adopter une démarche plus systématique en matière de surveillance biologique de la faune et des écosystèmes afin de détecter les produits toxiques.
- Envisager la création d'un groupe consultatif sur la salubrité de l'eau, composé de représentants d'un large éventail d'établissements de recherche et de citoyens. Les résultats de la recherche faunique pourraient ainsi être intégrés dans le processus de prise de décisions.

### L'objectif

Sensibiliser davantage le public aux problèmes fauniques.

### Les mesures

- Augmenter, dans le système scolaire, le nombre de cours touchant la faune et proposer un plus grand nombre de programmes d'interprétation.
- Favoriser la mise sur pied de cours obligatoires destinés aux chasseurs et aux trappeurs afin d'empêcher la chasse illégale des oiseaux aquatiques, qui a habituellement lieu au printemps.
- Inciter le public à participer aux plans de restauration des écosystèmes comme celui de la réinsertion des canards à duvet.
- Accroître la publicité sur les retombées économiques des ressources écologiques et patrimoniales, y compris leurs valeurs récréatives et intrinsèques.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. En coopération avec les gouvernements provinciaux, le secteur privé et les organismes non gouvernementaux, élaborer une stratégie globale pour la recherche et établir des réseaux régionaux de recherche faunique au sein des universités.

2. Promouvoir la recherche sur les effets des substances toxiques sur la faune, notamment la constitution d'un réseau coopératif national d'experts sur les maladies de la faune et sur les effets des substances toxiques sur la faune dans les collèges vétérinaires du Canada.

3. Au cours des cinq prochaines années, élaborer et mettre en place des plans de restauration touchant 40 des espèces les plus menacées au Canada.

4. Adopter une nouvelle loi sur la protection des animaux et des plantes sauvages visant à contrôler le commerce illégal (importation et exportation) de la faune.

5. Adopter et mettre en œuvre la politique sur la faune canadienne par l'entremise du Conseil des ministres de la faune.

6. Promulguer des lois sur les espèces menacées en consultation avec les gouvernements provinciaux, afin de faire en sorte que toutes les espèces, y compris les animaux marins et les plantes, soient protégées.

7. Créer des leviers économiques à l'intention des propriétaires terriens et des entreprises pour qu'ils fournissent des habitats fauniques.

8. Entreprendre des recherches sur les habitats et les populations d'espèces non chassées afin de répondre aux besoins de l'évaluation environnementale et du rapport sur l'état de l'environnement.

9. Créer un réseau national sur l'habitat faunique avec les gouvernements provinciaux et les organismes non gouvernementaux.

10. Entamer des discussions avec les pays où migrent les espèces du Canada sur le renforcement des mécanismes internationaux visant la conservation des habitats.

11. Favoriser l'inclusion de considérations sur l'habitat faunique dans la gestion des autres secteurs, tels que les forêts, l'exploitation minière et l'agriculture.

12. S'engager davantage vis-à-vis de l'enseignement relatif à la faune, à savoir plus de cours donnés dans les écoles, des programmes d'enseignement obligatoires à l'intention des chasseurs et des trappeurs afin d'empêcher la chasse illégale, ainsi que la participation du public aux plans de restauration.

13. Participer aux négociations internationales visant une convention mondiale sur la biodiversité.

14. Renforcer la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* par l'établissement de règlements visant à créer de nouveaux sanctuaires pour les oiseaux migrateurs et à accroître les amendes pour les infractions.

15. Adopter de nouveaux règlements en vertu de la *Loi sur la faune du Canada* afin d'augmenter les amendes et d'établir de nouvelles réserves pour la faune.

16. Mettre au point des ententes de coopération avec les gouvernements provinciaux pour la conservation des terres humides, particulièrement celles d'importance internationale (sites Ramsar).

17. Renforcer l'application des règlements sur les oiseaux migrateurs, notamment l'établissement de conseils de cogestion avec les autochtones.

Voir les recommandations formulées dans les rubriques du présent rapport sur « Les parcs nationaux », « L'agriculture » et « Les forêts ».

**Le gouvernement fédéral et les administrations provinciales doivent reconnaître que la population canadienne s'intéresse de plus en plus à toute la diversité biologique de notre patrimoine, y compris les mammifères, les poissons, les reptiles, les plantes et les écosystèmes, en général. Or, comme la faune est indissociable de son habitat, il faut élargir la définition de ce dernier terme.**

***Fédération canadienne de la faune***

# L'Arctique

Dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, le gouvernement fédéral a déclaré que l'Arctique canadien exigeait une attention prioritaire. Pour composer avec les difficultés croissantes que soulèvent la gestion et la protection de cet écosystème unique, on y envisage l'adoption d'une stratégie environnementale qui ferait partie intégrante du **Plan vert**. L'accent serait mis sur le développement durable des ressources renouvelables du Grand Nord et favoriserait l'éclosion d'un climat de collaboration sur trois fronts : le repérage des sources de pollution, leur élimination et le traitement de leurs effets sur le milieu physique et les populations du Grand Nord; le contrôle des écosystèmes de l'Arctique; l'adoption d'une approche systématique dans la définition des zones protégées. Parmi les priorités, mentionnons la signature d'accords sur la gestion des eaux transfrontalières, l'accroissement des programmes de contrôle de la qualité de l'eau et le nettoyage des décharges abandonnées.

À la suite de la parution du document entourant le **Plan vert**, Affaires indiennes et du Nord Canada a publié un document de travail sur la stratégie pour le milieu arctique exposant plus en détail la stratégie globale et les mesures envisagées pour traiter de questions clés telles que les déchets, les contaminants, l'eau et les zones protégées.

## Les débats

Les participants s'inquiètent de l'ignorance qui règne au sujet du milieu arctique. Parce qu'elles sont uniques, les conditions qui y prévalent commandent des mesures et des solutions bien particulières, et ce, même pour les plus simples problèmes quotidiens.

Tous les organes de décision intervenant dans ce territoire doivent, selon eux, adopter des principes écologiques judicieux et fonder leurs décisions sur la pleine participation de l'ensemble de la population.

La planification plus rationnelle de l'utilisation des terres, que ce soit pour le développement industriel ou la conservation de zones protégées, constitue une priorité. Il importe en outre d'en faire bénéficier au premier chef les habitants du Grand Nord.

Au dire des participants, la connaissance profonde que les peuples autochtones ont des régions arctiques peut améliorer grandement notre compréhension à cet égard et aider à sensibiliser davantage la population canadienne.

Nombre de participants croient fermement à l'urgence de réduire les dangers qui planent sur l'écosystème arctique et menacent la santé des êtres humains, en raison de la présence de substances toxiques chez les animaux, dans l'atmosphère et dans l'eau de toute la région circumpolaire.

**Nous devrions nous mettre à l'écoute des habitants du Grand Nord, en particulier les autochtones. Ils savent depuis longtemps ce qui est bon pour l'environnement et ce qui ne l'est pas.**

***Comité du groupe de travail sur les économies d'énergie***

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Favoriser l'exploitation durable des ressources renouvelables de l'Arctique.

### Les mesures

- Mettre en place des mécanismes de cogestion nationale et internationale de la faune terrestre et aquatique, en consultant un grand nombre d'usagers traditionnels et en s'efforçant d'en apprendre davantage sur les divers peuples.
- Installer, d'ici à 1993, deux établissements-pilotes dans l'Arctique afin de déterminer si les forêts sont durables dans le Grand Nord, eu égard aux principes de gestion des écosystèmes. Revoir les résultats d'ici à l'an 2000.
- Grâce à la recherche, au développement, à l'information, à l'éducation et à la persuasion, favoriser l'utilisation des ressources renouvelables plutôt que non renouvelables.
- Multiplier, pour les populations du Grand Nord, les possibilités de formation, d'éducation, de sensibilisation et d'emploi et améliorer l'infrastructure des transports et des industries de services.

- Élaborer des lignes de conduite en matière de ressources pour les fins suivantes : le remplacement des produits d'importation, les aliments aborigènes, l'élevage du gibier, l'aquaculture, la sylviculture, la gestion de la faune et des pêches, les loisirs, le tourisme et l'utilisation des étendues sauvages.

### L'objectif

Protéger la qualité de l'eau, élaborer et mettre en œuvre des programmes de gestion des déchets dans l'Arctique.

### Les mesures

- Rechercher, de concert avec d'autres paliers de gouvernement et le secteur industriel, des moyens d'élaborer des normes concernant l'emballage de divers produits et fabriquer des produits moins néfastes pour l'environnement et produisant moins de déchets solides.
- Trouver des solutions de rechange au déversement de déchets solides dans l'océan et les eaux intérieures, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de produits dangereux.
- Mettre au point de meilleurs systèmes d'évacuation des eaux usées, conçus spécialement pour les régions du Nord.
- Construire des installations de recyclage au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Mettre au point et employer des techniques de traitement des déchets adaptées aux régions du Nord.
- Débarrasser les décharges abandonnées et les postes éloignés des déchets qui s'y trouvent.
- Renforcer la législation, la surveillance et l'application des lois dans le milieu articque.

### L'objectif

Assurer une meilleure protection de l'environnement dans les régions arctiques.

### Les mesures

- Créer un organisme chargé de la protection de l'environnement, dont le siège serait établi dans les Terriroires du Nord-Ouest et qui aurait pour mandat de définir et de faire respecter des mesures législatives plus énergiques, en ce qui a trait à la qualité de l'air et de l'eau, ainsi qu'aux émanations industrielles.

**Le *Plan vert* doit entériner le concept selon lequel les êtres humains font partie de l'environnement [...] qu'ils doivent évoluer de concert avec l'environnement plutôt qu'interagir avec lui.**

***Rapport de l'atelier de Yellowknife***

- Agrandir l'Institut scientifique des Territoires du Nord-Ouest en vue de fournir davantage d'informations techniques et scientifiques sur les écosystèmes arctiques. Ces informations peuvent également servir à l'élaboration de mesures législatives.
- Initier les habitants des régions du Nord aux sciences et à la gestion des ressources se rapportant plus particulièrement à leurs revendications territoriales futures.
- Élaborer une charte des droits de l'environnement pour les habitants et l'écosystème des régions arctiques.
- Nommer un protecteur ou un vérificateur de l'environnement de l'Arctique et offrir une tribune téléphonique vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour la transmission des plaintes ou des demandes d'informations.
- Inciter les industries des régions arctiques à mettre au point et à employer des méthodes et des techniques de remplacement, eu égard au traitement et à l'exploitation. Recourir aux technologies les mieux adaptées aux conditions du Nord sur le chapitre de la réduction de la pollution, de la prévention des urgences et des plans d'intervention d'urgence. Le gouvernement doit donner l'exemple.
- Effectuer une évaluation complète des répercussions des systèmes de transport sur l'environnement arctique, ce qui comprend la recherche de solutions de rechange, l'évaluation des besoins et l'estimation des coûts et avantages des différents modes de transport.
- Renseigner les usagers des moyens de transport sur les effets néfastes des diverses solutions de rechange, de sorte qu'ils puissent prendre des décisions éclairées.

- Créer, en se fixant des objectifs et un calendrier, un ensemble équilibré de zones marines et terrestres protégées, géré en tant qu'écosystème s'intégrant dans le réseau national de parcs, de territoires fauniques, de rivières et forêts patrimoniales.
- Créer un fonds du patrimoine environnemental distinct des recettes générales, lequel serait alimenté par les amendes imposées en raison de la pollution ou de produits nocifs pour l'environnement. Ce fonds servirait à la création de zones protégées, au financement de projets de recyclage, à la mise au point de techniques de rechange et à l'élaboration de matériel didactique.
- Entamer, d'ici à 1991, des négociations en vue de la signature d'un traité sur les régions circumpolaires de l'Arctique.
- Mettre en œuvre un vaste éventail de mesures qui s'inscriraient dans le cadre de programmes nationaux visant à remédier au réchauffement de la planète. Ces mesures comprendraient l'accroissement du rendement énergétique grâce à une hausse des prix, à la conception et à la construction d'immeubles à faible consommation d'énergie et adaptés aux régions arctiques, de même que l'adoption de techniques de gestion des sols telles que la conservation des puits d'élimination des gaz à effet de serre et le contrôle du drainage des tourbières.
- Créer un centre d'évaluation pour les régions arctiques, qui serait associé au Centre climatologique canadien et à l'University of the North. Cette initiative permettrait de mesurer de façon précise les changements climatiques et leurs effets et favoriserait, par ailleurs, la formation de spécialistes de l'environnement chez les autochtones.

### L'objectif

Favoriser l'autoréglementation ainsi que la conservation des ressources arctiques dans la région circumpolaire.

### Les mesures

- Améliorer la conservation des ressources circumpolaires grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de conservation, prévoyant une forte participation de la population, et grâce à des mesures concrètes visant la modification des programmes d'études dans les Territoires du Nord-Ouest, de façon à faire respecter un code d'éthique en matière de conservation.
- Favoriser l'autoréglementation chez les Inuit en les incitant à régler leurs revendications territoriales et à assumer leur autonomie politique, de même qu'en leur donnant la formation nécessaire pour qu'ils puissent participer à la gestion, à la recherche, à l'élaboration de lignes de conduite et à l'essor économique, conformément à leurs acquis culturels et au processus décisionnel communautaire.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Installer, d'ici à 1993, deux établissements-pilotes dans l'Arctique afin de voir comment les principes de gestion des écosystèmes peuvent s'appliquer à la sylviculture. Analyser les résultats avant l'an 2000 et intégrer dans les pratiques forestières les techniques qui se seront avérées efficaces.

2. Appuyer la recherche sur les technologies d'élimination des déchets et des eaux d'égout applicables dans le Grand Nord.

3. Mettre au point un inventaire et un programme de nettoyage exhaustif des lieux où l'on trouve des déchets, y compris les installations militaires abandonnées, les mines, les lieux d'entreposage de carburants, les camps et les alentours des puits.

4. Agrandir le réseau de postes de contrôle de la qualité de l'eau dans le Grand Nord.

5. Appuyer la recherche sur l'origine et les mouvements des polluants qui pénètrent dans l'Arctique, outre leurs répercussions sur l'écosystème et la santé.

6. Mettre en œuvre des programmes d'initiation des autochtones aux sciences de l'environnement et à la gestion des ressources.

7. Créer un ensemble complet de zones protégées, en tant que partie intégrante d'un réseau national de parcs, de réserves fauniques, de rivières et de forêts patrimoniales.

8. Agrandir l'Institut scientifique des Territoires du Nord-Ouest de façon à enrichir l'information technique et scientifique sur les écosystèmes de l'Arctique, laquelle peut servir à l'élaboration de lois pertinentes.

9. Dans le cadre de la stratégie nationale élaborée par le gouvernement pour faire face aux changements climatiques, s'associer avec l'University of the North pour établir une station de contrôle dans l'Arctique.

10. Assurer une application plus rigoureuse des lois et des règlements visant la protection de la qualité de l'eau et de l'air, ainsi que le contrôle des émanations et des effluents industriels.

11. Augmenter le montant des crédits consacrés aux activités de recherche, d'information et d'éducation, eu égard à la contamination, par des produits toxiques, des ressources alimentaires des peuples du Nord.

Voir aussi les recommandations mentionnées sous les rubriques appropriées du présent rapport, en particulier « Les autochtones », « La santé », « Les substances toxiques » et « Les parcs nationaux ».

# L'énergie

Fort complexes et répandus, les effets environnementaux de la production de l'énergie, de son transport et de sa consommation jouent un rôle important, voire prépondérant, dans plusieurs des graves problèmes écologiques auxquels nous faisons face. Dans le document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, le gouvernement a reconnu l'étroite relation qui existe entre l'énergie et l'environnement. Le document signale que la réalisation du développement durable nécessitera des changements à nos processus décisionnels à l'égard de la production, de la consommation et de l'énergie. Par ailleurs, il aborde les trois principaux problèmes mettant en cause l'environnement et l'énergie : le réchauffement planétaire, le smog urbain et les pluies acides.

## Les débats

Partout à travers le pays, les gens constatent que le problème majeur de l'énergie exige des interventions dans le cadre du **Plan vert**.

Les participants sont unanimes sur le fait que le Canada doit jouer un rôle de chef de file mondial en réduisant immédiatement son niveau actuel de consommation d'énergie. On demande aux gouvernements, au secteur industriel, au milieu universitaire, aux organismes non gouvernementaux (ONG) et aux consommateurs de faire équipe afin d'élaborer et de mettre en œuvre de nouvelles politiques, des programmes et des lois pour résoudre les problèmes énergétiques. Plusieurs sont conscients que cette demande signifie un changement d'orientation, qui favorisera la gestion de la demande plutôt que celle de l'approvisionnement et qui intégrera dans les processus décisionnels les questions d'environnement et de santé.

Tous appuient les initiatives en matière de gestion de la demande qui portent sur l'amélioration du rendement énergétique et sur la mise en œuvre de politiques d'économies d'énergie. Simultanément, du côté de la gestion de l'approvisionnement, de nombreux participants signalent la nécessité de mettre au point des énergies de remplacement, notamment des ressources renouvelables. Les domaines où il faut intervenir comprennent la recherche et le développement, l'éducation, les politiques et les lois, les leviers économiques, le logement, les transports, les infrastructures et les mécanismes institutionnels.

Les participants estiment que le gouvernement fédéral servira d'exemple au reste du pays, en finançant les questions prioritaires liées à la demande afin de stimuler le changement, en augmentant son propre rendement énergétique et en exerçant cette philosophie dans ses méthodes d'achat.

**Le Plan vert ne mentionne pas la recherche de solutions énergétiques de rechange. Étant donné la menace que fait planer l'épuisement éventuel des ressources non renouvelables, la recherche de solutions de rechange s'impose.**

***Etsuko Amano et Stephanie McCracken***
***École secondaire Gloucester***
***Gloucester (Ontario)***

Les gens se préoccupent aussi de l'énergie nucléaire et veulent que le gouvernement fédéral exprime clairement sa position en la matière. Les partisans et les opposants à cette forme d'énergie considèrent la gestion des déchets nucléaires comme un domaine nécessitant plus de recherches. Les participants ne sont pas tous d'accord pour affirmer que l'énergie nucléaire est une source d'énergie viable pour le Canada. Les opinions divergent au sujet des mégaprojets énergétiques : certains d'entre eux exigent une évaluation des impacts environnementaux plus approfondie, tandis que d'autres demandent l'arrêt complet des travaux et le retrait de toute aide fédérale. De petites centrales locales semblent la solution de rechange idéale aux mégaprojets.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Accroître le rendement et les économies d'énergie au Canada.

### Les mesures

- Établir des normes graduelles de rendement énergétique et des lignes directrices pour les équipements, les anciens et nouveaux immeubles et l'industrie. Pour ce faire, envisager de soumettre les appareils, moteurs, véhicules et autres

**L'industrie canadienne devrait tendre vers un meilleur rendement énergétique afin de conserver l'énergie et de réduire encore davantage les émissions dangereuses. Il importe de favoriser les économies énergétiques possibles, sur le plan économique et environnemental, et qui n'entraînent pas de déséquilibre économique.**

**Chaque Canadien devrait participer davantage en réduisant sa consommation d'énergie grâce à de meilleures mesures d'économie et de rendement énergétiques.**

***Institut canadien des produits pétroliers***

produits aux cotes de rendement énergétique, telles qu'ÉNERGUIDE.

- Élaborer des codes de rendement énergétique à l'intention des concepteurs et des constructeurs professionnels.
- Établir des règlements qui intégreront dans le Code national du bâtiment et dans les normes de l'industrie un rendement énergétique égal à la norme R2000 pour les nouveaux logements et ceux qui existent déjà.
- Élaborer un concept de rapport énergétique quant à l'espace dans les immeubles commerciaux. Il ne serait pas possible de transférer les titres de propriété sans que l'édifice ne soit conforme sous ce rapport.
- Adopter une loi canadienne de rendement énergétique établissant des normes minimales de rendement pour les appareils, moteurs, équipements et autres produits. Y inclure des normes de rendement à l'endroit des moyens de transport, y compris des normes plus élevées régissant le rendement des nouveaux véhicules. Introduire une taxe pour les véhicules « grands consommateurs d'essence » et élaborer un programme de ristourne pour les véhicules à faible consommation.
- Mettre sur pied un programme de vérification énergétique portant sur le rendement et la substitution des combustibles, ainsi que sur le contrôle des émissions et la protection de l'environnement. Il faudra peut-être créer un programme obligatoire de vérificateurs accrédités et impartiaux.
- Accroître le financement en coopération pour aider les collectivités à organiser et à mettre en œuvre des vérifications énergétiques et à élaborer des plans détaillés visant à réduire leur consommation d'énergie.
- Élaborer des critères pour l'évaluation des impacts environnementaux de tout nouveau projet de construction de centrales.
- Accroître le rendement énergétique des immeubles du gouvernement et faire en sorte que ce dernier utilise des véhicules plus compacts.
- Mettre en place des mesures pour inciter le secteur privé à financer de façon innovatrice l'amélioration du rendement énergétique de ses biens immobilisés.
- Recourir aux institutions en place, par exemple la Commission sur l'énergie pour le monde de demain et le Conseil mondial de l'énergie, afin de créer un partenariat sur le plan national et international pour résoudre les problèmes écologiques planétaires liés à l'énergie.
- Accroître le financement de la recherche et de la mise au point de nouvelles technologies à fort rendement énergétique.
- Favoriser le transfert technologique entre les gouvernements, le milieu universitaire et le secteur industriel. Promouvoir une compétence de calibre international et la collaboration en matière de recherche afin de réduire les coûts et de partager les connaissances.
- Mettre sur pied un bureau central où l'on pourra recourir à des technologies et à des méthodes à meilleur rendement énergétique.
- Mettre au point des systèmes pour récupérer l'énergie de faible intensité provenant de la chaleur dégagée par les équipements et les appareils.
- Concevoir des bases de données sur l'utilisation finale de l'énergie et accroître la capacité de surveillance du rendement énergétique.
- Établir des indices de « consommation énergétique » qui tiennent compte de toute l'énergie utilisée dans la fabrication d'un produit.

### L'objectif

Modifier les politiques actuelles et en élaborer de nouvelles favorables au rendement énergétique et aux économies d'énergie.

### Les mesures

- En collaboration avec les intéressés, élaborer une politique énergétique qui tienne compte de l'environnement et fondée sur des principes non équivoques : favoriser la gestion de la demande plutôt que celle de l'approvisionnement; amorcer l'utilisation de sources renouvelables d'énergie de préférence aux sources non renouvelables; intégrer dans le processus décisionnel la santé et la sécurité et préparer un énoncé de politique sur l'énergie nucléaire.
- Modifier les politiques fédérales actuelles qui influent sur le prix de l'énergie afin que les énergies de remplacement puissent jouir d'une chance égale d'être mises au point.
- Arrêter une politique nationale sur les transports fondée sur le rendement énergétique et les économies d'énergie. Les participants ont exprimé leurs préoccupations au sujet des coupures fédérales imposées à VIA Rail. Ils ont proposé de réexaminer cette décision afin que soient prises en compte les considérations écologiques.
- Élaborer une politique gouvernementale fédérale d'approvisionnement pour les programmes d'économies d'énergie, de rendement énergétique et d'énergies de remplacement.
- Entreprendre une stratégie d'économies d'énergie et de rapports périodiques semblable à celle arrêtée au milieu des années 70 par le programme industriel canadien de conservation de l'énergie. L'élaboration des stratégies devrait comprendre des discussions avec les principaux intéressés et tenir compte des leviers économiques, des nouvelles technologies et des règlements.
- Choisir le charbon comme source primaire d'énergie dont on pourrait réduire l'utilisation par des technologies dites propres, par des économies d'énergie et par la gestion de la demande. Cette approche comprendrait la création d'emplois dans la mise au point d'énergies de remplacement, l'amélioration de la qualité de l'air, de la santé et de la sécurité tout en réduisant l'exploitation des terres et les problèmes sociaux.

### L'objectif

Utiliser des leviers économiques favorables aux économies d'énergie et aux énergies de remplacement.

### Les mesures

- Envisager de lier les hypothèques, surtout par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, au rendement énergétique et mettre en place des mesures incitatives à la construction d'immeubles et de logements à rendement énergétique élevé.
- Envisager les conséquences de la création des taxes suivantes : une taxe sur les hydrocarbures, une taxe sur toutes les sources d'énergie et une taxe variable selon la pollution causée par la fabrication des produits.
- Grâce à des mesures incitatives, encourager les constructeurs d'automobiles et les consommateurs à fabriquer et à utiliser respectivement des voitures et des camions qui consomment moins d'essence.
- Souligner, par la création d'un concours annuel de prix d'excellence, les meilleurs concepts et plans architecturaux sur le plan du rendement énergétique.
- Faire en sorte que les prix de l'énergie reflètent les véritables coûts de production et de consommation, y compris les coûts environnementaux.
- Modifier la structure fiscale fédérale afin de réduire le taux d'amortissement des petites centrales.
- Examiner l'utilisation des limites maximales des émissions, des restrictions des émissions et des permis négociables.
- Élaborer des indices de rendement quant à la consommation industrielle d'énergie au Canada à des fins de comparaison sur le plan international.
- Inclure dans les ententes fédérales-provinciales des considérations sur le rendement énergétique et les économies d'énergie.
- Établir un indice des valeurs environnementales brutes qui comprendrait l'énergie parallèlement au produit intérieur brut.

**C'est un fait bien connu que, pour chaque dollar investi, les économies d'énergie créent plus d'emplois, tout en «produisant» plus d'énergie que toute autre méthode de production de l'énergie.**

***Syndicat national des employés provinciaux***

### L'objectif

Renseigner la population canadienne sur les questions énergétiques et leur donner une formation dans ce domaine.

### Les mesures

- Inclure l'énergie comme élément d'un programme national d'éducation environnementale.
- Élaborer des trousses éducatives axées sur les mesures de rendement énergétique qui en indiquent les valeurs d'épargne et les avantages.
- Bien renseigner le public sur les choix énergétiques du Canada, ainsi que sur les énergies de remplacement et leurs conséquences. Fournir des renseignements sur le rendement énergétique des appareils et des équipements.
- Utiliser une approche décentralisée ou communautaire afin de rejoindre toutes les couches de la société par des messages d'intérêt public.
- Utiliser un thème sur le mode de la PARTICIPACTION afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes aux mesures de rendement énergétique et d'économies d'énergie.
- Entreprendre des campagnes d'économies d'énergie et mettre en place des mesures incitatives.
- Publier des statistiques hebdomadaires ou mensuelles sur la consommation d'énergie et la qualité de l'air.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation sur le rendement énergétique à l'intention des concepteurs et des constructeurs.
- Appuyer la recherche et la formation en rendement énergétique dans des programmes universitaires tels que le génie, l'architecture et la planification.
- Préparer des manuels sur l'environnement qui prônent le rendement énergétique.

### L'objectif

Doubler le rendement énergétique des camions et des parcs automobiles d'ici à l'an 2005.

### Les mesures

- Hausser les taxes sur les voitures à forte consommation d'essence et accorder des remises à celles qui en consomment moins.
- Promouvoir les nouvelles techniques de construction qui réduisent la masse tout en conservant la sécurité du véhicule.
- Favoriser la conception de nouveaux types de moteur et de systèmes de contrôle à rendement énergétique élevé.
- Appuyer la recherche et la mise au point de combustibles de remplacement.
- Légiférer sur le contrôle approprié des émissions de tous les véhicules et renforcer ces lois et ces règlements, grâce à un programme d'inspection et d'entretien.

### L'objectif

Mettre au point des modes de transport de remplacement.

### Les mesures

- Créer des infrastructures pour le transport public, par exemple des métros et des voies réservées aux autobus.
- Aménager des pistes cyclables.
- Créer des infrastructures et adopter des mesures incitatives qui favorisent l'utilisation de modes de transport de marchandises à rendement élevé, tels que les voies maritimes et ferroviaires.
- Réserver des voies pour les véhicules à nombreux passagers et assurer la synchronisation des feux de circulation.
- Évaluer la rentabilité des trains à très grande vitesse.
- Renseigner et encourager les citoyens à utiliser le transport public et le covoiturage. Lancer un système d'enregistrement des offres de covoiturage et favoriser les heures de travail flexibles.

### L'objectif

Appuyer la mise au point et l'utilisation des énergies de remplacement, particulièrement les énergies renouvelables.

### Les mesures

- Mettre sur pied un groupe de travail national auquel participera l'industrie des combustibles classiques, afin de stimuler la transition des sources conventionnelles d'énergie aux énergies de remplacement.
- Examiner toutes les énergies de remplacement en fonction de leur conception et de leur élimination. Fixer un objectif exigeant que 30 p. 100 de tous les nouveaux véhicules vendus au Canada utilisent des combustibles de remplacement d'ici à 1995. S'assurer que ces véhicules se vendent à des prix compétitifs.
- Favoriser la gestion de la demande de la production énergétique. Cette approche réunit des concepts reliés aux économies d'énergie, au rendement énergétique, aux énergies de remplacement et à leur pertinence, en plus de modifier les structures tarifaires actuelles des énergies de remplacement.
- Accroître la recherche et la mise au point des énergies de remplacement, telles que l'hydrogène, le méthanol, l'éthanol, le combustible diesel synthétique, la biomasse, l'énergie géothermique, éolienne, marémotrice et solaire. Étudier la coproduction de l'énergie.
- Évaluer le potentiel d'utilisation du gaz d'évacuation dans la coproduction de l'électricité.
- Intensifier la recherche sur la gestion des déchets nucléaires.
- Examiner l'utilisation des déchets combustibles dans la production locale d'énergie et de chaleur.
- Établir des normes d'émission pour tous les combustibles de remplacement en tenant compte également des facteurs reliés à la santé et à la sécurité.
- Établir une classification nationale des répercussions de la production énergétique.
- Réviser les politiques des services d'électricité en vue de choisir des modes de production énergétique qui tiennent davantage compte de l'environnement. Permettre un accès accru aux réseaux électriques et favoriser l'utilisation d'énergies de remplacement.
- Travailler de concert avec les gouvernements provinciaux afin d'examiner et de réviser, le cas échéant, les structures tarifaires des services d'électricité.
- Envisager de créer un réseau nord-américain permettant le partage de l'énergie électrique.
- Améliorer l'évaluation des impacts environnementaux des projets d'aménagement hydroélectriques en tenant compte des facteurs chimiques, physiques, fauniques, sociaux et autres qui peuvent compromettre la santé et la sécurité.
- Accroître le financement de projets énergétiques à petite échelle conçus en vue de soutenir et de stimuler les communautés locales, ou encore en vue d'offrir des solutions de rechange aux mégaprojets.
- Examiner l'utilisation actuelle et future de l'énergie nucléaire au Canada afin de résoudre les problèmes de santé, de sécurité et de gestion des déchets.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et ils reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Mettre sur pied, sur le plan national, un bureau central d'information environnementale offrant des renseignements sur le rendement énergétique, afin d'aider la population canadienne à mieux comprendre ce que les gens peuvent faire pour réduire leur consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

2. Établir des objectifs et mettre en œuvre des programmes en vue d'améliorer le rendement énergétique des installations et des parcs de véhicules du gouvernement. Adopter des politiques d'approvisionnement qui favorisent le rendement énergétique et les énergies de remplacement.

3. Créer un nouveau programme de recherche et de développement afin :

- de favoriser la mise au point, la commercialisation et le transfert de technologies en vue d'améliorer le rendement énergétique, particulièrement dans les secteurs à grande consommation d'énergie, tels que les transports;
- d'appuyer la recherche d'énergies de remplacement à long terme, telles que les combustibles liquides et l'énergie solaire.

4. Grâce à la démonstration et à l'information, voir à ce que les énergies de remplacement, y compris le gaz naturel, le méthanol et l'énergie tirée de la biomasse, aient accès aux marchés.

5. Adopter une loi nationale sur le rendement énergétique afin d'établir des normes minimales obligatoires sur le rendement énergétique des produits grands consommateurs d'énergie, y compris les appareils ménagers et les équipements de chauffage et de refroidissement.

6. Renforcer les normes de consommation énergétique des carburants pour les nouveaux modèles d'automobile.

7. Évaluer la pertinence d'une taxe sur les véhicules qui consomment beaucoup d'essence et accorder une remise aux véhicules à faible consommation.

8. Lancer un programme de PARTICIPACTION environnementale afin d'inciter la population canadienne à faire des économies d'énergie.

9. Arrêter une structure et un mandat pour l'examen des impacts environnementaux des projets énergétiques et nucléaires.

10. Comme suivi aux travaux de la Commission royale sur le transport national des passagers, travailler de concert avec les gouvernements provinciaux sur une stratégie visant à favoriser l'utilisation accrue du transport urbain public au Canada.

11. De concert avec les gouvernements provinciaux, amorcer un examen pancanadien des structures tarifaires et réglementaires des services d'électricité et déterminer les changements qui, le cas échéant, doivent s'opérer en vue de promouvoir une amélioration du rendement énergétique.

12. Concevoir et mettre en œuvre des leviers économiques appropriés, tels qu'un mode de taxation et des permis négociables régissant les émissions, afin de favoriser les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

13. Élaborer un programme pour appuyer la recherche et la formation en matière de rendement énergétique au sein des facultés de génie et d'architecture, ainsi que dans les programmes universitaires portant sur la planification.

14. Créer un programme à frais partagés afin d'effectuer des vérifications énergétiques des petites et moyennes institutions, des entreprises et des industries.

15. Réviser le Code national du bâtiment, pour y inclure des normes améliorées sur le rendement énergétique, et élaborer des codes et des programmes d'éducation à l'intention des concepteurs et des constructeurs professionnels.

16. Garantir les politiques fédérales actuelles qui touchent les prix de l'énergie afin que les technologies visant le rendement énergétique et les énergies de remplacement puissent jouir d'une chance égale d'être mises au point.

Voir également les recommandations formulées dans les autres rubriques du rapport, particulièrement « Le réchauffement » et « La qualité de l'air ».

# Les sols

Même si l'utilisation des sols n'est pas abordée dans le document de consultation du gouvernement intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, cette question joue un rôle important dans la réalisation du développement durable. L'utilisation des sols est donc mentionnée dans certains contextes; par exemple elle fait partie des principales préoccupations de la population canadienne sur le chapitre de l'agriculture, des forêts, de la gestion des déchets et de la faune. Signalons également que c'est un facteur clé à prendre en considération dans l'exploration et l'exploitation des ressources minières et énergétiques.

En agriculture, les décisions prises concernant l'utilisation des sols influent sur l'habitat de la faune, l'érosion du sol et la destruction des marécages et des boisés. Ces décisions revêtent également une importance vitale en foresterie. Ainsi, la décision prise sur la façon de débiter une section de forêt ne relève pas seulement de la gestion forestière, mais aussi de l'utilisation des sols.

Le gouvernement faisait remarquer dans le document précité que le développement durable figurait dans la loi constituant Forêts Canada. Une exploitation forestière durable requiert que les gestionnaires tiennent compte des répercussions de leurs décisions foncières sur l'habitat de la faune, les loisirs, la diversité biologique, les puits de carbone, ainsi que sur d'autres éléments de l'écosystème forestier. Le gouvernement a sollicité les points de vue de la population canadienne pour savoir comment les gens peuvent contribuer au développement durable des forêts.

La localisation des nouvelles décharges est aussi rattachée à l'utilisation des sols. Les inquiétudes du public concernant l'emplacement des installations de gestion des déchets représentent de plus en plus un défi de taille pour la gestion économique des déchets au Canada. Tout en reconnaissant que la gestion des déchets relève d'abord et avant tout de l'administration provinciale et locale, le gouvernement a fixé, dans le document de consultation, quatre conditions à l'implantation d'usines de traitement des déchets dangereux. Ce sont la fourniture de renseignements étayés scientifiquement; l'autosélection par la collectivité; un droit de veto de la collectivité concernant le choix de l'emplacement et le respect des exigences prévues dans le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Le gouvernement a demandé si d'autres mesures pouvaient être prises par le secteur public à propos des usines de gestion des déchets, tout en répondant à la demande croissante de ces installations.

Le gouvernement étant le plus grand propriétaire foncier du pays, il lui incombe de surveiller tout particulièrement la gestion de ses terres du point de vue écologique. Dans le document de consultation, le gouvernement s'est engagé à adopter un code de gestion environnementale dans lequel seront précisés des objectifs et une marche à suivre. Ce dernier s'appliquera à la gestion de toutes les terres fédérales.

## Les débats

Plusieurs participants ont demandé que les gouvernements de tous ordres, l'industrie et les particuliers veillent à la conservation et à la préservation des ressources foncières.

Plusieurs se sont dits préoccupés par les pratiques qui causent la dégradation du sol. Selon eux, nous perdons beaucoup de terres fort productives, faute d'une planification coordonnée, et ce, pour tous les types de terrain, qu'il s'agisse des terres agricoles, des forêts, des parcs ou des sites patrimoniaux.

Les participants font observer que, dans toute perspective des écosystèmes visant à réaliser un développement durable, la complexité des conflits de compétence ne devrait pas constituer un prétexte pour ne pas intervenir.

De nombreux participants se rendent compte que le gouvernement fédéral ne détient pas tous les pouvoirs dans ce domaine. Cependant, de l'avis général, il a les moyens, c'est-à-dire l'information, les fonds et d'autres incitatifs, de faciliter la participation des gouvernements provinciaux à un processus qui mènerait à la mise en œuvre de politiques efficaces en matière d'utilisation des sols.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par les participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

**L'objectif**

Établir des mécanismes appropriés d'aménagement et de gestion pour assurer l'utilisation durable de l'assise foncière du Canada.

### Les mesures

- Dresser un plan de cogestion intégrée des ressources à propos des bassins versants et des estuaires, en vue d'établir ultérieurement des comités d'aménagement communautaire. Les gouvernements provinciaux, grâce à des programmes de financement, pourraient aussi élaborer des plans de gestion touchant l'utilisation des sols pour régler les conflits qui surgissent dans ce domaine.
- Appuyer davantage les programmes d'inventaire et d'analyse des ressources, tels que le système d'information géographique (SIG), un outil important dans la planification intégrée des ressources. Grâce au SIG, il serait possible d'évaluer les propositions d'utilisation d'une façon facile, rapide et fiable. Les bases de données devraient porter sur les zones qui se trouvent près du littoral et des estuaires et qui sont également touchées par les pratiques de gestion foncière.
- Élaborer un cadre de gestion concernant l'aménagement des espaces verts dans les villes, en vue d'orienter la planification de l'utilisation des sols dans les zones urbaines, et promouvoir les « couloirs de verdure », afin de limiter l'urbanisation et de relier les espaces verts.
- Établir des procédures de conservation et de gestion des terres naturelles, en ce qui a trait aux propriétés de la Commission de la capitale nationale dans la région de la capitale nationale, en Ontario et au Québec, en vue d'accroître la diversité biologique.
- Adopter une perspective bio-régionale dans l'aménagement des terrains et mettre l'accent sur la notion de maintien de l'intégrité biologique dans la planification des utilisations du sol et de l'eau. La meilleure façon de réaliser ces objectifs consisterait à créer une société fédérale-provinciale de gestion des sols et des eaux, habilitée par la loi à planifier et à diriger l'utilisation durable de ces ressources. Étudier la possibilité d'adopter divers modèles tels qu'une « réserve biosphérique » pour gérer les terres et les eaux adjacentes aux zones protégées.

### L'objectif

Établir des mécanismes de réglementation, à l'échelle fédérale, provinciale et locale, pour le règlement de différends en matière d'utilisation des sols qui touchent les régions les plus riches en ressources.

**Nous nous opposerons à toute politique [...] qui traite les terrains comme de simples marchandises, qui favorise l'exploitation ou la répartition inéquitable des terres ou qui empêche ceux qui labourent la terre d'en être les véritables fiduciaires [...]**

***Melinda Moore***
***Programme de responsabilité sociale publique***
***Église anglicane du Canada***

### Les mesures

- Élaborer des règlements de zonage plus rigoureux pour conserver les terres les plus riches en ressources par la limitation des aménagements sur celles qui ont une grande valeur et qui sont très productives, la désignation de zones tampons très larges le long des rivières et du littoral et l'interdiction d'exploitations industrielles dans les réserves, les zones fauniques et les sites patrimoniaux.
- Réglementer plus sévèrement les lotissements pour protéger les zones fragiles, telles que l'escarpement du Niagara en Ontario, des nouveaux aménagements domiciliaires.
- Exiger qu'il y ait des consultations publiques ou des audiences publiques lorsqu'on envisage la déréglementation de toute zone protégée ou lorsque des terrains sont destinés à des fins particulières.
- Établir des systèmes de surveillance pour assurer une protection durable.
- Se prévaloir du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, des leviers économiques et des paiements de transfert pour exercer un contrôle sur l'utilisation et la gestion des ressources dans les cas de désaccord.

### L'objectif

Élaborer des politiques exhaustives d'utilisation des sols comme moyen de réaliser un développement durable.

### Les mesures

- Élaborer et mettre en œuvre, de concert avec les gouvernements provinciaux, une stratégie nationale d'utilisation des sols comportant des principes directeurs relatifs à la conservation de l'écologie et du patrimoine et accordant la plus grande priorité à la résolution des revendications foncières des autochtones et au rôle des autochtones dans la gestion de l'utilisation des sols.
- Élaborer des politiques et des programmes intégrés de gestion des ressources fédérales qui tiennent compte de l'interdépendance des divers secteurs de ressources, en formulant peut-être une politique nationale exhaustive sur la conservation des sols, des terres et des eaux.
- Rédiger des lignes directrices nationales assurant la protection et le zonage des terres riches en ressources et tenant compte de la capacité des sols dans l'écoulement des terres fédérales excédentaires.
- Coopérer davantage avec les autres autorités compétentes pour faire en sorte qu'il y ait des politiques intégrées de gestion des ressources, c'est-à-dire conserver les terres riches en ressources et éviter qu'elles ne soient utilisées à d'autres fins.
- Élaborer une politique de transport qui soit conforme à la planification urbaine et qui réduise les effets du transport sur les milieux naturels.
- Mettre au point une politique nationale visant à protéger les sites patrimoniaux.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Élaborer et mettre en œuvre un code de gestion environnementale régissant les activités de tous les ministères fédéraux. Établir des plans particuliers pour la gestion écologique des terres fédérales, y compris celles de la Commission de la capitale nationale.

2. Assurer, de concert avec les autres autorités compétentes, la conservation d'importantes terres agricoles, afin de les protéger contre d'autres utilisations grâce, notamment, à l'élaboration de lignes directrices nationales en matière de protection et de zonage.

3. Élargir le programme national de conservation du sol en vertu des accords fédéraux-provinciaux sur les sols et les eaux.

4. Inciter les agriculteurs à ne pas cultiver leurs terres de faible rendement, établir des zones tampons autour des cours d'eau et protéger les marécages.

5. Gérer toutes les forêts fédérales en fonction de principes de durabilité et d'usages multiples, c'est-à-dire pour la production de bois d'œuvre et de fibres, l'habitat de la faune et les loisirs.

6. En collaboration avec les gouvernements provinciaux, créer des réserves de forêts anciennes représentant une éco-région, aux fins de la recherche et de l'enseignement.

7. Terminer, d'ici à 1995, le système de classification écologique des terres du Canada, avec la participation des gouvernements provinciaux.

8. Appuyer davantage les programmes d'inventaire et d'analyse des ressources, tels que le système d'information géographique, un instrument clé de la gestion intégrée des ressources.

9. Exiger qu'il y ait des consultations publiques lorsqu'on envisage de ne plus protéger certaines terres fédérales.

10. Évaluer les ressources avant de vouer une terre à une utilisation unique et élaborer des lignes directrices visant les pratiques d'utilisation et de planification des ressources multiples.

Voir également les recommandations qui figurent dans d'autres rubriques du présent rapport, particulièrement celles sur « L'agriculture », « Les forêts », « La faune », « Les parcs nationaux » et « Les terres humides ».

Comme la plupart des activités économiques, l'exploitation minière agresse parfois le milieu naturel et peut favoriser, notamment, la pollution de l'air et de l'eau, ainsi que la destruction de l'habitat de la faune aquatique et terrestre. Dans son document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, le gouvernement a défini un certain nombre de mesures susceptibles de remédier à ces problèmes, lesquelles pourraient influer sur l'exploitation minière. Mentionnons entre autres :

- l'élaboration, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), de règlements sur le contrôle des déchets toxiques provenant des mines, broyeurs et fonderies de métaux;
- un programme de lutte contre les pluies acides mis sur pied après 1994;
- un programme de protection de la faune et de son habitat;
- l'achèvement du réseau des parcs nationaux;
- une application plus stricte de la législation environnementale en vigueur;
- une stratégie pour l'environnement arctique.

## Les débats

Les participants ont insisté sur le fait qu'une industrie minière rentable forme une composante essentielle de l'assise économique du pays. Ils estiment que les entreprises d'exploration et d'exploitation minières doivent consacrer une attention et des ressources suffisantes à la restauration des zones minières et limiter au maximum la pollution de l'air et de l'eau résultant de leurs activités. Non seulement souhaitent-ils que l'industrie évite de commettre des erreurs à l'avenir, mais ils préconisent aussi qu'elle répare les dommages qu'elle a causés à l'environnement dans le passé.

De nombreux participants ont souligné l'importance de tirer le meilleur parti des ressources non renouvelables et de réduire ainsi la quantité de déchets tout en exploitant au mieux les ressources limitées de la terre.

Ils ont également fait valoir l'importance des méthodes de planification de l'utilisation des terres, lesquelles assurent qu'on ne procédera à l'extraction des ressources non renouvelables qu'après avoir envisagé tous les facteurs socio-économiques et écologiques qui influent sur l'extraction des ressources non renouvelables ou qui sont modifiés par elle.

Enfin, ils ont insisté sur la nécessité d'élaborer une technologie d'exploitation minière qui ne nuise pas au milieu marin.

## Les recommandations

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Maintenir et promouvoir une industrie minière rentable et durable dont les activités obéissent aux lignes de conduite pertinentes en matière d'environnement.

### Les mesures

- Mettre au point et employer des techniques modernes d'exploitation et de traitement des minerais qui soient conformes aux principes du développement durable.
- Modifier la réglementation fiscale afin d'inciter l'industrie minière à affecter les fonds nécessaires à la remise en état des zones minières et à minimiser la pollution provoquée par le drainage.
- Exiger, par tout le Canada, que l'industrie minière garantisse la restauration des lieux.
- Élaborer un code qui régira l'exploration et l'exploitation des ressources minières.
- Définir le développement durable des ressources non renouvelables, tels une production efficace et un usage judicieux et raisonnable des ressources.
- Après consultation du secteur minier, formuler des politiques environnementales plus précises.

Prendre acte des préoccupations de l'industrie minière en ce qui touche la proportion des terres choisies pour l'aménagement de parcs et mentionnées dans la rubrique « Les parcs nationaux » du présent document.

### L'objectif

Insister davantage encore sur le besoin de tirer le meilleur profit à long terme des ressources non renouvelables tout au long de la chaîne extraction-traitement-retraitement.

### Les mesures

- Mettre davantage l'accent sur les 4 R, eu égard aux biens d'équipement et de consommation, dans le dessein d'utiliser au mieux les ressources non renouvelables limitées.
- Entreposer les déchets résultant des activités minières à des fins de recyclage.
- Intensifier la recherche sur les produits de remplacement en lieu et place des ressources non renouvelables.
- Modifier les méthodes agricoles afin de réduire la dépendance vis-à-vis des engrais chimiques et des carburants fossiles.
- Rechercher des méthodes plus efficaces d'extraction des minerais.

### L'objectif

Élaborer des méthodes de planification de l'utilisation des terres qui permettent de prendre des décisions relatives à l'exploitation minière en tenant compte de l'ensemble des facteurs écologiques.

### Les mesures

- Élaborer, dans toutes les régions du pays, des plans de gestion à long terme des ressources en prévoyant des mécanismes intégrés de règlement des différends portant sur l'utilisation des terres.
- Multiplier les inventaires de ressources minières afin d'améliorer le processus décisionnel, de minimiser les coûts d'utilisation des terres et de promouvoir une exploitation satisfaisante des minerais.
- Inciter les collectivités locales et régionales à mesurer pleinement les conséquences socio-économiques et écologiques des projets d'exploitation de ressources non renouvelables.
- Délimiter les zones écologiquement fragiles et y interdire l'installation d'une concession minière jusqu'à ce qu'on ait pris en considération d'autres destinations pour ces terres, comme l'aménagement de parcs.
- Au moment de formuler des stratégies visant l'extraction de minerais dans une zone, étudier en profondeur tous les enjeux conflictuels intéressant, par exemple, la chasse, le piégeage, les pêches, les forêts et les parcs.
- Revoir les règlements provinciaux et fédéraux touchant l'utilisation des terres au regard de l'environnement afin d'éviter tout chevauchement.
- Avec le concours des comités consultatifs publics, maximiser la participation des parties intéressées à la gestion éclairée des terres avant, pendant et après l'exploitation minière.

### L'objectif

Presser tous les intéressés d'adopter les principes d'un développement durable en ce qui a trait à l'exploitation minière sous-marine.

### Les mesures

- Améliorer les études touchant l'évaluation des répercussions de l'exploration minière sur les milieux marins.
- Élaborer et adopter des techniques de traitement des minerais qui privilégieraient un développement durable.
- Maintenir la collaboration entre les sociétés d'exploitation minière et le ministère des Pêches et des Océans de façon à protéger l'habitat du poisson.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Afin de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de synthèse qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Revoir la fiscalité visant l'exploitation minière afin de s'assurer qu'elle satisfait aux objectifs environnementaux du gouvernement.

2. De façon prioritaire, mesurer la toxicité des déchets provenant des mines, des aciéries et des fonderies, puis élaborer, le cas échéant, des projets de règlements au regard de la LCPE afin de les soumettre à l'examen et au débat publics.

3. Étendre le programme de lutte contre les pluies acides aux provinces de l'Ouest en limitant les émanations à un seuil approprié.

4. De concert avec les sept provinces de l'Est, élaborer un programme qui limiterait les émissions d'anhydride sulfureux aux niveaux de 1994.

5. Édicter une loi sur la gestion des minerais sous-marins du Canada.

Voir aussi les recommandations formulées dans d'autres rubriques du présent rapport, en particulier « Les substances toxiques », « La gestion des déchets », « L'eau », « La qualité de l'air », « La faune » et « Les parcs ».

**Des décisions devront être prises sur la façon de réparer les dommages causés dans le passé et de « faire les choses comme il se doit » à l'avenir. Il faudra fixer des priorités à cet égard pour que les correctifs soient apportés prudemment et de façon rentable.**

***Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon***

# Les terres humides

Les terres humides font partie intégrante de la diversité écologique canadienne. Elles constituent d'importants habitats pour la faune terrestre et aquatique et forment un lien essentiel dans les réseaux d'eau douce du Canada. Dans le document intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, le gouvernement canadien aborde la question importante des terres humides dans ce vaste contexte. Dans la section sur l'agriculture, il est indiqué que ce secteur d'activité doit devenir plus « durable », du point de vue de l'environnement, raison pour laquelle il faut tenir compte de la faune et assurer la protection des terres humides. Dans la section sur l'eau, le gouvernement invite les participants à se prononcer sur certaines options, comme par exemple intensifier la recherche sur les substances toxiques qu'on retrouve dans nos eaux, et il s'engage à nettoyer le fleuve Fraser. Dans la section sur les pêches, il est dit que le problème majeur de la pêche en eau douce est la destruction ou la pollution de l'habitat, et la population canadienne a été invitée à soumettre des recommandations sur les meilleurs moyens d'assurer la protection de l'habitat du poisson.

La protection des écosystèmes naturels et de l'habitat faunique se retrouve au cœur de la section consacrée à la préservation des ressources de l'environnement et du patrimoine. Déjà, d'importantes terres humides sont protégées dans les parcs nationaux. Une question soulevée dans le document porte sur les priorités qu'il faudra accorder à la protection à l'avenir. Lors de la création de nouveaux parcs, faudra-t-il protéger les terres humides en premier lieu ? Le gouvernement s'est également engagé à maintenir et à augmenter les populations fauniques partout au Canada, ainsi qu'à envisager un programme destiné à protéger les populations et les habitats fauniques.

La politique fédérale sur la conservation des terres humides en est à présent aux derniers stades de la consultation. L'objectif du gouvernement fédéral consiste à favoriser la conservation des terres humides du Canada afin de préserver leurs fonctions écologiques et socio-économiques, aujourd'hui et demain.

## Les débats

De nombreux participants s'intéressent tout particulièrement à la sauvegarde des terres humides du Canada. D'ailleurs, ils sont d'accord avec la désignation des zones humides le long des côtes et à l'intérieur des terres, en vertu de la stratégie mondiale de la convervation, en tant que plus importants écosystèmes qui entretiennent la vie sur notre planète.

Les participants estiment que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle dynamique en vue d'élaborer une approche globale et efficace de la préservation des terres humides canadiennes. Ils sont également d'avis qu'il faut sensibiliser davantage la population canadienne à l'importance de cette précieuse ressource, qui constitue 14 p. 100 de l'environnement canadien. Selon les participants, la réalisation ou l'expansion des programmes fédéraux actuels permettrait de mettre au point une telle approche.

## Les débats

Voici le résumé des recommandations formulées par divers participants, ainsi qu'une énumération succincte des objectifs et des mesures qui sont préconisés.

### L'objectif

Grâce à une collaboration à l'échelle du pays, sauvegarder toutes les terres humides du Canada, de même que mettre en valeur et protéger celles qui sont déjà détériorées par l'activité humaine.

### Les mesures

- Adopter et mettre en œuvre la politique fédérale sur la conservation des terres humides, qui en est aux dernières étapes de la consultation.
- Revoir les politiques et les programmes fédéraux qui ont une incidence néfaste sur les terres humides.
- Évaluer tous les projets d'aménagement des terres humides, afin d'en déterminer les conséquences sur l'environnement.
- Favoriser la conservation des terres humides, grâce à des programmes agricoles gouvernementaux.
- Mettre à exécution l'objectif « aucune perte nette » dans le cas des terres humides.
- Réitérer l'engagement pris il y a quinze ans au sujet du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.
- Élaborer et appliquer une réglementation restreignant la circulation des véhicules tout terrain sur les terres humides.

- Cesser de subventionner les programmes de drainage des terres humides.
- Mettre en œuvre un programme de financement pour aider les organismes privés à acheter et à protéger les terres humides.
- Sensibiliser la population canadienne à la valeur des terres humides et à la nécessité de les conserver.

## Les propositions

Voici des politiques, des programmes et des lois qui peuvent découler du **Plan vert**. Ils s'appuient sur les recommandations formulées par plusieurs participants au cours des consultations et reposent sur le cadre de référence énoncé dans le document de consultation du gouvernement. Ain de mieux orienter le débat public sur les priorités à fixer en ce qui concerne les initiatives fédérales, on demandera aux participants à la séance de conclusion qui se tiendra à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, d'étudier ces propositions et de dresser, à l'intention du gouvernement, une liste de recommandations précises.

1. Arrêter et mettre en œuvre la politique fédérale en matière de conservation des terres humides et collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'environnement, à l'élaboration et à l'implantation d'une politique nationale de conservation des terres humides.

2. Réviser les politiques et les programmes fédéraux qui ont une incidence néfaste sur les terres humides et y apporter les changements appropriés.

3. Conclure des ententes de coopération avec les gouvernements provinciaux en matière de conservation des terres humides surtout celles qui, selon la Convention de Ramsar, ont une importance internationale (sites RAMSAR).

4. Favoriser la conservation des terres humides sur les terres agricoles privées par des initiatives gouvernementales agricoles.

5. Confirmer l'engagement du gouvernement pris il y a quinze ans vis-à-vis du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

6. Supprimer les subventions consenties au titre du programme de drainage des terres humides.

7. Envisager des incitatifs financiers novateurs (par exemple des « obligations vertes ») pour aider le secteur privé et les organismes communautaires à acquérir et à entretenir des terres humides.

8. Sensibiliser la population canadienne à la valeur des terres humides et à la nécessité de les conserver.

9. Affecter des ressources additionnelles à la recherche fondamentale sur l'écologie des terres humides et favoriser l'établissement d'inventaires nationaux des terres humides, ainsi que l'évaluation et la surveillance des pertes et des gains de terres humides.

Voir également les recommandations formulées dans d'autres rubriques du présent rapport, notamment « La faune », « Les parcs », « L'agriculture » et « Les sols ».

**Une [...] politique en matière d'utilisation des terres est essentielle pour supprimer les pressions de « développement » qui s'exercent sur les terres agricoles et humides importantes, de même que sur « les terres vulnérables sur le plan écologique » au Canada.**

***Faculté des études environnementales***
***Université York***

# Conclusion

Le gouvernement estime que le développement durable doit constituer l'un des principaux objectifs à long terme du pays. Pour atteindre cet objectif, il faudra toutefois les efforts conjugués de toutes les couches de la société canadienne – dans la vie personnelle et professionnelle des individus, dans leurs collectivités et par l'entremise de leurs institutions politiques. Or, si les Canadiens sont appelés à faire leur part en intégrant les considérations écologiques dans leurs décisions quotidiennes, il est normal qu'ils s'attendent à être consultés en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'environnement. Voilà le sens des consultations entourant le **Plan vert** qui ont été lancées en mars dernier.

Le présent rapport résume les résultats du processus de consultation jusqu'à maintenant, bien que ce processus ne soit pas terminé pour autant. En fait, les séances nationales de consultation qui auront lieu à Ottawa, les 20 et 21 août prochain, constitueront une prochaine étape importante. On y demandera aux participants de revoir les propositions présentées dans le présent document.

On les invitera, en particulier, à donner des avis plus précis sur ces propositions en vue de l'élaboration des politiques, des programmes et des lois qui découleront du **Plan vert**.

Le gouvernement s'inspirera largement de ces avis pour prendre ses décisions au cours des prochains mois, en vue du dépôt du **Plan vert** à la Chambre des communes, l'automne prochain. Il faut toutefois reconnaître que la publication du **Plan vert** ne constitue pas le point final de l'histoire. La stratégie et le plan d'action sur l'environnement doivent ensuite être mis en œuvre. Pour ce faire, il faudra encore des consultations, ce qui nécessitera la coopération et l'engagement de la population canadienne à chaque étape du processus.

Annexe

# Le processus de consultation sur le Plan vert

# Annexe

En mars dernier, le ministre de l'Environnement annonçait, au nom du gouvernement fédéral, la tenue d'une vaste concertation sur l'élaboration d'un plan d'action environnemental.

Cette concertation visait à recueillir les points de vue de la population canadienne, à trouver des solutions réalistes aux problèmes écologiques décelés, à obtenir l'appui nécessaire pour y remédier, ainsi que le concours de la population à l'égard du développement durable que le gouvernement entend réaliser au Canada.

Après avoir indiqué clairement son intention de procéder sans tarder à la résolution des problèmes écologiques, le Ministre a demandé que le calendrier des consultations soit établi de façon à pouvoir présenter un plan définitif à la population avant la fin de cette année. Le calendrier prévoyait quatre mois (de mars à juin) pour la planification et la tenue de séances régionales d'information et de consultation par tout le Canada, quatre semaines pour la préparation du résumé des ateliers, quatre semaines encore pour la préparation et la tenue d'une séance de synthèse nationale et un mois pour la rédaction d'un plan à soumettre au Cabinet.

Afin d'orienter les discussions, le gouvernement a publié un document de consultation intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, où l'on résumait, à l'intention de la population canadienne, les propositions que pourrait mettre de l'avant le plan d'action et où l'on esquissait les raisons des orientations proposées par le gouvernement pour la mise en œuvre du développement durable.

## La concertation

Le gouvernement a envisagé diverses modalités pour la concertation, notamment l'enquête publique par un groupe de spécialistes, les audiences publiques, les assemblées publiques et les consultations réunissant plusieurs groupes d'intéressés.

Malgré les avantages que présentait chacune de ces méthodes, le Ministre a opté pour les consultations, et ce, pour plusieurs raisons : le ministère de l'Environnement avait déjà eu recours à un processus analogue qui était donc connu de plusieurs personnes. Ce processus permettait aux participants eux-mêmes d'établir les domaines qui faisaient l'unanimité comme ceux où existaient de grandes divergences et de présenter des recommandations corroborées par leur majorité. Enfin, les consultations permettent de mieux délimiter chacune des questions, un point essentiel, étant donné leur nombre.

Le processus de concertation a été élaboré par les groupes écologiques eux-mêmes à l'occasion de réunions organisées par le Niagara Institute en 1985. La démarche, ses principes et ses protocoles ont fait l'objet d'une publication intitulée *Guide de la participation du public*, qu'on peut obtenir en s'adressant à Environnement Canada.

La concertation entendait rejoindre toute personne, tout groupe d'intérêt, gouvernement ou autre organisme susceptible d'être intéressé au premier chef par un problème, d'être touché par ses conséquences ou de pouvoir apporter une contribution importante à sa résolution.

La participation du public pouvait revêtir plusieurs formes, du simple communiqué ou de la séance d'information publique aux séances de consultation en règle comportant délibérations et décisions. La démarche retenue comprenait deux phases bien distinctes, soit les séances d'information et celles de consultation. C'est ainsi que le gouvernement a pu, pendant la première phase, renseigner la population sur la teneur du document, sur le processus de consultation lui-même et sur les différents modes de participation. La deuxième phase devait comporter des séances de consultation d'une durée de deux jours, visant à susciter des débats plus approfondis et la formulation des préoccupations et des recommandations au gouvernement. On a en outre invité la population à présenter des mémoires.

Le 29 mars dernier, le ministre de l'Environnement annonçait le début de la concertation et faisait part de son intention de consulter l'ensemble de la population sur la formulation d'un **Plan vert**. Environnement Canada a distribué environ 150 000 exemplaires du document de consultation et, par la même occasion, indiqué la date et le lieu des séances d'information. Au communiqué du Ministre se sont ajoutées des annonces dans les médias nationaux et locaux mentionnant le lieu et l'heure exacte de ces séances.

## Les séances d'information

Du 18 avril au 12 juin dernier, 41 séances d'information ont eu lieu dans 39 villes. Environ 6 000 personnes ont assisté à ces séances ouvertes au public. On cherchait avant tout à rejoindre le plus grand nombre de personnes possible pour les mettre au courant de cette importante initiative gouvernementale, leur laisser savoir comment faire connaître leurs points de vue et comment participer à la concertation, les informer sur le contenu de *l'Environ-*

*nement à l'heure de la concertation*, préciser les sujets abordés dans le document et répondre à des questions précises sur les problèmes écologiques.

Bien que l'organisation des séances d'information ait différé quelque peu d'une région à l'autre (par exemple, dans le Nord, les séances d'information et de consultation se sont déroulées l'une à la suite de l'autre afin de minimiser les frais de déplacement), les objectifs n'ont pas varié. En règle générale, les séances se déroulaient de la façon suivante : tout d'abord, on donnait des renseignements sur le document et sur le processus, puis les participants étaient amenés auprès des tables d'information où l'on répondait aux questions qu'ils désiraient poser sur chacun des sujets abordés dans le document.

On a opté pour la méthode « visite libre-tables d'information », car, en raison de la vaste gamme de questions soulevées dans le document, il était difficile de les débattre dans un délai qui convienne aux participants. Ce cadre familier permettait également aux fonctionnaires et au public d'approfondir davantage les questions.

Les fonctionnaires des ministères du gouvernement fédéral intéressés à la politique du **Plan vert** participaient aux séances à titre de personnes-ressources pour répondre aux questions touchant tous les aspects du document de consultation. On trouvera au tableau A la liste des villes où les séances d'information se sont déroulées, de même que les dates et le nombre de personnes qui y ont assisté.

## Les séances de consultation

Les séances de consultation ont eu lieu du 24 mai au 26 juin dernier dans 17 grandes villes du Canada. Plus de 3 500 personnes y ont assisté. Elles provenaient de tous les secteurs de la société canadienne : particuliers, groupes autochtones, groupes écologiques, groupes religieux, syndicats, industries, entreprises et associations, universitaires, jeunes, municipalités et députés. On trouvera au tableau B la date et le lieu de chaque rencontre, ainsi que le nombre des participants.

Les séances de consultation visaient à susciter les débats sur les questions énoncées dans le document, à proposer des solutions et à soumettre des recommandations au gouvernement. Ces séances, d'une durée de deux jours, comprenaient une séance plénière regroupant l'ensemble des participants, ainsi que des ateliers sur des sujets particuliers. Les participants devaient demeurer au sein de l'atelier auquel ils s'étaient inscrits pendant toute la durée de la séance.

**Le processus de consultation aura été utile s'il permet à la population canadienne de prendre conscience de la complexité des problèmes écologiques et s'il incite les gens à participer à la recherche de solutions.**

***Association minière du Canada***
***Ottawa (Ontario)***

Les séances de consultation et les ateliers étaient dirigés par des animateurs indépendants, tandis que des rapporteurs désignés consignaient le procès-verbal.

La plupart des participants aux séances de consultation y avaient été invités. Les personnes qui s'étaient inscrites lors des séances d'information ou par téléphone pouvaient y assister. Ceux qui s'inscrivaient à la dernière minute et qui acceptaient d'assister à toute la séance étaient les bienvenus.

Pour les ministres, ces séances ont constitué le moyen idéal de participer au processus. C'est un haut fonctionnaire d'Environnement Canada de la région qui ouvrait la plénière de la première journée. Par ailleurs, un ministre du Cabinet accueillait les participants et fixait les objectifs de la séance. Puis, les participants se répartissaient en ateliers selon les thèmes abordés dans le document et qu'ils entendaient commenter lors des séances d'information, ce qui a permis de cerner les grands sujets d'intérêt. Comme dans la plupart des régions les participants devaient s'inscrire au préalable, les ateliers étaient fort représentatifs de l'ensemble des principaux groupes d'intéressés.

Dans la mesure où leur horaire le permettait, les ministres assistaient aux ateliers et suivaient les débats. À la fin de la première journée, les participants, par l'entremise d'un rapporteur indépendant pour chacun des groupes, présentaient les premiers résultats de leurs travaux.

Après une journée et demie de discussion en atelier, les participants revenaient soumettre leur rapport final sur les sujets qui avaient fait l'unanimité et présenter leurs recommandations. Au moins un ministre était présent pour écouter l'exposé des

rapports, remercier les participants de leur travail et de leur dévouement, ainsi que pour indiquer les prochaines étapes du processus. Chaque atelier faisait l'objet d'un court rapport qui était envoyé aux participants peu de temps après la séance.

## Les autres modes de participation

Le gouvernement a donné l'occasion à tous les citoyens du Canada d'exprimer leurs points de vue. C'est ainsi que ceux qui ne pouvaient assister aux consultations étaient invités à soumettre des mémoires ou à écrire au ministre de l'Environnement. Près de 1 000 personnes se sont prévalues de cette invitation.

Les autres pouvaient utiliser une ligne de libre appel dans chacun des territoires et dans chacune des provinces pour faire part de leurs opinions et de leurs préoccupations ou demander des explications. On a ainsi reçu plus de 5 000 appels téléphoniques.

Lors des séances d'information, on a distribué des questionnaires que les gens pouvaient remplir sur place ou retourner par la poste. On a reçu près de 2 000 questionnaires.

Lors des séances d'information, on a aussi distribué des cartes postales afin de permettre aux personnes présentes d'exprimer succinctement leurs points de vue. Environ 2 000 cartes postales ont été retournées. On trouvera au tableau C une ventilation de la participation par région.

## Le document de synthèse

Une fois les consultations terminées, il devenait primordial de résumer tout ce qui avait été dit et de présenter le tout dans un seul document qu'on a fait parvenir à tous les participants aux ateliers et qui sera utilisé lors de l'atelier national qui se tiendra à Ottawa, à la fin d'août.

Le document de synthèse reprend les principaux thèmes du document de discussion. On y trouve aussi les problèmes relevés au cours des ateliers et dans les mémoires, mais que le premier document n'abordait pas (par exemple l'énergie).

L'équipe de consultation du **Plan vert** a examiné toute la documentation qui a été envoyée. Dans un premier temps, les membres de l'équipe étaient chargés d'étudier certains mémoires et rapports d'atelier afin de les classer sous le thème ou la rubrique appropriée. Une fois classés, ils étaient ensuite répartis en divers dossiers portant sur chacun des thèmes ou sujets.

Outre l'information fournie par les mémoires et les ateliers, les dossiers renfermaient des analyses des formulaires de réponse, ainsi que les commentaires consignés sur les cartes postales envoyées au Ministre.

Chacun des sujets était confié à une équipe de deux personnes et chaque équipe était chargée d'analyser plusieurs dossiers. Après un examen minutieux des dossiers, les équipes ont préparé des résumés narratifs des opinions exprimées qui figurent sous le titre « les débats ». Les recommandations et les demandes d'intervention ont été présentées en style télégraphique sous le titre « les recommandations ».

Le document de synthèse renferme, sous le titre « les propositions », une liste des politiques, des programmes et des mesures législatives à examiner pour inclusion dans le **Plan vert**. Il s'agit en fait d'orienter le débat sur l'établissement des priorités.

## La gestion de la concertation

Il a fallu tenir compte de plusieurs facteurs dans la gestion de cette concertation entre les nombreuses personnes intéressées et dans l'élaboration de la marche à suivre, processus qui a nécessité l'intervention de plusieurs.

La concertation visait l'ensemble de la population et exigeait l'établissement d'une stratégie de communication pancanadienne pour rejoindre le plus grand nombre de personnes possible. Il fallait assurer l'uniformité d'un bout à l'autre du pays afin que tous aient une chance égale de participer. Quant aux ministres et autres ministères du gouvernement fédéral, ils avaient clairement indiqué leur désir d'être tenus au courant et de participer au processus. Il fallait en outre concevoir un mécanisme qui permette à toutes les parties intéressées d'influer, au besoin, sur les délibérations.

La gestion de la concertation a été confiée à un directeur national de la concertation, auquel se sont joints divers collaborateurs à Ottawa. Le directeur était chargé de fixer les paramètres des séances d'information et de consultation afin d'assurer une certaine uniformité de par le pays.

Quant au déroulement, il a été confié aux présidents des comités des cadres régionaux (CCR) dans chacune des cinq régions d'Environnement Canada. Pour organiser les ateliers et préparer les rapports, le

**L'industrie et toutes les personnes intéressées doivent être partie prenante, de concert avec le gouvernement, à la planification de tout programme, de toute politique ou loi à caractère environnemental susceptible de les toucher. Il importe que la consultation ait lieu au tout début d'un projet, afin de pouvoir en cerner les répercussions écologiques et de planifier en conséquence, et aussi en vue de déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre les mesures de protection.**

***Association pétrolière du Canada***
***Calgary (Alberta)***

président a fait appel à des animateurs indépendants spécialisés dans les consultations auxquelles de nombreux groupes participent. Ces experts-conseils organisaient également les séances d'information.

À la demande du ministre de l'Environnement, on a créé un comité consultatif national chargé de faire valoir les intérêts des parties intéressées dans le déroulement du processus. On trouvera au tableau D une liste des membres de ce comité.

## Les débats

La concertation a suscité de nombreux commentaires. Nombre de participants et d'associations se sont déclarés pleinement d'accord avec le processus, tandis que d'autres se sont montrés sceptiques à l'égard de l'objectif des consultations, de leurs modalités et de l'utilisation des résultats. Certaines personnes ont cru que la concertation ne servait qu'à dissimuler l'inaction. Il reste que la plupart ont plutôt proposé des moyens d'améliorer ou d'élargir les débats, tout en mettant l'accent sur la nécessité de les rendre aussi utiles et productifs que possible.

D'aucuns estimaient que le processus n'avait pas favorisé une participation optimale de la population, et ce, pour deux raisons : les délais prévus et le manque de précision du document de consultation. Au dire de certains, on n'avait tout simplement pas prévu suffisamment de temps pour que les gens puissent pleinement participer. D'autres croyaient également que le document de consultation n'était pas assez précis pour permettre aux gens de présenter des solutions concluantes et bien étoffées dans les délais prévus. Ils ont donc incité le gouvernement à tenir compte de cette carence, lors de la compilation des résultats.

Malgré les critiques et le scepticisme du début, les gens ont pleinement participé au processus. Il semble que les sentiments à l'égard de la concertation aient évolué et que les participants aient été généralement fort satisfaits de leur degré de participation et des résultats. Le public a, dans l'ensemble, accueilli favorablement cette occasion de poser des questions détaillées aux fonctionnaires fédéraux, particulièrement lors des séances d'information. On a d'ailleurs été impressionné par l'étendue de leurs connaissances et pris plaisir à discuter avec eux.

Presque tous les participants ont déclaré qu'il faudrait que des consultations sur des questions aussi importantes que l'environnement se déroulent régulièrement et ne pas être réservées à l'actuelle préparation du **Plan vert**.

Plusieurs mémoires mentionnaient les débats sur les $NO_x$ et sur les COV comme un excellent exemple de délibérations soutenues. Amorcé en 1989 avec un premier atelier dont est issu un projet de plan de gestion, le processus a permis de créer divers groupes de travail en vue de préciser les options dans divers domaines, tels que l'information du public ou la mise au point des technologies. Un autre atelier de consultation a eu lieu par la suite, soit au printemps dernier, pour examiner une autre ébauche du plan et en discuter. De plus, de nombreuses personnes ont signalé qu'il devrait se tenir d'autres consultations sur des politiques ou des règlements envisagés par le gouvernement; elles ont proposé l'adoption du même type de consultations, mais en prévoyant cette fois un préavis plus long et des renseignements plus précis. Les gens ont particulièrement apprécié l'occasion de rencontrer les fonctionnaires et d'aborder les divers problèmes avec eux, tant dans le cadre des séances d'information que dans celui des séances de consultation.

Les ministres qui ont participé aux consultations ont été impressionnés par l'engagement des participants et par le nombre de leurs recommandations. La majorité des participants ont quitté les ateliers convaincus d'avoir contribué à la formulation du plan d'action environnemental du Canada.

## Les recommandations

Les participants ont indiqué clairement leur désir de voir le gouvernement fédéral poursuivre des consultations encore plus poussées sur l'élaboration du **Plan vert**.

Certaines personnes aimeraient voir remplacer les comités thématiques et les consultations par un forum permanent réunissant les parties intéressées et chargé de conseiller le gouvernement, et particulièrement le Conseil canadien des ministres de l'environnement, sur certains problèmes écologiques ainsi que sur leur interrelation.

Les participants veulent aussi s'assurer qu'à l'avenir les gouvernements fourniront des renseignements plus précis et plus détaillés sur les diverses questions, qu'ils établiront des priorités et mentionneront tous les coûts. En outre, ils souhaitent avoir plus de renseignements de base et les recevoir plus tôt afin de disposer du temps nécessaire pour préparer leurs réponses.

En général, les participants estiment que la concertation doit être agencée aux autres mécanismes de consultation, tels que les tables rondes.

# Tableau A

## Les séances d'information

| Lieu | Date | Nombre de participants* |
|---|---|---|
| **Province de l'Atlantique** | | |
| 1. Fredericton | le 19 avril 1990 | 80 |
| 2. Charlottetown | le 24 avril 1990 | 60 |
| 3. Halifax | le 27 avril 1990 | 200 |
| 4. St. John's | le 5 mai 1990 | 150 |
| **Québec** | | |
| 5. Montréal | le 19 avril 1990 | 160 |
| 6. Trois-Rivières | le 20 avril 1990 | 20 |
| 7. Chicoutimi | le 25 avril 1990 | 33 |
| 8. Rimouski | le 27 avril 1990 | 7 |
| 9. Québec | le 1er mai 1990 | 80 |
| 10. Sherbrooke | le 3 mai 1990 | 48 |
| 11. Rouyn-Noranda | le 5 mai 1990 | 18 |
| **Ontario** | | |
| 12. Windsor | le 21 avril 1990 | 65 |
| 13. Sarnia | le 24 avril 1990 | 120 |
| 14. Ottawa | le 25 avril 1990 | 400 |
| 15. Toronto | les 27 et 28 avril 1990 | 485 |
| 16. St. Catharines | le 1er mai 1990 | 180 |
| 17. Thunder Bay | le 5 mai 1990 | 131 |
| 18. Sudbury | le 9 mai 1990 | 111 |
| **Ouest et T.N.-O.** | | |
| 19. Edmonton | le 24 avril 1990 | 135 |
| 20. Calgary | le 26 avril 1990 | 215 |
| 21. Lethbridge | le 27 avril 1990 | 136 |
| 22. Grande-Prairie | le 30 avril 1990 | 45 |
| 23. Regina | le 1er mai 1990 | 208 |
| 24. Saskatoon | le 3 mai 1990 | 191 |
| 25. Winnipeg | le 7 mai 1990 | 461 |
| 26. Brandon | le 9 mai 1990 | 133 |
| 27. Thompson | le 11 mai 1990 | 130 |
| 28. Inuvik | le 29 mai 1990 | 124 |
| 29. Iqaluit | le 12 juin 1990 | 84 |
| 30. Yellowknife | le 31 juin 1990 | 175 |
| **C.-B. ET YUKON** | | |
| 31. Nanaimo | le 18 avril 1990 | 90 |
| 32. Vancouver | les 20 et 21 avril 1990 | 375 |
| 33. Prince George | le 30 avril 1990 | 126 |
| 34. Queen Charlotte City | le 2 mai 1990 | 82 |
| 35. Cranbrook | le 7 mai 1990 | 175 |
| 36. Kelowna | le 9 mai 1990 | 307 |
| 37. Victoria | le 15 mai 1990 | 276 |
| 38. Dawson City | le 24 mai 1990 | 55 |
| 39. Whitehorse | le 22 mai 1990 | 94 |

* Les chiffres sont approximatifs, car de nombreuses personnes ne se sont pas inscrites officiellement. Il s'agit d'estimations de la part des animateurs.

# Tableau B

## Les séances de consultation

| Lieu | Date | Nombre de participants |
|---|---|---|
| St. John's (Terre-Neuve) | les 7 et 8 juin | 180 |
| Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) | les 19 et 20 juin | 120 |
| Halifax (Nouvelle-Écosse) | les 28 et 29 mai | 200 |
| Fredericton (Nouveau-Brunswick) | les 11 et 12 juin | 200 |
| Québec (Québec) | les 1er et 2 juin 1990 | 130 |
| Montréal (Québec) | les 13 et 14 juin | 270 |
| Ottawa (Ontario) | les 25 et 26 juin | 400 |
| Toronto (Ontario) | les 4 et 5 juin | 320 |
| Winnipeg (Manitoba) | les 24 et 25 mai | 180 |
| Regina (Saskatchewan) | les 29 et 30 mai | 200 |
| Edmonton (Alberta) | les 7 et 8 juin | 300 |
| Calgary (Alberta) | les 12 et 13 juin | 290 |
| Vancouver (Colombie-Britannique) | les 20 et 21 juin | 220 |
| Victoria (Colombie-Britannique) | les 14 et 15 juin | 90 |
| Iqaluit (Territoires du Nord-Ouest) | les 13 et 14 juin | 90 |
| Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) | les 1er et 2 juin | 150 |
| Whitehorse (Yukon) | les 8 et 9 juin | 44 |

# Tableau C

**Les statistiques**

| | Alberta | Québec | Ontario | Ouest/Nord | Pacifique/Yukon | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de personnes aux séances d'information | 500 | 360 | 1 426 | 2 000 | 1 750 | 6 036 |
| Nombre de personnes aux séances de consultation | 800 | 466 | 594 | 1 400 | 350 | 3 616 |
| Ligne de libre appel | 919 | 61 | 3 000 | 2 000 | 600 | 6 580 |
| Questionnaires | | | | | | 1 919 |
| Cartes postales | 18 % | 17 % | 27 % | 30 % | 8 % | 2 451 |

On a reçu plus de 1 000 mémoires et lettres.

# Tableau D

## Comité consultatif national

Leslie Whitby (présidente)
Directrice, équipe de consultation sur le **Plan vert**
ENVIRONNEMENT CANADA

Patricia Dumas
Chef de cabinet du
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Andreas Dolberg
FÉDÉRATION CANADIENNE DE
L'AGRICULTURE

Robert-J. Laframboise
ENVIRONNEMENT CANADA

Walter Janvier
ASSOCIATION DES INDIENS DE L'ALBERTA

Stephen Hazell
CANADIAN ARCTIC RESOURCES
COMMITTEE

Lori Montour
ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

Janice Harvey
CONSEIL DE CONSERVATION DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

R. Lloyd Gamble
CONFÉRENCE CIRCUMPOLAIRE INUIT

Rob MacIntosh
PEMBINA INSTITUTE

François Bregha
RAWSON ACADEMY OF AQUATIC SCIENCE

J.A. O'Connor
ASSOCIATION CANADIENNE DES
FABRICANTS DE PRODUITS CHIMIQUES

J.H. Cayford
INSTITUT FORESTIER DU CANADA

Peter Vivian
CONSEIL CANADIEN DES CHEFS
D'ENTREPRISE

Don Gamble
RÉSEAU DE SOUTIEN DES PÊCHES

Tim Page
CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Joe Thwaites
CANADIAN STUDENT PUGWASH

Ed Barisa
ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

Michelle Bayard
JEUNESSE DU MONDE

Patrick McGuiness
CONSEIL CANADIEN DES PÊCHES

Janet MacLachlan
ASSOCIATION CANADIENNE DE
LA SANTÉ PUBLIQUE

R.F. Wollard
ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE

Kate Davies
ASSOCIATION CANADIENNE DE
LA SANTÉ PUBLIQUE

Sandy J. Murray
ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE

Paul Hough
SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

Christian Simard
UNION QUÉBÉCOISE POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE